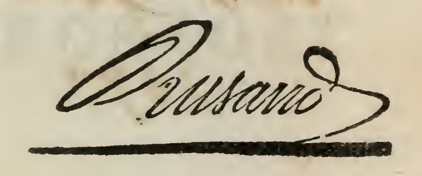


OEUVRES

DE

TRONSON.

Tous les exemplaires qui ne sont pas revêtus de ma signature sont réputés contrefaits.



LYON, DE L'IMPRIMERIE DE RUSAND.

OEUVRES

DE

TRONSON,

SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE.

ENTRETIENS

ET

MÉDITATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Vide ministerium quod accepisti in Domino, ut illud impleas.

Col. IV, 17.



A LYON,
CHEZ RUSAND, IMPRIMEUR DU CLERGÉ.
A PARIS,
A LA LIBRAIRIE ECCLÉSIASTIQUE DE RUSAND,
Rue du Pot-de-Fer-Saint-Sulpice, n.° 8.
1826.

AVERTISSEMENT.

L'OUVRAGE que nous publions termine la collection des Œuvres de M. Tronson, destinées à l'instruction des Ecclésiastiques et à la sanctification du Clergé. L'Auteur y traite des principales obligations des Prêtres, des vertus qu'ils doivent pratiquer, et des défauts qu'ils doivent éviter ; c'est une suite naturelle et nécessaire des Entretiens sur la manière de sanctifier ses actions, publiés sous le titre de *Manuel du Séminariste*. Le succès de ce dernier ouvrage, presqu'entièrement épuisé, et dont nous préparons une nouvelle édition où l'on trouvera plusieurs entretiens qui n'ont point encore été imprimés, suffira pour donner une juste idée de l'importance des *Entretiens ecclésiastiques*, et des avantages qu'en retireront ceux que Dieu appelle au plus grand de tous les ministères. C'est, sans contredit, le meilleur ouvrage de M. Tronson. On connoît tous les fruits qu'a produits dans l'Eglise, depuis plus d'un siècle, le livre admirable des *Examens particuliers* qui est entre les mains des Ecclésiastiques dans toute la chrétienté. Les entretiens de M. Tronson en sont

le développement et le commentaire le plus utile, ainsi que ses autres ouvrages qui ont paru sous le titre de *Traité de l'Obéissance*, et de *Retraite Ecclésiastique*.

Cette collection actuellement terminée forme donc une bibliothèque vraiment sacerdotale, dans laquelle les Ministres du Seigneur pourront puiser, avec la doctrine la plus pure, les pratiques les plus excellentes pour se maintenir dans la ferveur et accomplir fidèlement leurs devoirs.

TABLE
DES MATIÈRES.

ENTRETIENS ECCLÉSIASTIQUES.

I.er *De l'importance de bien profiter des Entretiens ecclésiastiques, et de la manière de les bien faire*, pag. 1

II.e *De l'excellence de l'état ecclésiastique*, 17

III.e *De l'esprit ecclésiastique*, 35

IV.e *De la nécessité de la vocation à l'état ecclésiastique*, 48

V.e *De l'importance d'examiner beaucoup sa vocation pour l'état ecclésiastique*, 65

VI.e *Des deux premières marques de la vocation à l'état ecclésiastique*, 77

VII.e *Des deux secondes marques de la vocation à l'état ecclésiastique*, 90

VIII.e *De l'obligation de correspondre à sa vocation à l'état ecclésiastique*, 100

IX.e *De la préparation nécessaire à la réception des saints Ordres, pour la retraite avant l'ordination*, 110

X.e *Qu'il faut éviter la précipitation à l'égard des saints Ordres*, 120

XI.e *De l'obligation qu'ont les Prêtres de se*

renouveler dans l'esprit et la grâce de leur état, pag. 140
XII.e *Sur le bon exemple que les Ecclésiastiques doivent donner aux peuples*, 152
XIII.e *Sur les Cérémonies ecclésiastiques*, 169
XIV.e *De l'obligation qu'ont les Ecclésiastiques de paître le troupeau*, 195
XV.e *L'avarice des Prêtres*, 211
XVII.e *Sur le petit nombre de Prêtres sauvés*, 244

MÉDITATIONS ECCLÉSIASTIQUES.

I.re *De la vocation à l'état ecclésiastique*, 264
II.e *Des moyens pour discerner la vocation ecclésiastique; et qu'on ne doit rien négliger pour reconnoître si l'on est véritablement appelé de Dieu à cet état*, 275
III.e *Des marques de la vocation ecclésiastique, et de l'importance de les bien examiner*, 283
IV.e *Qu'il ne faut point entrer avec précipitation dans l'état ecclésiastique et les saints Ordres, et qu'il faut prendre un temps considérable pour s'y bien préparer*, 292
V.e *Qu'il est important de bien se disposer pour entrer dans l'état ecclésiastique et dans les saints Ordres, et combien l'on*

doit craindre de s'y engager indignement, pag. 300
VI.e *De l'importance des interstices*, 307
VII.e *De la science des Prêtres, et de l'obligation qu'ils ont d'être savans*, 316
VIII.e *De l'ignorance des Ecclésiastiques, et que c'est une marque qu'ils ne sont point appelés au sacerdoce*, 327
IX.e *De la science des Ecclésiastiques, et de l'étude des matières qui regardent cette profession*, 333
X.e *De la chasteté des Prêtres, qui est la plus riche fleur de la couronne sacerdotale, et combien cette vertu doit être éminente dans les Prêtres*, 341
XI.e *Combien les Prêtres doivent craindre l'impureté*, 350
XII.e *Combien les Ecclésiastiques doivent fuir la fréquentation des femmes*, 359
XIII.e *De l'oisiveté et de l'obligation que tous les Ecclésiastiques ont de l'éviter*, 368
XIV.e *Que les Ecclésiastiques sont obligés de vaquer aux fonctions extérieures de leurs Ordres*, 376
XV.e *Que les Ecclésiastiques doivent s'appliquer au service des peuples, et du zèle qu'ils doivent avoir pour le salut des ames*, 384
XVI.e *De la pauvreté ecclésiastique*, 395
XVII.e *De l'avarice des Prêtres*, 412

XVIII.e *Du bon usage que les Ecclésiastiques doivent faire de leurs biens*, pag. 424
XIX.e *Que les Ecclésiastiques doivent se détacher et se séparer de leurs parens*, 435
XX.e *Du soin des affaires séculières défendu aux Ecclésiastiques*, 448
XXI.e *Que les Ecclésiastiques doivent s'appliquer à confesser*, 458

FIN DE LA TABLE.

ENTRETIENS

ENTRETIENS
ECCLÉSIASTIQUES.

PREMIER ENTRETIEN.

De l'importance de bien profiter des entretiens ecclésiastiques, et de la manière de les bien faire.

Les entretiens que nous commençons aujourd'hui sont destinés particulièrement pour les matières ecclésiastiques, et pour faire connoître aux personnes qui sont engagées ou qui ont dessein de s'engager dans cette sainte profession, l'excellence et les obligations de ce divin état. C'est un sujet que les SS. Pères ont toujours estimé extrêmement important ; et comme les Ecclésiastiques, selon leur doctrine, font la plus noble portion du corps de Jésus-Christ, *prima et nobilis*, et celle par conséquent dont la corruption seroit plus contagieuse et plus nuisible, ils ont cru aussi qu'il étoit de la dernière conséquence d'en prévenir le déréglement ; et qu'aussi on ne pouvoit rien faire de plus utile dans l'Eglise, que de travailler à les sanctifier et à les conduire à la perfection de leur état. Quand le clergé est florissant, dit saint Jean Chrysostôme, toute l'Eglise l'est aussi ; mais quand le clergé est dans le relâchement, les peuples tombent infailliblement dans le désordre : *si sacerdotium integrum fuerit, tota Ecclesia floret; si autem corruptum fuerit, omnium virtus et fides marcida est* (Op. imp. in S. Math.). Rien de plus avantageux à l'Eglise que de bons prêtres ; mais rien de plus pernicieux à l'Eglise que de méchans prêtres :

un prêtre sanctifié sanctifie le peuple, mais un prêtre corrompu ne manquera point de le corrompre : *mala sacerdotum conversatio Dominicæ plebis est miserabilis subversio* (S. Bern.). C'est-à-dire, en un mot, dans le sentiment des SS. Pères, que tout le bien et le mal venant du temple et du plus profond du sanctuaire, des Ecclésiastiques et particulièrement des Prêtres, comme l'explique saint Chrysostôme, c'est là aussi qu'il faut plus particulièrement travailler pour y appliquer le remède ; et c'est ce que le Fils de Dieu nous fait connoître par sa conduite. Il vient en ce monde pour sauver son peuple et sanctifier son Eglise : *ut mundaret sibi populum acceptabilem, et exhiberet sibi gloriosam Ecclesiam non habentem maculam, neque rugam.* Que fait-il pour ce dessein ? Il commence dès ses premières prédications, dit S. Chrysostôme, à crier contre les Prêtres ; il passe une grande partie de sa vie à les instruire ; il consacre ses derniers discours à ce même exercice ; et même après sa résurrection il revient encore pour s'entretenir avec eux de leurs devoirs. Pourquoi cela ? C'est, dit ce Saint, que comme un bon médecin, *sanctus ægrotæ animæ incantator et medicus*, il vient s'adresser d'abord à la source du mal, afin de le guérir : *hoc erat boni medici ut ingressus ad infirmam civitatem sanandam, primò ad originem morbi intenderet.* Après cela je crois que vous n'aurez pas de peine à reconnoître l'excellence et l'utilité du dessein que nous entreprenons. Nous n'y avons point d'autres vues que celles mêmes du Fils de Dieu ; nous voulons y parler contre les Prêtres ; nous voulons y instruire les Prêtres ; parler contre leurs désordres, les instruire de leurs fonctions ; mais néanmoins, au fond, parler toujours en leur faveur, puisque nous n'y avancerons aucune vérité qui ne

tende ou à les entretenir dans leurs devoirs, ou à les retirer de leurs égaremens, c'est-à-dire, en un mot, à les sanctifier et à purifier cette source dont toute la sainteté doit découler dans l'Eglise. Telle est la vue générale que nous avons dans ces entretiens où, sans écouter les sentimens de la chair et du sang, sans écouter les principes de la sagesse humaine, où, sans faire attention à ce qu'en pourroient dire tant d'Ecclésiastiques trop lâches et qui trahissent eux-mêmes leur caractère, nous vous dirons simplement et clairement ce que nous croyons être nécessaire à votre perfection, selon ce que nous apprennent la tradition, les saints Canons et les SS. Pères. Mais avant d'entamer cette matière, j'ai cru que pour nous la rendre plus utile et pour prévenir la négligence que souvent on y apporte, il étoit important de vous montrer deux choses : la première, l'importance d'assister à ces entretiens avec fidélité et d'y apporter toute l'attention de votre esprit et tout l'effort de votre cœur, pour en tirer le plus de fruit qu'il vous sera possible ; la seconde, ce qu'il faut faire pour retirer ce fruit. C'est ce que nous avons dessein de vous expliquer aujourd'hui dans ce premier discours.

Pour l'importance de ces entretiens et l'obligation que nous avons d'en bien profiter, je trouve trois motifs entre beaucoup d'autres qui sont, à mon avis, très-considérables sur ce sujet. Le premier est la qualité des matières que l'on y traite ; ce sont des matières cléricales, matières ecclésiastiques, matières, en un mot, qui sont pour nous de la dernière conséquence ; matières nécessaires pour le salut, et c'est ce qui mérite qu'on y pense. Nous avons deux sortes d'obligations : obligations essentielles et indispensables, selon ces deux qualités que nous portons de Chrétiens

et d'Ecclésiastiques. Comme Chrétiens nous avons nos obligations, comme Ecclésiastiques nous avons nos devoirs ; selon ces deux qualités nos engagemens sont différens, et les uns et les autres sont nécessaires pour le salut. Acquittons-nous de nos devoirs comme Chrétiens et avec la même fidélité qu'ont fait les Saints, si nous manquons d'y satisfaire comme Ecclésiastiques, c'est assez pour nous perdre : *tota ratio damnationis est, mala administratio conditionis.* N'être pas fidèle aux engagemens et aux charges de son état, il n'en faut pas davantage pour sa damnation. C'est, dit saint Grégoire, la source universelle de la perte des Chrétiens ; car Dieu les examine, les juge et les condamne non pas selon les obligations communes et générales, mais selon les engagemens propres et particuliers de leurs professions. Et c'est à quoi nous devons faire une sérieuse attention ; car nous sommes Ecclésiastiques, nous serons jugés selon les obligations ecclésiastiques ; Dieu nous demandera non-seulement si nous avons vécu en bons Chrétiens, mais encore si nous avons vécu en bons Ecclésiastiques ; et, après avoir examiné si nous avons répondu à la sainteté du caractère qui nous a été imprimé dans le baptême, *discutietur sigillum Christianismi*, comme dit S. Ephrem, il examinera en outre si nous avons répondu aux obligations du caractère qui nous a été imprimé dans le sacerdoce : *discutietur sigillum sacerdotii.* Si nous y avons été infidèles, nous serons réprouvés ; si nous y avons été fidèles, nous serons couronnés. Et c'est sur quoi, pour l'ordinaire, on passe trop légèrement, et sur quoi l'on ne fait point d'assez solides réflexions. On croit que c'est assez à un Ecclésiastique de s'instruire dans les matières chrétiennes et d'apprendre les pratiques de l'Evangile qui sont proposées à tout le monde ; on

se persuade qu'il lui suffit de mener une vie réglée, exempte seulement de crime et de scandale ; on dit que pour se sauver dans le clergé on n'est point obligé d'être plus saint ni de vivre autrement que les autres Chrétiens qui se sauvent parmi le peuple : on le croit, on se le persuade, on le dit ; mais on se flatte et certainement on se trompe. C'est un aveuglement épouvantable, c'est une illusion toute évidente. Ce n'est point ce que nous apprennent les SS. Pères : Dieu, dit saint Ambroise, demande bien autre chose d'un clerc que d'un laïque : *aliud enim est quod à clero requirit Deus, aliud quod à laico* (S. Ambr. de dignit. Sacerd.). Comme sa grâce est plus élevée, sa vie doit être aussi plus sainte : *debet præponderare vita sicut et præponderat gratia* ; et souvent ce qui ne seroit pas capable de perdre un homme ordinaire est suffisant pour perdre un Ecclésiastique : *quod in laicis culpa non est, crimen est sacro ordine constitutis*. Voilà à quoi peut-être vous n'avez jamais suffisamment pensé, et ce que nous avons dessein de vous faire connoître clairement dans ces entretiens : n'est-ce pas assez pour vous y rendre fidèles, la qualité des matières que l'on y traite, matières en premier lieu très-nécessaires pour le salut et fondamentales pour notre éternité? *Quò præstantior causa, eò debet esse cura attentior*, dit S. Ambroise.

Mais ce qui doit encore nous obliger à redoubler de soins et d'ardeur, c'est que ces matières si importantes sont néanmoins les plus ignorées et les plus méprisées. C'est une chose incroyable que l'ignorance que l'on voit sur ce point. Il n'y a point de condition dans laquelle on ne connoisse ses devoirs : un magistrat sait ses emplois, un juge connoît ses charges, un capitaine voit ses fonctions, et il n'est

pas jusqu'au plus vil artisan qui ne sache à quoi l'oblige son état; mais les obligations ecclésiastiques, qui sont les plus saintes, les plus relevées, les plus importantes, d'où dépend notre salut et le salut de tous les peuples, sont presqu'universellement ignorées, et d'une ignorance si prodigieuse et si extraordinaire, que les Ecclésiastiques même ne les connoissent pas. Demandez au plus simple artisan du monde à quoi l'oblige sa profession; demandez-lui quelles sont les règles de son état, ce qu'il doit faire et ce qu'il doit éviter; il n'y en a pas un qui ne vous réponde. Mais faites ensuite la même demande à un Ecclésiastique, informez-vous de lui de ses obligations, vous en trouverez fort peu qui vous les disent; bien loin de les connoître, ils croient quelquefois n'en avoir point de particulières : leur ignorance va jusqu'à ce point d'aveuglement, qu'ils ne se persuadent même pas avoir d'autres obligations que celles des laïques. Peut-on voir une ignorance plus déplorable ? En vérité, si un artisan, prenez celui que vous voudrez, quelque grossier qu'il puisse être, avoit aussi peu de connoissance des règles de son art que nous en avons des obligations de notre état, qu'en dirions-nous ? Matières donc plus ignorées, mais en même temps plus méprisées, et plus méprisées en trois façons : 1.° en ce qu'on ne les connoît point, comme nous venons de vous le dire : or, une telle ignorance de son devoir peut-elle être, à votre avis, sans quelque sorte de mépris? Plus méprisées, en second lieu, en ce qu'il n'y en a point qu'on étudie moins, et qu'on se mette moins en peine de connoître; on croit même que c'est perdre le temps que de les apprendre. On passera toute sa vie à lire l'histoire profane; on veillera sans peine pour acquérir l'art de bien écrire et de bien parler

dans le monde; on travaillera avec plaisir pour les vaines connoissances que les Saints appellent les richesses des pécheurs et une vanité importune, et qui, au rapport de saint Augustin (*de doctrina christiana*, *lib. 2. cap. 24.*), ne sont pleines que d'une curiosité empressée, d'un soin crucifiant, d'une mortelle servitude : *plena mortiferœ curiositatis*, *cruciantis sollicitudinis et mortiferœ vanitatis :* en un mot, on se sacrifiera volontiers pour les sciences; mais pour ce qui regarde notre état, pour les saints Canons, pour les règles de la discipline ecclésiastique, pour les cérémonies que les SS. Pères, les Papes et les Conciles recommandent surtout aux Ecclésiastiques, on ne peut souffrir d'y donner la moindre partie de son temps; on croit cette étude inutile, et bonne seulement pour ceux qui ne sont point capables des plus hautes connoissances. En vérité, cela peut-il être sans mépris? Mais plus méprisées, en troisième lieu, en ce que ceux qui les connoissent n'y font presque point d'attention dans la pratique; et c'est là, à mon avis, le dernier degré de mépris : *si ignorantes nulla excusatio tueatur*, *quantò magìs cognitum despici periculosum est*, dit Tertullien! Bien loin d'en témoigner de l'estime, ils sont même souvent les premiers à les combattre. Si vous ne le croyez pas, faites-en vous-même l'expérience, avancez une maxime ecclésiastique qui tende à vous établir dans la perfection, soit sur le détachement du monde, soit sur la fuite du siècle, soit sur la condamnation de ses maximes, à quoi les Ecclésiastiques sont plus particulièrement et plus étroitement obligés, et vous verrez que les Ecclésiastiques même seront les premiers à s'y opposer; en sorte que ceux qui devroient défendre ces vérités et qui sont engagés par état à les

soutenir avec plus de vigueur, seront ceux qui les contesteront avec plus de chaleur et d'emportement. Voyez où nous en sommes réduits! Matières donc plus méprisées.

Mais enfin, matières dont peut-être, et probablement même, nous n'entendrons jamais parler lorsque nous serons sortis du séminaire. N'est-ce pas assez pour nous obliger à les écouter avec attention pendant que nous y sommes? Car enfin, hors des séminaires et de quelques communautés saintes que l'on voit à présent dans le clergé, de quoi parle-t-on, même parmi les Ecclésiastiques? *Disputant de rebus ad beatam vitam non profuturis*, dit S. Augustin, *sic occupantes multùm pretiosa et rebus salubribus impendenda tempora* : on ne parle que de niaiseries, de bagatelles, et enfin on ne parle de rien moins que de son état. Et voilà le premier motif qui nous oblige à être fidèles à ces entretiens, et à ne pas négliger maintenant l'occasion que Dieu nous en donne, la qualité des matières que l'on y traite, matières les plus importantes, matières néanmoins les plus ignorées et les plus méprisées, et matières dont nous n'entendrons plus parler hors de la maison.

Non-seulement la qualité des matières que l'on traite dans ces entretiens nous oblige à y être fidèles et à y apporter beaucoup de soin, mais encore la qualité des personnes auxquelles on y parle ; ce sont des Ecclésiastiques. Car comme on n'y parle que des matières ecclésiastiques, on ne les traite aussi que devant des Ecclésiastiques, c'est-à-dire des personnes qui, pour l'ordinaire, profitent le moins de ce qu'on dit. Peut-être que ceci vous surprendra d'abord, mais je crois qu'il est important de vous expliquer ma pensée et de vous dire nettement la vérité. *Non ut con-*

fundam vos hæc dico, sed ut filios, sed ut fratres meos charissimos moneam (Molina) : je ne dis pas ceci, mes Frères, pour vous faire confusion, ni pour porter jugement des personnes qui m'écoutent, mais seulement pour vous avertir en charité de ce qui arrive ordinairement, afin que vous en profitiez, et pour vous dire que si vous n'apportez un soin tout particulier, une vigilance extraordinaire, un zèle qui ne soit pas commun, vous n'en profiterez pas plus que beaucoup d'autres qui les ont écoutés. Une infinité ont écouté les mêmes matières, et une infinité n'en ont tiré aucun avantage. D'où vient cela? ce sont des Ecclésiastiques, ils sont insensibles : si c'étoient des laïques, peut-être les auroit-on touchés.

On croit quelquefois qu'il n'y a pas beaucoup à profiter à prêcher au simple peuple. On s'imagine que leur esprit grossier n'est point capable des instructions qu'on leur donne, et souvent même, dans cette pensée, on ne prend cet emploi qu'à contre-cœur. Pour moi je pense qu'on profite encore moins à parler aux Prêtres. Et en effet, pensez-vous que si l'on avoit tenu un de ces esprits, quelque grossier qu'il pût être, qu'il eût passé des années entières dans quelque lieu de retraite, qu'on eût pris tous les jours le soin de l'instruire, et que l'on eût travaillé à son avancement avec la même assiduité que l'on travaille à celui d'un Ecclésiastique dans un séminaire; qu'on lui eût tous les jours dit et redit ce qu'il doit faire, qu'on eût pris soin de le reprendre de ses moindres défauts, de l'avertir de ses plus légères imperfections, de le rappeler de ses égaremens, de le réchauffer dans ses tiédeurs, de le relever dans ses chutes, de l'exciter dans ses langueurs; pensez-vous, dis-je, qu'on n'y auroit pas beaucoup plus profité

qu'à beaucoup d'Ecclésiastiques que nous y voyons tous les jours? Pour moi je n'en doute point, et je m'assure que vous-mêmes en conviendrez, si vous faites attention à trois obstacles qui se rencontrent dans la plupart des Ecclésiastiques, et qui les empêchent ordinairement de profiter de ce que l'on dit.

Le premier est qu'ils se croient assez savans et avoir assez de lumières; et comme ils sont établis pour être la lumière des autres, ils ne croient pas être obligés d'en emprunter ailleurs pour se conduire; et ainsi ils méprisent aisément les instructions qu'on leur donne: *credunt se esse sapientes præ monitoribus suis*, dit Gerson, et pour cela, *prœdicationes convertunt in fastidium et contemptum.* Ils ne font aucun état de ce qu'on leur dit, ils ne l'écoutent que par manière d'acquit et en passant; et ainsi n'approfondissant jamais ce qu'ils entendent, il ne faut pas s'étonner s'ils n'en retirent jamais beaucoup de fruit: *nunc verò dicitis: quia videmus: peccatum vestrum manet.*

Secondement, c'est qu'ils ont peine à souffrir qu'on les avertisse, et ils sont honteux d'être repris, eux qui sont pour reprendre les autres: *in contumeliam sacerdotum non de divinis cultibus admoneri, quod enim ipsi debent exigere, turpiter exiguntur.* Ainsi pour éviter cette confusion, ils ne s'appliquent jamais ce qu'on leur dit, et le détournent toujours adroitement pour le faire tomber sur quelqu'autre: si l'on touche quelque défaut, c'est pour un tel, tel, ou tel; en sorte que, ne gardant rien pour eux, ils ne profitent pas plus que ceux qui, étant à table, donneroient toute leur portion à leur voisin.

Troisièmement, c'est que quand on particularise

tellement qu'ils croient que c'est pour eux en particulier qu'on parle, ils se persuadent, pour n'être point coupables, que tout ce que l'on dit n'est point d'une obligation si étroite, que ce n'est que pour la plus grande perfection. Il n'est pas même jusqu'aux obligations plus précises, qui sont décidées le plus clairement par les saints Canons, et décidées sous peine d'anathème, qu'ils ne veuillent faire passer pour de simples conseils : *malunt exsecrari legem quàm emendare mentem ; malunt præcepta odisse quàm vitia* (Salvian. hid. 4.). Voilà ce qui arrive communément parmi les Ecclésiastiques, et ce qui m'oblige de vous exhorter ici à apporter des dispositions qui ne soient pas communes ; autrement nous trouvant disposés comme les autres, nous n'en profiterons pas plus que les autres.

Enfin la qualité des châtimens que nous devons craindre si nous ne profitons de ces entretiens, est le troisième et le dernier motif, mais le plus pressant, pour nous obliger à y apporter une vigilance et un soin tout extraordinaires. J'en remarque trois principalement : le premier est celui dont il menace son peuple par le prophète Amos (*chap*. 8.) : *Ecce dies veniunt, dicit Dominus, et mittam in eos non famem panis neque sitim aquæ, sed audiendi verbum Dei :* j'enverrai sur la terre une famine, dit Dieu dans sa colère, mais une étrange et cruelle famine, non pas de pain, mais de la parole de Dieu. Qu'est-ce à dire une famine de la parole de Dieu ? C'est-à-dire qu'il y en aura une si grande disette, qu'ils ne trouveront plus personne qui la leur annonce: *audiendi verbum Dei eam fore penuriam, ut nunquàm valeant doctorem, etsi avidissimè quæsierint, reperire*. Et voilà une des plus horribles malédictions

de la vengeance de Dieu et de son épouvantable justice. N'avoir plus personne qui instruise, qui corrige, qui avertisse, qui reprenne, c'est le moyen de tomber bientôt dans l'abîme de tous les maux. Nous le voyons dans les Juifs ; depuis que Dieu leur a entièrement retiré ses Prophètes, on ne voit parmi eux qu'une suite continuelle de malheurs : auparavant ils tombent souvent, Dieu les châtie de temps en temps, et de temps en temps ils se relèvent ; mais depuis que la main de Dieu a été appesantie sur eux, et qu'en punition de ce qu'ils avoient méprisé sa parole, Dieu la leur retire et les en prive, ils tombent et ne se relèvent plus de leur chute. Or, voilà le malheur que vous devez craindre, si vous ne profitez de cette même parole qu'on vous annonce ; un temps viendra où vous voudrez bien l'entendre, et vous ne le pourrez plus, parce que vous ne serez plus en état de le faire, ou parce que vous ne trouverez plus personne qui vous la prêche ; un temps viendra où vous voudriez bien trouver, pour éteindre votre soif, un Abraham qui vous donnât une goutte de ce torrent qui découle maintenant sur vous en abondance ; et, par un juste jugement de Dieu et en punition de vos infidélités passées, vous ne le trouverez plus : *qui semel verbum Dei fastidiunt, neque si velint, deindè illud accipere meritò possent* (S. Cyril. Alex. in cap. 8. Amos.). C'est la conduite ordinaire de Dieu, il prive de ses dons ceux qui les méprisent et qui n'en font pas bon usage. Et ne croyons pas que ceci soit tellement éloigné de nous : jetons seulement les yeux sur ces ordres qui, après avoir été très-florissans dans l'Eglise, et étant tombés insensiblement dans la décadence et le relâchement, se sont enfin trouvés dans une telle

misère, que n'ayant plus personne entre eux pour les avertir et les reprendre, ils sont enfin tombés dans la dernière désolation, jusque-là qu'on a été obligé de les abolir à cause de leurs déréglemens scandaleux. Je sais bien que nous n'avons pas la même chose à craindre pour l'état ecclésiastique, puisque sa durée doit être jusqu'à la fin du monde; mais à quoi nous servira que cet état ne périsse pas, si nous périssons dans cet état? et nous y périrons infailliblement, si nous ne faisons profit de la parole de Dieu qu'on nous y prêche.

Voilà le premier châtiment que nous devons redouter : si nous ne profitons pas de ces entretiens, craignons que la parole de Dieu méprisée ne se retire. Mais ce châtiment, quoique très-rigoureux, n'est pas néanmoins le plus à craindre. En voici un second sans comparaison plus redoutable ; et si le premier Dieu le donne dans sa colère, nous pouvons dire qu'il donne celui-ci dans sa fureur : c'est lorsque non-seulement il retire ses prophètes et ceux qui pourroient nous enseigner sa parole, mais encore quand il permet qu'il y ait de faux prophètes, de faux docteurs et des personnes qui nous annoncent adroitement l'erreur et qui nous prêchent le mensonge. Oh! que pour lors il est difficile que l'on échappe! Et c'est le châtiment de ceux qui n'ont pas profité de sa parole : *eò quòd charitatem christianitatis non receperunt ut salvi fierent, ideò mittet illis operationem erroris, ut credant mendacio* : nous n'avons pas voulu croire ceux qui par charité nous annonçoient de la part de Dieu ses vérités, et en punition on nous annoncera des erreurs, et nous y donnerons créance. Nous n'avons pas voulu croire quand on nous a dit qu'un Ecclésiastique étoit obligé de porter

la soutane et la tonsure, et nous trouverons des personnes qui nous diront que cela n'est point si nécessaire. Nous n'avons pas voulu croire quand on nous a dit qu'un Ecclésiastique devoit se séparer des divertissemens du siècle, qu'il devoit renoncer au monde et à ses maximes ; et nous en trouverons qui nous diront que cela seroit bon pour des solitaires, mais que des Ecclésiastiques qui vivent dans le monde doivent condescendre et s'accommoder à sa conduite. Nous n'avons pas voulu croire quand on nous a dit que la chasse étoit interdite aux Ecclésiastiques, et nous trouverons même d'habiles gens qui nous diront que c'est un divertissement honnête, et que cette défense n'étant plus en usage, on n'en doit faire aucun scrupule ; ainsi nous feroit-on passer pour conseil seulement, pour une chose de plus grande perfection, et même quelquefois pour un zèle sans science et trop rigoureux, ce qu'on nous pourroit dire des obligations les plus certaines de notre état : *ut in errorem inducantur, si fieri potest, electi.* Châtiment épouvantable, d'où vient ensuite l'endurcissement qui est la troisième punition et le troisième malheur que nous devons craindre. Car après n'avoir fait aucun profit des entretiens et des avertissemens qu'on nous a donnés dans un séminaire, après avoir écouté ces personnes qui nous ont annoncé le mensonge, il n'y a presque plus de remède ; on ne peut se résoudre à revenir : *apprehenderunt mendacium*, dit le prophète Jérémie, *et noluerunt reverti ;* et si quelquefois on en revient, nous voyons qu'on y perd son temps, qu'on est incorrigible, que rien ne fait plus impression, enfin qu'on est dans l'endurcissement, c'est-à-dire, en un mot, qu'on y revient en portant sur son front le caractère de la

réprobation. Tout cela ne suffit-il pas pour vous rendre fidèles aux entretiens que nous avons à vous faire? la qualité des matières vous y invite, la qualité des personnes vous en presse, la qualité des châtimens vous en sollicite : n'est-ce pas assez pour vous convaincre?

Mais que faut il faire pour y être fidèle et pour en profiter? Nous pouvons distinguer trois temps auxquels il faut faire une particulière attention : le premier est avant l'entretien ; le second, pendant l'entretien, et le troisième, après l'entretien.

Avant l'entretien : il faut y venir avec un grand désir ; et quel désir? désir d'en profiter ; car sans cela nous n'en retirerons jamais beaucoup de fruit. Le désir ; disent les Saints, est l'appétit de l'ame. Un homme qui se met à table sans appétit ne mange pas beaucoup de viande, elle le dégoûtera beaucoup ; et un homme qui entend la parole de Dieu sans grand désir en sentira bientôt le dégoût : *cordis nostri desideria inhiant, ut de cibo vitœ aliquid sumant.* C'est la première disposition, le désir.

Non-seulement il faut y venir avec un grand désir, mais il faut l'écouter avec de grandes dispositions ; et c'est le second temps, pendant l'entretien. Or, je réduis ces dispositions à trois : attention, humilité, simplicité. 1.° Il faut écouter avec grande attention et fidélité, ce qui demande deux choses, être exact et ponctuel afin d'y être dès le commencement et afin de nous y rendre précisément à l'heure, et puis écouter avec une présence d'esprit particulière tout ce qu'on nous y dit.

2.° Ecouter avec une profonde humilité, qui aura en nous deux grands effets : 1.° elle nous fera déposer cette vaine opinion de science, et cette fausse imagi-

nation, que nous en savons assez; 2.° elle fera que nous nous appliquerons à ce qu'on nous dira, et ainsi nous mettra en état d'en profiter. Oh! mais j'ai déjà tant étudié, j'ai vu toute la théologie! Si vous l'avez toute vue, vous ne la savez pas toute, il y en a au moins encore un traité que vous ignorez, qui est celui de l'humilité. Ecoutez donc en second lieu avec humilité.

Enfin avec simplicité, comme un enfant, comme un religieux qui écoute sa règle; si lorsqu'un religieux entend lire sa règle et ses constitutions, il disoit à chaque point: cela ne m'oblige pas sous peine de péché; pour cela je n'y suis nullement obligé: celui-ci n'est que pour la plus grande perfection, et qu'ainsi à chaque point il donnât une semblable explication, qu'en diriez-vous? Je ne sais pas ce que vous en diriez, mais je sais bien que vous pourriez dire avec justice et vérité: certainement s'il ne change, il sera un très-mauvais religieux. Ainsi lorsque nous vous parlerons des obligations ecclésiastiques, si à chaque chose que nous vous dirons, vous cherchez quelque défaite, vous recourez aux vaines distinctions que fournit l'amour-propre, certainement vous ne profiterez pas beaucoup de ces entretiens, et il n'y a guère d'apparence que vous soyez jamais bon Ecclésiastique. Que faut-il donc? simplicité pour recevoir avec docilité et soumission ce qui vous sera annoncé de votre devoir.

Enfin après l'entretien, qui est le troisième temps, il faut tâcher de faire trois choses: 1.° ruminer ce qu'on a entendu, c'est l'avis de S. Augustin: *Quæ audîstis cogitate, quid dixi, quæ manducâstis ruminate; sic enim eritis animalia munda et apta epulis Dei.* Et pour cela dire en soi-même au sortir

de l'entretien, et après avoir reçu cette manne, comme les Juifs disoient de celle que Dieu leur donna autrefois : *Manhu quid est hoc?* Mon Dieu ! quelles obligations et quelle sainteté ! et de plus s'en entretenir même pendant les récréations. 2.° Tâcher d'en mettre quelque chose à part pour le pratiquer dès le jour même, c'est le conseil de saint Chrysostôme (*Hom. 32, ex Gal.*). *Obsecro ut quotidiè quisque seipsum scrutetur quid ex hodiernâ, quid ex proximâ lectione utilitatis acceperit. Non, ait Dominus, si audieritis aut laudaveritis verbum meum, sed si manseritis in verbo meo, verè discipuli mei eritis. Quid est manere in verbo Dei, nisi nullis tentationibus cedere* (S. Aug. Serm. 48. de verbis Domini in Joan.)? 3.° Ne jamais contester ce qui regarde notre perfection : en ferons-nous jamais trop pour assurer notre salut?

II.e ENTRETIEN.

De l'excellence de l'état Ecclésiastique.

Je crois que nous ne pouvons mieux commencer les entretiens que nous avons à vous faire sur l'état Ecclésiastique, qu'en vous montrant d'abord l'excellence et les prérogatives de ce divin état. C'est, au sentiment et dans la pratique des Saints, le premier pas qu'on doit faire en cette matière ; et pour y procéder avec ordre et sans confusion, dit S. Ambroise, appliquez-vous à en connoître la dignité avant de descendre aux engagemens et aux obligations qu'on y contracte (*Dignum est ut dignitas sacerdotalis priùs noscatur à nobis, deindè servetur à nobis. Libr. de Dignit. Sacerd. cap. 12.*) ; autrement nous serions en danger, dit le même Saint, de tomber dans la malédiction du Prophète ; et, ne connoissant

pas l'éminence de notre condition et l'honneur que Dieu nous a fait en nous y élevant, nous donnerions lieu à cet infâme reproche qu'on pourroit nous faire légitimement : *Homo cùm in honore esset, non intellexit; comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis* (Psal. 48.).

C'est ce qui m'oblige à vous parler aujourd'hui à fond de l'excellence de l'état ecclésiastique, avant d'entrer dans le détail de ce que nous avons à traiter sur ce sujet ; mais, comme cette matière est d'une grande importance, ne vous étonnez pas si je vous demande la plus grande attention, et si je me sers pour cet effet de ces belles paroles dont un des plus grands Saints et des premiers Pères de l'Eglise se servit autrefois en pareille occasion : *Quasi in gremio consacerdotum positus, ipsos alloquor sacerdotes : audite me, beatissimi patres, et si dignum ducitis, sanctissimi patres, audite me, stirps levitica, germen sacerdotale, propago sanctificata, duces et rectores gregis Christi, audite me rogantem vos pariter et timentem, et honorem sacerdotalem demonstrare volentem, ut cùm honoris vobis prærogativam monstramus, merita etiam congrua requiramus* (S. Ambr. ibid.). Ecoutez-moi, mes chers Frères, qui êtes engagés dans l'état ecclésiastique et dans le sacerdoce, ou qui avez dessein d'y être un jour élevés, écoutez-moi, mais avec une présence d'esprit et une préparation de cœur toute extraordinaire : et pourquoi ? parce que j'ai un avis important à vous donner, et que j'ai beaucoup à craindre en le donnant ; avis de la grandeur et dignité de votre état ; crainte que vous ne répondiez pas à une si haute dignité ; deux choses qui demandent singulièrement votre attention, et sur lesquelles nous

nous proposons d'appuyer tout ce que nous vous dirons dans ce premier entretien; car nous tâcherons de le renfermer dans ces deux points : 1.° Quelle est la dignité de cet état? 2.° Que faut-il faire pour répondre à une si haute dignité?

Pour bien connoître et pénétrer à fond l'excellence de l'état ecclésiastique, je crois que nous ne saurions nous appuyer sur de plus solides fondemens que sur ceux que l'on emploie ordinairement pour relever les différens états et les divers ordres qui paroissent avec plus d'éclat et de lustre, et qui sont estimés les plus considérables dans l'Eglise. Car quoique les SS. Pères aient eu une telle estime de l'état dont nous parlons, qu'ils l'aient cru incomparable, il est vrai néanmoins qu'encore que les autres ne lui puissent être comparés par une comparaison d'égalité (*nullis potest comparationibus adæquari*, dit S Jean Chrysostôme), on peut toutefois le comparer à tous les autres états par une comparaison de prééminence, en faisant voir que ce qui les relève et les rend plus considérables, se trouve avec éminence et avec beaucoup d'avantage en celui-ci. Or, c'est ce qui nous est aisé de vous faire connoître par les fondemens principaux dont on se sert pour relever les plus grands ordres. Je ne m'arrête qu'à trois qui me paroissent plus importans : le premier est leur institution; le second, leurs priviléges et leurs pouvoirs; le troisième, leurs emplois et leurs fonctions. Institution sainte, priviléges et pouvoirs singuliers, fonctions et emplois relevés, trois fondemens qui font connoître la dignité de l'état ecclésiastique.

1.° Institution sainte et adorable. C'est, dit S. Cyrille, la première source dont nous devons tirer l'excellence de notre état : *præclaram sacerdotii dignitatem dices ex eo quòd nobile atque conspicuum habet*

initium. Or, y en a-t-il jamais eu dans l'Eglise, et pourra-t-il jamais y en avoir qui soit plus noble, plus admirable et plus saint dans son institution? Trois choses font une institution célèbre : 1.° la qualité du fondateur; 2.° les circonstances extraordinaires qui l'accompagnent; 3.° la fin qu'il se propose. Or, tout cela est admirable dans l'institution de l'état ecclésiastique.

La qualité du fondateur. Qui a fondé cet état? *Non mortalis quispiam*, dit saint Chrysostôme (*Lib. 3. de Sacerd.*), *non Angelus*, *non Archangelus*, *non quævis alia creata potentia*, *ordinem hunc instituit*; ce n'est point l'effet d'une puissance créée, ce n'est point l'ouvrage d'une simple créature, ce n'est point la production d'une autorité ordinaire, ce n'est point un homme, ce n'est point un Ange, ce n'est point un Archange; et qui donc? le Fils de Dieu, le Sauveur du monde, Jésus-Christ même qui l'établit; et c'est ce qui mérite que l'on y pense.

Pour l'établissement politique et les états du monde, même les plus considérables, il en donne facilement la commission aux Grands du siècle, aux Souverains, aux Princes et aux Monarques. Pour les états et les ordres même les plus religieux et les plus saints qui sont dans l'Eglise, il s'en décharge sur ses fidèles serviteurs, et il en laisse le soin à ces grandes ames que nous voyons en avoir été les patriarches et les instituteurs; il avoit même autrefois confié l'établissement de la synagogue à ses Anges, qu'il avoit bien voulu employer à ce dessein : *legem dedit in dispositione Angelorum*. Mais pour l'état ecclésiastique il ne le veut confier à personne; il vient y travailler lui-même, et ne craint point de descendre de son trône et de sa gloire pour l'établir. Et ne vous en étonnez

pas ; c'est un ouvrage qui lui est trop à cœur pour le confier à un autre ; c'est son chef-d'œuvre, et il veut aussi que ce soit l'ouvrage de ses mains : *ipse fecit nos regnum et Sacerdotes Deo et Patri.* Lorsqu'on parle de ces grands ordres religieux que les Saints ont établis dans l'Eglise, on en conçoit d'abord et avec raison de hautes idées ; pourquoi cela ? Oh ! c'est un saint François, dit-on, qui en est le fondateur ; c'est saint Dominique ; c'est le grand saint Ignace, c'est l'incomparable saint Augustin. Cette pensée seule nous en donne de la vénération et de l'estime, la sainteté de celui qui l'a fondé ; et ce seroit une espèce d'impiété que de n'en avoir pas : la religion même nous y oblige ; si cela est, que sera-ce de l'état ecclésiastique ! état qui n'a pas seulement un Saint, mais le Saint des Saints pour fondateur ; non pas une simple créature, mais Jésus-Christ même qui l'a établi, et dans des circonstances si admirables, qu'elles font bien connoître et l'estime extraordinaire qu'il en fait, et l'état particulier que nous devons en faire.

J'en remarque trois entr'autres qui sont, à mon avis, considérables, mais que je ne toucherai qu'en passant, pour n'être pas trop long. La première est la circonstance du temps ; la seconde sont les différentes attitudes où il se met pour faire cet établissement ; la troisième est ce qu'il fait immédiatement après.

Pour le temps. Quand fait-il cet établissement ? La veille de sa mort, sur le point de retourner à Dieu son Père, au commencement de ses délaissemens, à l'entrée de son agonie : tous les Evangélistes le remarquent et nous y font faire à dessein une attention particulière. C'est pour nous avertir que ce qu'il va faire est important ; car dans un temps si proche on ne traite que des affaires les plus importantes ; c'est

un temps où l'on se décharge des emplois communs, où on laisse les occupations ordinaires, où l'on ne s'applique qu'aux choses de conséquence. Dire donc que Jésus-Christ a fait cet établissement si proche de sa mort, c'est beaucoup dire, puisque c'est dire que c'est un des ouvrages des plus importans qu'il ait faits pendant sa vie. Lorsque le Fils de Dieu voulut donner une preuve efficace de la grandeur de la très-sainte Eucharistie, et qu'il voulut faire paroître cet adorable sacrement comme le chef-d'œuvre de son amour envers les hommes, les SS. Pères remarquent qu'il choisit précisément le même temps pour l'établir, parce que, ne pouvant avoir alors aucune réserve pour ceux qu'il chérissoit, et ne s'occupant que des choses les plus importantes, en choisissant ce temps pour l'institution de ce divin Sacrement, il fit voir que c'étoit et le plus grand de ses miracles et la plus forte preuve de sa divine dilection. C'est la solide réflexion du grand saint Thomas (*opusculo* 57, *de institutione Eucharistiæ*) : *Ut arctiùs charitatis hujus immensitas fidelium cordibus infigeretur, in ultima cœna quandò transiturus erat de hoc mundo ad Patrem, Sacramentum hoc instituit, tanquàm miraculorum ab ipso factorum maximum.* Et voilà la première circonstance qui relève l'établissement de notre état.

Mais entrons, je vous supplie, dans le cénacle où Jésus-Christ fait cet établissement, et nous en verrons une bien plus surprenante ; ce sont les différentes attitudes où il se met pour travailler à cet ouvrage. Les Evangélistes en remarquent trois admirablement mystérieuses, et qui sont, à mon avis, capables de causer non-seulement aux hommes, mais même aux Anges, un profond étonnement : la première, il se lève

en présence de ses Apôtres ; la seconde, il s'abaisse à leurs pieds ; la troisième, il s'anéantit entre leurs mains. Premièrement il se lève, *surgit;* pourquoi? c'est pour nous dire qu'il va se faire quelque chose d'important, et où il faudra qu'il emploie toute sa puissance. C'est le terme ordinaire et la manière de parler de l'Ecriture-Sainte; et l'Eglise même instruite à cette école, lorsqu'elle demande à Dieu quelque grande grâce, quelque secours extraordinaire, lui dit de se lever: *ex surge, Domine; surge, Domine.* Jésus-Christ se lève donc pour nous exprimer qu'il va faire un grand ouvrage, et c'est pourquoi l'Evangile même ne le remarque qu'après avoir dit qu'il savoit que son Père lui avoit donné toute puissance : *sciens Jesus quia omnia dedit ei Pater in manus, surgit.* Mais après s'être levé de la sorte, il s'abaisse aux pieds de ses Apôtres. Quel spectacle ! dans le ciel tout s'abaisse devant le Fils de Dieu, et sur la terre le Fils de Dieu s'abaisse devant les premiers Prêtres. Dans le ciel tout s'abaisse devant le Fils de Dieu pour reconnoître ses grandeurs, et sur la terre le Fils de Dieu s'abaisse devant les premiers Prêtres pour faire paroître leur incomparable dignité : *vide colla regum et principum submitti genibus Sacerdotum ; ad elevationem manuum vestrarum regum capita inclinabuntur* (S. Ambr. de dignit. sacerd. Petr. Bles. Serm. 4.). Qu'on ne s'étonne donc plus de voir les empereurs prosternés à leurs pieds ; qu'on ne s'étonne plus des soumissions que leur rendent les princes ; ce sont, à la vérité, des témoignages bien éclatans de la grandeur de leur état, que les SS. Pères ont admirés et comblés d'éloges ; mais n'est-ce pas une merveille bien plus étonnante que Dieu même abaissé à leurs pieds ?

Toutefois ce n'est pas tout encore; car comme Jésus-Christ les considère déjà par avance honorés de la dignité du sacerdoce qui va leur être conférée, et revêtus de la personne et de l'autorité de Dieu son Père, il entre dans des sentimens de révérence et de respect; et se mettant extérieurement devant eux en la manière qu'il étoit sans cesse en esprit devant son Père, non-seulement il s'abaisse à leurs pieds, mais il s'anéantit entre leurs mains. Y a-t-il rien qui puisse mieux faire connoître la dignité infinie de notre état? Et quand nous n'en aurions point d'autres preuves que ces circonstances, ne seroit-ce pas assez pour nous faire conclure que c'est le chef-d'œuvre du Fils de Dieu et le plus grand de ses ouvrages? Aussi voyons-nous qu'immédiatement après il sort du cénacle et s'en va à la mort, comme pour dire qu'après ce miracle où sa puissance et son amour étoient comme épuisés, il n'y avoit plus rien à attendre de lui en cette vie, et qu'il ne lui restoit plus qu'à mourir pour tout consommer : *hæc respiciens Evangelista, cùm dilexisset suos, usque in finem dilexit eos.*

Que les autres ordres recherchent après cela toutes les circonstances de leur établissement; qu'ils rassemblent tout ce qu'il y a de plus prodigieux dans leur institution, qu'ils nous racontent toutes les merveilles qui les ont rendus plus remarquables dans l'Eglise, où en trouverons-nous un qui puisse être comparé à l'état ecclésiastique? Un Dieu se lève, un Dieu s'abaisse, un Dieu s'anéantit pour fonder cet état; il veut même le sceller de son propre sang. Avouons que c'est le miracle des miracles : *miraculum stupendum; non est inventum tale opus in universis regnis.*

La troisième chose qui relève l'institution de notre

état,

état, c'est la noble fin que Jésus-Christ se propose en le fondant : cette fin n'est autre que d'avoir des personnes affidées sous lesquelles il se cache, afin de se faire porter partout pour gagner ainsi tout le monde à Dieu son Père; en sorte qu'on peut dire de chaque personne engagée dans cet état, ce que saint Chrysostôme a dit à la louange d'un des premiers et des plus fervens Ecclésiastiques qui aient été dans l'Eglise : *tabernaculum sub quo Christus mundum occupaturus latens ibat ;* ce sont des tabernacles, disons mieux, ce sont des Sacremens qui renferment Jésus-Christ, et qui doivent le porter dans les esprits et dans les cœurs de tous les hommes; dans les esprits, en l'exprimant en eux-mêmes, en le représentant parfaitement comme des images achevées de ce divin original; dans les cœurs, en le produisant par la vertu toute-puissante des paroles que Dieu leur met en bouche pour cet effet. Et voilà le dessein de Jésus-Christ dans cette institution : premièrement, que les Ecclésiastiques le représentent, qu'ils soient ses images, en un mot, qu'ils portent tellement tous ses traits, et qu'ils lui soient si semblables, qu'en les voyant on se représente Jésus-Christ, comme en voyant une copie bien faite on se représente l'original. Et c'est ce dessein que le Fils de Dieu même fit paroître dans l'institution des premiers Prêtres; car immédiatement après les avoir ordonnés, ils se trouvèrent si semblables à Jésus-Christ, qu'on avoit peine à remarquer la différence, jusque-là qu'il fallut que Judas donnât un signe aux Juifs pour le reconnoître d'avec eux ; cela est remarquable. Les Juifs l'avoient vu sans doute assez souvent, il leur avoit parlé publiquement, il s'étoit exposé plusieurs fois au milieu d'eux, il les avoit tant de fois enseignés ! certainement ils ne

pouvoient pas ne pas le connoître ; et néanmoins il faut que Judas leur donne un signe pour ne pas se méprendre : pourquoi cela ? c'est que ces premiers Prêtres lui sont tellement semblables par la grâce du sacerdoce qu'ils viennent de recevoir, qu'étant avec eux, ils n'auroient pas pu le reconnoître. Tel est donc, en premier lieu, le dessein du Fils de Dieu dans l'institution de tous les Prêtres, de s'exprimer en eux, et d'en faire des images de ce qu'il est ; et c'est pour cela aussi qu'il ne les établit qu'en mourant, parce que pendant sa vie on n'eût eu que faire de ses copies, l'original étant présent. Il veut, en second lieu, que les Prêtres, en le représentant, le produisent en même temps dans leur cœur par la puissance et l'autorité qu'il leur donne ; et voilà les deux fins admirables de l'établissement de notre état : pourra-t-il jamais y en avoir de plus nobles et de plus relevées ?

Il est vrai que les ordres religieux peuvent se glorifier d'avoir les mêmes ; car Dieu les a suscités aussi dans l'Eglise et pour représenter son Fils, et pour le porter dans leurs cœurs, mais d'une manière bien différente de l'état ecclésiastique. Car si les ordres le représentent, ils ne sont pas pour le représenter tout entier, mais pour le représenter seulement en partie : un ordre sera pour représenter particulièrement une de ses vertus, un second, pour en représenter une autre ; en sorte que, comme dans le ciel les Anges sont tellement appliqués aux perfections divines, que chaque ordre en représente quelqu'une, et qu'ainsi les Séraphins expriment son amour, les Chérubins sa science, les Trônes sa fermeté, les Dominations son autorité, etc. ; il en est de même des ordres religieux dans l'Eglise, à l'égard des perfections et des vertus de Jésus-Christ ; chacun en représente quelqu'une.

Saint François exprime son amour pour la croix, saint Benoît, sa solitude, saint Bruno, sa retraite, saint Ignace, son zèle; mais il n'y en a point qui le représente tout entier; c'est le privilége de l'état ecclésiastique. Et c'est pourquoi cet état n'est point multiplié comme les autres; il est unique, parce qu'il suffit pour exprimer tout Jésus-Christ. Il le représente donc plus que tous les autres; mais encore il le produit plus efficacement que tous les autres; car les autres, dans leur première institution, ne le produisent dans les cœurs que par exhortations et par exemples; mais celui-ci le produit par la vertu que Dieu lui donne et qui rend sa parole efficace. Si maintenant ces ordres religieux entrent en participation de cette vertu et de cette même puissance, ce n'est qu'autant qu'ils entrent dans l'état ecclésiastique, qu'ils ont part à cette grâce; de sorte que nous pouvons dire que, soit que nous considérions la sainteté de notre fondateur, soit les circonstances qui accompagnent notre institution, soit les fins qui l'ont fait établir, nous ne trouverons point dans le monde de plus admirable institution que celle de notre état. C'est donc en premier lieu l'état le plus saint dans son institution.

2.° C'est encore le plus excellent, si nous considérons la grandeur de son pouvoir et de ses priviléges; pouvoir si grand, que Dieu n'en a jamais donné de pareil à aucun autre état, et que nous pouvons dire égaler celui de Dieu. Je vois une étrange merveille, dit saint Jean Chrysostôme à ce sujet (*Libr.* 3. *de Sacerd.*) : Dieu le Père a donné tout pouvoir à son Fils, et je remarque que tout ce pouvoir que le Fils a reçu, il le confère aux Prêtres : *quænam, quæso, potestas hâc major esse queat? dedit Filio; cæterùm video eamdem ipsam omnifariam potestatem*

à Deo Filio Sacerdotibus traditam. Peut-on voir une plus grande puissance? Aussi les SS. Pères, et particulièrement S. Ephrem (*de Sacerd.*), l'appellent-ils infinie. Voilà le pouvoir qui est annexé à notre état, et que Dieu n'a pas même voulu donner aux Anges: *potestatem quam Deus neque Angelis, neque Archangelis datam esse voluit*, dit S. Chrysostôme; *à Dominatore terræ acceperunt dominium supremum.*

Ajoutez que ce pouvoir qui nous est conféré non-seulement surpasse tous les autres en lui-même, mais il nous est donné avec trois priviléges qu'on ne peut trouver ailleurs : le premier est que ce pouvoir n'est point limité ; le second qu'il ne peut être contesté; le troisième qu'il ne peut être révoqué. Et c'est ce qui ne se rencontre point dans les autres états, ni même dans les ordres religieux ; car tous les priviléges qu'on leur accorde, quelque considérables qu'ils puissent être, sont toujours bornés ; ils ne s'étendent que sur certaines personnes, dans de certains temps, ou à l'égard de quelques fonctions déterminées. Ils peuvent souvent être contestés, on peut douter quelquefois de leur validité, comme on le voit tous les jours. Enfin, ils peuvent être révoqués ; car celui qui les donne ne se lie pas les mains ; il a toujours droit de les supprimer quand il lui plaît ; mais pour le pouvoir donné à l'état ecclésiastique, premièrement il est d'une telle étendue, que Jésus-Christ même qui le donne ne le limite point, et ne le borne ni quant au temps, ni quant aux personnes, ni quant aux emplois. Quant au temps il s'étend dans tous les siècles, depuis la naissance de l'Eglise jusqu'à la fin du monde. Quant aux personnes, il s'étend sur toutes les créatures animées, inanimées; il s'étend sur les corps et sur les ames ; vous le savez, il s'étend même sur les

Anges bons et mauvais, en chassant les uns, et obligeant les autres à venir adorer ce qu'il bénit. Disons plus, il s'étend jusque sur Jésus-Christ, puisqu'il le fait descendre du ciel, quand il lui plaît, par quatre paroles, et le tient entre ses mains pour en faire ce qu'il veut. Ajoutons qu'il s'étend sur Dieu même, puisqu'il a le pouvoir de l'apaiser, qu'il lui fait tomber la foudre des mains, et qu'il l'oblige à pardonner aux coupables. Quant aux emplois, ils les ont tous entre leurs mains : condamner, absoudre, avertir, châtier, reprendre, fortifier, nourrir, consoler. Pouvoir donc, en premier lieu. étendu, et priviléges singuliers ; ils ne sont point limités : *per manus ipsorum fiunt omnia.* Secondement, ils ne peuvent être contestés ; car c'est Jésus-Christ même qui les donne. On ne peut douter de la vérité des bulles qui les autorisent, car elles sont scellées du sang du Fils de Dieu ; c'est l'Evangile même qui nous en rend témoignage : ainsi point de puissance dans le ciel, sur la terre et dans les enfers, qui ne soit obligée de s'y soumettre. Troisièmement enfin, ils ne peuvent pas être non plus révoqués, car la parole du Fils de Dieu y est engagée ; ils sont aussi inébranlables que l'Eglise. *Deus Sacerdotes sibi in æternum associavit*, dit saint Bonaventure (*de Eccles. hierarc. cap.* 1.), *undè est ei æqualitas irrevocabilis, non sicut via regi.* Après cela, ne pouvons-nous pas dire que si notre état est le plus saint dans son institution, c'est aussi le plus étonnant dans ses pouvoirs et ses priviléges? *O præclara, ô reverenda potestas vestra! certè non est potestas, post Deum, sicut potestas vestra ; tanta potestas cui nihil in cœlo vel in terra valeat comparari!*

3.º C'est enfin l'état le plus relevé dans ses emplois :

magna dignitas, mira potentia, sed excelsum et expavendum officium! C'est la troisième considération qui nous en fait connoître l'excellence ; car il n'a point d'autre office que celui du Fils de Dieu, point d'autres emplois que les siens, point d'autres fonctions que les plus augustes et les plus importantes de la Religion.

Le Fils de Dieu est venu en ce monde pour faire deux choses : l'une, pour rendre à son Père l'honneur qui lui est dû, l'autre, pour rendre aux hommes la grâce qu'ils avoient perdue. L'honneur de Dieu, la sanctification des peuples, deux emplois qui ont rempli toute sa vie ; ce sont aussi les deux auxquels les Ecclésiastiques sont obligés par-dessus toute chose. Et n'est-ce pas pour l'honneur de Dieu qu'ils ont ses louanges dans leurs bouches, les sacrifices entre leurs mains, les offrandes en leur pouvoir, et, en un mot, qu'ils sont chargés de tous les autres devoirs de la Religion? C'est leur premier emploi de faire honorer Dieu et de continuer la Religion de Jésus-Christ sur la terre, en sorte qu'ils puissent dire : *adimpleo quæ desunt passioni Christi*, comme saint Paul disoit autrefois qu'il accomplissoit ce qui manquoit à ses souffrances. C'est pareillement pour la sanctification des peuples qu'ils sont les dispensateurs de la parole de Jésus-Christ, de ses saints Sacremens, de ses mérites et de ses grâces. Ils sont, comme Jésus-Christ, médiateurs entre Dieu et le peuple. C'est ainsi que les SS. Pères les appellent, c'est leur office : *mediatoris inter Deum et homines officium suscipiunt*; et ils doivent traiter et ménager les intérêts de l'un et de l'autre, afin que Dieu soit honoré, et le peuple sanctifié : *medius stat Sacerdos inter Deum et naturam humanam, illius venientia beneficia ad nos*

deferens , nostras petitiones illùc deferens. Ils sont, dit saint Bernard (*Serm.* 6. *in dedicat. Eccl.*), comme ces Anges que vit Jacob sur son échelle mystérieuse, qui montoient et descendoient. Ils montent à Dieu pour l'honorer, ils descendent vers le peuple pour le sanctifier : *veluti Angeli Jacob , ascendentes ut videant faciem Patris , descendentes ut provideant nobis.*

Voilà les trois choses que nous avions à dire pour vous faire connoître l'excellence de l'état ecclésiastique : l'institution la plus sainte, les priviléges les plus grands, les emplois les plus relevés. Après cela, vous étonnerez-vous , et aurez-vous peine à concevoir ce que les SS. Pères nous en disent, que c'est un miracle étonnant, *miraculum stupendum* ; que c'est une dignité immense, *dignitas immensa* ; que c'est le plus grand de tous les biens que Dieu ait faits à l'homme, *apicem bonorum omnium quœ sunt in hominibus* ; que c'est un don qui est au-dessus de toutes nos pensées, *excedit intellectum atque omnem cogitationem , donum altitudinis sacerdotalis dignitatis ;* et que c'est ce que saint Paul avoit en vue quand il se sentit tout ravi d'admiration : *ô altitudo divitiarum , sapientiœ et scientiœ Dei ! et quàm incomprehensibilia sunt judicia ejus ! Et, sicut arbitror , hoc est quod Paulus quasi in stuporem mentis actus innuit*, *exclamans : ô altitudo , etc.*? Mais en un mot, après tout cela? aurez-vous encore peine à croire que c'est de tous les états le plus excellent et le plus relevé? *quantam dignitatem contulit vobis Deus ! quanta est prœrogativa ordinis vestri ! Prœtulit vos Deus regibus et imperatoribus ; prœtulit ordinem vestrum omnibus ordinibus* (S. Bern. Serm. ad pastores.). Si vous ne le croyez pas, il

faut vous aveugler vous-mêmes et démentir tous les Saints. Si vous le croyez, que ne répondez-vous à votre croyance ? Et pourquoi ne vous comportez-vous pas selon que le demande son excellence ?

Trois choses sont absolument nécessaires pour répondre dignement à cette croyance ; et c'est ici que vous allez voir ce qu'il faut faire en vue de l'excellence de votre état, pour répondre à une si haute dignité. Premièrement, puisque c'est l'état le plus excellent, il faut aussi qu'il soit le premier dans votre estime, sans toutefois mépriser les autres : *nam honorum ac dignitatum gradus et ordines quibuscumque suos servare positi estis, non invidere, ut ait Apostolus ; cui honorem, honorem.* Et c'est à quoi l'on doit faire une particulière attention, surtout les jeunes Ecclésiastiques dans leur première ferveur ; dès qu'ils commencent à entrer en zèle, et à aimer ardemment leur état, ils se laissent bientôt aller, s'ils n'y prennent garde, à déclamer contre les religieux, à les ravaler le plus qu'ils peuvent, et à en concevoir un tel éloignement, qu'ils ne peuvent même souffrir quelquefois qu'on les loue, qu'ils ne s'emportent et ne témoignent de l'aigreur. Ce n'est point là une marque du bon zèle ; la charité y est blessée. Estimons notre état, à la bonne heure, nous le devons ; faisons-le passer comme le premier de tous, cela est juste : *quo modo quos Deus conjunxit, non sunt separandi, sic nec quos subjunxit, comparandi*, dit saint Bernard (*de Consider. lib.* 3. *cap.* 4.). Pour preuve de cette haute estime, faisons comme les bons religieux qui soutiennent avec tant de zèle la perfection de leur état. Trois choses font paroître qu'ils en ont de l'estime : ils n'en parlent jamais qu'avec éloge ; ils en aiment tellement les marques,

qu'ils ne voudroient jamais quitter leurs habits, pas même pour un moment; et ils sont très-fidèles à en observer toutes les règles. C'est ainsi que nous ferons paroître l'estime de notre état; parlons-en toujours avec avantage, et ne contredisons jamais ceux qui parlent en sa faveur, ne disant point que cet état n'est pas si saint : gardons-nous bien de contester quand on avance quelque chose qui le relève, nous imaginant qu'on en dit trop; on trouveroit cela mauvais dans un religieux, pourquoi ne le trouveroit-on pas mauvais dans un Ecclésiastique? Il faut encore en porter toutes les marques, la tonsure, la soutane et tout le reste, sans craindre de passer pour ce que l'on est. Car enfin, comment pourrons-nous croire qu'un Ecclésiastique aime son état, lorsqu'il appréhende qu'on ne le prenne pour un Ecclésiastique? Si un religieux, dans la crainte de passer pour religieux, n'en vouloit point porter l'habit, qu'en diriez-vous? Il faut enfin en observer toutes les règles, en pratiquer toutes les fonctions, en embrasser avec joie tous les emplois. Telles sont les marques que nous devons donner de notre estime, et la première chose que nous croyons importante pour répondre à la dignité de notre état.

La seconde : puisque notre état est si excellent et si saint, ne nous en approchons jamais qu'avec une grande sainteté. Ainsi, quand on nous donnera des moyens de nous sanctifier, quand on nous proposera des maximes et des pratiques d'une grande perfection, quand on nous ouvrira les voies pour nous y bien disposer, ne disons point : cela est bon pour les religieux. Cela est encore meilleur pour vous, car votre état étant meilleur et plus saint, vous êtes aussi obligés à être plus saints. Peut-être ne le

croyez-vous pas? mais écoutez un Saint, et un grand Saint qui vous le dit : *In clerico ordinato*, dit saint Thomas (*cap. 6. Eccles. hierarch.*), *major sanctitas interior requiritur quàm requirat religionis status; undè dicit Dionysius: monasticus ordo debet sequi sacerdotales ordines, et ad imitationem eorum ad divina ascendere.* Ainsi comme un bon religieux, par zèle pour son état, ne rejette jamais rien dans son noviciat de ce qu'on lui propose pour se perfectionner, et ne s'amuse point à dire : cela seroit bon pour des Ecclésiastiques, et qu'au contraire il embrasse tout de grand cœur; de même aussi, et à plus forte raison, ne devez-vous rien négliger pour votre avancement.

Enfin, comme la sainteté de notre état n'a point de bornes, tâchons de n'en mettre jamais à notre perfection. Les religieux n'en mettent point à la leur; et s'ils vont même jusqu'à dire qu'un religieux qui seroit arrivé au degré de perfection qu'il se seroit proposé, et qui ne voudroit point en acquérir une plus grande, seroit en état de péché; n'aurions-nous pas plus de raison de le dire des Ecclésiastiques? Mais sans examiner si c'est péché ou non, qu'il nous suffise que Dieu le désire, que la grande sainteté de notre condition le commande, que la souveraine perfection de notre état l'exige. Ainsi, dans cette vue, n'épargnons rien, ni nos soins, ni notre peine, ni nos veilles, ni nos travaux pour embrasser tout ce qui se présente, afin de répondre à la grandeur de notre profession : *ut magnis laboribus, magnæ nomen professionis defendamus.—Quidquid de aliis omnibus dictum est, magìs absque dubio ad eos clericos et sacerdotes pertinet, qui exemplo esse omnibus debent, et quos utique tanto antestare cœ-*

teris oportet devotione, *quantò antestant omnibus dignitate*, *etc.* (Cassian. lib. 2. ad Eccles. cath.).

III.e ENTRETIEN.

De l'esprit ecclésiastique.

APRÈS vous avoir parlé de la sainteté et de l'excellence de l'état ecclésiastique, j'ai dessein de vous entretenir de l'esprit de cet état. Dans chaque état il y a un esprit qui y règne et anime la conduite des personnes qui en font profession. Il y a l'esprit du barreau, l'esprit de la guerre, l'esprit du négoce, l'esprit pour les arts mécaniques, etc. Il y a aussi l'esprit ecclésiastique qui doit animer les ministres du Seigneur. Le bienheureux cardinal Pierre Damiens appelle cet esprit, *genium sacerdotale*. Si vous voulez savoir en quoi il consiste, je vous dirai que c'est une participation de l'esprit de Notre-Seigneur considéré comme souverain Prêtre de l'Eglise. Cet esprit lui fut communiqué en plénitude dans le premier moment de l'incarnation : *Spiritus Domini super me*. Cet esprit lui donnoit un zèle immense de glorifier Dieu, une soif insatiable du salut du prochain, une horreur infinie du péché, une application continuelle à détruire le règne du démon, et à établir celui de Dieu. Il avoit toutes ces dispositions avec une aptitude très-parfaite pour les mettre en pratique ; et c'est ce qui s'appelle l'esprit ecclésiastique en plénitude en Notre-Seigneur. C'est aussi à cet esprit que nous devons participer pour bien remplir notre ministère, et nous acquitter dignement des obligations et des fonctions de notre état. En conséquence, j'ai trois choses à vous faire voir dans cet entretien : 1.° la nécessité de l'esprit ecclésiastique ; 2.° les marques de cet esprit ; et 3.° les moyens de l'acquérir ou de le conserver.

Avant de vous faire voir la nécessité de l'esprit ecclésiastique dans les Prêtres et dans ceux qui aspirent à cet état, il faut bien se souvenir en quoi consiste cet esprit : nous venons de le dire, l'esprit ecclésiastique est une participation de l'esprit de Notre-Seigneur comme souverain Prêtre, qui nous est donnée pour bien remplir les fonctions de notre état. Quand Dieu a consacré son Fils Prêtre dans le sein de la Sainte Vierge, il lui a communiqué son esprit en plénitude, pour faire divinement les fonctions du sacerdoce : *ecce puer meus quem elegi, ponam Spiritum meum super eum*; voici mon Fils bien-aimé, dit le Père éternel, à qui je communiquerai mon esprit pour marque que je l'ai véritablement choisi et appelé au sacerdoce. Notre-Seigneur dit aussi en parlant de lui-même par un Prophète : *Spiritus Domini super me*; et il est en moi en perfection et en plénitude. Cet esprit qui est en Notre-Seigneur en plénitude pour exercer le sacerdoce d'une manière infiniment parfaite, est communiqué à ceux que Dieu appelle, et qu'il élève au sacerdoce, quoiqu'il leur soit donné d'une manière moins parfaite qu'à Notre-Seigneur ; et il leur est donné pour bien faire leurs fonctions.

Cela supposé, je dis qu'il est nécessaire à un Prêtre d'avoir l'esprit ecclésiastique, c'est-à-dire, l'esprit de son état ; et il est si nécessaire, qu'il est impossible sans cela de réussir jamais. Pour en être convaincus, considérons qu'il n'y a point de condition au monde, telle qu'elle puisse être, où l'on puisse jamais réussir sans en avoir l'esprit. Voyez les écoliers dans leurs études ; s'ils n'ont l'esprit propre pour cela, ils ne réussiront jamais. Voyez les soldats à la guerre ; s'ils n'ont le génie propre pour la guerre,

ils ne feront rien. Voyez les magistrats dans la judicature ; s'ils n'ont l'esprit de leur vocation et de leur profession, ils ne se rendent point habiles. En un mot, dans tous les états et dans toutes les professions il faut en avoir l'esprit pour y réussir, autrement on n'y fait rien de bon, et l'on s'expose à être la raillerie et la fable des hommes. Or, s'il est nécessaire dans toutes les conditions d'en avoir l'esprit, combien plus est-il nécessaire d'avoir l'esprit ecclésiastique pour réussir dans cet état, puisque les fonctions en sont si saintes et si périlleuses ! Nous voyons aussi dans le nouveau Testament, que ceux qui ont été appelés de Dieu à l'état ecclésiastique et qui y ont réussi, ont reçu de la bonté de Dieu l'esprit de leur état, avant d'en exercer les fonctions. Ainsi nous voyons qu'il dit aux Apôtres, avant de leur donner le pouvoir de remettre les péchés : recevez le Saint-Esprit.... ; et avant de les envoyer prêcher l'Evangile, il leur dit : attendez que vous ayez été revêtus de la vertu d'en haut. Les Apôtres, instruits de cette vérité par le Fils de Dieu, avant d'instituer les premiers diacres, choisissent ceux qui sont remplis de l'esprit de cet office : *considerate ergò, fratres, viros ex vobis boni testimonii septem, plenos Spiritu Sancto et sapientiâ, quos constituamus super hoc opus*. Et nous voyons même que Notre-Seigneur ne voulut pas s'appliquer publiquement aux fonctions de son sacerdoce, que le Saint-Esprit ne fût descendu sur lui visiblement en forme de colombe. C'est pourquoi, parlant de lui, il dit : *Spiritus Domini super me*. Or, si les premiers Prêtres et les premiers Diacres, à l'exemple de leur divin modèle Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne nous sont représentés faire les fonctions de leurs ordres qu'après qu'on nous a marqué expressément qu'ils

en avoient l'esprit, c'est pour nous faire conclure que cet esprit est nécessaire, si l'on veut bien y réussir.

Nécessaire, premièrement si l'on se regarde soi-même; car une personne sans cet esprit n'est, à le bien prendre, qu'un fantôme imaginaire, plutôt qu'un vrai Ecclésiastique. Tertullien appelle les Chrétiens qui n'ont pas l'esprit de leur état : *imaginarii Christiani*. Or, comme un homme qui n'a pas l'esprit chrétien ne mérite point d'être appelé Chrétien, quoiqu'il en ait le caractère, de même c'est en vain qu'une personne porte le nom d'Ecclésiastique, si elle n'a pas l'esprit ecclésiastique. C'est une idole, dit le prophète Zacharie : *ô pastor! ô idolum!* c'est un corps qui n'a ni vie, ni mouvement, ni opération; c'est un cadavre d'où il ne peut plus sortir que de la pourriture, et qui ne peut plus servir qu'à empester le monde. De plus, comme Notre-Seigneur donne cet esprit à tous ceux qu'il appelle, il faut que l'Ecclésiastique qui ne l'a pas, ou ne soit pas appelé à cet état, ou qu'il ait perdu la grâce de sa vocation.

Cet esprit est également nécessaire si l'on regarde le service qu'on doit rendre au prochain dans cet état; car on ne peut pas attendre grand service d'un Ecclésiastique qui n'a pas l'esprit de son état, comme on n'en peut pas attendre d'un corps mort; et bien loin que le prochain en reçoive du service, il en souffre beaucoup. Car comme le corps souffre notablement lorsque le cœur est malade, ou que la tête est languissante, ainsi que Dieu le dit par un Prophète : *omne caput languidum, et omne cor mœrens, à plantâ pedis usque ad verticem non est in eo sanitas* (Isai, I. 5.); de même, quand la

tête est malade, quand les chefs sont déréglés, dit saint Bernard, rien ne paroît sain dans l'Eglise, tout languit depuis la tête jusqu'aux pieds, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits; ceux qui devroient guérir les blessures, les aigrissent. Cela nous apprend que les Prêtres étant comme le chef à l'égard des Fidèles, lorsqu'ils n'ont pas l'esprit de Notre-Seigneur, ils ne peuvent pas le communiquer. Il est donc nécessaire que les Ecclésiastiques aient l'esprit de leur état pour rendre service au prochain.

Mais il n'est pas moins nécessaire qu'ils aient l'esprit ecclésiastique pour bien s'acquitter de leurs fonctions et de leurs emplois. Les Ecclésiastiques sont spécialement obligés d'adorer Dieu en esprit et en vérité. Or, comment s'acquitteront-ils de ce devoir, s'ils ne participent à l'esprit de Nôtre-Seigneur, à qui seul appartient de former des adorateurs à son Père? Si l'on ne participe à l'esprit de religion du souverain Prêtre, quelque chose qu'on fasse, ce n'est qu'extérieur et qu'apparence; les actions même bonnes que l'on fait ne sont que des fantômes de vertus, et il s'ensuit qu'on ne satisfait point aux devoirs de la religion. Pour ce qui regarde les fonctions du sacerdoce, on ne peut pas s'en acquitter si l'on n'a pas l'esprit ecclésiastique. Lorsqu'un Prêtre est malheureusement dépourvu de l'esprit de son état, nous voyons que tout ce qui est de sa profession lui est à dégoût; les instructions et les exhortations lui sont à charge, il a de la peine à ouvrir la bouche pour dire un mot de Dieu, les moindres difficultés lui paroissent des monstres, c'est une gêne insupportable de se tenir à un confessionnal, on craint d'aller voir un malade, on appréhende de contracter quelque maladie, il n'a pas la moindre ouverture pour les choses de Dieu et

de l'Eglise, il laisse tout en confusion, il fuit le travail, et s'il travaille ce n'est qu'avec lâcheté, inquiétude, dépit et chagrin; ce n'est qu'à regret et avec une grande impatience. En un mot, toutes ses actions sont mortes.

Voilà l'état où se trouve un Prêtre qui n'a pas l'esprit ecclésiastique. Il est donc absolument nécessaire qu'un Prêtre soit rempli de l'esprit de son état, afin d'en faire les fonctions avec plaisir, avec affection, avec force, avec prudence et persévérance; et s'il ne l'a pas, il les fera très-mal, et il ne sera bon à rien. C'est pour cette raison que Notre-Seigneur compare au sel affadi les Prêtres qui n'ont pas l'esprit de leur état. Lorsque le sel est affadi, et qu'il a perdu sa pointe et son acrimonie, qui est comme son esprit, il n'est bon à rien, on le foule aux pieds : *si sal infatuatum fuerit, ad nihilum valet ultrà, nisi ut mittatur foràs et conculcetur ab hominibus.* Tel est aussi l'état des Prêtres qui n'ont pas l'esprit ecclésiastique; c'est un sel affadi, ils ne sont bons à rien, ils sont inutiles pour la gloire de Dieu et pour le salut des ames; et plût à Dieu qu'ils fussent seulement inutiles! mais ils ne s'en tiennent pas là; car ils sont d'un très-grand préjudice dans l'Eglise, et ils ne servent qu'à déshonorer Dieu, qu'à scandaliser les ames, qu'à profaner les saints mystères, et à causer mille désordres. Jugez de là, de quelle nécessité il est qu'un Prêtre, et même celui qui aspire au sacerdoce, ait l'esprit ecclésiastique. Il est nécessaire qu'il ait cet esprit par rapport à lui-même, afin qu'il ne soit pas un fantôme de Prêtre. Il est nécessaire qu'il l'ait par rapport au prochain, afin de le servir utilement. Il est nécessaire qu'il l'ait par rapport à Dieu, afin de lui rendre ses devoirs et

pour exercer saintement les fonctions de son sacerdoce. Voyons maintenant quelles sont les marques par lesquelles on peut connoître si l'on a l'esprit ecclésiastique.

Il y a plusieurs marques pour connoître si l'on a l'esprit ecclésiastique, l'esprit clérical, l'esprit sacerdotal. En voici six des principales, que je vous prie de bien remarquer. La première est si l'on est bien dégagé de l'esprit du monde; car on ne peut pas avoir l'esprit ecclésiastique, si l'on est possédé de l'esprit du monde. Ces deux esprits sont trop différens et trop opposés l'un à l'autre pour qu'ils puissent subsister ensemble. C'est pourquoi quand on voit l'esprit du monde dans une personne, quand on voit qu'elle cherche ses divertissemens, qu'elle aime les compagnies du siècle, qu'elle affecte des ajustemens et des superfluités dans ses habits, qui tiennent des pompes du monde; quand elle s'abandonne à des joies immodérées, on peut dire, sans crainte de se tromper : cet homme n'a pas l'esprit ecclésiastique. S'il n'est pas encore engagé dans les saints ordres, on peut et l'on doit dire : il n'est pas propre pour les recevoir; et s'il les a reçus, on doit gémir, et l'on peut dire : il n'étoit pas propre pour l'Eglise. Il faut donc, pour donner une première marque qu'on a l'esprit ecclésiastique, qu'on n'ait pas celui du monde, qu'on en soit dégagé et qu'on y ait entièrement renoncé.

La seconde marque pour connoître si l'on a l'esprit ecclésiastique, c'est de voir si l'on a une sainteté qui réponde à celle de notre état. Je parle particulièrement pour ceux qui sont déjà entrés dans les saints ordres. Car si l'on n'a pas cette sainteté, on a sujet de craindre qu'on n'ait pas l'esprit ecclésiastique. Quand Dieu donne cet esprit à une personne, il lui donne

aussi une vertu proportionnée à la sainteté de son état. Mon Dieu ! que nous pouvons bien dire, sur cette règle, qu'il y a très-peu de Prêtres qui aient l'esprit ecclésiastique, puisqu'il y en a si peu qui aient une sainteté qui réponde à celle de leur état ! J'ai dit que lorsqu'on est engagé dans les saints ordres, pour faire connoître qu'on a l'esprit ecclésiastique, il faut qu'on ait une vertu proportionnée à celle de son état ; que si l'on n'y est pas encore engagé, il faut du moins que ceux qui y aspirent aient une sainteté commencée et un désir efficace d'acquérir celle qui leur est nécessaire dans leur état. Si vous n'êtes pas dans cette disposition, vous n'avez point l'esprit ecclésiastique. Si vous vous contentez d'une sainteté commune et d'une perfection médiocre, on peut vous dire sans hésiter que vous n'avez pas l'esprit ecclésiastique ; car cet esprit demande qu'on ait une sainteté consommée, et qu'on tende toujours à se rendre plus parfait.

La troisième marque pour connoître si l'on a l'esprit ecclésiastique, c'est si l'on estime toutes ses fonctions, et si l'on se fait un plaisir et un honneur d'exercer celles qu'on regarde comme les moindres. C'est ici la pierre de touche pour connoître si l'on a l'esprit ecclésiastique. Je dis premièrement qu'une personne qui a l'esprit ecclésiastique estime généralement toutes les fonctions de cet état ; elle s'en entretient, elle en parle, elle cherche les occasions de les pratiquer ; elle ne trouve rien de difficile, elle entreprend tout, elle iroit volontiers aux extrémités de la terre pour y exercer les fonctions du sacerdoce, si Dieu l'y appeloit. Mais je dis aussi qu'une personne qui a l'esprit ecclésiastique se fait un honneur et un plaisir d'exercer celles qu'on regarde comme les

moindres ; et elle les préfère aux services qu'elle pourroit rendre aux plus grands rois, parce qu'elle est dans cette disposition du Prophète : *elegi abjectus esse in domo Dei, magìs quàm habitare in tabernaculis peccatorum.* Un homme qui a l'esprit ecclésiastique s'estime plus honoré de balayer une église, de porter un chandelier aux offices divins, de servir à une Messe, de sonner une cloche pour appeler les Fidèles au temple, de porter un flambeau devant le Saint-Sacrement, que s'il avoit les charges et les emplois les plus considérables auprès de la personne des rois et des empereurs de la terre. Si l'on n'est pas dans cette disposition, on n'a point l'esprit ecclésiastique. Les gens du monde se font honneur de servir un roi, nous devons donc nous en faire un très-grand de servir le Roi des rois, et le Seigneur universel du ciel et de la terre.

La quatrième marque pour connoître si l'on a l'esprit ecclésiastique, c'est si l'on a de l'aptitude et de la dextérité pour les fonctions ecclésiastiques. Car quand on auroit une grande estime des fonctions ecclésiastiques, si l'on n'a pas de l'aptitude pour les bien faire, on peut dire qu'on n'est point propre pour l'état ecclésiastique, et qu'on n'y est pas appelé. Car lorsque Dieu appelle à un état, il donne en même temps les dispositions pour y faire les fonctions qui y sont attachées. C'est ce qui a fait dire à saint Paul, que Dieu n'a pas seulement fait les Apôtres des ministres de son Evangile, mais encore des ministres propres et bien disposés à travailler : *idoneos nos fecit ministros.* Il faut être *minister idoneus* ; c'est pourquoi lorsqu'une personne n'est propre ni à catéchiser, ni à prêcher, ni à chanter, ni à administrer les Sacremens, ni aux autres fonc-

tions de l'Eglise, on peut dire qu'elle ne peut point avoir l'esprit ecclésiastique.

La cinquième marque, c'est si l'on a du zèle pour les règles de l'Eglise et pour la discipline ecclésiastique. Lorsqu'on a du zèle pour s'instruire de ce que l'Eglise a ordonné et réglé pour la conduite des clercs, lorsqu'on s'y affectionne et qu'on les pratique, lorsqu'on est fidèle à lire les rubriques du bréviaire et du missel, et qu'on est exact à les exécuter ; c'est une très-bonne marque qu'on a l'esprit ecclésiastique. Je joins à cela le zèle qu'on a pour la propreté des églises, d'une sacristie, des ornemens, pour que toutes choses se passent avec ordre dans la maison du Seigneur. Ce sont tout autant de grandes marques qu'on a l'esprit ecclésiastique. Au contraire, quand on néglige toutes ces choses, qu'on n'en fait point ou peu d'état, et qu'on ne regarde que ce qu'il y a d'éclatant et d'honorable dans l'Eglise, c'est une marque qu'on n'agit que par un esprit d'ambition et de superbe, et non par l'esprit de Notre-Seigneur, qui porte les ames à la sainte humilité et à la pratique fidèle de toutes les fonctions de l'Eglise.

La sixième marque pour connoître si l'on a l'esprit ecclésiastique, c'est quand on porte volontiers les marques de son état, comme la soutane, les cheveux courts, la tonsure, et qu'on ne rougit point pour les reproches et les railleries que les mondains pourroient faire de cette sainte fidélité. C'est par ces marques qu'on peut discerner si l'on a l'esprit clérical et l'esprit ecclésiastique. C'est aussi par ces marques que nous pouvons connoître avec regret qu'il y a très-peu de Prêtres qui aient l'esprit ecclésiastique. On voit tant de Prêtres, et l'on en voit si peu qui aient dans leur état les dispositions que nous venons de marquer !

Premièrement, on en voit si peu qui soient bien dégagés de l'esprit du monde! la plupart recherchent ce que le monde recherche, c'est-à-dire, les honneurs, les richesses et les plaisirs. La plupart sont tout profanes dans leurs conversations, dans leurs habits, dans leurs meubles et dans toute leur conduite. Secondement, on en voit si peu qui soient saints et qui aspirent à la sainteté! on voit même que ceux qui devroient être des modèles de piété, de sainteté pour les peuples, ne leur inspirent que le déréglement par leur conduite. Troisièmement, on en voit si peu qui estiment leurs fonctions et se regardent honorés de celles qui paroissent basses et abjectes! au contraire, ils les évitent et les tiennent pour méprisables. Quatrièmement, on en voit si peu qui aient de l'aptitude et de la dextérité pour les bien faire! ils les exercent avec si peu de modestie et de bienséance, qu'il y a tout lieu de croire qu'ils n'ont point l'esprit ecclésiastique. Cinquièmement, on en voit si peu qui s'appliquent à connoître les règles de la discipline ecclésiastique! On ne sait pas un seul canon, ni une seule règle de l'Eglise. Les artisans se piquent de savoir les règles de leur état, ils nous rendent raison sur leur art et leur métier, et un Prêtre ne saura aucune règle de son état et de sa profession! n'est-ce pas une étrange désolation? Sixièmement, enfin, on en voit si peu qui aiment à porter les marques de leur état! Plusieurs ne portent point de soutane, ils la quittent aussitôt après la sortie du séminaire et sur le moindre prétexte; ils laissent couvrir leur couronne, et ne veulent pas porter les cheveux courts et modestes; si bien qu'il y en a plusieurs dont on a de la peine à discerner, par leur extérieur, s'ils sont ecclésiastiques ou non. Voilà où l'on en est réduit, et ce qui doit nous faire gémir.

Faisons maintenant un peu de réflexion sur nous-mêmes, et voyons si nous avons les marques de l'esprit ecclésiastique. *Viderit quisque*, dit S. Bernard en parlant aux clercs (*Declam. cap.* 8.), *cujus sit spiritus, quid diligat, quid cupiat, quid sectetur; ecce enim speculum veritatis.* Examinons quel est notre esprit, voyons ce que nous aimons, ce que nous désirons, ce que nous recherchons; car par cette considération et cette réflexion nous reconnoîtrons la vérité. Appliquons-nous les marques que nous avons exposées pour connoître si nous avons l'esprit ecclésiastique; et si nous ne les avons pas, nous devons beaucoup craindre de n'être pas propres pour l'Eglise. On doit consulter son directeur à ce sujet, afin d'examiner avec lui devant Dieu si l'on doit s'engager dans l'état ecclésiastique. Mais pour vous y exciter davantage, voici quelques moyens à prendre pour acquérir et pour conserver l'esprit ecclésiastique.

Le premier est de se vider de l'esprit du monde. Car il est impossible d'avoir l'un et l'autre en même temps, puisque l'esprit ecclésiastique est une participation de celui de Notre-Seigneur. Or, l'esprit de Notre-Seigneur est entièrement opposé à celui du monde, et le monde ne peut pas recevoir l'esprit de Notre-Seigneur : *Spiritum veritatis quem mundus non potest accipere*; et comme l'esprit du monde est tout dans l'affection pour les honneurs, les plaisirs et les richesses, il faut se vider de l'affection de toutes ces choses, et travailler à acquérir l'amour des humiliations, des souffrances et de la pauvreté.

Le second moyen est la retraite. C'est là qu'on peut acquérir l'esprit de Dieu par les prières que l'on y fait. Dieu donne le bon esprit à ceux qui le demandent:

si vos, cùm sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris, quantò magìs Pater vester cœlestis dabit spiritum bonum petentibus se (S. Matth. 7.). C'est dans la retraite que les Apôtres reçurent l'esprit ecclésiastique en plénitude par la ferveur de leurs prières. Notre-Seigneur, avant de monter au ciel, leur avoit conseillé de se retirer du monde pour se disposer à recevoir le Saint-Esprit, et nous voyons aussi qu'après dix jours de prières le Saint-Esprit se communiqua à eux, et les remplit de zèle et de ferveur pour bien s'acquitter des fonctions de leur ministère. Il faut donc que nous soyons fidèles à notre retraite, et qu'étant séparés du monde d'esprit et de corps, nous invoquions souvent le Saint-Esprit, afin qu'il vienne nous remplir et nous animer pour bien faire les fonctions ecclésiastiques. Il faut s'unir à Notre-Seigneur; car nous n'aurons l'esprit ecclésiastique qu'autant que nous serons unis à lui : *sicut palmes non potest ferre fructum à semetipso, nisi manserit in vite, sic nec vos, nisi in me manseritis.*

Le troisième moyen est d'être ravi d'exercer ses fonctions dans toutes les occasions qui se présentent; mais il faut les exercer avec modestie et religion, etc. Par cette fidélité vous vous attirerez des grâces et des bénédictions particulières de la bonté de Dieu.

Le quatrième est de lire les matières ecclésiastiques dans les livres qui en traitent, les méditant devant Dieu, et tâchant de s'en remplir et de s'en pénétrer. On peut lire encore la vie de ceux qui, en ces derniers temps, ont paru être plus remplis de cet esprit : la vie d'un saint Charles, d'un S. Vincent, du cardinal de Bérulle, etc.

Enfin il faut converser avec ceux qui ont l'esprit ecclésiastique. Avec les bons Ecclésiastiques on apprend

à vivre en bon Ecclésiastique : *cum sancto sanctus eris*. Il est dit de Saül, tout méchant qu'il étoit, que se trouvant un jour parmi les Prophètes, il fut saisi de l'esprit de prophétie, d'où vient le proverbe : *Saül inter prophetas*, comme au contraire il faut éviter la connoissance de ceux qui n'ont pas l'esprit ecclésiastique ; car quand on auroit cet esprit, on le perdroit bientôt si on les fréquentoit.

Si l'on se sert de ces moyens on pourra acquérir l'esprit ecclésiastique, pourvu qu'on soit appelé à cet état ; car il ne faut pas se persuader que Dieu nous donne l'esprit ecclésiastique s'il ne veut pas que nous soyons Ecclésiastiques. Mais s'il nous demande dans cet état, nous pouvons espérer qu'en faisant ce que je vous ai marqué, il nous donnera l'esprit ecclésiastique et le conservera en nous par sa sainte miséricorde.

IV.e ENTRETIEN.

De la nécessité de la vocation à l'état Ecclésiastique.

Je vous disois, dans le dernier entretien, que pour réussir dans l'état ecclésiastique il faut avoir l'esprit de cet état. Je vous fis voir qu'un Prêtre qui n'a pas l'esprit de son état est un Prêtre imaginaire et un fantôme de Prêtre. J'ajoutai qu'il ne pouvoit pas rendre service au prochain sans cet esprit, ni s'acquitter dignement de ses fonctions. Je vous fis remarquer, par quelques réflexions, que cet esprit étoit bien rare. Si j'en cherche les raisons, je trouve que la principale est le défaut de vocation qui se trouve dans la plupart de ceux qui entrent dans l'Eglise ; et il ne faut point s'étonner si la plupart des Prêtres n'ont point l'esprit ecclésiastique, puisque

le plus grand nombre sont entrés dans cet état sans vocation. C'est ce qui m'oblige à vous parler aujourd'hui de la nécessité de la vocation divine à l'état ecclésiastique. Cette matière est très-importante, et elle doit être présupposée à tout ce qu'on doit dire en particulier de l'état ecclésiastique et des saints ordres. Car la vocation est la première condition absolument nécessaire pour être saintement dans cet état; c'est la première pierre de ce grand édifice, c'est le fondement solide qui le soutient; et tout homme qui voudroit s'y engager sous prétexte même d'une plus grande perfection, sans y être appelé, se trouveroit semblable à cet étourdi de l'Evangile, dont la maison n'étoit fondée que sur le sable; elle fut renversée par les premières attaques des vents et des orages, et toute sa peine et sa dépense ne servirent qu'à faire éclater davantage son imprudence et sa folie. C'est ainsi qu'il en arrive à celui qui travaille dans l'état ecclésiastique sans vocation; comme il n'a point la volonté divine pour fondement de ce qu'il fait, on peut dire qu'il ne bâtit pas sur la pierre ferme, qu'il y a toujours quelque chose à désirer à son ouvrage, que son bâtiment est imparfait, que plus il s'élève, plus il est dans le péril, et qu'après tout, à le bien prendre, *similis est homini ædificanti non structuram, sed ruinam*, mais une ruine funeste sous les débris de laquelle il se trouvera malheureusement enveloppé. C'est ce que nous tâcherons de vous montrer et de vous faire toucher au doigt dans cet entretien. Nous y sommes d'autant plus obligés que c'est un malheur presqu'universel dans le siècle où nous vivons, et sur lequel pourtant on ne fait aucune réflexion. On entre sans considération dans l'état ecclésiastique, on se presse, on court, on s'y pré-

cipite ; et charmé par la grandeur du sacerdoce et par l'éclat de cette haute dignité, on se jette aveuglément dans les saints ordres, sans considérer si Dieu y appelle : *curritur passim ad sacros ordines*, dit S. Bernard (*de conversat. ad cler. c. 29.*), *et reverenda ipsis quoque Spiritibus Angelicis ministeria homines apprehendunt sinè reverentiâ, sinè consideratione.* Malheur qui a fait gémir tous les Saints, et qui est aussi le plus pernicieux qui soit dans l'Eglise ; source la plus féconde des abominations qu'on y remarque ; plaie la plus incurable qu'elle ait jamais reçue de ses enfans ; cause la plus universelle et la plus infaillible de leur perte et de leur damnation éternelle.

Je sais bien qu'il n'y auroit pas beaucoup de fruit à espérer de cet entretien, si je parlois à des personnes déjà toutes déterminées à l'état ecclésiastique, sans vouloir rien examiner ni consulter, pour ne pas se troubler ni s'inquiéter ; néanmoins je ne croirois pas pouvoir me dispenser de leur parler de cette matière ; et si elles ne profitoient des lumières et des instructions que je leur donnerois, je pourrois les assurer que cet entretien serviroit au jour du jugement pour leur condamnation ; et pour moi je me déchargerois ainsi de l'obligation que j'aurois de les instruire sur un sujet si important pour eux et pour l'Eglise.

J'ai donc dessein de vous faire voir l'importance de ne point entrer dans l'état ecclésiastique sans la vocation de Dieu ; et pour vous le montrer, voici tout mon plan : en entrant dans l'Eglise sans vocation, premièrement, on fait à Dieu une injure très-signalée ; secondement, on se fait à soi-même un tort infini et presqu'irréparable ; troisièmement, on fait à l'Eglise l'outrage le plus scandaleux qui fut

jamais. Voilà trois considérations qu'on a coutume de faire sur ce sujet, et que nous allons présentement vous exposer.

Je dis premièrement, que lorsqu'on entre dans l'Eglise sans vocation, on fait à Dieu une injure très-signalée, et bien plus considérable qu'on ne pense, parce qu'on choque manifestement sa conduite, et qu'on renverse insolemment les ordres qu'il a prescrits. Pour connoître la grandeur de l'injure qu'on fait à Dieu par l'entrée dans l'Eglise sans sa vocation, remarquez, s'il vous plaît, qu'on viole ses ordres, mais avec des circonstances qui relèvent infiniment l'énormité de cette injure : premièrement, on viole ses ordres qui sont très-précis ; secondement, on viole ses ordres en matière de grande conséquence ; troisièmement, on viole ses ordres qu'il veut être gardés inviolablement.

Premièrement, en entrant dans l'Eglise sans vocation, on viole les ordres de Dieu qui sont très-précis. Il nous les marque bien expressément par saint Paul (*Heb.* 5. 4.) : *Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo :* que personne ne prenne le sacerdoce, que personne ne s'élève à cette haute dignité, mais celui seulement que Dieu appelle comme il appela autrefois Aaron. Peut-on rien dire de plus précis ? la défense en est claire, personne n'en peut douter. Saint Ambroise faisant réflexion sur la vocation d'Aaron, dit que Dieu le choisit pour être Prêtre, afin de nous apprendre que dans l'élection des hommes pour le sacerdoce, la cupidité humaine ne doit pas l'emporter, mais la grâce de Dieu, et qu'on ne doit pas y entrer par son propre choix et par sa propre détermination, mais par la vocation céleste : *ideo et Aaron sacerdotem ipse elegit, ut*

non humana cupiditas in eligendo sacerdote prœponderaret, sed gratia Dei; non voluntaria oblatio nec propria assumptio, sed cœlestis vocatio (saint Ambr., L. 10, Epist. 82.). Il faut être appelé de Dieu pour entrer dans l'Eglise ; c'est un ordre qu'il a établi. Il ne veut point que personne entre dans sa maison sans son agrément, il veut se choisir ses ministres et ses officiers, il veut donner à chacun l'emploi qui lui est propre. C'est pourquoi l'on doit regarder l'entrée dans l'Eglise contre l'ordre de Dieu, comme une grande témérité et comme une injure signalée qu'on fait à la majesté de Dieu.

Mais cette injure est d'autant plus grande, qu'on viole ses ordres dans une matière de la dernière conséquence ; car lorsqu'on entre dans l'état ecclésiastique, c'est pour exercer des emplois très-considérables dans la maison de Dieu, c'est pour y exercer un ministère très-relevé, c'est pour dispenser les mystères de Dieu, c'est pour disposer des trésors de l'Eglise, c'est pour y tenir un rang très-sublime. Or, n'est-ce pas faire une grande injure à Dieu, que de s'ingérer sans ses ordres, et même contre ses ordres, dans les emplois les plus augustes de sa maison ? cela est évident. Pour vous le faire mieux concevoir, voici une comparaison dont saint Bernard se sert sur ce sujet : Que diriez-vous d'une personne qui, sans l'agrément d'un Prince, et même contre sa volonté et sa défense très-expresse, seroit assez téméraire pour s'introduire dans son palais, et qui voudroit prendre le maniement de ses affaires, qui se serviroit de mille artifices pour avoir part à tous ses secrets; qui lui feroit même quelque espèce de violence pour disposer de tout dans sa maison ? A-t-on jamais vu, continue le Saint, personne assez hardi ni assez

insolent pour l'entreprendre ? *audeatne aliquis vestrûm cujuslibet reguli , non præcipiente aut etiam prohibente eo , occupare ministeria , præripere beneficia, negotia dispensare* ? Il n'y a personne qui soit si téméraire : c'est néanmoins ce qu'on fait tous les jours dans la maison de Dieu ; on y entre sans qu'il y appelle ; on y entre sans qu'il le désire ; on prend le maniement de ses plus importantes affaires, sans qu'il l'ordonne, et sans considérer que sa maison est une maison de prière, et non pas d'intrusion , comme les Pères nous l'apprennent : *domus orationis , non intrusionis.* On se sert de mille adresses, de mille artifices, de mille ruses pour en forcer l'entrée ; on viole les lois les plus saintes et les plus sacrées qui s'y rencontrent , et l'on ne craint point d'usurper indignement jusqu'au ministère des autels. En vérité, n'est-ce pas traiter Dieu plus indignement qu'on ne traiteroit le plus petit Prince de la terre? Aussi saint Bernard ne peut pas retenir son zèle à la vue de ce déréglement. Car, considérant comment Dieu même s'en plaint par son Prophète, comme d'une conduite insolente qui lui est extrêmement injurieuse : *ipsi regnaverunt, et non ex me ; principes exstiterunt, et non cognovi eos* (Osée, 8.) : il s'écrie, ne sachant de quels termes appeler cette fureur : quelle ambition ! quelle imprudence ! quelle folie ! quelle présomption ! *Undè tantus prælationis ardor ! undè ambitionis impudentia tanta ! undè vesania tanta præsumptionis* (de Convers., cap. 29.) ! Voilà comme saint Bernard conçoit et ressent l'injure qu'on fait à Dieu, lorsqu'on entre dans sa maison sans sa vocation.

Troisièmement , non-seulement on viole les ordres précis de Dieu , non-seulement on les viole dans

une matière de grande conséquence, mais encore on viole des ordres qu'il veut être gardés inviolablement et indispensablement. C'est ici que je vous prie de rappeler vos esprits pour donner toute votre attention à ce que je vais vous dire.

Dieu veut, par un ordre inviolable, que personne n'entre dans l'état ecclésiastique sans sa vocation ; c'est une loi indispensable : *nec quisquam sumit sibi honorem ;* personne, de quelque état, de quelque condition qu'il soit, *nec quisquam ;* il n'y a point de dispense, il faut être appelé de Dieu ; c'est une loi inviolable : Dieu est maître de ses lois ; quelquefois il en dispense, mais de celle-ci jamais. Nous voyons l'observation de cette loi dans plusieurs endroits célèbres du nouveau Testament. Notre-Seigneur veut s'associer des hommes pour coopérer avec lui à l'ouvrage de la rédemption et de la sanctification des hommes ; il prend pour cet effet douze personnes qu'il nomme Apôtres : *vocavit ad se quos voluit.* C'est lui qui les appelle, ils ne s'ingèrent pas d'eux-mêmes ; il leur déclare que c'est lui qui les a choisis : *non vos me elegistis, sed ego elegi vos.* Notre-Seigneur reconnoissoit que le choix des ministres évangéliques appartenoit à son Père, lorsqu'il dit à ses disciples : *Messis quidem multa ; rogate Dominum messis.* Les Apôtres veulent choisir un homme pour remplir la place du perfide Judas, qui étoit déchu de la grâce de l'apostolat par l'infidélité à sa vocation : que font-ils ? Ils n'agissent pas, dans cette conjoncture, par les lumières naturelles, ni par des vues humaines ; ils prient beaucoup de leur côté, et ils demandent à Dieu qu'il fasse connoître celui qu'il a choisi pour remplir la place de Judas : *ostende quem elegeris.* Lorsque les Apôtres veulent ordonner

les premiers Diacres, ils jeûnent, ils prient, toute l'Eglise s'assemble, et ensuite on regarde ceux que Dieu a choisis. Et encore à présent l'Eglise se met en prières, elle jeûne, elle ordonne les quatre-temps, afin d'attirer la miséricorde de Dieu, et qu'il ne permette pas que personne entre dans les ordres sans y être appelé. Ordre donc inviolable, jusque-là que Jésus-Christ même s'y est soumis; et lui qui s'étoit exempté, en sa naissance et dans plusieurs autres rencontres, de la loi commune à tous les hommes, n'a pas été néanmoins dispensé de celle-ci; car lorsque son Père l'envoie dans le monde où il devoit faire l'office de Grand-Prêtre et en apporter aux hommes l'esprit et la grâce, il ne s'est point ingéré de lui-même, dit l'Apôtre, mais il a attendu que son Père l'ait appelé: *sic et Christus non semetipsum clarificavit ut pontifex fieret* (Hebr. 5.).

En vérité, si l'on pouvoit jamais entrer légitimement dans cet état sans vocation, et si l'on pouvoit y prétendre avec raison sans crainte de l'usurper, qui en avoit jamais eu plus de sujet que Jésus-Christ? n'y avoit-il pas tout droit par sa naissance divine et temporelle? S'il faut mériter cet état par une grande innocence, il étoit infiniment saint: *sanctus*, *innocens*, *impollutus*. Si la science est nécessaire, tous les trésors de la sagesse et de la science de Dieu étoient en lui: *in quo sunt omnes thesauri scientiæ et sapientiæ absconditi*. Si le zèle est requis, il en étoit tout dévoré: *zelus domûs tuæ comedit me*. Si l'on recherche la pureté d'intention, il ne cherchoit et ne pouvoit chercher que la gloire de son Père: *gloriam meam non quæro*, *sed ejus qui misit me*. Toutefois, avec toutes ces qualités, il n'usurpe point la gloire du sacerdoce, il ne s'y appelle point lui-

même, mais il attend que son Père l'y établisse et lui dise : *tu es sacerdos in æternum*. Et après cela des hommes qui savent être nés enfans de colère et de malédiction, qui ont passé la plus grande partie de leur vie dans le crime et dans le désordre, qui en ont encore les mains toutes impures, en qui les premières flammes de la convoitise sont à peine amorties, et dans le cœur desquels on trouveroit peut-être encore d'étranges abominations si, selon la prophétie d'Ezéchiel, on pouvoit percer la muraille de ce temple : *in quibus et pessima fortè appareat intrà parietes abominatio, si, juxta Ezechielis prophetiam, fodiamus parietem, ut in domo Dei videas horrendum* (S. Bern., de Convers. 29.) ; des personnes, dis-je, de cette sorte, sans être appelées, usurperont le sacerdoce, se présenteront la tête levée, et croiront qu'on leur fait injustice, si on ne leur conseille pas de s'ingérer dans un ministère si saint !

Si cette usurpation n'est pas le plus grand de tous les crimes, je n'en connois point qu'on doive nommer exécrable ; aussi est-ce contre ce déréglement que Dieu, cruellement outragé, témoigne le plus haut point de sa fureur. Ecoutons comme il en parle chez son Prophète : *Ipsi regnaverunt, et non ex me ; principes exstiterunt, et non cognovi eos.* Ils se sont ingérés, dit Dieu, et ils se sont introduits d'eux-mêmes, sans que je les aie appelés ; ils ont usurpé une autorité que je ne leur ai point donnée ; c'est pourquoi, *iratus est furor meus in eos, usquequo non poterunt emendari.* Je vous prie de faire réflexion sur ceci, car véritablement il y a sujet de craindre, tant cette expression dont Dieu se sert pour exprimer son ressentiment est étonnante ; il ne dit pas seulement qu'il s'est mis en colère, mais il dit

qu'il est entré en fureur, et il dit que sa fureur s'est irritée, ce qui marque que l'intrusion dans l'état ecclésiastique est le crime le plus abominable. Il faut donc y prendre garde, et ne pas attirer sur nous la fureur de Dieu en entrant dans l'état ecclésiastique contre ses ordres. Prenons garde de lui faire cette injure signalée, mais prenons garde de ne pas nous faire un tort presqu'irréparable, c'est la seconde considération.

Il ne faut pas vous étonner si, après vous avoir montré qu'on fait à Dieu une injure très-signalée, lorsqu'on entre dans l'état ecclésiastique contre ses ordres, j'ajoute qu'on se fait un tort presqu'irréparable. Car que peut-on attendre d'un Dieu qu'on a si fort irrité? quelles vengeances! quelles punitions et quels châtimens! quels malheurs ne procèdent pas de cette entrée dans l'état ecclésiastique sans la vocation de Dieu! Pour vous en donner quelque idée, je remarque particulièrement trois choses très-funestes qui suivent l'entrée dans l'état ecclésiastique sans la vocation de Dieu : premièrement la privation de la grâce; secondement, une suite épouvantable de péchés; troisièmement, une damnation presqu'assurée. Voilà de grands malheurs que nous devons terriblement redouter en nous engageant dans l'état ecclésiastique. Car si nous sommes si malheureux que d'y entrer sans la vocation de Dieu, tous ces malheurs nous arriveront : privation de grâces, vie criminelle et mort malheureuse. Faisons-y une réflexion particulière pour les prévenir.

Le premier malheur qui arrive à une personne qui entre dans l'état ecclésiastique sans la vocation de Dieu, c'est d'être privée des grâces que Dieu donne pour remplir les fonctions de son état. Car Dieu

ne l'ayant point appelée pour l'emploi qu'elle a usurpé, il n'est point obligé de lui donner les grâces nécessaires pour s'y sanctifier, et elle ne peut avoir aucun droit d'y prétendre, tout comme un serviteur n'a point droit de demander des gages et des appointemens à son maître, lorsqu'il le sert contre sa volonté et qu'il fait ce qu'il ne veut pas. Quand on entre dans un état par la vocation de Dieu, il ne manque pas de donner les grâces et les secours nécessaires pour y remplir ses devoirs et pour y satisfaire à ses obligations; car il est de sa fidélité et de sa bonté infinie de n'appeler jamais personne à le servir dans un état, sans lui donner son secours et sa bénédiction pour y bien réussir. Mais si, au contraire, on est si aveugle et si téméraire que d'y entrer sans sa vocation et contre sa volonté, il prive de sa grâce et de son secours celui qui y est entré de cette manière. Je sais bien que Dieu n'abandonne pas entièrement ces personnes de ses grâces, mais ce dont il ne faut pas douter, c'est qu'il refuse les grâces propres à l'état ecclésiastique à ceux qui y entrent contre son ordre, à moins que, par une vraie et longue pénitence, on ne répare ce défaut de vocation. Dieu nous fait connoître la conduite qu'il garde avec ceux qui ne sont pas appelés à l'état ecclésiastique, et ceux qui y sont appelés, par ces paroles d'Isaïe : Parce que vous avez choisi ce que je ne voulois pas, vous serez dans la famine; et pendant que mes serviteurs fidèles seront rassasiés de mes grâces, vous en aurez disette : *quœ nolui elegistis, propter hoc, hœc dicit Dominus : ecce servi mei comedent, et vos esurietis* (Isaïe, 65.). Dieu prive de ses grâces ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique sans sa vocation, et ce qui est infiniment terrible, c'est que cette privation est

presque irréparable ; c'est ce qui doit faire frémir sur le malheur de ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique et dans les saints ordres sans la vocation de Dieu : *Usquequo non poterunt emundari :* je vous déclare, dit Dieu par son Prophète, que ceux qui s'ingèrent dans l'état ecclésiastique sans ma vocation, tomberont dans un dérèglement dont ils ne se relèveront jamais : *usquequo non poterunt emundari* (Osée, 8.). Cette menace est infiniment terrible, et de ce premier malheur en naît un second.

Le second malheur est que la vie de celui qui est entré dans l'état ecclésiastique sans vocation, n'est plus qu'un tissu et une suite épouvantable de péchés; cela suit de ce que nous venons de dire. Car comme il n'a pas la grâce de son état, et qu'il est en quelque manière abandonné de Dieu, il ne faut point s'étonner s'il tombe dans une infinité de crimes et de sacriléges. On ne voit que trop que ces Ecclésiastiques qui sont entrés dans le sacerdoce et les bénéfices sans vocation, commettent toutes sortes de désordres. Ils profanent toutes les choses saintes, ils vivent dans des habitudes et dans des commerces infâmes, et s'approchent des saints autels dans cet état; ils négligent toutes leurs fonctions, et s'ils en font quelqu'une, ce n'est qu'avec une effroyable irréligion. En un mot, leur vie n'est que désordre, sacrilége et scandale, d'où suit :

Le troisième malheur qui est une damnation presqu'assurée. Voilà le terme malheureux où aboutit l'entrée à l'état ecclésiastique sans vocation. Comme on a vécu dans le crime, on meurt aussi dans l'impénitence, et souvent dans le désespoir. Nous lisons dans l'Ecriture-Sainte que Coré, Dathan et Abiron voulant usurper les fonctions du sacerdoce et s'y in-

gérer sans la vocation de Dieu, Dieu fit entr'ouvrir la terre pour les engloutir; en sorte que, selon la remarque de l'Ecriture, ils descendirent tout vivans dans les enfers : *descenderunt vivi in infernum.* Dieu n'exerce pas de nos jours des punitions si visibles contre ceux qui s'ingèrent sans vocation dans l'état ecclésiastique, mais, pour être invisibles, elles ne sont pas moins terribles; et nous ne voyons que trop, dans la mort de plusieurs Ecclésiastiques, des marques de réprobation : leur insensibilité, leur endurcissement, la privation des Sacremens, tout cela est une suite de leurs désordres et du défaut de leur vocation.

Après cela je ne m'étonne plus de ce qu'a écrit un Père de l'Eglise, qu'il vaudroit mieux pour celui qui s'est ingéré dans le sacerdoce sans vocation, qu'on l'eût entraîné en prison, même aux galères et conduit à la potence : *illo die multò rectius erat ut ad carcerem, vel catastam pœnalem, quàm ad sacerdotium traheremini.* Oui sans doute, il le vaudroit mieux; oui, s'il y en avoit quelqu'un parmi nous qui dût entrer dans l'Eglise contre l'ordre de Dieu, il vaudroit mieux qu'on lui rompît bras et jambes. Car enfin il n'auroit qu'à souffrir une peine temporelle, au lieu qu'ici il y va d'une peine éternelle. Si nous étions bien disposés, il ne faudroit pas en dire davantage pour nous porter à craindre et à éviter pardessus tout l'entrée dans l'Eglise sans vocation; mais comme nous sommes fort aveugles et fort insensibles sur ces matières, j'ajoute une troisième considération qui est l'outrage sanglant et scandaleux qu'on fait à l'Eglise.

Trois choses nous font particulièrement connoître la grandeur de l'outrage qu'on fait à l'Eglise lorsqu'on y entre sans vocation : la première est que l'Eglise se

voit persécutée par ses propres ministres ; la seconde est qu'elle se voit persécutée en ce qu'elle a de plus cher ; la troisième est qu'elle se voit persécutée sans y voir de remède.

Premièrement, elle est persécutée par ses plus chers enfans. De toutes les persécutions il n'y en a point de plus cruelle que celle d'une mère déchirée par ses propres enfans ; et lorsque ceux même qu'elle aime plus tendrement, pour qui elle n'a aucune réserve, et qui devroient être les premiers à la défendre, sont les premiers à la persécuter, il n'y a rien qui lui soit si sensible, rien ne lui déchire les entrailles avec tant de cruauté. Or, lorsqu'on s'ingère dans l'Eglise sans vocation, au lieu d'être son ministre on devient son persécuteur ; et c'est ce qui l'outrage et l'afflige sensiblement ; quand elle a des ennemis hors de son sein, elle s'en console, c'est une espèce de nécessité ; mais quand elle est déchirée par ses propres ministres et qu'elle en est persécutée, elle est inconsolable : *Filios enutrivi et exaltavi, ipsi autem spreverunt me et maculaverunt me à turpi vitâ, à turpi negotio, à negotio perambulante in tenebris* (S. Bern. in Cant., Serm. 33.).

Secondement, elle est persécutée en ce qu'elle a de plus cher. Trois choses sont extraordinairement chères à l'Eglise : ses mystères, ses enfans et sa gloire : ses mystères, parce que ce sont les gages de l'amour de son Epoux ; ses enfans, parce que ce sont les gages de son amour pour son Epoux ; sa gloire, parce que c'est un rejaillissement de la gloire de son Epoux, et qui fait qu'elle lui est agréable. Or, celui qui s'engage dans l'Eglise sans vocation la persécute en ces trois choses : en ses mystères, il les profane ; en ses enfans, il les massacre ; en sa gloire, il la lui enlève.

Il profane ses mystères; car y étant entré sans vocation et y vivant sans grâce, comment ne profaneroit-il pas ses mystères? on ne peut pas attendre autre chose. Il lui massacre ses enfans, car il faut avouer qu'il n'y a rien qui perde tant d'ames qu'un méchant Prêtre. Leurs crimes sont si contagieux, dit saint Isidore de Péluse (*Liv.* 5, *cap.* 322.), qu'ils sont capables d'infecter toute l'Eglise : *sacerdotum vitia in omnes redundant*. Leur promotion indigne est la ruine de tout le peuple : *indignorum promotio populi est dejectio*. En effet, comment la tête étant languissante, tous les membres ne s'en ressentiroient-ils pas? *capite languescente*, *cœtera corporis membra inficiuntur*. Un Prêtre qui entre de la sorte, dit le Fils de Dieu, entre comme un voleur, c'est-à-dire pour piller, massacrer, perdre : *qui non intrat per ostium in ovile ovium*, *sed ascendit aliundè*, qui n'entre pas par la porte, c'est-à-dire, par la vocation divine qui est la seule porte par laquelle on y entre, *ille fur est et latro*, *et non venit nisi ut furetur*, *et mactet*, *et perdat*.

Mais si vous n'êtes pas suffisamment convaincus par ces paroles, voyez les exemples dont nous en avons une infinité dans l'Eglise : *si verbis non creditis*, *exemplis acquiescite*, *plurima sunt*, dit saint Bernard. Voyez la chute d'un Paul de Samosathe, d'un Macédonius, d'un Nestorius et de tant d'autres Prêtres et Ecclésiastiques qui ont entraîné avec eux une infinité d'ames. Quelle en est la cause? c'est qu'ils n'ont pas été bien appelés. Si l'on eût suivi l'avis de saint Pierre d'Alexandrie, qui ne reconnoissant point de marque de vocation dans Arius, avoit défendu qu'on l'ordonnât, on n'auroit pas vu tant de Chrétiens perdus par son erreur. Ursace et Valens, ministres

de la fureur de Constance contre les Evêques orthodoxes, n'eurent point une bonne vocation. Le schisme des Novatiens et des Donatistes prit sa source dans l'ambition de deux hommes sans vocation.

Enfin, après avoir profané ses mystères et perdu ses enfans, il lui enlève sa gloire; il donne occasion aux hérétiques et aux infidèles de faire des reproches à l'Eglise, et de dire qu'elle n'est pas sainte, puisqu'elle a des ministres si déréglés. Ce mal est sans remède, c'est une plaie incurable : *vœ per quos nomen meum blasphematur in gentibus ! intestina et insanabilis plaga Ecclesiœ* (S. Bern., Declam. c. 5.). L'Eglise peut chasser les hérétiques, elle peut fuir les tyrans, mais les Prêtres mal appelés, *nec fugare nec fugere eos potest.*

Pour conclure, disons que c'est la persécution où elle voit moins de remède, et que c'est aussi le sujet le plus sensible de sa douleur. Car enfin elle peut dire avec sujet, à présent, ce que saint Bernard lui faisoit dire autrefois : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima* (S. Bern., Serm. 33. in Cant.). *Eò periculosius, quò interius malum.* Comment fuir ou repousser la persécution de ses enfans ? ils ont entre leurs mains ses mystères, elle leur a donné part à tous ses secrets, ils ont en leur pouvoir tous ses trésors; quel remède ? *Si insurgeret apertus inimicus hœreticus, mitteretur foràs et aresceret... Si violentus inimicus, absconderet se forsitan ab eo ; ne verò quem ejiciet, aut à quo se abscondet, omnes amici et omnes inimici; omnes necessarii et omnes adversarii; omnes domestici et nulli domestici; omnes ministri Christi sunt et serviunt antichristo.* N'est-ce donc pas avec sujet qu'elle est

dans la plus grande de ses amertumes ? *Olim dictum est, et nunc tempus impletionis advenit : ecce in pace amaritudo mea amarissima ; amara priùs in nece martyrum, amarior post in conflictu hæreticorum ; amarissima nunc in moribus domesticorum :* et pourquoi ? *nec fugare nec fugere eos potest ; ità invaluerunt et multiplicati sunt super numerum* (S. Bern., ibid.). Prêtez donc vos oreilles aux plaintes de l'Eglise : sa voix plaintive et gémissante ne pourra que vous donner des sentimens de tendresse et de compassion pour ses misères : *Vox in Rama audita est, ploratus et ululatus multus, Rachel plorans filios suos, et noluit consolari, quia non sunt.* Tel est l'état actuel de l'Eglise toute éplorée. Autrefois, dans les plus rudes persécutions qu'elle a souffertes, on lui enlevoit ses enfans ; mais si on les lui enlevoit pour la terre, elle étoit assurée de les retrouver dans le ciel, car autant de martyrs, autant de Saints ; mais aujourd'hui le déréglement des mauvais Prêtres les lui enlève et pour le temps et pour l'éternité : *et noluit consolari, quia non sunt.*

Après tout, concluons : il faut se sauver ; car à quoi nous servira tout l'honneur de ce monde ? à quoi toutes les richesses ? à quoi les dignités ecclésiastiques ? à quoi le sacerdoce ? si avec tout cela nous sommes damnés. Concluons donc qu'il vaut mieux se sauver avec le peuple, que de se damner avec les Prêtres : *Melius est salvari in humili gradu fidelis populi, quàm in sublimitate deteriùs vivere, et districtiùs judicari.* Or, c'est se perdre avec eux, que d'y entrer sans vocation.

Mais que faut-il faire pour ne point y entrer sans vocation ? c'est ce que nous vous dirons, moyennant la grâce de Dieu, dans le prochain entretien.

V.e ENTRETIEN.

De l'importance d'examiner beaucoup sa vocation pour l'état ecclésiastique.

Tout ce que nous avons dit touchant la nécessité de la vocation à l'état ecclésiastique serviroit peu, si vous ne vous en faisiez l'application ; c'est pourquoi j'ai cru que je devois aujourd'hui vous entretenir de l'importance d'examiner si l'on est appelé de Dieu à cet état. Lorsqu'on donne des maximes générales, on en convient facilement. Qu'on dise, par exemple, à une personne qu'il faut se détacher du monde, et que c'est l'esprit du christianisme, elle vous dira : j'en conviens. Qu'on lui dise qu'il faut travailler à son salut préférablement à tout, elle vous dira : j'en suis persuadée. Qu'on lui dise qu'il faut aimer Dieu par-dessus tout, elle vous dira : qui en doute? Qu'on lui dise qu'il faut pardonner les injures, elle vous dira : j'en suis convaincue. On demeure d'accord de toutes ces vérités à les considérer en général, parce qu'elles n'incommodent pas la cupidité, et qu'elles ne heurtent pas les passions ; mais lorsqu'il faut faire une application de ces maximes générales sur un sujet particulier, pour lors on fait voir que la conviction qu'on avoit n'étoit que dans l'idée. Quand il faut se détacher de telle chose en particulier, on sent toute la force de son lien. Quand il faut préférer l'affaire du salut à un gain, à sa fortune, à son établissement, c'est là le difficile et l'impossible. Quand il faut préférer Dieu à une passion dominante, on cherche des excuses; quand il faut pardonner une injure, on couvre sa dureté, son inimitié de quantité de prétextes. Il en est de même de la nécessité de la vocation en général : on convient qu'on ne doit pas entrer dans

l'état ecclésiastique si l'on n'y est pas appelé de Dieu, mais on se persuade qu'on y est appelé, on le suppose, parce qu'on le veut, et l'on ne se met pas en peine de s'en éclaircir. Je veux donc vous faire voir aujourd'hui qu'il faut beaucoup examiner sa vocation, et je dis qu'il faut que cet examen ait trois qualités : premièrement, qu'il soit soigneux; secondement, qu'il soit sévère et rigoureux; troisièmement, qu'il soit sincère et de bonne foi. Il faut qu'il soit soigneux, parce que la chose est de très-grande importance; il faut qu'il soit sévère et rigoureux, parce que la chose est très-obscure; il faut qu'il soit sincère et de bonne foi, parce qu'on se flatte beaucoup sur cette matière. Ces trois considérations feront le sujet de cet entretien.

Premièrement, c'est une des principales maximes, et même une maxime fondamentale de la religion chrétienne, que la volonté de Dieu doit être la règle de toutes nos actions et de toute notre conduite. C'est ce que Notre-Seigneur nous a fait connoître lorsqu'il nous a dit : *Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum, sed qui facit voluntatem Patris mei qui in cœlis est....* Saint Paul écrivant aux Romains, leur recommande de chercher et d'examiner quelle est la volonté de Dieu : *ut probetis quæ sit voluntas Dei bona et perfecta.....* Jésus-Christ même, dont la vie doit être la règle vivante de la nôtre, nous assure qu'il n'est venu sur la terre que pour faire la volonté de son Père; il dit que c'est sa nourriture: *Cibus meus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me ;* et afin que nous n'oubliions pas une règle si nécessaire à notre salut, il nous fait demander à Dieu, dans l'oraison qu'il nous a enseignée, que la volonté de Dieu soit faite en la terre comme au ciel: *fiat voluntas tua ;* et l'accomplisse-

ment de cette règle est tellement nécessaire, que nous ne pouvons nous sanctifier qu'autant que nous faisons la volonté de Dieu. Or, si pour régler notre vie il faut connoître quelle est la volonté de Dieu, et si dans toutes nos actions il faut que nous jetions les yeux sur cette grande règle, il est certain que nous y sommes spécialement obligés lorsqu'il s'agit d'entrer dans l'état ecclésiastique, parce que de cette entrée dépendent la gloire de Dieu, le bien de l'Eglise et notre propre sanctification. Si l'on entre dans l'Eglise par la porte de la volonté de Dieu, on peut espérer d'y glorifier Dieu, on peut espérer de rendre service à l'Eglise, on peut enfin espérer de s'y sanctifier. Que si l'on ne consulte pas la volonté de Dieu, et qu'on y entre malgré cette divine volonté, on ne doit attendre que des désordres et des malheurs pour soi et pour l'Eglise. Avant d'entrer dans l'Eglise, il faut s'asseoir, comme parle l'Evangile, compter et supputer si l'on pourra soutenir les frais et la dépense de cet édifice qu'on prétend bâtir, de peur qu'ayant commencé témérairement et de sa propre tête, on ne puisse pas continuer ou achever ce qu'on a commencé, et qu'on ne se rende ainsi le jouet des démons: *cœpit ædificare, et non potuit consummare.*

Ce que la racine est à l'arbre, la source au ruisseau, le chef à l'égard des membres, l'entrée dans l'Eglise l'est à l'égard de la conduite d'un Prêtre. Si la racine d'un arbre est pourrie, quelle nourriture en peut tirer le corps de l'arbre? quels fruits peut-on attendre d'une sève aigre? les arbres ne portent point de fruit, ou s'ils en portent, ils sont mauvais. Si la source est impure, les ruisseaux ne le sont-ils pas aussi? Si le chef est chargé d'humeurs, ne doit-on pas craindre quelque apoplexie et une grande infirmité pour tout le

corps? Il en est de même de l'entrée dans l'état ecclésiastique : si cette entrée est illégitime, si l'on n'y entre pas par l'esprit de Dieu, mais par un esprit de cupidité, d'avarice, d'intérêt, de plaisir, d'ambition, que peut-on attendre de cette entrée, sinon des désordres, des scandales et la désolation dans l'Eglise? D'où pensez-vous que viennent tant de désordres que nous voyons dans l'Eglise, si ce n'est du défaut de vocation de la plupart des ministres? C'est de cette source funeste que naissent une infinité de maux, de scandales et de désordres.

Lorsqu'on a quelque affaire dans le monde, on cherche avec beaucoup de soin les moyens de la faire réussir: s'il s'agit d'un procès, on consulte un avocat habile, on lui expose le pour et le contre, le fort et le foible; pourquoi? c'est que l'affaire est de conséquence. Si l'on veut faire un établissement, quelle précaution ne garde-t-on pas! on s'informe s'il y a du bien dans une maison, ou si la dot sera bien placée; on va fouiller jusque dans le secret des familles. Si l'on veut même prendre un serviteur, on s'informe de sa fidélité, de sa probité; on cherche un répondant, on ne lui confie d'abord que des choses peu considérables, jusqu'à ce qu'on ait tiré de lui une épreuve suffisante. Quoi! l'on prend toutes ces mesures dans le monde pour des affaires de néant, pour un méchant procès, pour assurer une dot, pour le choix d'un serviteur, et l'on croira qu'il ne faut point d'examen pour le choix des ministres de l'Eglise! on croira qu'on peut donner indifféremment à tous ceux qui se présentent la conduite de l'Eglise, le soin de ses biens, l'administration de ses sacremens, la dispensation de ses mystères, l'application des mérites du Fils de Dieu, la consécration de son Corps et de son Sang! N'est-ce pas

un aveuglement étrange d'entrer dans un état qui a toutes ces fonctions, sans examiner si Dieu y appelle? Vous voyez que la matière est trop importante pour ne pas y apporter un examen très-soigneux. Mais si cet examen doit être soigneux, il doit être encore sévère, et aller jusqu'à la rigueur. C'est la seconde qualité que doit avoir l'examen que nous devons faire de la vocation à l'état ecclésiastique.

Lorsque les Saints nous parlent de la vocation à l'état ecclésiastique, ils nous disent qu'il faut y apporter un examen très-exact, très-sévère et très-rigoureux. On peut en donner pour raison que le discernement de cette vocation est fort difficile à faire; et il est très-difficile à faire, parce qu'il est fort obscur, fort secret et fort caché. Il y a trois grands principes qui rendent ce discernement fort obscur et fort incertain. Le premier principe de la difficulté qu'il y a à connoître si l'on est appelé à l'état ecclésiastique est du côté de Dieu. Pour entrer dans l'Eglise, il faut y être appelé de Dieu; et qui sait si Dieu y appelle? qui est entré dans son conseil? *quis novit sensum Domini? au quis ejus consiliarius fuit?* Il y a une grande différence entre le sacerdoce de l'ancienne loi et celui de la nouvelle sur ce point. Dans l'ancienne loi on étoit sûr qu'on étoit appelé de Dieu au sacerdoce, si l'on étoit de la famille d'Aaron, pourvu qu'on n'eût pas ces taches et ces défauts extérieurs dont il est parlé dans le Lévitique, et qui excluoient du sacerdoce. Le sacerdoce étoit attaché à la race; mais dans la loi nouvelle, le sacerdoce n'est attaché ni à la race, ni au sang; il est uniquement attaché à la volonté de Dieu, qu'il n'est pas si facile de connoître qu'on se l'imagine; il est attaché au mérite, à la vertu, à des dispositions intérieures qu'on ne découvre pas si aisément.

Les Saints ont bien reconnu cette grande difficulté de discerner si l'on est appelé de Dieu à l'état ecclésiastique et aux dignités de l'Eglise. C'est pourquoi ils ont été si retenus à dire leur sentiment et à décider sur ces matières. Vous connoissez tous saint Bernard, il étoit la lumière et l'oracle de son siècle; il étoit consulté par les papes, les évêques, les rois et les empereurs; il étoit plein de l'esprit de Dieu. Néanmoins ce grand homme et ce grand Saint est consulté par Bruno, nommé à l'archevêché de Cologne. Cet homme ayant été élu canoniquement, consulte saint Bernard pour savoir s'il doit accepter cette dignité; et pour lui donner plus de liberté et de lumière pour lui répondre, il lui fait une déclaration de ses défauts et des désordres de sa jeunesse. Il semble qu'il étoit fort facile à saint Bernard de prononcer là-dessus; toutefois ce Saint, tout éclairé qu'il est, n'ose pas prononcer, il n'ose pas décider; il loue son humilité dans la confession qu'il lui fait de ses désordres, mais il dit en même temps qu'elle est terrible: *humilis quidem, sed terribilis confessio.* Qui sait, dit saint Bernard, si vous êtes appelé de Dieu à cet archevêché? *quis hoc mortalium definire præsumat!* peut-être que Dieu vous appelle; qui oseroit vous détourner? mais peut-être aussi que Dieu ne vous appelle pas; et qui oseroit vous conseiller de l'accepter? *Deus forsitan vocat; quis audeat dissuadere? forsitan non vocat; quis appropinquare consulet?* et qui peut savoir précisément si vous devez accepter ce bénéfice, sinon celui qui pénètre le fond des cœurs, ou ceux à qui il le fait connoître?

Voilà de quelle manière répond saint Bernard à la demande qu'on lui fait, et nous nous persuaderons qu'il n'y a rien de si facile que de déterminer une per-

sonne sur sa vocation! Tout autre, à la place de saint Bernard, auroit eu un grand penchant à répondre conformément aux inclinations de Bruno qui le consultoit, il auroit eu égard au choix légitime qu'on avoit fait de lui, il auroit beaucoup appuyé sur cette humilité sincère et édifiante qui le portoit à consulter; il auroit dit : Il est vrai que cet homme a été sujet à des déréglemens dans sa jeunesse, mais ils sont bien réparés par cette profonde humilité; il lui auroit dit : Allez, prenez ce bénéfice, votre vocation est bonne, elle est de Dieu, j'en réponds, je m'en charge; et c'est ainsi qu'on répond ordinairement à ceux qui nous font l'honneur de nous consulter; on croit qu'on ne peut mieux reconnoître cette obligation qu'en répondant conformément à l'inclination de ceux qui nous consultent, au lieu de dire avec saint Bernard : *quis audeat dissuadere, quis appropinquare consulet?*

Le second principe qui rend la vocation d'une personne fort obscure et fort incertaine par rapport à l'état ecclésiastique, c'est le démon. Comme il est l'ennemi juré du Fils de Dieu, il pousse quantité de personnes à entrer dans l'Eglise, afin de faire déshonneur à Notre-Seigneur, afin de faire profaner ses mystères, et afin de ravir à Jésus-Christ les ames qui lui sont si chères. Il porte cés personnes sur le pinacle du temple, afin de les précipiter en bas. Je n'en dis pas davantage là-dessus.

Mais il suffit de vous dire que notre vocation est même fort incertaine de notre côté, parce que notre inclination à l'état ecclésiastique, qui est une bonne marque pour discerner la vocation à l'état religieux, est fort incertaine et fort douteuse pour l'état ecclésiastique. Il y a une grande différence entre l'état religieux et l'état ecclésiastique. Quand on dit qu'une personne

a de l'inclination pour un ordre religieux où l'on fait profession de mener une vie pauvre, austère et retirée, c'est une marque que cette inclination vient de Dieu, car la nature ne porte pas là; mais quand une personne diroit qu'elle a de l'inclination pour l'état ecclésiastique, cette inclination est fort suspecte, parce qu'il y a dans l'Eglise des richesses, des honneurs et des commodités. Tel qui sera pauvre selon le monde, espère un gros bénéfice; tel qui seroit obligé de travailler pour vivre, donnera dans le clergé, et y mènera une vie oisive et paresseuse; tel qui auroit été méprisé dans le monde, se fera considérer dans l'Eglise. Ces vues et bien d'autres de la même sorte peuvent être le principe de l'inclination qu'on a pour l'état ecclésiastique, et par conséquent cette inclination est fort suspecte. Elle peut venir de Dieu, elle peut aussi venir de nous-mêmes; et quoiqu'on dise ou qu'on pense qu'on entre dans l'Eglise pour la gloire de Dieu et le salut des ames, on n'est pas véritablement dans cette disposition. Il y a bien de la différence entre avoir une disposition dans l'esprit et l'avoir dans le cœur. Plusieurs se trompent et sont dans l'illusion, s'imaginant que parce qu'ils savent une chose et qu'ils la pensent, ils l'aiment aussi. On se trompe souvent; c'est pourquoi il faut beaucoup se défier de soi-même lorsqu'il s'agit d'entrer dans l'Eglise; c'est pourquoi il faut que ceux qui sont chargés de donner des ministres à l'Eglise ou qui y ont quelque part, soient extrêmement circonspects pour ne pas précipiter leurs ordinations. C'est enfin pour cela que saint Paul donnoit à Timothée cet avis important : *nemini citò manum imposueris.* Faisons quelques réflexions sur cet avis.

Premièrement, qu'est-ce qui le donne ? Saint Paul, un Apôtre très-éclairé; ce n'est pas un docteur qui exagère

exagère et qui outre les choses, c'est un homme qui a la science de Dieu et qui est rempli du Saint-Esprit. On ne peut l'accuser d'ignorance, ni d'une trop grande sévérité, puisqu'il est animé et dirigé par le Saint-Esprit. Or, ce grand homme ordonne de ne pas imposer trop tôt les mains à personne, c'est-à-dire de ne pas précipiter les ordinations, et de bien éprouver les sujets avant de les ordonner.

Secondement, à qui donne-t-il cet avis? est-ce à un évêque relâché dans la discipline de l'Eglise, qui a besoin d'être retenu et modéré? C'est à Timothée, un homme très-élevé dans la science de l'Ecriture-Sainte, un homme formé à ses fonctions par saint Paul, un homme qui a été un des grands évêques de l'Eglise; or, néanmoins saint Paul ne laisse pas de lui donner cet avis: *nemini citò manum imposueris*, prenez bien garde de faire des ordinations trop précipitées.

Troisièmement, à l'égard de qui saint Paul donne-t-il cet avis? C'est à l'égard des premiers chrétiens qui avoient reçu les prémices de l'Esprit-Saint, qui vivoient dans une grande union, n'ayant tous qu'un cœur et qu'une ame: *credentium erat cor unum et anima una*; à l'égard des premiers chrétiens qui vivoient dans un grand détachement des biens de ce monde; et néanmoins saint Paul avertit Timothée de prendre garde à ne pas imposer trop tôt les mains à personne, sans aucune exception: *nemini citò manum imposueris*.

Quatrièmement, dans quelle circonstance saint Paul donne-t-il cet avis? C'est dans une conjoncture où l'on a peu de sujet de se défier de la bonne volonté de ceux qui entrent dans l'Eglise; car c'est dans un temps où l'Eglise est pauvre, où elle est persécutée,

où s'enrôler dans sa milice sainte, c'est s'inscrire pour le martyre; car dans ces temps de persécution, on s'en prenoit d'abord aux évêques, puis aux prêtres et aux diacres. Néanmoins, nonobstant toutes ces circonstances, saint Paul recommande à son Disciple qu'il prenne bien garde à qui il imposera les mains. Quelle précaution ne faut-il donc pas prendre maintenant que ceux qui aspirent aux ordres ont si peu de vertu, si peu de sainteté, et même si peu de l'esprit du christianisme! Dans un temps où les richesses et les commodités de l'Eglise font le grand attrait de la plupart de ceux qui se présentent pour en être les ministres, on a tout sujet de se défier, et c'est pour cela que les saints Pères disent sur ces paroles de saint Paul, qu'il ne faut pas imposer les mains *ante tempus examinis*. C'est pour cela qu'ils disent qu'il faut plusieurs épreuves pour s'assurer de ceux qui veulent être ordonnés; et c'est sur cette règle que tous ceux qui ont part aux ordinations, et qui conseillent trop facilement l'entrée dans l'état ecclésiastique, s'exposent à répondre des péchés de ces personnes : *ne peccatis alienis communicaveris*. C'est une chose effroyable pour un directeur d'avoir eu part à l'entrée téméraire et précipitée de quelqu'un dans l'Eglise. Il en répondra devant Dieu; il sera fort étonné, lorsque Dieu lui imputera tous les péchés et tous les sacriléges de cet intrus et de ce présomptueux. C'est pourquoi vous ne devez point trouver mauvais que vos directeurs aient quelquefois beaucoup de peine à vous déterminer d'aller aux ordres, ou à vous le conseiller. Il s'agit de votre salut, mais il s'agit aussi du leur; et ils ont à craindre que, pendant qu'ils sont réglés dans leur propre conduite, et qu'ils servent Dieu fidèlement, d'autres ne fassent pour eux un amas de péchés; car il est vrai que s'ils ont

contribué témérairement à leur ordination, ces gens-là pèchent sur leur compte, et ils en répondront devant Dieu. Il faut donc et pour les directeurs et pour les dirigés les plus grandes précautions, un examen sévère et profond : il faut aussi qu'il soit sincère et de bonne foi ; c'est la troisième qualité qu'il doit avoir.

Le Saint-Esprit nous avertit que celui qui cherche la loi de bonne foi sera rempli de sa lumière, et que celui qui use d'artifice et de duplicité y trouvera un piége et un scandale : *qui quærit legem replebitur ab ea; et qui insidiosè agit scandalizabitur in ea* (Eccli. 32, 19.). Celui qui cherche la loi de bonne foi et qui veut sincèrement être instruit, sera rempli de lumière; celui qui consulte un directeur dans cet esprit, sera éclairé; Dieu donnera à ce directeur des lumières pour manifester sa volonté; mais si l'on consulte avec un cœur double, si l'on consulte, tout déterminé à faire ce qu'on a résolu, si l'on consulte sans indifférence : *qui insidiosè agit scandalizabitur in ea.* Vous demandez si l'on peut aller aux ordres, on vous dira, allez; vous demandez si vous pouvez accepter telle ou telle place, on vous dira, acceptez-la, parce qu'on vous répond suivant ce que vous exposez, et ainsi vous ferez votre volonté au lieu de faire celle de Dieu.

Consultons-nous un peu nous-mêmes là-dessus, et voyons comme nous faisons nos consultations par rapport aux saints ordres et par rapport aux emplois ecclésiastiques. Notre résolution n'est-elle pas déjà prise avant de consulter? ne sommes-nous pas bien aises qu'on nous réponde suivant nos inclinations et conformément à notre cupidité ? *qui insidiosè agit scandalizabitur in ea.* Vous aurez consulté, mais une consultation de cette espèce, bien loin de vous mettre

à couvert de la colère de Dieu, ne fera que l'enflammer davantage : *qui insidiosè agit scandalizabitur in ea.*

Pour profiter de cet entretien si important et mettre en pratique ce que nous venons de dire, deux choses sont absolument nécessaires : beaucoup prier, beaucoup et bien consulter. Premièrement, il faut beaucoup prier pour demander à Dieu qu'il nous fasse connoître sa volonté sur une matière si importante pour sa gloire, pour le bien de son Eglise et pour notre salut. Il ne faut pas aller à l'oraison pleins de ce que nous voulons que Dieu nous inspire, mais dans une sainte indifférence, lui disant avec David : *Domine, doce me facere voluntatem tuam* ; ou avec saint Paul : *Domine, quid me vis facere* ? Il faut rapporter à ce motif d'obtenir la grâce de connoître la volonté de Dieu, toutes ses bonnes œuvres, visites, communions, prières, études, mortifications ; et secondement, il faut consulter de bonne foi et sincèrement un directeur, lui découvrant les plis et les replis de sa conscience ; il faut le consulter avec docilité et avec soumission, étant prêts à faire tout ce qu'il dira, en telle sorte que si nous n'étions pas proposés, bien loin d'en ressentir la moindre peine, nous ne vissions en cela que l'expression de la sainte et adorable volonté de Dieu. Mais que ferai-je ? que deviendrai-je ? que va-t-on penser de moi ? on s'attendoit à me voir ordonné. Souvenez-vous de ces paroles de saint Bernard : *melius est in humili gradu salvari, quàm in sublimitate cleri deteriùs vivere et districtiùs judicari.*

Je vous conjure de faire une réflexion sérieuse sur ces vérités. Consultons notre vocation ; si Dieu ne nous appelle point, gardons-nous bien d'entrer ; si nous entrons sans vocation, nous entrons sans grâces,

nous vivrons sans bénédictions, nous aurons la dignité sacerdotale par un effet de la justice de Dieu; mais nous n'aurons pas le secours que donne sa miséricorde. N'exposons pas notre salut à un danger évident; n'exposons pas l'honneur de Dieu et celui de son Eglise; que si au contraire Dieu nous appelle, entrons avec une humble confiance que Dieu nous assistera; ne prévenons pas toutefois les momens que Dieu a marqués pour nos ordinations; et en les attendant, préparons-nous sérieusement à un état si sublime.

VI.e ENTRETIEN.

Des deux premières marques de la vocation à l'état ecclésiastique.

Après vous avoir parlé, dans les derniers entretiens, de la nécessité de la vocation à l'état ecclésiastique avant de s'y engager, et vous avoir fait connoître les malheurs terribles et l'abîme inépuisable de misères où se plonge une ame qui y entre sans cette vocation; après vous avoir montré l'importance de se bien examiner pour savoir si l'on a cette vocation, il nous reste à vous découvrir les marques d'une légitime vocation, afin que cette connoissance vous serve ou pour entrer dans l'Eglise si vous les reconnoissez en vous, ou pour vous en éloigner si vous ne les avez point. Mais avant de vous parler des marques pour connoître une légitime vocation, je ne ferai point difficulté de vous répéter encore qu'une des choses du monde les plus difficiles, est de connoître si une personne est appelée à l'état ecclésiastique, parce que c'est une des choses les plus cachées. Il s'agit de découvrir si Dieu appelle quelqu'un, ou s'il ne l'appelle pas; cela est bien épineux, cela est bien

caché. Pour bien connoître cette vocation il faudroit être entré dans le cœur de Dieu pour y voir ce qu'il a ordonné. *Quis cognovit sensum Domini? aut quis consiliarius ejus fuit?* comment découvrir ce que Dieu a résolu dans le plus secret de ses conseils, et comment pénétrer dans le fond de ses desseins? Il faudroit aussi entrer dans le cœur de celui dont on veut connoître la vocation, pour voir quelles sont ses dispositions; or, le cœur de l'homme est un abîme impénétrable.

Saint Bernard, comme je vous l'ai déjà dit, consulté, par un personnage illustre, sur sa vocation à l'état ecclésiastique, ne veut point lui donner de réponse décisive, et la raison qu'il en rend : *Neque enim possum, undè certus non sum, certam proferre sententiam :* je me garde bien, dit ce grand Saint, de vous assurer d'une chose que je ne connois pas certainement. *Quæris à me consilium vir illustris, utrùm volentibus te promovere acquiescere debeas? Quis hoc mortalium definire præsumat! Deus forsitan vocat, quis audeat dissuadere? fortè non vocat, quis appropinquare consulat? Utrùm verò vocatio Dei sit, annon sit, quis scire possit, excepto Spiritu Dei qui scrutatur etiam alta Dei, vel si cui fortè revelaverit ipse?* Et, sans lui donner de réponse plus précise, il conclut : *hæc interim à me suspensivè responsa sufficiant.* C'est ainsi que parle ce grand Saint, et il ne craint pas, en ce point, d'avouer son ignorance. C'est aussi sur cette matière, que les Saints les plus éminens en vertu et en science ont appréhendé de prononcer. Néanmoins nous voyons aujourd'hui, par un aveuglement étrange, que plusieurs assurent qu'ils sont appelés de Dieu à l'état ecclésiastique, n'ayant point d'autre garant de leur

vocation que leur cupidité ou leur affection déréglée. Et c'est ce qui fait la ruine de notre état : on manque dans le fondement, et de là viennent tous les désordres que nous voyons dans le Clergé, et tant d'abominations qui sont répandues dans le sanctuaire.

Si vous avez quelque zèle pour la gloire de Dieu et pour l'Eglise, et si vous avez quelque charité pour votre ame, il est de la dernière importance que vous examiniez si Dieu vous appelle à cet état, afin que s'il vous appelle vous y entriez avec humilité et confiance ; et que s'il ne vous appelle pas, vous soyez fidèles à vous retirer. Je vous ai dit avec saint Bernard, qu'il est très-difficile de connoître si Dieu appelle à l'état ecclésiastique. Toutefois on donne ordinairement quatre marques pour connoître cette vocation ; ces marques sont : une inclination droite, la probité de mœurs, l'aptitude et l'appel du supérieur. Quand cela se rencontre on peut marcher en assurance ; mais si cela manque, en vérité, il y a bien à craindre. Je parle ici des marques ordinaires de la vocation, et non des extraordinaires, dont Dieu s'est servi quelquefois pour manifester sa volonté et le choix qu'il faisoit de certaines personnes pour l'état et les charges ecclésiastiques. Ces marques extraordinaires ne doivent pas nous servir de règles ; et il ne faut pas les attendre. Dieu faisoit paroître ces marques extraordinaires pour faire connoître sa volonté à ceux qu'il appeloit à cet état, et qui, en étant très-éloignés par leur humilité, n'auroient pas aisément consenti à leur élévation. Ainsi, S. Chrysostôme est ordonné après l'apparition d'un Ange qui le commande ; saint Remi, par un rayon de lumière qui parut sur sa tête ; saint Ambroise, par la voix miraculeuse d'un enfant ; saint Grégoire, par une colonne de feu, et une infinité

d'autres dont l'histoire ecclésiastique est toute pleine, et qu'il seroit trop long de rapporter. Il ne faut pas nous régler sur ces vocations, mais il faut nous en tenir à l'ordre commun.

La première marque que nous avons pour connoître si une personne est appelée à l'état ecclésiastique, est une inclination droite à cet état, et par-là je veux dire deux choses : premièrement, il faut écarter toutes les intentions profanes; secondement, il faut avoir des intentions droites et conformes à la fin de cet état. Premièrement, il faut bannir toutes les intentions profanes, comme sont celles qui nous porteroient à rechercher l'honneur, les plaisirs, l'intérêt, la vie douce et commode, le repos. Si l'on avoit de l'inclination à l'état ecclésiastique pour ces sortes d'intentions, cette inclination ne seroit pas une marque de vocation ; au contraire, ce seroit une marque qu'on ne seroit pas appelé de Dieu, mais par la chair et le démon. Voilà pourtant ce qui fait l'inclination de la plupart des personnes qui entrent dans l'état ecclésiastique. Pourquoi entre-t-on ordinairement dans l'Eglise ? Entrons un peu dans l'esprit et dans le cœur, et ne nous arrêtons pas seulement aux raisons apparentes et aux prétextes dont on se sert pour couvrir et pour colorer ses mauvaises intentions. Si l'on examine les raisons intérieures qui font agir, on trouve ordinairement que c'est l'intérêt, l'honneur, le plaisir, le désir d'une vie douce, commode et exempte de travail. On trouvera que l'un veut être Ecclésiastique parce qu'il a un oncle ou un parent en place, et qu'on veut conserver cette place dans la famille. Un autre se portera à l'étude et à l'état ecclésiastique dans la vue d'un gain annuel de cent écus ou quatre cents francs; on regarde ce revenu comme un grand

avantage ; on dit, je serai riche, je serai heureux, je pourrai soulager mes parens, si une fois j'arrive à ce poste. C'est aussi le motif qui pousse les parens à faire étudier leurs enfans. Un autre qui n'aime pas le travail, regarde l'état ecclésiastique comme un état propre à se reposer et à gagner sa vie sans beaucoup de peine. Un autre se fait un honneur d'être Prêtre et d'être dans un état où il sera considéré et élevé au-dessus de sa première condition et de celle de ses parens. Voilà les vues qui en portent plusieurs à entrer dans l'Eglise. Voilà quel est le principe et le mobile de cette inclination qu'ils sentent pour l'état ecclésiastique. Cette inclination, comme vous voyez, est loin d'être droite ; elle ne vient point de Dieu, mais du monde, mais de la chair, mais du démon. Quand on diroit : Je me sens porté et attiré à l'état ecclésiastique, je l'ai toujours désiré, j'y ai toujours eu du penchant, si vous n'avez pas eu des vues plus nobles et plus pures, ce n'est pas une marque de vocation ; au contraire, c'est une marque que Dieu ne vous appelle pas. Seriez-vous assez aveugles pour croire que l'état ecclésiastique est un état institué de Notre-Seigneur pour amasser du bien et pour y faire fortune ?

Saint Jérôme ne pouvoit souffrir la conduite de ceux qui, étant dans l'Eglise, où l'on doit faire une profession particulière de pauvreté et de dégagement des biens du monde, s'appliquoient à acquérir des richesses. Prenez bien garde, écrivoit-il à une personne, que vous ne cherchiez les gains du siècle dans la milice de Jésus-Christ. Prenez bien garde d'avoir plus de bien étant clerc que lorsque vous avez commencé à l'être, et que vous possédiez plus sous Jésus-Christ pauvre que sous le monde riche. Ce grand

Saint croyoit qu'il étoit très-indigne d'un clerc, d'entrer dans l'Eglise pour y amasser du bien et pour y être à son aise. Nous devons avoir la même pensée que lui ; et il faut être dans le plus grand de tous les aveuglemens, pour entrer dans le sacerdoce avec l'intention d'y faire fortune et d'y amasser du bien ; mais l'aveuglement n'est pas moins grand ni moins funeste d'y entrer pour se reposer et pour se satisfaire ; car l'état ecclésiastique n'est pas un état de repos et de plaisir. Il faut écarter et bannir toutes ces vues ; car si c'est par cet endroit que nous avons de l'inclination à l'état ecclésiastique, nous pouvons dire sans hésiter que cette inclination ne vient pas de Dieu, mais de la chair et du sang, mais du démon. Afin que notre inclination à l'état ecclésiastique soit une marque de vocation, il faut qu'elle soit droite, il faut qu'elle soit pure, il faut qu'elle soit désintéressée, il faut qu'elle soit sainte ; en un mot, il faut qu'elle soit conforme aux fins et aux intentions que Notre-Seigneur s'est proposées en instituant l'état ecclésiastique, et dont il veut que tous ses Prêtres soient animés.

Quelles sont les intentions que s'est proposées Notre-Seigneur en instituant l'état ecclésiastique, et dont lui-même, en qualité de Grand-Prêtre, a été rempli et animé ? En voici quelques-unes des principales, dans lesquelles nous devons entrer, si nous voulons que notre inclination à l'état ecclésiastique soit droite, et qu'elle soit une marque de vocation. Notre-Seigneur, en instituant l'état ecclésiastique et le sacerdoce, a voulu et prétendu que ceux qui s'y engageroient auroient un grand zèle pour la gloire de son Père, qu'ils s'appliqueroient à le glorifier et à le faire glorifier. Il a prétendu qu'ils auroient une grande

charité pour les ames, et qu'ils se sacrifieroient pour procurer leur salut. Il a prétendu qu'ils entreroient dans une grande horreur à l'égard du péché, et qu'ils travailleroient sans cesse à le détruire. Il a prétendu qu'ils se regarderoient eux-mêmes comme des victimes, et qu'ils vivroient dans une mortification continuelle. Voilà ce qu'a prétendu Notre-Seigneur, voilà ce qu'il exige des Ecclésiastiques, voilà les grands sentimens dont il étoit tout pénétré, et auxquels nous devons tous participer. Notre-Seigneur avoit ces quatre grands sentimens que je viens de vous exposer, dans un degré souverainement parfait. Il brûloit du zèle de la gloire de son Père, il étoit pressé du désir insatiable de procurer le salut des ames, il avoit une horreur et une haine infinie contre le péché, il vivoit dans la pratique d'une mortification continuelle et universelle, se regardant comme une victime condamnée à la mort, rejetant tous les plaisirs qu'il auroit pu prendre licitement dans la vie. Avons-nous ces sortes de sentimens, voulons-nous entrer dans l'Eglise pour ces fins? pour glorifier Dieu, pour travailler au salut des ames, pour faire la guerre au péché et l'attaquer partout? Sommes-nous disposés à embrasser la mortification de Jésus-Christ et à la porter dans notre ame et notre corps? Bien loin de chercher dans l'état ecclésiastique les honneurs, les richesses et les plaisirs, voulons-nous entrer dans des sentimens d'humilité, nous regardant comme les serviteurs de l'Eglise? Voulons-nous vivre dans un entier détachement des biens de la terre? voulons-nous mortifier notre chair? Si nous avons ces intentions, nous pouvons dire que notre inclination est droite, et qu'elle est une marque de vocation à l'état ecclésiastique.

Il faut encore que cette inclination soit constante, car si elle vient d'un feu de jeunesse, d'un emportement, d'une saillie d'humeur, de quelque dépit, de quelque dégoût, et qu'elle n'ait point été encore affermie par un long temps, cette inclination est fort suspecte; et si l'on se trouvoit dans cet état, on devroit attendre pour la laisser mûrir; de même si l'on chancelle, si l'on est inconstant, si tantôt on veut et tantôt on ne veut pas, il y a bien à craindre que la nature n'ait plus de part dans cette inclination que la grâce.

J'ajoute que cette inclination doit être paisible, parce que comme Dieu est un Dieu de paix, les inspirations qui viennent de lui sont aussi paisibles et tranquilles. Voyons si nous avons cette première marque de vocation à l'état ecclésiastique; examinons devant Dieu si notre inclination est droite; voyons ce qui nous porte à nous enrôler dans la milice du Seigneur; ne nous flattons point quand il s'agit de notre vocation, puisqu'on ne peut manquer en ce point sans tomber dans un abîme de malheurs. Vous y penserez en la présence de Dieu. Passons à la seconde marque.

La seconde marque de vocation à l'état ecclésiastique, est la probité de mœurs. Il ne suffit pas, pour entrer dans l'Église et pour s'assurer de sa vocation, qu'on ait une inclination bien droite; il faut de plus la probité de mœurs et l'innocence de la vie. C'est une marque absolument nécessaire pour la vocation à cet état : *antè se discutiat, si vita honori sit congrua.* Il faut, dit saint Isidore de Séville, que celui qui aspire à l'état ecclésiastique, examine devant Dieu, avant de s'engager, si la vie qu'il a menée y est conforme. Cette probité de mœurs dit deux choses :

premièrement, éloignement du péché; et secondement, établissement dans les vertus. Saint Paul marque l'un et l'autre dans les Epîtres à Tite et à Timothée : *Oportet irreprehensibilem esse, sine crimine*; voilà l'éloignement du péché; *ornatum, pudicum, hospitalem, etc.*, voilà l'établissement dans les vertus.

Premièrement, il faut que celui qui aspire à l'état ecclésiastique ait un grand éloignement du péché. Car Dieu l'a toujours demandé particulièrement dans ses ministres : *Sancti estote, quia ego sanctus sum.* Dieu vouloit même que les Prêtres de l'ancienne loi fussent sans tache, et que leur volonté fût parfaitement fidèle à la loi de Dieu : *elegit sacerdotes sine maculâ, voluntatem habentes in lege Dei* (I. Machab. 4.); et ces taches du corps qui éloignoient autrefois du sacerdoce légal : *homo qui habuerit maculam non afferet panes Domino suo, nec accedet ad ministerium ejus*, ne sont, disent les Saints, que les figures des taches et des vices de l'ame qui rendent une personne absolument indigne du sacerdoce de Jésus-Christ. Saint Cyrille en a fait un livre presque tout entier; et nous voyons aussi que l'Eglise a toujours demandé une sainteté si grande dans ses ministres, qu'elle a voulu une innocence entière et conservée depuis le baptême, ou du moins réparée par une très-exacte et véritable pénitence. L'Eglise souhaiteroit qu'on eût gardé l'innocence de son baptême, pour entrer dans le sacerdoce; elle souhaiteroit qu'on fût en état de dire à Dieu : *me autem propter innocentiam suscepisti; ego autem in innocentia mea ingressus sum; in Ecclesiis benedicam te, Domine.*

Saint Jérôme dit qu'il ne suffit pas que dans le

temps où l'on doit être ordonné, on soit sans crime et qu'on ait réparé les fautes passées par une vie plus réglée, mais qu'il faudroit que depuis son baptême on n'eût souillé sa conscience par aucun péché : *non eo tantùm tempore quo ordinandus est sine ullo crimine sit, et præteritas culpas novâ conversatione diluerit; sed ex eo tempore quo in Christo renatus est, nulla peccati conscientia remordeatur.* Il en rend la raison : *quomodo enim potest præses ecclesiæ auferre malum de medio ejus, qui in delicto simili convenit? aut quâ libertate corripere peccantem, cùm tacitus sibi ipse respondeat eadem admisisse quæ corripit!* Cela seroit bien à souhaiter, qu'on eût conservé cette innocence et cette grâce baptismale; néanmoins, comme l'Eglise sait que l'homme est fragile, et qu'on trouveroit peu de personnes qui eussent conservé l'innocence de leur baptême, elle veut du moins qu'on ait réparé cette innocence perdue par une très-exacte et véritable pénitence. C'est sur ce fondement qui a toujours été constant parmi les Saints, et que l'Eglise a toujours demandé comme une des meilleures marques de dévotion, que saint Bernard appuie cette belle, mais étonnante réponse qu'il fait à Bruno, nommé à l'archevêché de Cologne. Ce Bruno avoit offensé Dieu pendant sa vie passée d'une manière qui avoit scandalisé, et il consultoit et demandoit s'il devoit s'engager dans cet état. J'ai horreur, dit le Saint, de ce que vous me demandez : *horreo, fateor; sic enim tibi, ut mihi loqui debeo quod sentio; horreo, inquam, considerans undè et quò vocaris, præsertim cùm nullum intercurrerit pœnitentiæ tempus, per quod utcumque periculosissimus hujuscemodi transitus fiat, et quidem rectus ordo requirit ut priùs propriam, deinde alienas curare*

studeas conscientias. Voilà certes une étrange réponse. Cet homme avoit fait des fautes dans sa vie passée; mais il les avouoit ingénûment et humblement, il étoit résolu à faire pénitence, il avoit de l'esprit, de la science et une noble origine; il étoit canoniquement élu; on le recherche pour cette dignité, et il ne la recherche pas; il consulte s'il s'en chargera; néanmoins saint Bernard lui répond : Je frémis en considérant l'état où vous avez été et celui où vous êtes appelé: *horreo considerans undè et quò vocaris;* surtout parce que vous n'avez pas pris assez de temps pour faire pénitence.

Après cela, que pensez-vous que diroit ce grand Saint, s'il voyoit les ordinations précipitées et téméraires de notre temps? On est encore convalescent, on est encore tout couvert de plaies et d'ulcères, les cicatrices du péché sont à peine fermées, et l'on croit déjà être assez saint pour prétendre avec justice à cet état, et l'on va sans crainte tremper ses mains, encore toutes pleines du sang des péchés, dans le sang de l'Agneau sans tache. On a encore les mains toutes teintes du sang de Notre-Seigneur qu'on a répandu par ses crimes, et l'on se présente à son Père pour faire l'office de médiateur entre lui et les hommes. N'est-ce pas une conduite qui, bien considérée, est capable de causer de l'horreur et de l'épouvante? Oui sans doute, ou il n'y en eut jamais : *Vœ ministris infidelibus qui necdum reconciliati reconciliationis alienœ negotia, quasi homines qui justitiam fecerint, apprehendunt.* Il faut donc avoir un grand éloignement du péché; mais il ne faut pas se persuader que deux ou trois jours, deux ou trois semaines, deux ou trois mois suffisent; c'est un abus que de le croire. Nous croyons que pour avoir demeuré quelques mois dans

un séminaire, nous avons tout droit de prétendre aux ordres. Or, l'Eglise nous dit qu'il faut *diuturna justitiæ observatio*. Cela marque un terme considérable ; et le concile de Trente ne dit-il pas qu'il faut une vie si éprouvée, qu'elle soit réputée une vieillesse? *quorum vita probata senectus sit*. Il faut un grand éloignement du péché ; et, si l'on a péché, il faut avoir expié ses fautes par une longue pénitence, autrement c'est se moquer de Dieu, c'est causer du scandale dans l'Eglise ; car les laïques ne sont-ils pas choqués avec raison lorsqu'ils ont vu des personnes dans le désordre, et que peu de temps après ils les voient à l'autel, au confessionnal ou en chaire, sans savoir s'ils ont fait pénitence?

Mais, en second lieu, il faut être établi solidement dans les vertus ; car l'état ecclésiastique est un état parfait qui les suppose ; et il ne suffit pas de dire : je travaillerai à les acquérir lorsque je serai une fois engagé dans cet état. C'est en cela qu'il y a une grande différence entre l'état ecclésiastique et l'état religieux. Quelque déréglé qu'on ait été, on peut entrer en religion, parce qu'on y entre pour faire pénitence; mais l'état ecclésiastique suppose qu'on a de la perfection acquise avant de s'y engager. Il faut donc avoir les vertus chrétiennes et ecclésiastiques; que si l'on ne les a pas toutes en perfection, du moins il faut les aimer toutes, et travailler pour les acquérir et s'y perfectionner. Il y en a dans lesquelles il faut déjà avoir fait quelque progrès, comme dans la mortification, la patience, le mépris du monde... Il y en a d'autres dans lesquelles il faudroit être bien établi, comme l'amour de l'oraison, la modestie, et surtout la chasteté qui est la perle des clercs. La moindre imperfection en ce dernier point

est un monstre dans les Ecclésiastiques, c'est un sacrilége, c'est une abomination épouvantable.

Saint Grégoire demande particulièrement que ceux qui sont ordonnés aient une chasteté et une continence bien éprouvées, afin qu'ils ne se perdent point: *ne unquàm hi qui ordinati sunt pereant, provideri debet quales ordinentur, ut priùs aspiciatur si vita eorum continens in annis plurimis fuit*, il faut examiner s'ils ont gardé la continence depuis plusieurs années. Prenons-y garde : vous voyez ce que les Saints nous enseignent; il n'arrive que trop que ceux qui ont été foibles dans la chasteté retombent, hors d'un séminaire, dans leurs premiers désordres, et qu'ils se mettent dans un état déplorable, vivant dans le sacrilége et commençant leur enfer dès cette vie.

Je n'en dirai pas davantage présentement. Nous réserverons les deux dernières marques de la vocation pour le prochain entretien. Faisons une sérieuse réflexion sur nous, pour voir si nous avons les deux premières. Voyons si notre inclination à l'état ecclésiastique est bien droite; voyons si nous nous proposons la gloire de Dieu, le salut des ames, la destruction du péché, la pratique de l'humilité, du travail, de la mortification, ou plutôt si nous ne cherchons pas les honneurs, les richesses, les plaisirs et une vie commode. Voyons, en second lieu, si nos mœurs sont très-réglées. Avons-nous l'innocence de notre baptême? Dieu le sait et nous le savons aussi : mais si nous l'avons perdue, l'avons-nous recouvrée, l'avons-nous réparée par une pénitence bien exacte et bien véritable? Avons-nous pleuré nos péchés pendant un temps bien considérable? Avons-nous acquis les vertus chrétiennes? Ah! nous ne savons que trop que nous sommes, comme parle saint Grégoire de Nazianze,

veteres vitio. Il faudroit donc se donner un peu de loisir pour examiner sa vocation, pour se détacher du péché, et pour acquérir les vertus. Il faut éviter la précipitation dans une matière qui est de la dernière importance, et dont les suites sont irréparables. Voyez donc bien si Dieu vous appelle : *consideremus an vocati venerimus*. Souvenons-nous que si nous n'entrons pas par la porte d'une légitime vocation, nous devons nous attendre à être traités comme des voleurs : *Qui non intrat per ostium... hic fur est et latro*, c'est-à-dire que nous nous précipitons dans un abîme de malheurs dont nous ne sortirons jamais. Je prie Notre-Seigneur de vous éclairer sur ces matières : *vias tuas, Domine, demonstra mihi, et semitas tuas edoce me; dirige me in veritate tua et doce me*. Et ne doutez pas qu'il ne vous éclaire, si vous-mêmes le demandez comme il faut.

VII.e ENTRETIEN.

Des deux secondes marques de la vocation à l'état ecclesiastique.

Je vous rapportai dans le dernier entretien deux grandes marques pour connoître si l'on est appelé à l'état ecclésiastique, et je me réservai de vous en exposer deux autres dans un entretien suivant, c'est ce que j'ai dessein de faire maintenant. Comme il est de la dernière conséquence de ne point s'engager dans l'état ecclésiastique sans vocation, il est aussi très-important de connoître si l'on y est appelé ou non. Je vous fis voir que l'inclination droite et la probité de mœurs étoient des marques de vocation, et aujourd'hui je vous ferai voir que, dans le sentiment des saints Pères, l'aptitude à l'état ecclésiastique et l'appel de son supérieur sont deux marques qui servent à découvrir le grand secret de la vocation. C'est ce qui va faire le

sujet de cet entretien. Nous verrons que pour entrer dans l'état ecclésiastique, il faut avoir, premièrement, de l'aptitude pour en faire les fonctions, et secondement, y être appelé par son supérieur.

Je dis, premièrement, que pour entrer dans l'état ecclésiastique, il faut avoir de l'aptitude pour en exercer les fonctions. C'est une nécessité dans tous les états; il n'y a point de condition, il n'y a point de charge ni de profession dans le monde, où l'on ne demande cette aptitude; on n'appliquera jamais une personne à être conseiller, si elle n'a pas l'esprit de rapporter un procès; ou si on le fait, c'est une très-grande imprudence. On ne confiera pas le gouvernement d'une province à un étourdi qui n'auroit point de jugement. On ne confiera pas le soin d'une place forte à un capitaine qui n'auroit pas le courage de se défendre. Et cela se pratique même pour les emplois les plus vils. On demande au moins l'aptitude pour en pouvoir faire les fonctions. N'est-il donc pas plus juste de demander de l'aptitude pour le plus excellent et pour le plus saint des états, d'autant plus que les conséquences en sont bien plus périlleuses? Saint Paul, en disant de lui et des autres apôtres, que Dieu les a appelés au ministère de la loi de grâce, dit qu'il leur a donné en même temps l'aptitude pour en exercer dignement les fonctions: *idoneos nos fecit ministros novi testamenti;* et saint Cyprien dit qu'il faut choisir pour le sacerdoce ceux que l'élection divine fait connoître dignes et propres à cet état: *quos dignos et idoneos divina probat electio.... statuit sacerdotes* (saint Cypr. Serm. de unct. Chrysmatis.). Il faut être propre à faire les fonctions ecclésiastiques pour pouvoir entrer dans l'état ecclésiastique. Et vous remarquerez que cette aptitude n'est pas seulement ni la science, ni la piété jointe à la

science ; car il y a des personnes qui ont de la science et de la piété, qui n'ont pas d'aptitude pour les fonctions ecclésiastiques, et qui ne sont nullement propres pour le sacerdoce. Il est donc important de savoir en quoi consiste l'aptitude pour l'état et pour les fonctions ecclésiastiques, afin qu'on voie si on l'a, ou si l'on juge que nous l'ayons.

Cette aptitude qu'on demande pour l'état ecclésiastique n'est autre chose qu'une disposition de corps et d'esprit pour faire avec bienséance les fonctions saintes auxquelles on est obligé dans cet état, et auxquelles nous engage le ministère des saints autels. Je dis disposition de corps et d'esprit, parce que l'un et l'autre est nécessaire. Premièrement, il faut avoir un corps bien disposé pour faire avec bienséance les fonctions de l'état ecclésiastique, n'ayant aucune difformité, ni aucun autre des empêchemens qui nous rendent irréguliers, et qui, selon les règles de l'Eglise, nous excluent des saints Ordres. Et cela est d'une telle importance, que souvent le défaut d'un ministre rejaillit sur nos mystères, et en diminue notablement le respect. C'est donc un grand abus et un grand désordre lorsque les parens, ayant des enfans qui ont des défauts corporels qui les rendent peu propres à figurer dans le monde, les présentent à l'Eglise, et les forcent en quelque manière à se faire Ecclésiastiques, comme si l'Eglise étoit l'égoût et la sentine de ce qu'il y a de plus vil et de méprisable dans les familles. l'Eglise veut que ses ministres ne soient point difformes, parce que cette difformité la rend en quelque manière méprisable, et nous voyons quelquefois des personnes si mal faites, qu'elles causent en quelque sorte de l'horreur. Je sais bien que l'Eglise regarde particulièrement le mérite, la science et la piété ; mais après tout, elle

ne vent point de difformité dans ses ministres. Et pourquoi le souffriroit-elle dans un ministère de vie, puisque Dieu ne l'a pu souffrir autrefois dans la synagogue pour un ministère de mort ? Il faut donc avoir quelque disposition et quelque aptitude dans le corps pour faire décemment les fonctions cléricales.

Mais il faut bien plus particulièrement de l'aptitude et de la disposition dans l'esprit, c'est-à-dire qu'il faut avoir l'esprit propre et ouvert pour les sciences, et avoir une science suffisante pour l'ordre qu'on demande. Cela est absolument nécessaire, en sorte que ceux qui ont l'esprit bouché pour l'étude et pour les sciences, ne doivent pas être reçus dans l'état ecclésiastique, ni admis aux saints ordres. C'est un des abus les plus pernicieux dans l'Eglise. Que voulez-vous qu'y fasse un ignorant ? quel service pourra-t-il y rendre ? non-seulement il y sera inutile, mais il y sera d'un très-grand préjudice; car s'il y travaille, il y fera des fautes irréparables, et il sera un aveugle qui se précipitera avec plusieurs autres dans la fosse. S'il ne travaille pas, il vivra dans l'oisiveté, dans le désordre et dans le scandale; cela est presque inséparable. Dieu avoit fait un commandement, dans l'ancienne loi, que les prêtres fussent savans, et qu'ils eussent la science de discerner ce qui étoit saint et ce qui étoit profane: *præceptum sempiternum est in generationes vestras ut habeatis scientiam discernendi inter sanctum et profanum;* et il rejetoit du sacerdoce ceux qui avoient négligé la science: *quia repulisti scientiam, repellam te quoque ne sacerdotio fungaris mihi.* Or, si Dieu demandoit de la science dans les prêtres de l'ancien Testament, il y a bien plus de raison de dire qu'il en demande une plus grande des prêtres de la loi de grâce. Autrement, c'est

une honte et un opprobre pour l'Eglise d'avoir des ministres ignorans. Néanmoins on ne voit que trop qu'on tâche de décharger les familles et de faire entrer dans l'Eglise ce qu'on a de plus grossier ; de sorte qu'il faut que la pauvre Eglise soit le rebut du siècle. Entrons dans un saint zèle pour la maison de Dieu, et lorsque nous aurons des parens dans cette disposition, il faut tâcher de les en détourner, leur faisant connoître que c'est faire une grande injure à Notre-Seigneur, que de lui offrir ce que le monde ne veut pas et qui n'est bon à rien. Il faut leur représenter que c'est imiter la conduite du malheureux Caïn qui offroit à Dieu ce qu'il y avoit de pire dans son troupeau ; aussi mérita-t-il d'être rejeté et réprouvé de Dieu. Il faut encore leur représenter qu'en se rendant coupables de son crime, ils attirent sur eux les punitions dont il fut châtié de Dieu. Il faut donc de la disposition de corps et d'esprit.

J'ajoute qu'il ne suffit pas d'avoir quelque ouverture d'esprit pour les sciences, mais, ce qui est encore très-important, c'est qu'il faut avoir du jugement et un esprit réglé pour la conduite. Si cela manque, on peut dire qu'on n'est nullement propre à l'état ecclésiastique, ni aux fonctions cléricales ; car cet état demande une prudence consommée, et il est vrai de dire que, quelque piété qu'on ait, quelque science qu'on ait, si l'on manque de jugement et de conduite, on est très-inhabile pour l'Eglise ; on fait des fautes très-grandes, et souvent irréparables lorsqu'on manque de prudence et de jugement.

Voyons maintenant si nous avons cette aptitude pour l'Eglise. Avons-nous les dispositions de corps et d'esprit pour faire avec bienséance les fonctions cléricales ? Nous le croyons peut-être, et nous nous trompons pour la plupart ; car si nous nous faisions jus-

tice, nous avouerions que nous sommes fort peu disposés pour bien faire les fonctions de l'état ecclésiastique. Mais comme nous ne devons pas être nos juges en notre propre cause, il faudroit s'en rapporter à des personnes éclairées, zélées pour l'Eglise et désintéressées. Toutefois souvenons-nous que pour entrer dans l'Eglise, il faut avoir de l'aptitude pour faire les fonctions de l'état ecclésiastique; autrement, c'est tromper l'Eglise qui, croyant avoir un serviteur agissant, n'a qu'un serviteur inutile; autrement nous abuserons du pouvoir que nous recevrons dans l'ordination, ne pouvant pas le mettre dignement en exécution; autrement nous serons cause des désordres qui arriveront par notre défaut d'aptitude. Jugez de là de quelle importance il est de ne point entrer dans l'Eglise sans cette troisième marque.

Enfin, il faut joindre aux marques précédentes une quatrième qui est bien assurée et qui assure toutes les autres, c'est l'appel du supérieur qui nous ordonne d'avancer dans la vue de l'utilité ou de la nécessité de l'Eglise. Ce supérieur naturel et légitime est l'Evêque, car c'est à lui que Dieu laisse le choix de ceux qu'il appelle à cet état : *Dixit Dominus vineæ procuratori suo : voca operarios*. Le saint concile de Trente donne cette belle règle (*Sess.* 23. *c.* 6. *de reform.*) : *Nullus debet ordinari, qui judicio sui episcopi non sit utilis aut necessarius suis Ecclesiis*. C'est à l'évêque à juger de la vocation de ceux qui entrent dans l'Eglise; que s'il ne s'y applique pas immédiatement par lui-même, qu'il s'en rapporte aux supérieurs de son séminaire. Je dis qu'on doit chercher la volonté de Dieu et dans le supérieur et dans son directeur. C'est ici qu'il est important de peser l'obligation que vous avez de bien consulter sur votre vocation. La chose est de trop grande

importance pour ne pas l'examiner de près. Il ne faut pas ici agir par caprice, ni par fantaisie; il s'agit de la gloire de Dieu, il s'agit des intérêts de l'Eglise, il s'agit de votre salut, il s'agit de s'engager dans un état d'où l'on ne sera plus libre de sortir. Si l'on entre mal, on s'expose évidemment à être malheureux pour le temps et pour l'éternité. Cela ne mérite-t-il pas que nous consultions et que nous ne nous fiions pas à nous-mêmes? Faisons du moins pour cette affaire ce qu'on fait pour une infinité d'autres infiniment moins importantes. N'est-il pas vrai que si l'on a quelque affaire, si l'on a un procès, si l'on nous demande quelque chose, ou si nous croyons avoir droit de demander quelque chose considérable à quelqu'un, nous prenons conseil, nous examinons sérieusement toutes choses? On prend garde si l'on pourra soutenir un procès, s'il aura une bonne issue. Quand on est malade, on consulte un médecin, on lui déclare tout son mal; quelquefois on ne se fie pas à un seul, on fait une consultation de plusieurs; et pourquoi? c'est qu'il s'agit de la vie. Si l'on veut faire un voyage, on s'informe des chemins; et si l'on nous disoit qu'il y a du danger pour notre vie à l'entreprendre, nous n'y penserions plus : enfin on consulte sur une infinité d'affaires. Faut-il entrer dans l'état ecclésiastique? faut-il s'engager dans les ordres? on ne suit que sa tête, et, sans conseil, on se détermine par la volonté de ses parens et par sa propre cupidité. C'est un étrange aveuglement! nous ne sommes pas en état de juger de notre vocation; nous n'avons pas de lumière pour nous conduire en ces matières. Ce n'est pas non plus par l'organe des parens que Dieu fait connoître ordinairement sa volonté à ceux qu'il appelle à l'état ecclésiastique; les parens n'agissent en cette cause que par des vues charnelles. Quelquefois ils détournent

tournent ceux de leurs enfans que Dieu appelle à l'Eglise, et d'autrefois ils y poussent ceux que Dieu n'y appelle point ; et la vue d'un intérêt temporel, la vue d'un bénéfice, d'une place honorable, d'un poste avantageux les portera à sacrifier le salut éternel de leurs enfans par une entrée téméraire dans l'Eglise. Il faut donc consulter un directeur éclairé et désintéressé ; mais comment le doit-on consulter? le voici :

Pour bien consulter son directeur au sujet de sa vocation, il faudroit faire trois choses : premièrement, lui ouvrir entièrement son cœur, secondement se mettre dans une grande indifférence ; troisièmement, être dans la disposition de faire tout ce qu'il décidera. Premièrement, il faudroit consulter son directeur sur sa vocation, et lui ouvrir entièrement son cœur, le priant de faire attention à tout ce qui nous regarde : à notre esprit, à notre science, à notre jugement, à nos talens; il faudroit le prier de faire attention à notre vie passée et présente, à nos inclinations, à nos tentations, à nos péchés, à nos intentions. En un mot, il faudroit le prier d'examiner sérieusement devant Dieu notre état, et ne lui rien cacher. Si l'on en usoit ainsi, on feroit connoître qu'on veut faire la volonté de Dieu. Mais qui est-ce qui le fait? Les plus fidèles en ce point diront quelquefois à un directeur : Monsieur, me conseillez-vous de recevoir les ordres? Que voulez-vous qu'un directeur vous réponde si vous n'en dites pas davantage? Il vous laissera faire, parce qu'il ne peut pas se servir de la connoissance qu'il a de votre conscience par la confession; et vous croirez qu'il vous aura conseillé d'aller prendre les ordres! quelle erreur!

Mais ce n'est pas tout d'ouvrir son cœur à un directeur, il faudroit encore le consulter avec une grande indifférence, sans être déjà tout déterminé à l'état

ecclésiastique; car c'est se moquer de Dieu et des hommes que de consulter un directeur sur sa vocation, étant tout déterminé. S'il dit que je puis entrer ou demeurer dans l'état ecclésiastique, je le ferai; mais s'il me disoit qu'il me conseille de prendre un autre parti et un état de vie, je suis résolu à persévérer dans mon premier dessein, mon parti en est pris. En agir ainsi est-ce consulter? Lorsque les Saints nous avertissent de consulter des personnes éclairées et capables de nous faire connoître la volonté de Dieu, ils nous avertissent en même temps de tenir notre volonté dans l'indifférence, sans être plus déterminé d'un côté que de l'autre : *voluntatem suam suspensam teneat donec prœlatum interroget, et ab eo quœrat Domini voluntatem* (S. Bern.). Et quand on cherche bien la volonté de Dieu dans le conseil qu'on demande, il faut être disposé à ne faire que ce qui sera conseillé. Peut-être direz-vous : cela seroit bien rude s'il falloit quitter, après beaucoup de dépenses, après tant d'études, après avoir porté l'habit noir, après avoir demeuré quelque temps dans un séminaire; que diroient les parens? ce changement les désoleroit; ils ne voudroient plus nous voir; on ne seroit bon à rien. Je vous demande si l'on trouve fort étrange qu'un novice sorte d'un état religieux pour lequel on ne l'a pas trouvé propre. Les religieux ne veulent pas se charger d'une personne qu'ils ne croient pas propre ni appelée à la religion, et ils s'en déchargent. N'y aura-t-il donc que le saint clergé qui recevra sans aucun choix tout ce qui se présente? Vous dites que cela seroit bien rude de renoncer à un état auquel on aspire depuis si long-temps. Que voulez-vous que je vous dise? voudriez-vous y entrer si Dieu ne vous y appelle pas? voudriez-vous y entrer par une autre voie que par la

porte? ne seroit-ce pas l'ouvrir à une infinité d'indignes? Vous dites que cela seroit rude; mais il seroit encore bien plus rude d'entendre un jour Notre-Seigneur vous faire ce reproche sanglant: *amice, quomodo hùc intrâsti!* mon ami, comment vous êtes-vous ingéré dans mon Eglise? comment avez-vous osé usurper les ministères de ma maison? *quomodo hùc intrâsti! os meum non interrogâsti* (Isai. 30. 1. 12.). Qu'on lui lie les pieds et les mains, et qu'on le jette dans les ténèbres extérieures: *ibì erit fletus et stridor dentium.*

Si nous avions l'esprit des Saints, nous n'aurions pas de peine à nous éloigner du sacerdoce. Les Saints qui ont le mérite veulent se retirer, ils pleurent, ils gémissent, il faut les presser, ils disent qu'on leur fait violence. Saint Augustin qui avoit mené une vie bien pure depuis son baptême, ce Saint qui avoit une science si extraordinaire, ce grand Saint, pressé de recevoir la prêtrise, se lamente, et dit qu'on lui a fait violence, et que ses péchés en sont la cause: *vis mihi facta est merito peccatorum meorum.* Et ceux qui n'ont ni la vocation, ni le mérite se pressent, sollicitent et veulent forcer la carrière du sanctuaire: on les y appelle toujours trop tard. Quel terrible aveuglement! quel endurcissement bien funeste! Ah! je vous l'ai dit, et je vous le dis encore, il vaudroit bien mieux se sauver dans l'état laïque, ou être retiré dans le fond d'un cloître, que de se damner dans l'état ecclésiastique: *melius est salvari in humili gradu fidelis populi, quàm in sublimitate cleri deteriùs vivere, et districtiùs judicari.* Priez Dieu pour cette affaire, la plus importante que vous puissiez avoir jamais. Consultez beaucoup et comme il faut, vous souvenant toujours de ces belles paroles de saint Climaque: l'obéissance est *immediata apud Deum excusatio.*

VIII.e ENTRETIEN.

De l'obligation de correspondre à sa vocation à l'état ecclesiastique.

Je vous ai parlé, dans les derniers entretiens, de la vocation à l'état ecclésiastique; j'ai tâché de vous faire connoître combien il est important et pour l'Eglise et pour son propre salut de ne point s'engager dans cet état sans une vocation divine. Je vous ai proposé quelques marques pour connoître si Dieu vous appeloit à cet état. C'est à vous à vous appliquer ce qu'on a dit, et à prendre conseil pour savoir si vous réunissez ces marques. Que si après avoir beaucoup examiné et beaucoup consulté sur votre vocation, on vous donne quelque assurance, entrez, à la bonne heure, mais entrez avec crainte et tremblement, parce que vous pouvez vous tromper, et vous avez peut-être trompé ceux que vous aurez consultés; et quand même vous seriez sûrs de votre vocation, ce qu'on ne doit jamais assurer, vous devez encore beaucoup craindre dans la vue de la grande sainteté que demande cet état, et dans la considération que plusieurs de ceux qui y entrent même avec vocation, s'y comportent mal et y font un malheureux naufrage, parce qu'ils ne répondent pas à leur vocation. Supposant donc votre vocation, j'ai dessein de vous faire voir aujourd'hui, que vous devez avoir un soin tout particulier de répondre à votre vocation, et j'ai trois choses à vous dire: Premièrement, ce qui doit nous obliger à répondre à notre vocation; secondement, les fondemens que nous avons de craindre que nous ne répondions pas à notre vocation; troisièmement, enfin, les moyens qu'il faut prendre, ou ce qu'il faut faire pour y répondre.

Premièrement, ce qui doit nous obliger à répondre à notre vocation, c'est que si l'on n'y répondoit pas, on feroit, premièrement, une grande injure à Dieu; secondement, on causeroit une grande douleur à l'Eglise; troisièmement, on se feroit un grand tort. Premièrement, nous ferions une grande injure à Dieu. Je vous disois dernièrement que c'est faire une grande injure à Dieu que d'entrer dans l'état ecclésiastique sans vocation; mais je ne sais si l'on ne lui fait pas autant d'injure lorsqu'après avoir été appelé, on lui manque de fidélité. Il me semble que par cette infidélité on lui en fait davantage. Car Dieu regarde comme un aveuglement la conduite de ceux qui s'engagent sans vocation; mais lorsqu'une personne qu'il avoit appelée, à qui il s'étoit confié, à qui il avoit fait beaucoup de grâces, à qui il avoit communiqué tous ses secrets, vient à lui être infidèle et à lui fausser sa foi, peut-il en recevoir une plus grande injure? Notre-Seigneur se plaint pour cela de la trahison de Judas d'une manière qui marque bien le ressentiment de son cœur : *si inimicus meus maledixisset mihi, sustinuissem utique. Tu verò, homo unanimis, dux meus et notus meus, qui dulces mecum capiebas cibos*! C'est ce qu'il ne peut supporter; C'est pourquoi il faut bien se donner de garde d'en venir jamais à cet excès d'ingratitude et d'aveuglement. Quelle injure ne fait pas à un roi un général d'armée qui le trahit! Mais un Prêtre qui abandonne le service de Dieu! peut-on concevoir rien de plus injurieux?

Secondement, il faut aussi prendre garde que par cette conduite on fait à l'Eglise un outrage sanglant; car il n'y a rien de plus affligeant pour cette bonne mère que de voir des personnes à qui elle s'est con-

fiée, à qui elle a confié ses Sacremens et ses enfans, de qui elle a reçu des services pendant quelque temps, l'abandonner lâchement pour suivre leurs propres désirs. Cette conduite donne aussi une atteinte effroyable à la piété des Fidèles; et ne peut-on pas dire de ces sortes de personnes ce qu'on disoit d'un grand défenseur du peuple de Dieu, qui étoit mort: *quomodo cecidisti qui salvum faciebas populum Dei?* hélas! comment êtes-vous tombé, vous qu'on a vu si fervent, si zélé pour les intérêts de Dieu, et si affectionné pour le salut des ames! *quomodo cecidisti qui salvum faciebas populum Dei!*

Troisièmement, joignons-y nos intérêts. Car si nous ne sommes fidèles à persévérer au service de Dieu, et à répondre à notre vocation tout le temps de notre vie, nous ne laisserons pas d'être damnés, et d'être terriblement damnés avec Judas et une infinité d'autres Prêtres qui se sont perdus pour n'avoir pas répondu à leur vocation.

Quant aux fondemens qui doivent faire craindre de ne pas répondre à notre vocation, ils sont très-grands. Car supposant toujours la vocation d'une personne à l'état ecclésiastique, elle doit néanmoins craindre et craindre beaucoup. Je sais bien qu'en vue d'une légitime vocation, Dieu donne des grâces spéciales et des secours particuliers à ceux qu'il appelle. Je sais bien qu'il est de sa bonté et de sa fidélité de protéger ses ministres, et de leur donner des forces pour soutenir le poids redoutable du sacerdoce; mais il n'est pas moins constant qu'on a toujours sujet de craindre; en voici les fondemens: notre fragilité, nos grands ennemis, la difficulté de nos emplois, l'exemple de tant de personnes éminentes en piété, qui, étant appelées, ne répondent point à leur vocation.

Je dis que nous devons craindre dans la vue de notre propre fragilité, parce que étant Prêtres, nous sommes toujours hommes, c'est-à-dire, foibles, fragiles et capables de toutes sortes de maux. Nous avons un penchant continuel au mal ; nous avons des passions qui se révoltent sans cesse ; nous sommes naturellement fort inconstans ; nous voulons aujourd'hui une chose avec ardeur, demain elle nous déplaît ; dans un temps nous sentons une grande horreur pour un vice, dans un autre nous avons une furieuse inclination à le commettre. On doit donc craindre sa propre fragilité.

On doit aussi craindre la multitude des ennemis. Nous avons à soutenir de terribles combats, et contre le monde, et contre le démon. Si nous voulons faire notre devoir, le monde criera contre nous, il se soulèvera, il nous persécutera : *in mundo pressuram habebitis... omnes qui piè volunt vivere in Christo.* C'est la prédiction du grand Apôtre : tous ceux qui veulent mener une vie chrétienne, tous ceux qui veulent faire profession de servir J. C., seront persécutés ; il en avoit lui-même une grande expérience, car il a souffert de grandes traverses et de grandes persécutions de la part du monde ; et il fallut encore que ce saint Apôtre s'établît dans cette belle disposition de regarder le monde comme un crucifié : *mihi mundus crucifixus est.* Il rendit la pareille au monde qui le regardoit de même : *et ego mundo.* N'est-ce pas aussi ce que Notre-Seigneur avoit prédit à ses Apôtres et à leurs successeurs dans l'apostolat et dans le ministère ? *si me persecuti sunt, et vos persequentur.* L'applaudissement général et l'approbation universelle à l'égard d'un ministre de l'Eglise, est moins avantageuse qu'on le croit ; car c'est une marque que ce ministre ne blesse

les passions de personne. Il faut s'attendre à être persécuté du monde ; et ce qui est plus fâcheux et plus dangereux, nos propres frères, je parle des Ecclésiastiques, seront nos plus cruels persécuteurs, si nous voulons faire notre devoir. Qui ne craindra donc pas ayant le monde en tête pour le combattre, d'autant plus que notre état nous engage à demeurer dans le monde ? Les religieux le combattent par la fuite et la séparation, mais les Ecclésiastiques, les Prêtres du clergé, sont obligés à demeurer dans le monde ; et il faut qu'ils soient dans le monde sans être du monde, et sans participer à la corruption du monde. Cela est bien difficile. Un saint Père dit que les ames les plus timorées contractent toujours quelque souillure par le commerce du monde : *necesse est de mundano pulvere etiam religiosa corda sordescere.* Si les plus saints ont de la peine à se préserver de la contagion du siècle, que sera-ce des personnes qui n'ont qu'une sainteté commune, qui n'ont qu'une perfection médiocre ? Elles ont tout à craindre, et elles doivent appréhender que ces paroles du Prophète ne se vérifient sur elles : *commixti sunt inter gentes, et didicerunt opera eorum.* Si l'on n'est pas bien établi dans la haine du monde, on se perd infailliblement dans le clergé. On n'a pas moins à craindre de la part du démon ; car si ce malin esprit fait la guerre à tous les Chrétiens, il attaque bien plus cruellement les Prêtres, parce qu'ils sont les principaux membres du corps de Jésus-Christ, et qu'ils sont ses ministres. D'ailleurs, comme il sait qu'en faisant tomber un Prêtre il lui fait commettre de grandes profanations, et qu'il entraîne dans sa ruine un grand nombre de Fidèles, il n'épargne rien pour perdre les Prêtres et pour les faire tomber dans le

désordre. C'est donc un grand sujet de crainte que nos ennemis.

Mais quand nous n'aurions pas beaucoup à craindre soit de la part de notre fragilité, soit de la part de nos ennemis, nous aurions extrêmement à appréhender du côté de nos engagemens et de nos obligations. Nous avons des fonctions très-saintes et très-difficiles ; on doit donc craindre de ne pas bien s'en acquitter, et qu'elles ne servent à notre damnation. Si l'on pensoit bien à ces redoutables fonctions du sacerdoce, à la sainte Messe, à l'administration des Sacremens, à la conduite des ames et à tant d'autres, qui ne seroit saisi d'épouvante? On dit : Je ferai ce que je pourrai ; mais qui vous a dit que vous ferez ce que vous devrez. Offrir le saint Sacrifice à Dieu, administrer les Sacremens aux hommes, leur communiquer le prix du sang de Notre-Seigneur : quelle sainteté et quelle vertu ne faudroit-il pas ! Et si l'on n'a pas celle qu'on devroit avoir, où en sera-t-on? Osera-t-on se promettre qu'on fera bien son devoir, ayant devant les yeux tant d'exemples de l'Ecriture-Sainte, qui nous apprennent que plusieurs personnes choisies de Dieu ont été réprouvées et rejetées pour leur infidélité, et pour n'avoir pas répondu à la grâce de leur vocation ?

Premier exemple. Nous voyons Saül que Dieu choisit pour être le premier Roi d'Israel ; sa vocation étoit de Dieu, il la lui avoit déclarée par le prophète Samuel. Néanmoins ce Roi malheureux, pour avoir été infidèle à Dieu, fut réprouvé et rejeté de Dieu ; et nous voyons dans l'Ecriture deux fautes pour lesquelles Dieu dit qu'il le rejette : la première est, qu'il réserva le roi Agag et quelques troupeaux, contre l'ordre de Dieu qui lui avoit commandé de tout passer

au fil de l'épée. Nous voyons, en second lieu, qu'il s'ingéra à offrir un sacrifice sans attendre Samuel. Dieu le rejette pour ces deux fautes : *projecit te Deus ne sis rex*, lui dit Samuel; et quoique Samuel s'afflige et qu'il prie pour lui avec larmes, Dieu ne veut pas l'exaucer : *usquequò luges Saul, cùm ego projecerim eum* ? Ainsi vous voyez un roi choisi de Dieu pour la royauté, et qui est néanmoins rejeté de Dieu pour son infidélité.

Voici un second exemple en la personne de Judas. Judas avoit été choisi par Notre - Seigneur même ; c'étoit Notre-Seigneur qui l'avoit élevé à l'apostolat ; il lui avoit fait de grandes grâces. La vocation étoit bien légitime ; il est de foi qu'elle étoit bonne : *nonne vos duodecim elegi, et unus ex vobis diabolus est?* Néanmoins Judas devient un réprouvé, parce qu'il n'est pas fidèle à sa vocation ; il tombe aussi bas qu'il avoit été élevé ; sa chute est d'autant plus épouvantable qu'elle a commencé par de petites choses, et l'infidélité aux petites choses le précipita dans un comble de malheurs. Il néglige de réprimer l'attache qu'il avoit à l'argent, et cette attache étant nourrie, grossit tellement qu'elle le porta à vendre son Maître et à le trahir. Ce qui nous apprend combien les Prêtres doivent être désintéressés dans leur ministère, et dégagés de l'affection des biens de ce monde; autrement ils doivent craindre qu'en imitant l'avarice de ce Prêtre infidèle, ils ne soient les compagnons de sa peine et de son supplice. Un Apôtre bien appelé, un Apôtre élevé pendant trois ans à l'école du Fils de Dieu, un Apôtre qui a fait des miracles, tombe et n'est pas fidèle à sa vocation. Et nous ne tremblerons pas ! c'est être insensible et tout-à-fait aveugle.

Voulez-vous encore un exemple d'une personne

bien appelée, qui tombe par infidélité à sa vocation? c'est en la personne d'un des premiers diacres, nommé Nicolas : c'étoit un de ceux qu'on avoit choisis avec tant de circonspection, un homme irréprochable, rempli du Saint-Esprit; tel est le témoignage que rend de lui l'Ecriture-Sainte. Néanmoins, tout rempli qu'il est du Saint-Esprit et des vertus du christianisme, il se perdit et devint un chef d'hérétiques. Qui ne craindra, ayant devant les yeux des exemples si terribles?

Saint Paul parle encore de quelques-uns de ses disciples qui partageoient avec lui les travaux de l'apostolat, et qui l'avoient abandonné : *Demas diligens hoc seculum me reliquit.* Nous devons donc craindre, quand nous serions sûrs d'être appelés, que nous ne répondions pas à notre vocation. C'est dans la vue de ces sortes d'exemples que saint Bernard dit ces paroles : *Verùm etsi irreprehensibilis videatur ingressus, et intentio casta, nihilne ultrà timendum est? Timendum quidem, et maximè timendum, ne quicumque Spiritu cœperint, etiam Spiritu consumentur, sed carne nonnulli. Deniquè et Saul princeps constitutus à Domino, et Judas non ab alio in apostolatu memoratur; nonnè, inquit, vos duodecim elegi, et unus ex vobis diabolus est?* Profitons de ces exemples, et prenons garde de nous rendre infidèles à notre vocation. Souvenons-nous que nous devons avoir un soin tout particulier, pendant notre vie, de répondre à notre vocation, et que, si nous y sommes infidèles, hélas! les plus grands malheurs nous attendent.

Mais avant de vous donner les moyens de répondre à votre vocation, il faut vous découvrir les sources du défaut de fidélité à sa vocation. Premiè-

rement, on se lasse de bien faire, et de vivre toujours dans la gêne et dans la violence qu'on est obligé de se faire pour être un bon Prêtre. Secondement, on se jette un peu dans les compagnies; d'abord on n'est ni pour ni contre Dieu, on n'ose pas se déclarer pour lui. Troisièmement, on écoute ceux qui donnent des tours et des airs ridicules à la piété et aux gens de bien, de là, on passe au mépris de ses exercices. Quatrièmement, du mépris au dégoût il n'y a pas loin. Cinquièmement, du dégoût au violement de ses devoirs il n'y a qu'un pas. Sixièmement, enfin, on tombe, on fait comme les autres, on ne sent presque plus son déréglement : *primùm tibi difficile videbitur, posteà non adeò grave, posteà nec senties* (S. Bern.).

Voyons à présent ce qu'il faut faire pour éviter le plus grand de tous les malheurs, et répondre à notre vocation. Premièrement, il faut passer tout le temps de notre vie dans des sentimens de crainte et d'humilité, selon le conseil de l'Apôtre : *cum metu et tremore salutem vestram operamini.* Il faut craindre que l'élévation de notre état ne soit l'occasion d'une chute épouvantable. C'est pourquoi, bien loin de nous glorifier et de nous complaire de ce que nous sommes élevés au-dessus des peuples, il faut appréhender de nous perdre dans cet état si relevé, qui demande une si grande sainteté : *noli altum sapere, sed time.* A tout moment on est en danger de faire de grandes fautes dans le sacerdoce; c'est pourquoi il faut être bien humble, et dans la plus grande défiance de soi-même. On voit des gens qui ne craignent rien, et qui ont tout à craindre. S'ils craignent, c'est de ne pas avoir les ordres, ou de ne les pas avoir aussitôt que leur cupidité le demande; quant

au poids du sacerdoce, on ne le craint pas. Secondement, il faut que cette crainte et cette humilité nous portent à veiller sans cesse sur nous; car si l'on craint et si l'on est humble, on se tiendra continuellement sur ses gardes, on veillera sur soi, pour mortifier ses passions et ses désirs déréglés. On veillera sur le monde, pour le fuir et se garantir de sa corruption : *fugite ejus quæ in mundo est concupiscentiæ corruptionem.* C'est l'avis que nous donne saint Pierre. On veillera sur les piéges et les tentations du démon. Enfin, on sera toujours en garde pour n'être point surpris. Troisièmement, notre vigilance seroit inutile, si l'on ne l'accompagnoit de la prière et de l'oraison. C'est pourquoi il faut pratiquer le grand conseil que Notre-Seigneur donnoit à ses Apôtres : *Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem.* C'est par la prière qu'on obtient des grâces et des secours de Dieu, pour bien exercer son ministère et pour surmonter toutes les tentations de ses ennemis. On voit des gens insensibles à leurs besoins et à leurs misères, qui ne demandent rien à Dieu. On voit des gens qui sont aveugles à leurs obligations, et qui ne pensent pas à chercher la lumière et l'éclaircissement dont ils ont besoin.

Il faut enfin s'appliquer à la pratique des bonnes œuvres. *Satagite*, dit saint Pierre, *ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis.* C'est un avis qui regarde tous les Chrétiens, mais surtout les Prêtres. Il faut assurer sa vocation, et faire connoître qu'on est appelé de Dieu, par un exercice fidèle de ses fonctions et par un retranchement général de tout ce qui est contraire à son état. Si nous en usons ainsi, nous aurons sujet d'espérer que Dieu nous donnera dans le ciel la récompense

des bons Prêtres : *obsecro vos itaque in Domino ut dignè ambuletis vocatione quâ vocati estis* (Ephes. 4.).

IX. ENTRETIEN.

De la préparation nécessaire à la réception des saints ordres, pour la retraite avant l'ordination.

On ne s'engageroit jamais dans le sacerdoce et les autres ordres, si l'on en considéroit attentivement toutes les obligations. Deux sortes de personnes y entrent, les unes aveuglées par la cupidité, les autres animées par l'obéissance et la charité; et il faut avouer que le nombre des dernières est bien petit; car le plus grand nombre approche des saints ordres sans avoir pesé au poids du sanctuaire la grandeur de l'état ecclésiastique et la sainteté qu'il exige de ceux qui y sont engagés. La sainte Eglise ne vous a conduit dans cette solitude qu'afin de vous donner du temps pour réfléchir sur les obligations de l'état ecclésiastique. Elle veut que vous y fassiez une nouvelle attention pendant cette retraite, afin que la réception des saints ordres vous soit utile et aux peuples, et ne devienne pas le sceau de votre réprobation. C'est à quoi elle exhorte particulièrement ceux qui doivent recevoir le sous-diaconat. *Filii dilectissimi, iterùm atque iterùm considerare debetis attentè onus quod hodiè ultrò appetitis : proindè dùm tempus est cogitate.* Il est encore temps de sonder votre cœur et de vous éprouver avant de vous approcher des saints ordres, pour voir si vous êtes appelés à l'état ecclésiastique, si vous avez la sainteté et les vertus des ordres auxquels vous aspirez. Le sacerdoce est, selon les saints Pères, cette tour dont parle Notre-Seigneur dans l'Evangile : *Quis*

ex vobis volens turrim ædificare, non priùs sedens computat si habeat sumptus ad perficiendum? Vous devez donc éprouver vos forces et voir si vos revenus sont assez considérables pour soutenir la dépense de cet édifice spirituel. C'est ce que vous avez à faire pendant cette retraite. Regardez donc cette maison et cette salle où vous êtes assemblés, comme un nouveau cénacle où vous attendez le Saint-Esprit, puisque vous espérez recevoir dans l'ordination le même Esprit qui fut communiqué en plénitude aux Apôtres. Et pour vous engager à bien faire cette retraite, je vous propose deux réflexions qui partageront cet entretien : la première sera sur la nécessité que vous avez de cette retraite pour vous préparer aux saints ordres; la seconde, sur la conduite que vous devez y garder. La première réflexion vous fera connoître le besoin que vous en avez par rapport à la fin que vous vous proposez; la seconde vous apprendra ce que vous devez faire pour y réussir et en retirer les fruits que Dieu et la sainte Eglise attendent de vous.

Première réflexion : la nécessité de la retraite pour l'ordination. J'établis la nécessité de cette retraite premièrement sur la dignité du sacerdoce auquel vous aspirez, et la sublimité des saints ordres que vous désirez recevoir, et qui demandent une grande et longue préparation ; secondement, sur la conduite que l'Eglise a toujours tenue et qu'elle tient encore à présent pour préparer ses ministres aux saints ordres ; troisièmement, sur votre salut et celui des peuples à la sanctification desquels vous devez un jour travailler, et qui dépend de la préparation convenable et de la digne réception des saints ordres.

Premier fondement de la nécessité de la retraite, la dignité du sacerdoce et la sublimité des saints ordres.

Pour juger de la préparation qu'il faut apporter aux saints ordres, il suffit de faire attention à la grandeur du sacerdoce et à la sublimité des saints ordres : *Videte, fratres, vocationem*, dit Pierre de Blois, *eminentiam et dignitatem ordinis vestri.* Il n'en faut pas davantage pour vous engager à vous y préparer, à bien faire votre retraite, et à vivre conformément à la grandeur de votre état. C'est ce dont nous avertit saint Ambroise dans son ouvrage du sacerdoce : *prius est ut dignitas sacerdotalis noscatur à nobis, deindè servetur, ne sit deifica professio et illicita actio, ne sit gradus summus et animus infimus, dignitas summa et vita ima : dignè noscamus quid sumus, ut nomen congruat actioni; actio respondeat nomini, ne sit nomen inane et crimen immane.* D'où vient que tant d'Ecclésiastiques reçoivent les saints ordres avec un criminel empressement et une cupidité téméraire? c'est qu'ils ne s'y préparent pas, et qu'ils s'en approchent sans en avoir pesé la grandeur et les obligations. De ce défaut vient la vie déréglée et indigne du sacerdoce, que le plus grand nombre des prêtres mènent dans le monde.

1.° Quels sont donc les noms augustes que les saints Pères et les conciles donnent à ceux qui sont honorés de l'état ecclésiastique? *Angelici homines, sponsi Ecclesiæ, Christiferi, patres, matres, fratres, sorores et vicarii Christi, Dei adjutores, ad Deum legati, sacrorum cœlestium Deo cooperatores et dispensatores, mundi salvatores, homines Dei, mediatores inter Deum et populum, terreni dii.*

En second lieu, quelle est la dignité de l'état auquel vous aspirez? Ecoutez ce que disent les conciles et les saints Pères : *magnam in se continet dignitatem formidabile et admirabile sacerdotium, miraculum est*

stupendum, dignitas profunda, magna et multa, immensa et infinita, ingens, angelica, imò et divina, deifica professio, omnium bonorum quœ in omnibus sunt apex, omnium quœ inter homines expetuntur velut extrema meta. Telle est la dignité à laquelle vous aspirez, qui vous élève au-dessus des rois de la terre, au-dessus des Anges; qui vous met en quelque parallèle avec la Sainte Vierge: *O veneranda sacerdotum dignitas, in quorum manibus Dei Filius, velut in utero Virginis, incarnatur!* dit saint Augustin; dignité qui vous fait participer à la fécondité du Père éternel engendrant son Verbe, et à celle du Père et du Fils produisant le Saint-Esprit; qui vous remet toute la puissance que Notre-Seigneur a dans le ciel et sur la terre, qui vous remet les clefs du ciel entre les mains, vous soumet tous les hommes, et Jésus-Christ même qui se rend obéissant à la voix du Prêtre. Telle est, encore une fois, la dignité à laquelle vous aspirez; jugez de la préparation que vous devez y apporter, et du soin que vous devez avoir, pendant cette retraite, de sonder votre cœur, et d'éprouver si vous êtes assez forts pour supporter un fardeau qui seroit formidable aux Anges mêmes, comme disent les saints Pères: *onus angelicis humeris formidabile.*

Troisièmement, quelle préparation Dieu n'a-t-il pas exigée de la Sainte Vierge pour concevoir une seule fois le Verbe divin dans son sein! Le Saint-Esprit est descendu sur elle au moment de l'incarnation. Avant ce temps-là les trois personnes divines avoient travaillé à sanctifier l'ame de la Sainte Vierge; le Père y avoit employé sa puissance, le Fils sa sagesse, et le Saint-Esprit son amour. Dieu l'avoit préservée du péché originel et comblée de grâces. Pourquoi tant de préparatifs? c'est, dit l'Eglise, *omnipotens sem-*

piterne Deus, qui gloriosæ virginis Mariæ corpus et animam, ut dignum Filii tui habitaculum effici mereretur, Spiritu Sancto cooperante præparâsti; c'étoit pour la rendre capable de produire le Verbe éternel, dit saint Thomas: *Beata autem Virgo fuit electa divinitùs ut esset Mater Dei, et ideò non est dubitandum quin Deus per suam gratiam eam ad hoc idoneam reddiderit.*

En quatrième lieu, quelle préparation Jésus-Christ n'a-t-il pas exigée de ses Apôtres avant de les ordonner prêtres! Il les a instruits lui-même, il les a conduits souvent dans la solitude, il leur a expliqué les mystères de la foi, il les a formés aux vertus sacerdotales, il leur a fait exercer les fonctions du ministère apostolique en les envoyant prêcher et annoncer l'Evangile, en leur donnant le pouvoir de chasser les démons, de guérir les malades, de faire des miracles. Après tous ces préparatifs, s'agit-il de les faire prêtres? il prend de l'eau dans un bassin, il s'abaisse devant eux, il leur lave les pieds et les purifie des taches qui étoient restées dans leur ame; il leur fait une longue et touchante exhortation, il les communie, et leur recommande l'humilité et la charité mutuelle; enfin il les ordonne prêtres, il prie pour tous, et en particulier pour saint Pierre, et les visite après sa résurrection, leur apparoissant pendant quarante jours, et leur parlant du royaume de Dieu, il leur envoie son Saint-Esprit. Quels préparatifs! quel appareil! quelles cérémonies! mais il s'agit de faire des prêtres de la nouvelle loi. Les Apôtres ont imité l'exemple de leur Maître; ils ont préparé les premiers diacres à l'ordination par la prière et le jeûne, tout en s'informant de leurs qualités et de leur réputation. Pourquoi

tant de préparation ? Il s'agit du sacerdoce et des saints ordres.

Cinquièmement, les saints Pères nous ont enseigné la même doctrine par leurs paroles, mais encore plus par leurs exemples. Ils enseignent tous unanimement la nécessité de cette préparation, à cause de la sublimité de l'état ecclésiastique, des obligations qui y sont attachées et des dangers qu'il renferme. Il faudroit transcrire ici les ouvrages entiers des Pères ; contentons-nous de quelques passages des plus célèbres. Saint Ambroise : *Magna sublimitas magnam debet habere cautelam. Honor grandis grandiori debet sollicitudine circumvallari ; non neophytum*, ajoute-t-il. Et plût à Dieu qu'on apportât l'innocence du baptême à l'ordination, *ne in superbiam elatus incidat in insidias diaboli, quia quod nec parvo tempore didicerit in longo tempore servare non potest.* Il faut que cette innocence, dit ce même Père, soit soutenue et affermie par des œuvres héroïques qui précèdent l'ordination : *merita debent præire bonorum operum, ut dignus habeatur ad ordinationem.* Saint Jérôme : *si clericatûs te titillet desiderium, rationabilem hostiam offeres Christo, ne miles antequàm tyro, ne priùs magister sis quàm discipulus : necdùm discipuli, et jam ministri sunt. Ignorat momentaneus sacerdos humilitatem, mansuetudinem ; nescit seipsum contemnere.* Combien de prêtres sont à présent tels que les représentoit saint Grégoire de Nazianze, et dont la précipitation aux saints ordres le faisoit gémir : *heri sacrilegi, hodiè sacerdotes ; veteres vitio, pietate rudes ; discipuli simul et magistri pietatis creantur, qui nihil didicerunt, nec ad sacerdotium quidquam priùs contulerunt præter velle.* Saint Cyrille d'Alexandrie, sur cette irrégula-

rité que Dieu avoit établie dans l'ancienne loi, et qui excluoit du sacerdoce : *non accedet ad offerendum dona Dei homo cœcus vel claudus*, dit : *ineptus igitur est ad sacerdotium claudus, id est, qui ad perfectè incedendum parùm firmus.* Les grandes lumières de l'Eglise grecque et latine nous ont encore mieux instruits de cette grande vérité par leurs exemples ; ils ont demeuré dans la solitude pendant longtemps pour étudier, se sanctifier, considérer à loisir la grandeur et les obligations du sacerdoce. Tels ont été saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Chrysostôme, saint Jérôme, saint Augustin, saint Grégoire-le-Grand, saint Bernard. Plusieurs Saints ont fui, se sont mutilés, et ont fait des choses plus admirables qu'imitables, pour empêcher qu'on les ordonnât prêtres ou évêques. Il a fallu user d'artifice pour les surprendre, comme on le fit à saint Ambroise, saint Basile et saint Grégoire-le-Grand ; il a fallu faire violence à d'autres, comme à saint Augustin, qui s'en plaint ainsi : *vis facta est mihi.* Pourquoi? c'est que tous ces Saints avoient considéré à loisir la dignité et les grandes obligations du sacerdoce. Ils ne croyoient pas être assez dignes de cet état, ni s'y être préparés suffisamment. Hé quoi! des jeunes gens, qui peut-être ont été vicieux, sont chargés de péchés, sans vertu, sans science, sans vocation, sans considération, vont aux ordres, forcent l'entrée, se plaignent, murmurent contre ceux qui les retardent! Hélas! que sont devenus ces siècles d'or! quel renversement de l'ordre ecclésiastique!

Second fondement de la nécessité de la retraite : la conduite que l'Eglise a gardée autrefois avant l'ordination, et ce qu'elle observe encore de nos jours. Premièrement, l'usage de l'ancienne Eglise, avant l'ordi-

nation. Il est vrai qu'elle ne pouvoit pas aisément assembler ceux qu'elle ordonnoit, pour les éprouver ; mais elle étoit assurée de leur sainteté et de leur piété par le témoignage des évêques, prêtres et diacres, des chrétiens et même des infidèles, dont elle vouloit avoir l'approbation, comme saint Paul le prescrit à Timothée : *oportet illum bonum habere testimonium ab eis qui foris sunt.* Ils étoient encore dans l'innocence de leur baptême; la plupart avoient confessé Jésus-Christ dans les tourmens, et portoient sur leurs corps les glorieuses marques de leur confession de foi. Mais la persécution finie, l'Eglise ordonna à ceux qui aspiroient à l'état ecclésiastique de demeurer avec leur Evêque ; et les maisons épiscopales devinrent les premiers séminaires. Saint Augustin rassembla ses clercs en communauté, et les forma au sacerdoce. Les Evêques d'Afrique pratiquoient la même chose, et cet usage fut universel en orient et en occident ; il se pratiquoit encore au neuvième siècle, où nous voyons les séminaires dans les maisons épiscopales ou dans les monastères de Saint-Benoît. Là on leur représentoit la dignité et la sainteté du sacerdoce, et c'étoit là qu'ils pesoient l'un et l'autre au poids du sanctuaire.

L'Eglise a toujours pris un très-grand soin pour faire le choix de ses ministres, et elle a observé avec exactitude les règles que saint Paul a prescrites à Tite et à Timothée : *oportet episcopum irreprehensibilem esse, sobrium, prudentem, ornatum, hospitalem, doctorem, non vinolentum, non percussorem, sed modestum, non litigiosum, non cupidum, non neophytum ; oportet autem et illum testimonium habere bonum ab iis qui foris sunt. Diaconi similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes; hi probentur*

primùm, et sic ministrent nullum crimen habentes. C'est la réponse uniforme que les souverains pontifes, consultés sur ce sujet, ont faite ; les règles que les saints canons ont établies, et qu'on a observées fort exactement : *Apostolorum exemplis edocemur quantâ curâ ac delectu manûs impositionem fieri oporteat.* Et le pape Zozime : *Obsistite talibus ordinationibus, obsistite superbiæ et arrogantiæ.* Saint Léon répondit de même : *nulius admittatur ante tempus examinis, ante meritum laboris, ante experientiam disciplinæ.* Le pape Hormisdas : *Longâ debet vitam suam probatione monstrare cui gubernacula committuntur Ecclesiæ.* Saint Grégoire-le-Grand : *Non neophytum : sicut neophytus tunc vocabatur qui adhuc noviter erat plantatus in fide, ità nunc inter neophytos deputamus qui adhuc novus est in sancta conversatione.* Le même Saint donne cette règle à ceux qui aspirent au sacerdoce : *Pensandum est valdè ad culmen regiminis quisque qualiter veniat, atque ad hoc ritè perveniens, qualiter veniat, et infirmitatem suam quotidiè quantâ valet consideratione agnoscere. Onus est angelicis humeris formidabile sacerdotium. Quisquis ergò sacerdotium adipisci desiderat, priùs vires suas cum hoc quod subiturus est metiatur, ut si impar est abstineat.*

L'Eglise a donné cette même règle dans ses conciles pour le choix des ministres: *qui regimen sacerdotii contendit appetere, antè in se discutiat si vita honori sit congrua.* Le quatrième concile de Latran sous Innocent III : *Satius est paucos bonos quàm multos malos habere ministros. Sacerdotii dignitas ex indignâ numerositate vilescit; tales igitur ad mininisterium eligantur clerici qui digni possunt Do-*

minica sancta tractare. L'Eglise a observé cette règle pour tous les ministres, supérieurs et inférieurs, diacres, prêtres et évêques. On en voit des restes dans le pontifical romain. C'est pour la même fin que l'Eglise a institué la tonsure qui fut comme un noviciat pour disposer aux ordres; elle n'y admettoit que les plus saints; c'est ce que saint Jérôme écrivoit à un moine nommé Rustique : *sic vive in cœnobio, ut clericus merearis fieri.* L'Eglise a pareillement établi et observé exactement les interstices, c'est-à-dire un espace de temps entre les saints ordres. Ces intervalles étoient très-longs, comme nous l'apprend l'histoire des conciles tenus en orient et en occident; on regardoit ordonné *per saltum* ceux qui ne les observoient pas. Saint Martin et saint Chrysostôme demeurèrent plusieurs années dans l'ordre de lecteurs et d'exorcistes; on ne recevoit le diaconat qu'à trente ans, et l'on demeuroit cinq ans dans cet ordre jusqu'à la prêtrise, et depuis la prêtrise jusqu'à l'épiscopat dix ans. Nul n'étoit exempt de ces règles, pas même ceux qui avoient passé long-temps dans la solitude. Anciennement encore c'étoit l'usage de séparer les ordres mineurs, et de ne les donner que plusieurs années les uns après les autres. L'Eglise en a ainsi agi à cause de la dignité du sacerdoce qui demande une grande préparation, une longue épreuve pour examiner si ceux qui se présentent aux saints ordres ont la vocation et les qualités nécessaires à un ministère si relevé et si saint, à cause des dangers qui sont attachés au sacerdoce et à ses emplois, et pour donner le temps aux ordinands d'acquérir la science et la piété nécessaires au sacerdoce.

Secondement, l'Eglise est aujourd'hui dans le même usage. Le saint concile de Trente a renouvelé tous les

anciens canons sur ce sujet; et si l'Eglise n'observe pas à la lettre ces anciennes règles, ce n'est que par nécessité et par le besoin qu'elle a de ministres. Son esprit est toujours le même; voici comment elle s'en explique dans son dernier concile général : Le saint concile veut qu'on garde les interstices d'un an entier entre les ordres sacrés, et même entre les ordres mineurs, *nisi aliud episcopo expedire videatur*. Le saint concile veut que les Ecclésiastiques demeurent le temps convenable entre les ordres : *in unoquoque ordine juxta præscriptum episcopi se exerceant; atque ità de gradu in gradum ascendant, ut in eis cum ætate vitæ meritum, et doctrina major accrescat*. Il enjoint aux évêques : *Nulli tonsura nisi idoneo detur*. Il veut qu'on n'ordonne que ceux qui auront des témoignages de vie et de mœurs : *et quorum vita probata senectus sit*. La sainte Eglise fait publier les ordinations aux prônes des messes paroissiales; elle ordonne, par la bouche des évêques, un certain temps de séminaire, l'observation des interstices autant que faire se peut; elle consulte avant l'ordination le peuple et l'archi-diacre; elle avertit les ordinands : *Considerare debetis attentè onus quod appetitis; iterùm atque iterùm cogitate;* elle arrête l'ordination, s'il y a quelque empêchement ou opposition; elle fait observer encore toutes les irrégularités *in defectu et ex delicto*, qui étoient autrefois en usage; elle met en pénitence, jeûnes et prières, tous ses enfans aux quatre-temps, elle invoque l'Eglise triomphante, elle fait prosterner tous les ordinands, les avertit, les exhorte par menaces et par prières. Or, pourquoi tout cela? il s'agit de l'ordination, de la réception du sacerdoce, des saints ordres; elle en explique en particulier les obligations et les vertus, afin d'en renouveler le souvenir

aux

aux ordinands. A la fin de l'ordination la sainte Eglise avertit les ordinands par la bouche de l'évêque ; les clercs : *Filii charissimi, animadvertere debetis quòd hodiè de foro Ecclesiœ facti estis ;* elle avertit ceux qui reçoivent les quatre mineurs, de leurs devoirs par rapport à leurs ordres ; les sous-diacres : *Iterùm atque iterùm considerare debetis attentè quod onus hodiè ultrò appetitis : sedulò attendite quale ministerium vobis traditur ;* les diacres : *Provehendi... cogitate magnoperè ad quantum gradum Ecclesiœ ascenditis ;* les prêtres : *Consecrandi, filii dilectissimi, cum magno quippè timore et quatenùs nec nos de vestrâ provectione, nec vos de tanti officii susceptione damnari à Domino, sed potiùs remunerari mereamur ;* et à tous en général : *Filii dilectissimi, diligenter considerate ordinem per vos susceptum ac onus humeris vestris impositum ; studete sanctè et religiosè vivere, atque omnipotenti Deo placere.*

Troisième fondement de la nécessité de la retraite avant l'ordination : il faut penser sérieusement à cette action, parce que de là dépend le salut des ordinands et celui des peuples. 1.° Celui des ordinands. Le salut des ordinands dépend tellement de cette considération faite dans une retraite, que saint Chrysostôme ne fait pas difficulté de dire : *non temerè dico, sed prout affectus sum, non arbitror inter sacerdotes multos esse qui salvi fiant, sed multò plures qui pereant ; in causa est quia res excelsum requirit animum :* il faut une grandeur d'ame, une sainteté éminente, qui réponde à la dignité du sacerdoce. Il faut l'acquérir, s'y établir solidement, s'accoutumer à penser, parler et agir noblement ; et saint Grégoire-le-Grand : *Provideri debet quales ordinentur, ne hi qui ordinati sunt pereant ; pulli avium, si ante penna-*

rum perfectionem volare appetant, undè ire in alta cupiunt, indè in ima demerguntur. Structuris recentibus, necdùm solidatis, si lignorum pondu super ponitur, non habitaculum, sed ruina fabricatur; conceptas soboles feminæ, si priùs quàm plenè formentur, proferunt, nequaquàm domos, sed tumulos replent.

Sans parler des dangers de la vocation à l'état ecclésiastique, n'oublions pas de réfléchir souvent et beaucoup au grand nombre de ceux qui se trouvent dans les emplois de cet état : dangers en chaire, au confessionnal, dans l'administration des sacremens; dangers avec le sexe, de la part du démon, du monde, de la chair et du sang, des habitudes; dangers d'une vertu foible, chancelante, d'une chasteté toute récente et mal affermie. La tête tourne quand on est si haut. D'où viennent les chutes anciennes et modernes des prêtres, les désordres du clergé? C'est de la précipitation à recevoir les ordres sans vocation, sans interstices, sans examen, sans considération. De là ce peu d'estime que ces prêtres ainsi ordonnés font de leur état; ils le regardent comme un métier; ils le prennent par cupidité, par intérêt; de là les simonies, les brigues, les présens et les flatteries; de là cette vie animale, intempérante, impudique, avaricieuse, attachée aux parens et à la famille; de là cette irréligion et impiété au saint autel, dans l'administration des sacremens; cette habitude de ne pas résider, cet abandon déplorable d'une paroisse, des malades, des pauvres, des agonisans, d'une église qu'on laisse dépourvue de tout, pendant qu'on ne cherche qu'à se loger soi-même à la manière des riches et des puissans du siècle. D'où vient tout cela? des voleurs et des mercenaires qui sont entrés ou sans vocation, ou

sans réflexion dans un état si relevé et si saint : *Grandis sublimitas , grandis ruina; judicium durissimum his qui præsunt fiet ; potentes potenter patientur.* On ne reçoit pas la grâce de l'ordre , ni le droit aux secours actuels ; et comment avoir la force de se soutenir dans les persécutions, dégoûts, tentations et tout le reste?

2.° Cette précipitation cause la damnation des peuples. Non-seulement un Ecclésiastique qui reçoit les ordres sans réflexion et sans vocation expose son salut, mais encore celui des peuples ; car un prêtre ne se damne jamais seul ; il entraîne un grand nombre d'ames après lui : *Nemini citò manus imposueris* , dit saint Léon , pape ; *qui aliter ordinant*, *peccant* : *non est hoc consulere populis , sed nocere , nec præstare regimen , sed augere discrimen. Scriptum est*, dit saint Grégoire-le-Grand , *ut priùs quis probetur, et sic ministret. Multò antè igitur probandus est qui populi intercessor assumitur, ne fiant causæ ruinæ populi sacerdotes mali.* D'où vient le désordre des chrétiens? *Omnes declinaverunt, non est qui faciat bonum, non est usque ad unum : furtum, homicidium , adulterium inundaverunt.* Il n'y a ni foi, ni loi, ni charité parmi les peuples ; on n'entend que juremens , blasphèmes , médisance , calomnie ; chacun pense à élever sa fortune et sa réputation sur celle d'autrui. D'où vient tout cela? La lumière de l'Eglise est éteinte , le sel affadi : *sic populus* , *sic sacerdos; qualis rector, tales et subditi : per vos, ô sacerdotes, blasphematur nomen meum inter gentes.* Au lieu de donner bon exemple , ils sont des sujets de scandale : *in cathedra pestilentiæ sedit ;* mauvais exemple de jalousie , de vengeance , d'impureté , d'intempérance , d'avarice , d'attachement au monde , d'oisi-

veté, d'irréligion à l'église, à l'autel, en chaire. Remontez à la source de ces désordres; des usurpateurs téméraires du sacerdoce, des présomptueux, des gens qui prennent les ordres sans réflexion, sans attention, sans s'être éprouvés auparavant, sans avoir reconnu si leur vocation est légitime et a les marques d'une bonne vocation, sans avoir les vertus qu'exigent les saints ordres, cette piété, cette dévotion, et surtout cette chasteté solide, affermie et éprouvée qu'exigent le sacerdoce et les saints ordres. De là les peuples sont sans instruction, les sacremens ne sont point fréquentés, les pauvres sans soulagement, les malades sans sacremens; l'adultère, la fornication, les inimitiés, l'usure, les juremens et l'ivrognerie règnent dans les paroisses abandonnées par l'absence des pasteurs mal appelés ou mal préparés.

Seconde réflexion : la conduite que les ordinands doivent garder pendant la retraite de l'ordination. 1.° Il faut consulter Dieu dans cette retraite, lui dire avec sincérité : *Domine, scito cor meum, proba me, cognosce semitas meas, deduc me in via æterna. Loquere, Domine, quia audit servus tuus; audiam quid loquatur in me Dominus. Domine, doce me facere voluntatem tuam. Domine, quid me vis facere? Paratum cor meum, paratum cor meum;* consulter son directeur, lui ouvrir son cœur, lui exposer sa conscience, ses foiblesses passées, ses misères présentes, le peu de vertu qu'on a, cette chasteté naissante, cette pente au mal, ce temps fort mal passé dans le monde, avec tiédeur et sans fidélité au règlement dans le séminaire.

2.° Se demander à soi-même : *Ad quid venisti? tu quis es? O sacerdos, ô clerice, agnosce dignitatem tuam*; sans se flatter : *Deus intuetur cor, Deus non*

irridetur. Si modò moriturus esses, hoc faceres? prendrois-je les saints ordres? Ne faites rien dont vous puissiez vous repentir à l'heure de la mort. Suis-je appelé? *Fratres, videte vocationem vestram: consideremus*, dit saint Bernard, *et nos an vocati venerimus, et an vocati à Deo, à quo nimirùm hæc vocatio est*? si nous y venons par la vocation de notre évêque et le conseil de ceux qui tiennent sa place? si nous n'avons pas fait agir pour avoir le consentement de nos supérieurs? si nous n'avons pas pris les ordres sans conseil? si nous y entrons avec pureté d'intention, dans le désir unique de plaire à Dieu et de travailler au salut des ames? si nous avons l'aptitude de corps et d'esprit pour la science et les fonctions ecclésiastiques? si nous avons l'esprit de notre état? si nous aimons le séminaire et les exercices qui s'y font? si nous en profitons? si nous nous plaisons avec nos supérieurs, directeurs, et les prêtres remplis de l'esprit de notre état? Il faut sonder son cœur pour voir si ce n'est pas l'impulsion de nos parens, le désir d'une place qui nous fait embrasser l'état ecclésiastique. Si c'est par Jésus-Christ, la véritable porte, que nous y entrons, dit saint Augustin: *Christus est ostium quo intramus, et ostiarius qui aperit; nec quisquàm sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo, tanquàm Aaron. Eos enim rectores accipit Ecclesia*, dit saint Léon, pape, *quos Spiritus præparavit et dignatio cœlestis gratiæ gignit.* Aussi les Pères et les conciles s'écrient contre ceux qui attentent d'entrer dans le sacerdoce sans vocation: *Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliundè, ille fur est et latro; fur non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat.* C'est un horrible sacrilége, dit Pierre de Blois; il vaudroit mieux que vous fus-

siez conduit en prison, ou que vous tombassiez roide mort aux pieds de l'évêque avant l'ordination : *usurpati ausus sacerdotii sacrificium in sacrilegium, et vitam convertit in mortem. Multò dignius, multòque rectius esset ut ad carcerem vel catastam pœnalem, quàm ad sacerdotium traheremini.* Le téméraire, dit saint Ephrem, *tenebras exteriores, et judicium absque misericordiâ consciscit, ignem et mortem sibi accumulat.* C'est à vous à y penser, à vous éprouver sur ce sujet pendant cette retraite : *quid prodest homini si mundum universum lucretur, animæ verò suæ detrimentum patiatur?* Prenez garde que le caractère de l'ordination ne soit le sceau de votre réprobation comme il l'a été de plusieurs.

3.° Considérer attentivement si l'on a les vertus des ordres qu'on a reçus, et auxquels on aspire ; sonder son cœur pour voir si l'on est maître de ses passions, si l'on a du mépris pour le monde, si l'on vit avec la pureté qui convient à un clerc, si l'on a ce zèle de la maison de Dieu propre à un portier, ce respect et cet amour de l'Ecriture-Sainte convenable à un lecteur, si l'on a cet esprit d'oraison et de mortification nécessaire à un exorciste, si l'on a une grande dévotion au Saint-Sacrement, et si l'on donne bon exemple comme un acolyte y est obligé ; si l'on est bon sous-diacre : *Amodò assidui, vigiles, sobrii, casti ;* si l'on est bon diacre : *Estote assumpti à carnalibus desideriis, à terrenis concupiscentiis quæ militant adversùs animam. Estote nitidi, mundi, puri, casti. Evangelium ore annuntietis, vivis operibus exponatis,.... accipe Spiritum Sanctum ad robur, ad resistendum diabolo et tentationibus ejus... Abundet in eis totius forma virtutis, auctoritas modesta, pudor constans, innocentiæ puritas,*

et spiritualis observantia disciplinæ... In Christo firmi et stabiles. Pour la prêtrise, si l'on a *cœlestis sapientia, probi mores, diuturna justitiæ observatio... mortificare membra vestra à vitiis et concupiscentiis omnibus procuretis... accipe vestem sacerdotalem per quam charitas intelligitur*. Enfin, si l'on est comme l'Eglise, les conciles et les Pères le représentent : *ad omne opus bonum instructi, perfecti in virtute esse debent*. Si la sainteté est aussi éminente que la dignité, et surpasse la sainteté des chrétiens : *erubescant sacerdotes*, dit Pierre de Blois, *si sanctioris vitæ inveniuntur laici qui hujus mundi fluctibus sunt immersi*. Il faut être au-dessus du peuple : *ab humero et sursùm*, comme Saül parut au-dessus du peuple d'Israel : *tantùm inter sacerdotem et quemlibet probum interesse debet*, dit saint Isidore de Damiette, *quantùm inter cœlum et terram discriminis est*. Cette vie, non-seulement doit être éminente, mais être le modèle des peuples : *vos estis lux mundi; lucete sicut luminaria : sic decet clericos nihil nisi grave, moderatum, ac religióne plenum præ se ferant*. Votre vie a-t-elle été de ce caractère pendant les vacances, chez vos parens, en ville, au séminaire? C'est à vous à examiner : vous n'êtes en retraite que pour cela, vous y avez intérêt : *nulla satìs magna securitas, ubì periclitatur æternitas*.

4.° Enfin, sondez vos cœurs pour voir s'ils sont éloignés du péché mortel et véniel, détachés du monde, honneurs, plaisirs, richesses, commodités, parens; si votre chasteté est universelle, délicate, sans soupçon, éprouvée, solide et affermie pour n'avoir rien à craindre avec le sexe, au confessionnal; si ces anciennes plaies sont bien fermées; si nous avons ce res-

pect, cette sainte frayeur, cet éloignement édifiant pour les ordres que les Saints ont eus; si nous n'y allons que par une espèce de contrainte, par pure obéissance : *iterùm atque iterùm considerare debetis*. Après l'avoir considéré attentivement devant Dieu, conférez-en avec vos directeurs, et suivez leurs avis; mais parlez clairement : *quod ignorat medicina non curat; Deus intuetur cor*. Il y va de votre éternité; pensez-y.

X.e ENTRETIEN.

Qu'il faut éviter la précipitation à l'égard des saints Ordres.

Je vous disois dernièrement que nous devons avoir un soin tout particulier de répondre à notre vocation par une vie véritablement ecclésiastique, et par l'exercice fidèle de nos fonctions : *satagite ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis*. J'ai dessein de vous parler aujourd'hui de l'obligation que nous avons de recevoir les saints ordres selon les desseins de Dieu, et de ne point prévenir par une trop grande précipitation les momens qu'il a marqués pour cela. Quand on supposeroit la vocation d'une personne pour l'Eglise, il ne faut pas pour cela se presser pour recevoir les saints ordres; mais comme il faut une vocation pour entrer dans l'état ecclésiastique, il en faut une autre pour recevoir les saints ordres; et ce qu'il faut éviter beaucoup en la réception des ordres, c'est la trop grande précipitation et le trop grand empressement. Néanmoins c'est un désordre fort commun; on court aux ordres sans aucune mesure et sans aucune considération, violant impunément toutes les règles que l'Eglise a prescrites sur ce sujet. Pour

mettre quelque frein à ce désordre, nous vous parlerons présentement de l'obligation que nous avons de nous préparer beaucoup avant de recevoir les saints ordres, et pour vous en persuader, voici trois grandes considérations : premièrement, avant de recevoir les saints ordres, surtout le sacerdoce, il faut une grande sainteté; secondement, il faut acquérir de l'aptitude pour servir l'Eglise ; troisièmement, il faut bien s'affermir contre tous les dangers qui environnent le sacerdoce. Or, ces trois choses demandent qu'on prenne beaucoup de temps pour ne point se presser ; on ne se sanctifie pas, on ne se forme pas, et l'on ne s'affermit pas dans quelques jours, ni dans quelques mois, et par conséquent, il faut prendre du temps.

Je dis, premièrement, qu'avant de recevoir les ordres, il faut prendre beaucoup de temps pour acquérir la sainteté qui leur est convenable. Comme les ordres sont très-saints, et qu'ils ont des fonctions toutes divines, il faut, avant de s'y engager et d'en faire les fonctions, qu'on se soit bien purifié et qu'on ait acquis une grande sainteté, autrement c'est faire injure à la majesté de Dieu et à la sainteté des ordres. Vous ne doutez pas qu'il ne faille avoir une grande sainteté, même pour les ordres mineurs; car les fonctions en sont très-saintes, puisque ces ordres donnent pouvoir d'admettre dans l'église ceux qui sont dignes, et d'en rejeter les indignes ; d'avoir soin des ornemens et des meubles de l'église ; c'est le pouvoir des portiers : puisqu'ils donnent le pouvoir de chasser les démons des corps des possédés ; c'est celui des exorcistes : puisqu'ils donnent le pouvoir de lire solennellement les leçons de l'office divin, et de faire même quelque lecture de l'Ecriture-Sainte ; c'est celui des lecteurs : puisqu'ils donnent pouvoir d'assister au sa-

crifice, de présenter les burettes à l'autel et de porter des flambeaux; c'est celui des acolytes. Tout cela est très-saint, si l'on en juge avec des yeux bien éclairés, et par conséquent tout cela demande une grande sainteté. Les ordres mineurs demandent un grand zèle de la maison de Dieu, un grand amour pour l'Ecriture-Sainte, une grande aversion pour toutes les œuvres du démon, et une vie toute pure et toute exemplaire. Si nous nous élevons aux ordres sacrés, comme ils sont plus saints que les mineurs, ils demandent aussi une plus grande sainteté. Quelle sainteté ne faut-il pas pour le sous-diaconat, pour assister au sacrifice de la sainte Messe, à cette action si redoutable qui fait trembler les Anges de respect!... Quelle sainteté ne faut-il pas pour le diaconat, puisque le diacre sert au sacrifice immédiatement au-dessous du prêtre, et qu'il le sert de si près dans l'exercice de l'action la plus sainte et la plus auguste qui puisse se faire sur la terre, sans parler de bien d'autres fonctions qu'il a, très-saintes et très-sublimes! Mais enfin, quelle sainteté ne demande pas le sacerdoce! Il faudroit avoir une sainteté plus qu'angélique; il faudroit avoir un parfait détachement de toutes les créatures; il faudroit être intimement uni à Dieu. Quand on fait réflexion qu'un prêtre, par son état, offre à Dieu le saint sacrifice de de la Messe, qu'il présente à Dieu cette divine victime que Notre-Seigneur lui a mise entre les mains; quand on conçoit qu'il fait l'office de médiateur entre Dieu et les hommes, qu'il applique aux hommes le sang adorable de Notre-Seigneur par le ministère de la réconciliation, qu'il annonce la parole de Dieu, et qu'il fait d'autres fonctions que respectent les Anges; on doit être persuadé que pour s'acquitter dignement de ces fonctions, il faut une grande sainteté. Or, cette

sainteté ne s'acquiert pas dans quelques jours, ni dans quelques mois. On ne se défait pas de ses anciennes habitudes comme d'un vêtement; on ne fait pas mourir le vieil homme de mort subite; on ne renonce pas aux affections de la terre dans un moment; on n'acquiert pas les vertus ni le don d'oraison, en quelques semaines. Il faut un temps très-considérable pour acquérir cette sainteté; et il faut avouer que les laïques même se scandalisent au sujet des ordinations pressées et précipitées. Lorsqu'ils ont vu des jeunes gens parmi eux, qui n'étoient pas plus parfaits qu'eux, ils sont surpris lorsqu'en moins de rien ils les voient élevés aux saints ordres, lorsqu'ils les voient à l'autel offrir à Dieu le sacrifice auguste de notre religion, lorsqu'ils les voient assis dans un confessionnal exercer l'office de juge, lorsqu'ils les voient en chaire annoncer la parole de Dieu et s'ériger en maîtres, et sans qu'ils aient pris le temps de se disposer à ces augustes et admirables fonctions; il est certain qu'ils en sont scandalisés. Mais ils le sont doublement lorsqu'ils ont vu parmi eux des personnes qui n'avoient point de piété, qui ne fréquentoient pas les Sacremens, qui étoient licencieuses dans leurs conversations et dans toute leur conduite, qui alloient dans les maisons publiques pour y perdre le temps à jouer, boire ou manger, qui causoient du scandale à ceux qui les voyoient, et que néanmoins ils les voient élevées au sacerdoce, sans avoir vu ni appris le changement de leurs mœurs. Peut-il y avoir pour eux un plus grand sujet de scandale? Je veux que ces personnes soient changées; mais en vérité, les idées de leur déréglement sont encore trop fraîches. Il faudroit un temps considérable pour les effacer dans l'esprit de ceux qui en ont été témoins. Je vous avoue qu'à

considérer ceci dans l'esprit de la religion, c'est quelque chose de très-surprenant, et l'on ne peut que s'étonner de la précipitation avec laquelle on entre dans les saints ordres. N'est-il pas, encore une fois, très-étonnant de voir des personnes qui étoient à charge à leur famille, qui étoient un sujet de scandale à toute une paroisse et à toute une ville, des gens à qui l'on n'auroit pas osé confier les clefs d'une armoire, d'un grenier ou d'une cave, chargés néanmoins des clefs du sanctuaire, du tabernacle, et du ciel même, chargés des Sacremens et de la conduite spirituelle des ames? On ne peut penser à cela sans horreur. Toutefois cela n'arrive que trop, et malheureusement dans toutes les ordinations qui se font dans l'Eglise, il y a pour l'ordinaire de ces sortes de personnes.

Si nous avons horreur de ce déréglement, prenons garde de ne pas nous en rendre coupables. Voyons si nous avons mené une vie bien sainte et bien exemplaire. Si nous ne l'avons pas fait, si nous avons vécu dans le péché avant notre entrée dans le séminaire, il faut se purifier à loisir. Si nous n'avons pas édifié, il faut se mettre en état d'édifier ceux que nous avons scandalisés, prenant des routes toutes contraires, effaçant peu à peu les mauvaises impressions que nous aurions données par notre ancienne conduite; et il ne faut pas se persuader que le temps qu'on passe au séminaire soit assez long pour cela. Il faudroit encore édifier dehors avant de s'engager au moins dans les ordres sacrés. On répareroit par-là, en quelque manière, le mauvais exemple donné; et quand on ne le fait pas, on scandalise les peuples, et de là procède le mépris qu'ils font des Prêtres, mépris qui passe assez souvent

jusqu'au caractère. Cette considération devroit nous suffire pour nous convaincre de l'obligation où nous sommes de ne point nous presser pour les saints ordres. Il faut acquérir une grande sainteté avant de les recevoir ; or, il faut du temps pour cela. Il en faut aussi pour acquérir l'aptitude nécessaire pour servir l'Eglise ; c'est la seconde considération.

Vous savez que les ministres de l'Eglise sont ordonnés pour la servir. L'Ordre est un sacrement qui donne à l'Eglise des officiers et des serviteurs. Or, vous ne doutez pas que ces officiers et ces ministres ne doivent être en état de rendre service à l'Eglise. Ils ont besoin pour cela de science, de lumière, de maturité d'esprit, de prudence. Il faut qu'ils aient quelqu'intelligence de l'Ecriture-Sainte. Il faut qu'ils soient en état d'instruire par des prônes, des catéchismes et des exhortations. Il faut qu'ils entendent la théologie morale, et qu'ils puissent décider passablement les cas de conscience. Il faut qu'ils aient lu de bons livres, dans lesquels ils aient puisé des sentimens de piété pour les inspirer aux fidèles. Il faut qu'ils aient acquis une certaine dextérité pour exercer leurs fonctions avec bienséance et religion. Or, je vous demande si l'on peut acquérir cette aptitude qui renferme tant de choses, en peu de temps ? Cela ne se peut certainement pas ; il faut un temps considérable, autrement l'Eglise en souffre un très-grand dommage. Faisons de sérieuses réflexions sur cette conséquence. Je dis que lorsqu'on se presse pour recevoir les saints ordres, et qu'on ne prend pas le temps de se former aux fonctions ecclésiastiques, l'Eglise en souffre un très-grand dommage, parce que ces ouvriers à demi-formés, et pour ainsi dire ébauchés, ne sont pas capables d'un grand travail dans l'Eglise, ni d'y

faire de grands fruits. Le moyen qu'ils rendent à l'Eglise de grands services, ayant si peu de science et de lumières ! Mais il n'arrive que trop que ces sortes de ministres, bien loin de travailler et de servir l'Eglise, gâtent tout, et nuisent beaucoup aux ames par leur ignorance, par leur peu de talent, et souvent même par leur scandale. Il en est d'un Prêtre qui n'est pas formé à son emploi par rapport à l'Eglise, comme d'un médecin, d'un juge et d'un pilote, qui ne sont pas versés dans leur profession par rapport à ceux qui sont entre leurs mains. 1.° Représentez-vous un juge qui ne sait point les lois ni la jurisprudence, et qui se mêle de juger. Il fait les plus grandes fautes, il prononce en aveugle, et fait tort aux parties. 2.° Figurez-vous un médecin ignorant et sans expérience; il tue ses malades sans s'en douter, parce qu'il n'ordonne pas les remèdes propres à leurs maux, ou qu'il en ordonne de contraires. 3.° Imaginez-vous un pilote qui entreprend de conduire un vaiseeau en pleine mer, et qui ne sait pas encore manier une rame; que doit-on attendre de la conduite d'un tel pilote? Ceux qui y sont engagés, ne sont-ils pas dans un danger manifeste d'y faire naufrage et d'y périr? Voilà une figure de ce qui arrive aux ames lorsque les Prêtres se chargent de leur conduite, sans avoir appris suffisamment les devoirs de leur état, et les règles pour la conduite des ames. 1.° Ce sont des juges qui s'assoient dans le tribunal de la pénitence, sans savoir comment il faut procéder dans ce jugement; qui n'ont point de lumières pour examiner et éclaircir les matières; qui ne comprennent rien aux cas de conscience, qui n'obligent pas à restitution les pénitens qui y sont obligés, ou qui les y obligent mal à propos; qui don-

nent des absolutions lorsqu'il faudroit les refuser ou les suspendre. En un mot, on ne peut attendre de pareils juges que des fautes et des égaremens très-pernicieux aux ames, et très-funestes à eux-mêmes, parce qu'ils se damnent évidemment en exerçant un emploi très-important et très-périlleux sans avoir les qualités nécessaires. 2.° Ce sont des médecins qui doivent s'appliquer à guérir les infirmités et les maladies des ames. Pour y réussir ils sont obligés à connoître la nature du mal, et à appliquer les remèdes convenables; or, lorsqu'ils ne connoissent ni le mal ni le remède propre à sa guérison, ils laissent croupir les pauvres pécheurs dans leurs misères, sans savoir les guérir. N'est-ce pas là un grand et très-grand malheur pour l'Eglise ? 3.° Ils sont des pilotes qui se chargent de la conduite de l'Eglise, et qui ne sont nullement versés dans cet art des arts. Ce sont des pilotes, disent les Saints, qui prennent le gouvernail en main, sans jamais avoir appris à manier la rame; d'où il arrive que grand nombre d'ames périssent sous leur conduite, et dont Dieu leur demandera un compte très-sévère : *verumtamen sanguinem ejus exquiram de manu tua.* C'est la menace que Dieu fait à ceux qui, étant chargés du soin des ames, les laissent périr par leur faute. Vous voyez de quelle importance il est qu'on se forme pour les fonctions ecclésiastiques avant de les exercer; et comme cet exercice est très-important et très-difficile, il faut y employer un temps considérable, afin de se mettre en état de les exercer avec bienséance et avec utilité. C'est une étrange illusion de s'imaginer qu'on peut se former en quelques mois. Nous voyons que dans les arts les plus grossiers il faut plusieurs années d'apprentissage : pour apprendre l'emploi d'un notaire

ou d'un procureur, il faut demeurer long-temps dans une étude. Pour apprendre le négoce il faut passer deux ou trois ans, et quelquefois davantage, dans un magasin ; et l'on croira que, pour avoir passé quelques mois dans un séminaire, on a fait bien au-delà de ce qui étoit nécessaire ! Hélas ! dit saint Grégoire de Nazianze, pour apprendre à danser ou jouer de quelqu'instrument on passe des années entières, et pour l'état ecclésiastique, pour le sacerdoce qui demande toute la vie, nous aurons de la peine à y employer si peu de temps ! N'est-ce pas un épouvantable aveuglement ? Et ne sera-ce pas pour nous devant Dieu le sujet d'un terrible reproche ? Il faut donc, pour remplir notre ministère et pour être utiles à l'Eglise, que nous évitions la précipitation dans nos ordinations.

Ajoutons, pour troisième considération, qu'il faut éviter la précipitation dans la réception des saints ordres, pour bien nous affermir contre tous les dangers qui environnent le sacerdoce. Il est certain que si l'état ecclésiastique, si le sacerdoce est un état très-saint, il est aussi très-périlleux. On peut dire qu'il est environné de périls, de précipices et d'écueils, et qu'à moins d'une vigilance continuelle, d'une profonde humilité, d'une prière très-assidue, on fera un malheureux naufrage. Il faut donc qu'avant d'entrer dans le sacerdoce on prenne du temps pour s'affermir, pour prévoir les périls qui sont attachés à cet état, pour bien apprendre ses obligations ; autrement on fera un triste naufrage. Il faut une force et une fermeté inébranlable dans un Prêtre, pour ne pas pécher ; car il se présente mille occasions où il est exposé à pécher mortellement. Etre dans le monde sans en contracter la corruption : que de

mauvais exemples ! que l'air y est contagieux ! Etre continent au milieu de tant de dangers : on porte une chair rebelle et encline au mal ! on est obligé de parler à des personnes du sexe, d'écouter toutes leurs foiblesses au confessionnal ! On est tenté du démon qui fait une guerre très-cruelle aux Prêtres; il faut une grande force pour lui résister. Saint Paul dit qu'il trouvoit dans l'exercice de l'apostolat des dangers de toutes parts : *periculis fluminum*, *periculis latronum*, *periculis ex genere*, *periculis ex gentibus*, *periculis in civitate*, *periculis in solitudine*, *periculis in mari*, *periculis à falsis fratribus* (II. Cor. 7. 26. 8.); mais pour ne pas entrer dans le détail infini de tous les dangers que court le Prêtre dans l'exercice de son ministère, qu'un ou deux exemples nous suffisent. Un Prêtre est assis dans un confessionnal; des personnes de qualité se confessent à lui, elles se trouvent dans des habitudes criminelles, dans des occasions prochaines de péché, dans des haines et des inimitiés, elles ont pris et retiennent le bien d'autrui; elles demandent l'absolution, elles pressent, elles promettent de se corriger; néanmoins, selon les règles, il faut différer et éprouver ces personnes. Qu'arrive-t-il si l'on manque de force et de fermeté ? On donne l'absolution à des indignes, et l'on fait un péché mortel. Un Confesseur n'a pas pris un temps suffisant pour se fortifier dans la chasteté, il est encore foible; il entend mille ordures dans le confessionnal, il est dans un très-grand danger de se perdre. Un Prêtre voit des désordres, la pureté l'oblige à faire des corrections charitables ; s'il manque de zèle et de force, il ne dira rien, et se rendra coupable des péchés qu'il n'empêche pas et qu'il devroit empêcher.

Souvenons-nous qu'il faut une grande vertu pour soutenir le poids du sacerdoce et la charge des ames. C'est *onus humeris angelicis formidandum*. Il faudroit avoir des épaules bien fortes avant de s'en charger, c'est-à-dire qu'il faudroit avoir pris un temps considérable pour s'y disposer; autrement on ne s'élève que pour tomber, et c'est le démon, non pas Dieu, qui nous porte sur la sainte cité et sur le pinacle de l'Eglise, nous faisant recevoir les ordres avant le temps que Dieu avoit marqué, afin de nous précipiter ensuite dans un abîme de malheurs. C'est dans ces vues que les Saints ont tant redouté l'entrée du sanctuaire et la réception des saints ordres. Bien loin de se presser, ils reculoient et fuyoient tant qu'ils pouvoient, se cachant dans les déserts et dans les solitudes. C'est ce qui a fait trembler en particulier le grand saint Grégoire de Nazianze lorsqu'on voulut l'engager à recevoir le sacerdoce, et ce qui l'obligea à passer une grande partie de sa vie dans la retraite, sachant, dit-il, que toute la vie n'est pas trop longue pour se préparer à ce saint ministère. C'est ce qui porta saint Ambroise à refuser avec tant de fermeté l'épiscopat. Il fit des choses extraordinaires pour persuader qu'il en étoit indigne, et ne céda qu'après les plus grandes résistances. C'est ce qui porta encore saint Jérôme à s'éloigner des saints ordres. Etant ordonné par saint Paulin, il protesta qu'on lui faisoit violence; et pour empêcher son ordination, il feignit de ne vouloir point garder les lois ecclésiastiques. C'est ce qui fit que saint Augustin, après avoir employé plusieurs années à la prière et à l'étude dans la retraite, quand il se vit pressé de recevoir les ordres, demanda avec instance à son évêque de différer encore son ordination jusqu'à Pâques, ne croyant pas avoir eu assez de

temps pour se préparer à un état si périlleux et si saint, parce qu'il ne s'y étoit pas préparé dès sa jeunesse. Nous voyons qu'il pleura dans son ordination, et qu'il souffrit une espèce de violence. Et ce grand Saint écrivant à son évêque Valère, après son ordination, lui dit ces paroles remarquables : *vis mihi facta est merito peccatorum meorum*. C'est ce qui porta saint Grégoire à s'enfuir, déguisé en marchand, se cachant dans une caverne, quoique Dieu le découvrît par des miracles : *indicio columnæ igneæ*. En un mot, dit saint Cyrille d'Alexandrie (*Hom.* 1. *de festo Paschæ.*), *reperi omnes Sanctos divini ministerii ingentem veluti molem formidantes*.

Ces exemples devroient faire impression sur nous, et nous porter à nous éloigner par respect des saints ordres, jusqu'à ce que nous fussions établis dans une grande sainteté. Les plus grands Saints ont tremblé et gémi de ce qu'ils avoient peu de temps pour se préparer aux saints ordres, quoique souvent ils y eussent employé plusieurs années. Ne devons-nous pas à présent frémir, nous qui ne sommes point comparables en sainteté, en doctrine, en piété, à ces grands hommes, et qui croyons que quelques mois suffisent pour être dignes du sacerdoce, et qui murmurons lorsque quelque obstacle vient s'opposer à notre ordination à l'époque que nous avions déterminée pour cela dans nos calculs d'intérêt ou d'ambition ? Des cèdres du Liban tremblent à la vue des saints ordres, et ne les reçoivent qu'avec larmes ; et l'on s'y présente aujourd'hui avec précipitation et comme en riant ! on ne peut souffrir qu'on conseille de différer ! C'est un grand aveuglement, ou il n'y en a point au monde.

Pour nous convaincre encore plus particulièrement de la vérité qui vient de faire le sujet de cet entretien, con-

sidérez, s'il vous plaît, avant de le finir, considérez et pesez la conduite de Notre-Seigneur à l'égard des premiers prêtres. Il choisit douze personnes, et les élève pendant trois ans dans sa compagnie. Il leur fait des instructions toutes divines, il les instruit par paroles, par exemples, par miracles, et il ne les ordonne qu'après trois ans de séminaire, la veille de sa mort. Cela est convaincant. Il faudroit donc que ces vues nous fissent entrer dans trois dispositions: 1.° de nous éloigner de nous-mêmes des saints ordres, et de presser pour cela; 2.° de n'en approcher que par conseil et pure obéissance. 3.° De n'y entrer qu'avec une profonde humilité et dans de grands sentimens de notre indignité. Enfin, lorsqu'on entre dans le sacerdoce, il faudroit être dans l'état que saint Paul nous représente par ces paroles: *Erit vas in honorem sanctificatum, et utile Domino, ad omne opus bonum paratum:* 1.° être saint; 2.° être utile à l'Eglise; 3.° être prêt à faire tout ce que Dieu demande de nous.

XI. ENTRETIEN.

De l'obligation qu'ont les Prêtres de se renouveler dans l'esprit et la grâce de leur état.

Je ne saurois, ce me semble, prendre un dessein plus conforme à la suite de ces entretiens ecclésiastiques, que celui qui est renfermé dans ces paroles de l'apôtre saint Paul: *Admoneo te ut resuscites gratiam Dei quæ est in te per impositionem manuum mearum.* L'intention de l'Eglise dans l'établissement des séminaires et des retraites qui s'y font, est que les pasteurs et les prêtres s'assemblent de temps en temps pour recevoir les instructions et les avis de leur évê-

que, et pour se renouveler dans l'esprit et dans la grâce de leur état et de leurs fonctions. Nous ne savons que trop que la grâce de Dieu s'affoiblit en nous, et que nous entrons insensiblement dans une vie pleine de lâcheté et de tiédeur; on en voit même plusieurs qui passent à une vie déréglée et criminelle. Je ne remarque que trop de causes de cette tiédeur et de ces déréglemens. Le commerce que nous sommes obligés d'avoir avec le monde nous gâte; notre nature corrompue, qui ne peut souffrir de se voir dans une violence continuelle, nous porte au relâchement; le démon qui a une haine implacable contre les serviteurs de Dieu, et surtout contre ses ministres, agit continuellement pour les pervertir et les perdre. C'est de ces sources maudites que procèdent notre tiédeur et notre déréglement. Il ne faut donc pas s'étonner si je vous parle aujourd'hui de renouvellement; car outre que le besoin en est assez évident, je vois que saint Paul avertit un des premiers évêques de l'Eglise, qui avoit reçu la plénitude du Saint-Esprit, de l'importance de se renouveler et de rallumer le feu de l'Esprit-Saint. C'est ce qui m'apprend que nous devons bien appréhender, puisque nous sommes loin d'être dans l'état de ce saint évêque, et que nous vivons dans un temps où la foi semble presque éteinte, et la charité extrêmement refroidie. Agréez donc que je vous adresse ces paroles de saint Paul : *Admoneo te ut resuscites gratiam Dei quæ est in te per impositionem manuum mearum.* Renouvelons en nous la grâce de notre état et de notre ordination. Mais quelle est cette grâce? La grâce de notre état et de notre ordination est une grâce qui nous sépare du monde; c'est une grâce qui nous consacre à Dieu; enfin, c'est une grâce qui nous anime à bien servir l'Eglise. C'est cette grâce que nous devons renou-

veler en nous, et que je vais vous représenter maintenant. Je vous ferai donc voir dans ce discours, que nous devons nous renouveler, premièrement, dans un esprit de séparation du monde; secondement, dans un esprit de consécration à Dieu; troisièmement, dans un esprit de zèle pour le service de l'Eglise et pour le salut des ames.

Je dis, premièrement, que nous devons nous renouveler dans un esprit de séparation à l'égard du monde. C'est une obligation indispensable à tous les Ecclésiastiques, à tous les prêtres et à tous les pasteurs d'être séparés du monde de cœur et d'affection, parce qu'ils en sont séparés dans leur état. Lorsque Dieu a établi un sacerdoce sur la terre, il a voulu que les prêtres fussent séparés du reste des hommes, et il les a mis au-dessus d'eux. Nous voyons dans l'ancien Testament que Dieu choisissant la tribu de Lévi pour son culte particulier et pour l'exercice de la sacrificature, ordonne en même temps à Moïse de les séparer du reste du peuple : *consecrabis levitas oblatos Domino, ac separabis de medio filiorum Israel, ut sint mei* (Num. 8. 13.) : vous aurez soin, dit Dieu à Moïse, de séparer les lévites qui me sont consacrés du reste des enfans d'Israel. Voilà ce que Dieu a ordonné pour les prêtres de l'ancien Testament, il veut qu'ils soient séparés par état du reste du peuple. Si Dieu a voulu que les prêtres de l'ancien Testament fussent ainsi séparés du reste du peuple, il le veut bien plus particulièrement des prêtres de la loi de grâce; et c'est ce que le Fils de Dieu a fait connoître à ses disciples, lorsqu'il leur a dit qu'il les avoit choisis du monde : *elegi vos de mundo*, c'est-à-dire je vous ai tirés du monde, je vous ai séparés du monde, et quoique vous viviez dans le monde, vous n'êtes plus du

monde : *de mundo non estis*. Vous faites un peuple et une nation à part. C'est aussi ce que saint Paul a bien reconnu lorsqu'il a dit que tout pontife, tout prêtre est tiré d'entre les hommes : *omnis pontifex ex hominibus assumptus*. Concluons de là que, puisque tout prêtre est séparé des hommes par son état, il doit en être séparé de cœur et d'affection ; et nous devons entrer dans cet esprit de séparation à l'égard du monde avec d'autant plus de fidélité, que si nous aimons le monde et le fréquentons trop, nous tombons dans un état déplorable, parce que l'attachement au monde et l'application aux choses de la terre, dans un prêtre, sont un obstacle à l'exercice du saint ministère et de ses fonctions. C'est aussi ce que défend saint Paul : *Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus* : une personne qui combat sous l'étendard de Dieu ne s'embarrasse pas dans les affaires du siècle. En effet, nous ne voyons que trop les prêtres qui aiment le monde, qui s'y engagent en fréquentant les compagnies des gens du monde, en prenant leurs manières, et en s'appliquant aux affaires temporelles ; nous ne voyons que trop ces prêtres négliger leurs fonctions, les abandonner, n'en faire point d'état; et s'ils s'y appliquent, mon Dieu ! quelle dissipation ! quelle irrévérence et quelle profanation n'y remarque-t-on pas ! Les peuples en sont scandalisés, et n'ont aucune confiance à ces sortes de prêtres. Il est donc vrai qu'un prêtre qui n'est pas séparé du monde dans son cœur, comme il l'est par son état, tombe dans un état déplorable, puisqu'il néglige ses fonctions, ou qu'il les fait mal, au scandale des fidèles et au déshonneur de l'Eglise.

Mais si l'état d'un prêtre qui s'engage dans le monde est déplorable par la vue que je viens de vous exposer,

il est aussi très-déplorable pour lui-même; car il se fait un très-grand tort, et il contracte toutes les ordures du monde. Nous pouvons dire que ce qui arriva aux Israélites en se mêlant avec les gentils, arrive aux prêtres qui ont commerce avec le monde et qui s'y attachent : *commixti sunt inter gentes*, *et didicerunt opera eorum*, *et servierunt sculptilibus eorum*, *et factum est illis in scandalum* (Psalm. 105.). Les Israélites ne se défiant pas assez d'eux-mêmes, voulurent avoir commerce avec les gentils qui n'avoient pas la connoissance du vrai Dieu, et qui étoient idolâtres. Qu'arriva-t-il ? le voici, dit le Prophète : *didicerunt opera eorum :* en voyant leurs actions et leur conduite, ils les ont imités; *servierunt sculptilibus eorum :* ils ont offert de l'encens à leurs idoles, *et factum est illis in scandalum :* et ils ont trouvé leur ruine en se liant avec eux. Voilà une figure de ce qui se passe dans les prêtres lorsqu'ils aiment la conversation des gens du monde. En conversant avec eux, ils les voient agir, ils imitent leurs actions et suivent leurs maximes; ils se remplissent de leurs passions, ils offrent de l'encens à leurs idoles, c'est-à-dire qu'ils deviennent, comme eux, amateurs des plaisirs, des divertissemens et de la bonne chère; c'est-à-dire qu'ils deviennent avides des richesses et des biens de la terre; c'est-à-dire qu'ils deviennent ambitieux, superbes, attachés à la fausse gloire du monde : *et servierunt sculptilibus eorum;* ils offrent de l'encens à l'idole du monde; *et factum est illis in scandalum :* et ils font des chutes funestes, des chutes scandaleuses pour les fidèles, des chutes dont ils ne se relèvent jamais. Voilà la fin malheureuse des prêtres qui aiment le monde dont ils sont séparés par leur état. C'est ce que nous devons craindre tous tant que nous sommes,

sommes, et c'est ce que nous devons prévenir. Et si nous voulons véritablement ôter de notre cœur l'esprit du monde, soyons fidèles,

1.° A ne point aimer le monde ni tout ce qui est dans le monde; c'est l'avis que nous donne l'apôtre saint Jean : *Filioli, nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt* : mes chers enfans, dit cet Apôtre, n'aimez pas le monde, ni tout ce qui est dans le monde; n'aimez pas les plaisirs, les richesses et les honneurs; n'aimez pas toutes ces choses, car elles souillent le cœur, et puisque le Fils de Dieu les a méprisées, n'en faites point d'état. Prenons garde de ne pas parler avec estime des richesses; n'estimons pas heureux ceux qui font bonne chère, ni tous ceux qui passent la vie dans les plaisirs et dans les délices : *nolite diligere ea quæ in mundo sunt*. 2.° Prenons garde à l'avis que nous donne saint Paul, de ne pas nous conformer au siècle : *nolite conformari huic seculo*. Evitons cette malheureuse conformité dans notre table, dans nos meubles, nos vêtemens, nos manières d'agir; et bien loin de nous conformer au siècle, il faut entrer dans la disposition du grand Apôtre : *Mihi mundus crucifixus est et ego mundo* : je regarde le monde avec exécration, et le monde me regarde comme un objet d'horreur; c'est le témoignage que tout prêtre doit pouvoir se rendre. Enfin, prenons garde de ne converser avec le monde qu'autant que la charité et la nécessité le demandent; et encore allons-y avec toutes les précautions que l'on prend lorsqu'on est obligé d'aller dans un lieu contagieux. Si nous en usons ainsi, nous aurons quelque assurance que nous sommes séparés du monde de cœur, comme nous en sommes séparés par notre état; nous aurons l'avantage, en faisant ce que Dieu demande de nous, d'éviter un

grand nombre de péchés, et notre propre perte qui seroit inévitable si nous aimions le monde. Demandons à Dieu qu'il rallume en nous cette grâce de séparation à l'égard du monde, et qu'il éloigne de nous l'esprit du monde; mais prions-le aussi qu'il renouvelle en nous l'esprit de notre consécration ; c'est la seconde chose que nous devons renouveler en nous par sa grâce, et dont je dois vous faire voir l'importance dans la seconde partie de ce discours.

Dieu n'a séparé les prêtres du reste des peuples que pour se les consacrer d'une manière particulière, en sorte que si les prêtres sont séparés du monde par leur état, ils sont également consacrés à Dieu. Dieu s'en est expliqué dans l'un et dans l'autre Testament : dans le premier, à l'égard des prêtres de la loi ancienne; dans le second, à l'égard des prêtres de la loi de grâce. A l'égard des prêtres de la loi ancienne, Dieu ordonna à Moïse de les consacrer : *consecrabis levitas oblatos Domino* : vous consacrerez les lévites dévoués à Dieu; et il ajoute cette raison : *ut sint mei*, afin qu'ils m'appartiennent et qu'ils soient spécialement à moi. Aussi Moïse représentant aux prêtres leurs devoirs et les desseins de Dieu sur eux, leur disoit : *Vos elegit Dominus ut stetis coram eo et ministretis illi* : le Seigneur vous a choisis afin que vous vous teniez en sa présence et que vous le serviez. Ces paroles nous marquent assez que les prêtres de l'ancienne loi étoient consacrés à Dieu par leur état. Que si les prêtres de cette loi, qui n'étoit qu'une figure de la nôtre, étoient consacrés à Dieu, ceux de la loi de grâce le sont d'une manière toute particulière, et leur consécration surpasse autant celle des prêtres de la loi Mosaïque que la vérité est au-dessus de la figure. L'apôtre saint Paul nous apprend que les prêtres de la nouvelle

loi sont spécialement consacrés à Dieu, lorsqu'il dit que tout prêtre est tiré d'entre les hommes, et qu'il est établi sur les choses qui regardent Dieu, pour offrir des dons et des sacrifices : *omnis pontifex ex hominibus assumptus , pro hominibus constituitur in eis quæ sunt ad Deum , ut offerat dona et sacrificia.* Le prêtre est donc séparé des hommes , et il est consacré à Dieu. Il est consacré à Dieu par un sacrement très-excellent, celui de l'ordination qui lui donne une grâce particulière , et qui fait qu'il est le ministre du Dieu vivant et de son Eglise, en sorte que s'il ne porte pas sur une lame d'or la marque de sa consécration, comme les pontifes de l'ancienne loi, il est vrai qu'il la porte sur la substance de son ame par le caractère qui lui est imprimé d'une manière ineffaçable dans son ordination; et l'on peut dire de lui avec plus de vérité ce qu'on lisoit sur le front du grand-prêtre : *sanctum Domino*, saint au Seigneur.

Mais pourquoi Dieu a-t-il voulu se consacrer des prêtres? Dieu s'est consacré des prêtres et des ministres, afin qu'ils demeurent dans sa maison et qu'ils se tiennent en sa présence; c'est afin qu'ils soient appliqués à le louer, à le bénir et à le glorifier; c'est afin qu'ils soient toujours attentifs à recevoir les ordres de sa majesté divine, et à les exécuter; c'est afin qu'ils présentent le très-auguste sacrifice de la sainte Messe et les offrandes des fidèles : *ut offerat dona et sacrificia*; c'est afin qu'ils administrent les sacremens, et qu'ils exercent dignement et solennellement les fonctions de son ministère. C'est pour cela que les prêtres sont consacrés, et cette consécration demande qu'on soit tout appliqué à Dieu, et qu'on ne s'occupe point des soins et des embarras de la terre. C'est l'esprit qui doit nous animer et que nous devons faire revi-

vre en nous. Pour nous porter efficacement à faire revivre en nous cet esprit de consécration, nous devons considérer que si nous ne l'avons point, et que si, au lieu de nous comporter comme des personnes consacrées à Dieu, nous menons une vie terrestre et profane, nous faisons une grande injure à Dieu en violant notre consécration, et nous méritons les derniers châtimens de sa justice. Pour les prévenir, il faut nous souvenir continuellement de notre consécration, et il faut que notre esprit et notre cœur soient tellement à Dieu, que nous ne les occupions plus des choses de la terre. Nous devrions en user à l'égard de Dieu comme on en use à l'égard des choses inanimées que l'on consacre au culte de Dieu : on a soin, par exemple, de ne pas profaner les vases sacrés, on ne s'en sert que pour l'usage du sacrifice, et l'on regarderoit comme une impiété horrible de s'en servir pour des usages profanes. Nous sommes sans doute plus sacrés que les vases qui servent au saint sacrifice; or, si nous sommes plus sacrés, il ne faut donc pas souiller nos cœurs et nos esprits par les pensées et les affections des choses terrestres; autrement nous serions plus coupables et bien plus criminels que si nous employions des vases sacrés à des usages profanes. N'oublions donc point ce que nous sommes, ne faisons rien qui soit indigne de notre consécration. Réveillons en nous l'esprit de sainteté et de religion, faisons-le paroître dans l'exercice de nos fonctions, et comportons-nous d'une manière digne du Dieu auquel nous sommes consacrés et dont nous avons l'honneur d'être les ministres. Mais ne nous contentons pas de renouveler en nous l'esprit et la grâce de notre consécration, il faut aussi nous renouveler par rapport au prochain, et entrer à son égard dans un nou-

veau zèle pour le servir et procurer son salut. C'est le troisième effet que doit opérer en nous la grâce de notre ordination, et le sujet de ma troisième partie.

Les Saints remarquent que Dieu, en établissant le sacerdoce, a voulu que sa principale fonction fût de l'honorer; mais il a prétendu aussi que la seconde fût de sanctifier les peuples. Si nous sommes entrés dans les saints ordres et dans quelque place à charge d'ames avec la vocation de Dieu et les autres dispositions requises, nous avons eu cette grande disposition de servir l'Eglise et de travailler au salut des ames. Peut-être nous est-il arrivé de laisser ralentir notre zèle et de nous relâcher de notre première ferveur! Dans les commencemens on ne respire que le salut des ames, on fait la guerre au péché, on presse les pécheurs de se convertir, on est assidu au confessionnal, on est fidèle à la visite des malades, on fait les instructions fort régulièrement, on parle de Dieu dans les conversations; mais si l'on n'y prend garde, ce zèle s'affoiblit, et bientôt à peine voit-on en soi quelque reste de ce qu'on a été; on couvre sa paresse et son relâchement de quelque prétexte spécieux pour ne pas sentir les remords de sa conscience. Les uns s'excusent sur leur âge, les autres sur leurs incommodités, d'autres disent que les vérités ne font plus d'impression sur leurs paroissiens, et par-là ils flattent leur conscience; mais dans le vrai, ils manquent de zèle et de charité pour leur prochain. C'est ce zèle que nous devons rallumer en nous, selon l'avis du grand Apôtre : *Admoneo te ut resuscites gratiam Dei quæ est in te per impositionem manuum.* Pour nous porter à le rallumer, considérons quel est le dessein de Notre-Seigneur. Nous pouvons en juger par ce qu'il a dit aux premiers prêtres et aux premiers

pasteurs de l'Eglise. Il leur dit qu'il les a choisis pour aller par toute la terre y faire du fruit et un fruit permanent : *elegi vos ut eatis et fructum afferatis, et fructus vester maneat.* Allez, dit-il encore, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit ; il leur fait part de son pouvoir, et il les envoie comme son Père l'a envoyé. Cette conduite du Fils de Dieu nous marque et son dessein sur les prêtres, et le grand amour qu'il a pour les ames. Cet amour que le Fils de Dieu a pour les ames nous doit être un motif bien pressant de les secourir dans leurs besoins spirituels, et nous ne devons pas douter que nous ne fassions une action très-agréable à sa divine majesté. Saint Grégoire-le-Grand assure que le zèle du salut des ames est le sacrifice le plus agréable qu'on puisse faire à Dieu : *nullum omnipotenti Deo tale est sacrificium quale est zelus animarum* (Lib. 6. 1. super Eccli. hom. 12.). Saint Chrysostôme, parlant aussi du soin qu'on a des ames rachetées par le sang du Fils de Dieu, dit qu'on ne peut exercer un office plus cher à Dieu : *nullum officium hoc Deo carius.* C'est pourquoi le même Saint a dit que notre principale occupation doit être d'avoir soin de nos frères : *curam fratrum nostrorum gerere summa vitæ nostræ* (Serm. 9. in Gen.). En faut-il davantage pour exciter notre zèle ? ces vues et ces considérations sont plus que suffisantes pour nous convaincre de l'importance d'avoir du zèle pour le salut des ames. Concevons donc une grande estime de ces ames si chères à Notre-Seigneur, et prenons tous les moyens possibles pour coopérer au dessein que Dieu a de les sauver ; et pour réussir, commençons,

1.° Par nous-mêmes ; ayons une grande idée de l'affaire de notre salut. Si nous étions bien persuadés

que l'affaire de notre salut est très-importante, nous nous appliquerions avec bien plus de zèle à la faire réussir dans les autres. Commençons, encore une fois, par bien régler notre vie ; car, comme nous l'apprend le Saint-Esprit, comment celui qui est méchant à lui-même seroit-il bon et utile aux autres? *qui sibi nequam est cui alii bonus erit*? Si au contraire nous sommes bien réglés, nous serons en état d'être utiles aux autres, notre bonne vie les édifiera, nous serons plus en état d'attirer les grâces et de toucher les cœurs. 2.° Pour rendre notre zèle utile au prochain, il faut beaucoup prier, il faut instruire, il faut faire pénitence, il faut corriger, il faut exhorter avec toute sorte de patience, selon l'avis du saint Apôtre : *argue, increpa, obsecra, in omni patientiâ*. C'est par ces moyens que nous pouvons espérer de faire du fruit dans les ames ; et parce qu'il y en a peu qui les prennent, de là vient le peu de fruit que font la plupart des prêtres et des pasteurs. On fait quelques légères démarches pour la conversion des pécheurs et pour la perfection des justes, mais on ne fait pas tout ce qu'on doit ; et si on le fait pendant quelque temps, à la fin on se lasse, on se dégoûte, on succombe sous les difficultés qui se présentent. Jetons les yeux sur Notre-Seigneur, voyons son grand courage, sa grande ferveur et sa longue persévérance dans l'exécution de l'œuvre que son Père lui avoit confiée. Il n'y a rien qu'il ne fasse, point de peine qu'il ne souffre, point de tourment qu'il n'endure; et il s'applique à cette œuvre jusqu'à la fin de sa vie; ce n'est qu'avant de mourir qu'il dit à son Père : *Opus consummavi quod dedisti mihi ;* et il comprend même dans la consommation de cette œuvre son dernier sacrifice qui en est comme le sceau. C'est pour cela qu'en

expirant il s'écrie : *Consummatum est*, tout est consommé, et il rend l'esprit, *et emisit spiritum*. Il rend son esprit pour le communiquer à son Eglise, à ses fidèles, et particulièrement à ses prêtres. Prions-le qu'il nous communique cet esprit qui l'a animé dans toute sa conduite. Demandons-lui un peu de part de ce grand éloignement où il étoit à l'égard du monde; demandons-lui un peu de part de cette application totale et continuelle qu'il avoit à l'égard de Dieu; demandons-lui qu'il nous inspire quelque portion de ce zèle qui le dévoroit. Enfin, faisons tous la prière qu'il ordonna à ses disciples lorsqu'il leur dit : *Rogate Dominum messis ut mittat operarios in messem suam; messis quidem multa, operarii autem pauci* (S. Matth. 9, 37.). Il y a beaucoup de prêtres, mais il y a peu d'ouvriers. Que chacun donc travaille pour soi, qu'il s'applique ces paroles : *Admoneo te ut resuscites gratiam Dei quæ est in te per impositionem manuum*. C'est ce que je souhaite et pour vous et pour moi.

XII.e ENTRETIEN.

Sur le bon exemple que les Ecclésiastiques doivent donner aux peuples.

L'obligation la plus essentielle et la plus indispensable du sacerdoce est de donner bon exemple en tout et partout. Les Ecclésiastiques sont par leur état les copies de Notre-Seigneur, leur maître et le modèle des peuples. Ils doivent dire, à l'exemple de saint Paul : *Imitatores mei estote, sicut et ego Christi*, et exprimer en eux, aux yeux des fidèles, la vie de notre aimable Sauveur, qui, étant monté au ciel, a voulu se donner, en quelque façon, lui-même comme

un modèle sensible dans la personne de ses ministres sacrés. C'est pour cela que la vie des Apôtres n'a été qu'une expression continuelle de notre divin Maître. Ils le rendoient sensible à ceux qui n'avoient pas eu le bonheur de le voir sur la terre, et ils ont incomparablement plus converti de Juifs et d'infidèles par leur vie édifiante que par leurs miracles. C'est pour apprendre ce devoir à tous les Ecclésiastiques, que Notre-Seigneur les appelle la lumière du monde et le sel de la terre : *vos estis lux mundi, vos estis sal terræ* ; que l'Eglise dans ses conciles et les saints Pères disent unanimement : *Vita clericorum est liber laicorum et continuum velut prædicandi genus.* Les Ecclésiastiques ne sauroient remplir leurs devoirs s'ils ne soutiennent la dignité du sacerdoce et de ses fonctions par une vie sainte et exemplaire. C'est le sujet de cet entretien, où je vous ferai voir, premièrement la nécessité et l'obligation où sont tous les Ecclésiastiques de donner bon exemple; en second lieu, en quoi et comment ils doivent donner bon exemple.

J'établis l'obligation qu'ont tous les Ecclésiastiques de donner bon exemple sur trois devoirs principaux et essentiels au sacerdoce : 1.° Les prêtres sont les ministres de Dieu, et ils doivent le glorifier; ce qu'ils feront efficacement par le bon exemple. 2.° Ils sont les ministres de l'Eglise, les plus nobles officiers de cette Epouse de Jésus-Christ, et en cette qualité, ils doivent contribuer à son honneur ; ce qu'ils feront par le bon exemple; 3.° Enfin ils sont les pasteurs des fidèles, et ils doivent travailler avec zèle à leur salut ; ce qu'ils ne peuvent faire utilement et efficacement qu'en soutenant leurs fonctions par une vie sainte et exemplaire. 1.° Les prêtres doivent contribuer à la gloire de Dieu, ce qu'ils feront efficacement par le bon exem-

ple. Le zèle de la gloire de Dieu doit faire le caractère d'un prêtre; il doit être dans les sentimens du prophète Elie : *Quid hìc agis, Elias? Et respondit: Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum*; et dire avec Notre-Seigneur : *Non quæro gloriam meam, sed ejus qui misit me Patris. Gloria Dei*, dit un Père de l'Eglise, *ô anima sacerdotalis! panis tuus est*. Tel est le langage de l'Eglise dans tous les conciles : *Estis, ô clerici, divinâ misericordiâ in ecclesiastico ordine constituti ad gloriam Dei conservandam et propagandam*. Or, c'est par le bon exemple qu'ils contribueront efficacement à la gloire de Dieu, comme Notre-Seigneur lui-même l'a dit dans l'Evangile : *Vos estis lux mundi; sic luceat lux vestra corum hominibus, ut glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est*. C'est le bon exemple, dit saint Ambroise, qui fait respecter la majesté de Dieu : *ut qui vidit ministrum altaris congruis ornatum virtutibus, auctorem prædicet et Dominum veneretur qui tales habet servos*. C'est la raison qu'en donne le concile de Trente, par ces mémorables paroles dont nous parlerons dans la suite de cet entretien : *Sic decet clericos in sortem Domini vocatos vitam moresque suos componere, ut habitu, gestu, incessu aliisque omnibus rebus nihil nisi grave, moderatum ac religione plenum præ se ferant, ut eorum actiones cunctis afferant venerationem*. Le bon exemple a toujours produit cet effet dans tous les temps, dans l'ancien et le nouveau Testament. Nabuchodonosor fut forcé de respecter le Dieu de Daniel, et de publier sa gloire en voyant la sainte vie de ce Prophète et de ses compagnons : *Daniel serve Dei viventis, pareant Deo Danielis*; et il le fit publier dans tout son empire. C'est la vie sainte

et exemplaire des Prophètes qui attiroit au service de Dieu les Juifs et leurs rois. C'est la vie sainte du grand-prêtre Onias, qui fit respecter le temple aux princes infidèles : *propter Oniæ Pontificis pietatem*, lisons-nous au deuxième livre des Machabées, *fiebat ut et ipsi reges et principes summo honore sanctum locum ducerent, et templum maximis illustrarent muneribus*. C'est le bon exemple des Apôtres et de leurs successeurs qui a attiré à la Religion chrétienne tant de Juifs et d'Infidèles. Ils entroient par milliers dans l'Eglise en s'écriant : Oh ! que le Dieu des Chrétiens est grand ! *Credimus Jesum Christum Filium Dei esse qui talem sibi elegit famulam*, dirent les Païens de sainte Cécile. Saint Pierre exhortoit tous les Chrétiens, à plus forte raison les Pasteurs et les Ecclésiastiques : *Conversationem vestram inter gentes habentes bonam, ut in eo quod detrectant de vobis tanquàm de malefactoribus, ex bonis operibus vos considerantes, glorificent Deum.... Hæc est voluntas Dei, ut benefacientes obmutescere faciatis hominum improborum ignorantiam*. En effet, il arrive souvent que les idolâtres et les impies corrompus et ignorans attribuent à Dieu les crimes qui sont commis par les laïques et par les Prêtres ; mais la vie sainte et exemplaire fait voir que Dieu, auteur de la Religion chrétienne, condamne le péché, qu'il est saint et qu'il contribue à la gloire de son saint Nom. Tertullien confirme cette vérité par un beau mot : *Christianus* (*à fortiori Sacerdos*), *est compendium Evangelii*. Il dit dans son apologétique qu'on avoit beau décrier le Christianisme auprès des princes païens, la vie sainte des Chrétiens servoit d'apologie à Jésus-Christ fondateur de la Religion chrétienne, et attiroit au

Christianisme des foules d'idolâtres, orateurs, philosophes, Grecs, savans, libertins ; les princes même s'écrioient : Oh ! que le Dieu des Chrétiens est grand et saint !. On a vu le même effet du bon exemple dans tous les siècles ; et c'est ce qu'ont opéré en ces derniers temps les exemples de saint Ignace, de ses premiers compagnons, de saint François Xavier dans les Indes, au Japon, dont les rois idolâtres respectoient le Dieu que ce Saint adoroit, en permettant à leurs sujets d'en embrasser la religion : *Sic luceat lux vestra, ut glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est.*

Mais hélas ! disons-le avec douleur, c'est au contraire par la vie scandaleuse des Prêtres que Dieu est déshonoré : *Ad vos, ô sacerdotes, qui polluitis altare meum ; coinquinabar in medio eorum ; per vos blasphematur nomen meum inter gentes.* Que peuvent dire les Idolâtres et les libertins ignorans, du Dieu des Chrétiens et des vérités de la Religion, en voyant la vie déréglée des laïques et surtout des Ecclésiastiques ? *Plurimi*, dit S. Bernardin de Sienne, *considerantes Cleri sceleratam vitam, ex hoc vacillantes, imò multoties deficientes in fide non credunt quòd illa quæ de nostrâ fide sunt scripta, sint vera... clavium virtutem non credunt, ecclesiastica Sacramenta despiciunt, etiam non esse imò putant, non horrent inferos, hoc seculum statuunt sibi paradisum.*

En second lieu, le bon exemple des Ecclésiastiques fait honneur à l'Eglise. Après la gloire de Dieu, celle de l'Eglise catholique doit être le plus à cœur à un Prêtre. S'il fait attention à la nature de cette Eglise, rien de plus propre à le porter à lui faire honneur et à procurer son agrandissement : *Ecclesia est*

sponsa Christi de latere ejus formata, gratiâ illius dealbata, ac pretioso sanguine dotata... Tota pulchra es. Telle est l'idée que nous en donnent les saints Pères et les conciles après l'Ecriture-Sainte. C'est aux Ecclésiastiques que cette Eglise est confiée : *ipsis credita est Ecclesia. Sacerdotes sunt custodes sponsæ Christi, sponsi ac ministri.* Or, un époux est jaloux de l'honneur de son épouse ; cette qualité et les autres que les saints Pères et les conciles donnent aux Prêtres, doivent les engager à faire honneur à l'Eglise. C'est ce que saint Bernard recommandoit autrefois à des Evêques et à des Prêtres assemblés: *Attendite vobis et pretioso deposito, quod vobis creditum est, quod est Ecclesia : sponsa est, studete ornatui : sponsæ ornatus est in bonis operibus et moribus.* C'est le bon exemple des Chrétiens et surtout des Ecclésiastiques qui a augmenté et honoré l'Eglise : *Sanguis martyrum fiebat semen Christianorum*, dit Tertullien en son apologétique. Tous étoient attirés au Christianisme par la vie sainte des Chrétiens et de leurs Pasteurs, par la patience et les vertus qu'ils pratiquoient au-dehors, et dans les prisons. C'est ce que les Actes des Apôtres rapportent de saint Paul et de Silas. L'histoire ecclésiastique rapporte la conversion d'une grande famille, opérée par la vie exemplaire de saint Sébastien. C'est par la vie sainte et édifiante que les idolâtres ont abandonné le paganisme, que les hérétiques et les schismatiques sont rentrés dans le sein de l'Eglise catholique, que les pécheurs les plus endurcis se sont convertis et ont embrassé la perfection la plus élevée. Il est aisé de prouver cette proposition par ce qui est arrivé depuis la naissance de l'Eglise jusqu'à nos jours : conversions innombrables et étonnantes, qui

ont fort augmenté l'Eglise, et lui ont fait un honneur infini. Aussi l'Eglise qui a toujours été jalouse de sa gloire, a pris en tout temps des soins extrêmes pour ne souffrir dans le Clergé aucun Ecclésiastique qui pût la déshonorer, quelque talent qu'il eût d'ailleurs. Elle excluoit du sacerdoce et des saints ordres ceux qui n'avoient pas été irrépréhensibles, quelque longue et rigoureuse pénitence qu'ils eussent faite. *Eligite viros ex vobis septem boni testimonii*, dit saint Pierre dans le choix des premiers Diacres. Saint Paul a prescrit la même règle à ses disciples Tite et Timothée : *Oportet Episcopum sinè crimine esse, irreprehensibilem, operarium inconfusibilem ; diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes.* Si un Ecclésiastique tomboit après l'ordination, il étoit exclu du Clergé : *deponatur et ad communionem laicam dimittatur ; ex pœnitentibus quantumvìs bonus nullus ordinetur.*

L'Eglise perd son lustre par la vie déréglée et scandaleuse de ses ministres : *quomodò obscuratum est? Si in Clerico*, dit saint Grégoire-le-Grand, *qui exemplum est vitæ secularibus, justè aliquid reprehenditur, ex ejus vitio ipsa religionis nostræ æstimatio gravatur. Vapor est exitialis*, dit saint Grégoire de Nazianze, *quo omnes inficiuntur, et odor mortis in mortem.* En effet, la vie infâme des Gnostiques déshonora infiniment l'Eglise au troisième siècle. Elle eut besoin d'apologies qui montrèrent que les crimes de ces hérétiques étoient en horreur à l'Eglise. L'histoire ecclésiastique nous apprend que les hérésies et les schismes ont pris naissance de cette vie scandaleuse des mauvais Chrétiens, et surtout des Pasteurs et des Prêtres.

Et ne pouvons-nous pas, en cette occasion, mettre dans la bouche de l'Eglise cette plainte que lui faisoit faire saint Bernard au douzième siècle : *Ecce in pace meâ amaritudo mea amarissima ; amara priùs in nece martyrum, amarior in conflictu hœreticorum, sed amarissima in moribus domesticorum. Filios enutrivi et exaltavi, ipsi autem spreverunt me ; quod faciunt hœretici per prava dogmata, hoc faciunt plures hodiè per prava exempla, tantò graviora hœreticis, quantò prœvalent opera verbis.*

3.º Les Prêtres, comme Pasteurs des ames, doivent travailler à leur salut, surtout par le bon exemple. Les Prêtres sont par leur état obligés à travailler au salut et à la sanctification des ames. Notre-Seigneur pendant tout le temps de sa mission y a travaillé, et les Prêtres tenant ici-bas sa place, doivent le faire : *Pro Christo legatione fungimur*. Saint Paul l'a fait : *impendam et superimpendar ipse pro animabus vestris ; omnia sustineo propter electos, ut et ipsi salutem consequantur. Quis infirmatur, et non infirmor* ? Les noms que l'Ecriture, les saints Pères et les Conciles donnent aux Prêtres, leur apprennent ce devoir. Ils sont *lux mundi* ; *sic luceat lux vestra, etc.* Ils sont les astres du firmament de l'Eglise, les docteurs et les maîtres des peuples. Ils doivent les éclairer et les sanctifier surtout par une vie édifiante. Notre-Seigneur les appelle *sal terrœ. Bona conversatio sacerdotum*, dit S. Grégoire-le-Grand, *conditura est populi ; petra salis sunt inter animalia Ecclesiœ, id est, fideles, ut quisquis sacerdoti conjungitur, quasi ex tactu salis sapore œternitatis condiatur ;* tous les Pères et les Conciles disent unanimement : *Vita Clericorum liber est laico-*

rum; intuentium forma et exemplar. En effet, l'expérience ancienne et journalière apprend cette vérité. Les Fidèles suivent les Prêtres comme les brebis leur pasteur, les disciples leur maître, les soldats leur général. Le bon exemple des Prêtres est nécessaire aux commençans, à ceux qui avancent et aux parfaits. Au commencement du Christianisme les premiers Chrétiens se conformoient aux Apôtres; dans la suite les Fidèles imitoient les Evêques, les Prêtres et les Diacres; c'étoit une pierre d'aimant qui attiroit à la piété tout le monde, et même les infidèles et les plus endurcis. Nous lisons dans la vie des saints Ministres du Seigneur et dans l'histoire ecclésiastique, que le bon exemple a toujours produit cet effet, comme on peut le voir dans saint Justin, Tertullien et les autres apologistes de la Religion chrétienne. Tertullien atteste qu'un Chrétien imprimoit du respect et empêchoit les impies de commettre le crime en sa présence : *ex occursu meo vitia suffundo*. Ce furent les saints exemples de saint Pothin, premier évêque de Lyon, de saint Irénée, qui lui succéda, et des Prêtres qui étoient dans leur compagnie, qui encouragèrent au martyre tout le peuple de Lyon. C'est par le même moyen que le pape saint Corneille anima les Romains au martyre, et releva plusieurs Chrétiens qui étoient tombés par foiblesse. Au quatrième siècle, saint Basile raconte qu'il fut attiré au service de Dieu par les discours et la sainte vie de saint Grégoire de Nazianze son ami. Au cinquième siècle, saint Augustin fut converti par la même voie. Simplicien, son ami, lui proposa l'exemple de Victorin, orateur et pécheur comme lui, qui s'étoit converti, comme ce Saint le rapporte dans ses confessions, et ce fut ce qui fixa ses irrésolutions

et acheva de le convertir. L'histoire du douzième siècle nous apprend que saint Bernard allant à Cîteaux, attira par son exemple un grand nombre de jeunes gens, et l'on sait l'impression que fit sur le pape Innocent II et sur toute sa cour la vie sainte des religieux de Clairveaux qui vinrent le recevoir en procession, avec une modestie qui arracha des larmes aux assistans. Dans tous les siècles jusques à nos jours, la vie sainte et exemplaire des Religieux et Religieuses a attiré dans leurs monastères une infinité de personnes de l'un et de l'autre sexe, pauvres, riches, nobles et même princes et princesses.

Le concile de Trente convaincu de cette vérité, a engagé très-fortement tous les Ecclésiastiques à donner bon exemple, et particulièrement au chapitre premier de la session dixième de la réformation. 1.° Il dit qu'*integritas præsidum salus est populorum, et ideò digniores eligendi sunt, irreprehensibiles, secundùm Scripturas et sacros canones.* 2.° Il recommande aux Evêques de ne choisir pour les bénéfices à charge d'ames, que des Ecclésiastiques irrépréhensibles : *quâ enim libertate laicos poterunt corripere sacerdotes, cùm tacitè sibi ipsis respondeant eadem se admisisse quæ corripiunt?* 3.° Il recommande encore aux Evêques d'avertir souvent les Ecclésiastiques de cette obligation : *monebunt prœtereà Episcopi suos clericos in quocumque ordine fuerint, in conversatione, sermone et scientiâ, commisso sibi populo prœeant..... nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium eorum, sed in omnibus exhibeant se Dei ministros.* 4.° Le saint Concile en donne la raison au même lieu : *Nihil est quod alios magìs ad pietatem et Dei cultum assiduè instruat, quàm eorum vita*

et exemplum qui se divino ministerio dedicarunt. Cùm enim Clerici in altiorem locum sublati conspiciuntur, in eos tanquàm in speculum reliqui oculos conjiciunt, ex iisque sumunt quod imitentur; quapropter sic decet omninò clericos vitam moresque suos componere, ut habitu, gestu, incessu aliisque omnibus rebus nihil nisi grave, moderatum ac religione plenum præ se ferant, ut eorum actiones cunctis afferant venerationem. Sans cette vie sainte et exemplaire, les Prêtres ne s'acquitteront jamais de leurs fonctions principales envers les peuples, l'instruction et la correction.

1.° Leurs discours, s'ils ne sont soutenus par le bon exemple, seront *æs sonans et cymbalum tinniens.* D'où vint le fruit des prédications des Apôtres, de saint Pierre, saint Etienne, saint Paul? C'est de leur vie sainte; ils pratiquoient la pauvreté, la mortification, l'oraison; ils souffroient tout pour Jésus-Christ: prisons, exil, tourmens, la mort même. Saint Bernard dit de saint André: *crucifixus crucifixum prædicabat.* Et saint Jérôme écrivoit au prêtre Népotien: *non confundant opera tua sermonem tuum... delicatus est magister qui pleno ventre de jejuniis disputat... an non confusio et ignominia est pauperem Christum et esurientem fastuosis corporibus prædicare, rubentes buccas et tumentes jejuniorum doctrinas proferre?* Comment les Apôtres ont-ils opéré ce grand miracle de la conversion du monde entier? C'est, dit saint Chrysostôme, *mundum converterunt non propter mira quæ fecerunt, sed quia verus erat in ipsis gloriæ pecuniæque contemptus,.... magìs enim convincunt opera quàm miracula.* C'est aussi ce que saint Bernard nous apprend: *Da voci tuæ vocem virtutis,*

consonet vita verbis ; vox equidem verbi sonat , vox exempli tonat : si mundum contemnendum , contemne priùs , et ad ipsum alios efficaciùs invitabis.

En second lieu , les Prêtres doivent corriger les Fidèles dans leurs manquemens soit en particulier , soit quelquefois en public : *Argue , increpa , peccantem coram omnibus argue , ut et cæteri timorem habeant.* Mais pour y réussir , le Prêtre doit être lui-même irrépréhensible, de peur que ceux qu'il corrigene disent hautement : *Medice , cura te ipsum.* Et quelquefois ils le disent à haute voix. Rien n'avilit tant notre ministère , dit saint Grégoire-le-Grand , et ne fait tant mépriser la parole de Dieu annoncée par les Prêtres , que leur vie peu édifiante : *Quid restat nisi ut cujus vita despicitur , prædicatio ipsa contemnatur ?* Car , comme dit le saint concile de Trente , *quâ libertate poterunt laicos corripere sacerdotes , cùm tacitè sibi ipsis respondeant ea admisisse quæ corripiunt ?* Il est vrai que les délinquans raisonnent mal , car Notre-Seigneur nous a dit : *Super cathedram Moysi , etc. ; quod dixerint vobis facite ; secundùm autem opera eorum nolite facere.* Toutefois l'expérience de tous les siècles nous apprend que les corrections et les discours n'opèrent rien sur les mœurs , quand ils ne sont pas soutenus de la vie sainte et exemplaire des Pasteurs qui instruisent et corrigent. Mais en quoi et comment les Ecclésiastiques doivent - ils donner bon exemple ? c'est ce qui nous reste à examiner dans un second point.

Je vous ai déjà cité ces respectables paroles du concile de Trente , qui devroient être gravées dans nos cœurs et encore plus dans nos œuvres : *Sic decet*

clericos vitam moresque suos componere, *ut habitu*, *gestu*, *incessu aliisque omnibus rebus nihil nisi grave*, *moderatum ac religione plenum prœ se ferant.* La sainte Eglise, par l'organe de ses princes les Evêques, nous apprend comment et en quoi les Ecclésiastiques doivent donner bon exemple. Elle veut que ce soit en tout et partout. Le saint Concile, par ces mémorables paroles, renferme tout le détail que l'apôtre saint Paul fait des vertus ecclésiastiques dans ses Epîtres à Tite et à Timothée, où il n'excepte rien : *in omnibus te ipsum prœbe exemplum bonorum operum.* Elles vont trop bien à mon sujet pour ne pas y faire un peu d'attention ; souffrez donc que j'en fasse une courte paraphrase, y ajoutant ce que les saints Pères et les Conciles ont dit de plus remarquable là-dessus.

1.° *In habitu* : Les Ecclésiastiques doivent donner bon exemple dans leurs vêtemens. *Ex visu*, dit le Sage, *cognoscitur homo sensatus*, *et amictus corporis annuntiat de illo.* Pour cela les Ecclésiastiques doivent toujours porter l'habit de leur état dans toute la modestie capable d'édifier les peuples ; c'est-à-dire, la soutane, les cheveux courts et la tonsure. Cette obligation est bien plus grande pour tous ceux qui ont charge d'ames et même qui sont dans les ordres sacrés. L'Eglise appelle la soutane *habitus sanctœ religionis* ; elle traite d'apostats ceux qui la quittent. *Clericos qui relicto ordine et habitu... tales inter apostatas numerandos sanctorum Patrum statuta declarant*, est-il dit au troisième concile général de Latran sous Alexandre III, en 1179. Le Concile œcuménique de Vienne au quatorzième siècle, sous Clément V (en 1311), les déclare déchus des priviléges de la cléricature : *professorum*

illius ordinis prærogativâ se reddit indignum. Le Concile de Trente, en sa session quatorzième *de reformatione*, chap. 6, dit : *Etsi habitus non faciat monachum, oportet tamen clericos vestes proprio congruentes ordini semper deferre, ut per decentiam habitûs extrinsecè morum honestatem intrinsecam ostendant.* L'Eglise punit sévèrement les délinquans par des censures, la privation des revenus de leurs bénéfices. Que diroit-on d'un président ou d'un conseiller de parlement qui ne porteroit pas sa robe quand il le faut ? d'un gentilhomme sans épée, d'un chevalier du Saint-Esprit sans le collier de l'ordre ? Voit-on les religieux quitter leurs habits ? Et de quel droit quitterions-nous le nôtre ? Il faut en outre éviter toute sorte de vanités dans les habits ecclésiastiques et dans les cheveux. Le second Concile général de Nicée, sous Adrien I.er en 767, est remarquable à ce sujet : *Omnis jactantia et ornatura corporalis aliena est à sacrato ordine ; eos ergò Episcopos vel Clericos qui se fulgidis et claris vestibus ornant emendari oportet ; quòd si in hoc permanserint, corrigantur vel deponantur.* Le quatrième Concile de Latran, tenu en 1215, sous Innocent III, déclare : *Absit vestium curiosa mollities à sacro ordine.* Mais hélas ! à voir plusieurs Ecclésiastiques de nos jours avec des cheveux frisés et des habits courts, *hos sponsos potiùs quàm Clericos existimes* (S. Jérôm.).

2.° *In gestu.* Saint Ambroise dit que *ipsa corporis species simulacrum est mentis, figura probitatis. Sapientia hominis lucet in vultu*, lisons-nous dans le livre de la Sagesse, *et ab occursu faciei cognoscitur sensatus.* Saint Ambroise n'admit point à la tonsure un de ses amis pour quelque geste indécent

qu'il lui vit faire. Cet homme apostasia et se fit Arien. Saint Grégoire de Nazianze jugea par-là ce que devoit être Julien l'apostat étudiant avec lui à Athènes : *Neque enim boni mihi unquàm significare aut ominari videbantur cervix non stata, humeri subsultantes et subindè agitati, oculus insolens et vagus furiosèque intuens, risus petulantes et effrenes, nutus temerarii.* Il faut tenir la tête droite sans la lever ni la baisser trop, sans la pencher de côté et d'autre; il ne faut pas la tourner ni la remuer çà et là légèrement. Il faut qu'un Ecclésiastique ait un regard doux et modeste, qu'il n'ait pas les yeux égarés ni trop fixés et arrêtés sur ceux qu'il regarde. Il doit éviter toute immodestie dans les ris, surtout aux promenades ou dans les rues : *Stultus in risu extollit vocem suam, sapiens autem vix tacitè ridebit.*

3.° *In incessu* : *Clericus professionem suam in incessu probet*, dit le troisième Concile de Latran, et après lui celui de Trente. Il faut éviter en marchant toute immodestie, ne pas aller d'un pas trop précipité, ni courir; éviter toutes les démarches affectées, toute sorte d'agitations de tête, de mains, de bras, d'épaules et de corps. Saint Grégoire de Nazianze augura mal de Julien par sa démarche : *Neque enim mihi boni aliquid significare aut ominari videbantur pedes instabiles et titubantes.*

4.° *In sermone.* Saint Paul donne cet avis à son disciple Timothée : *Præbe te ipsum exemplum bonorum operum in verbo et conversatione.* Ainsi les Ecclésiastiques doivent s'abstenir de toutes paroles indécentes, et même équivoques qui pourroient faire de la peine à ceux qui les entendent : *Omnis sermo malus*, dit saint Paul, *ex ore vestro non procedat;*

fornicatio... aut stultiloquium, aut scurrilitas, nec nominetur in vobis. Car, comme dit saint Bernard, *nugæ in ore laicorum nugæ sunt, in ore sacerdotum blasphemiæ. Consecrasti os tuum Evangelio, talibus jam aperire illicitum, assuescere sacrilegum est. Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et ex ore ejus legem requirent, non nugas profectò aut fabulas... si de verbo otioso Deo in die judicii rationem reddituri sumus, quantò districtiùs de verbo mendaci, mordaci, injurioso, adulatorio !* Les Ecclésiastiques doivent, autant qu'ils le peuvent, tenir des discours saints et utiles, capables d'édifier le prochain. *Si quis loquitur, quasi sermones Dei ;* saint Pierre y exhorte les femmes chrétiennes, *ut per mulierum conversationem non sine verbo lucrifiant*, à l'exemple de Notre-Seigneur, de ses Apôtres et de tous les Saints : *stupeant, admirentur*, dit saint Ambroise, *et dicant hi homines : sunt Dei quorum talis est conversatio ;* comme saint Martin, *nunquàm in ore ejus nisi pax, nisi castitas, nisi charitas, nisi pietas ; cui rarior in ore mundus, frequentior Christus.* On peut entrer en conversation par la porte des mondains, disoit saint Ignace à ses religieux ; mais il faut les faire sortir par la nôtre. Enfin, il faut être prudent dans ses discours : *tempus tacendi, tempus loquendi. Qui moderatur labia sua prudentissimus est ; mala aurea in lectis argenteis, verbum prolatum in tempore suo. Bis ad limam quam ad linguam, ut in sermone nihil nisi grave.*

5.° *Aliisque omnibus rebus.* Saint Paul n'excepte rien : *In omnibus te ipsum præbe exemplum bonorum operum.* 1.° *In doctrina* : foi saine et orthodoxe, morale pure, ni relâchée ni rigoureuse,

tenir le milieu comme l'Eglise. Il faut parler avec respect de la sainte Eglise et des Conciles, du Pape et des Evêques ; se bien instruire de la doctrine et de la morale de l'Eglise, et l'enseigner aux Fidèles ; donner soi-même l'exemple d'obéissance à l'Eglise et à ses décisions sur le dogme, la morale et la discipline : *bonum depositum custodi, devitans profanas vocum novitates*; éviter tout homme suspect, et les livres des hérétiques ; s'exprimer dans les termes de l'Eglise; imiter saint Jean l'évangéliste et saint Polycarpe son disciple: *mementote præpositorum*, suivre fidèlement la défense de l'Eglise à l'égard des hérétiques, schismatiques et excommuniés : *os, orare, vale, communio, mensa negatur.* 2.° *In gravitate* : *gravitas tuam decet personam*, dit saint Bernard à tous les Ecclésiastiques ; modestie et sainte gravité en allant en ville ou en conversant avec les gens du siècle ; ne paroître que rarement au-dehors et seulement pour ses fonctions, à l'autel, en chaire, dans l'administration des Sacremens, au confessionnal, en visites nécessaires : *Christus*, dit saint Ambroise, *non est circumforaneus, non in foro, non in plateis reperitur.* Cette modestie et cette sainte gravité doivent reluire particulièrement à l'Eglise et dans les fonctions sacrées, en annonçant la parole de Dieu, en récitant l'office divin ou en y assistant. Rien de plus capable d'inspirer aux Fidèles une haute idée de Dieu, de Jésus-Christ, de ses mystères, des Sacremens et des lieux saints, où l'on ne doit jamais parler que par nécessité, à voix très-basse et en peu de mots ; cette règle se garde dans les maisons des grands et les palais des princes. 3.° *In castitate* : *in ore tuo nisi castitas.* Eviter toute chanson trop légère; *cum mulieribus accessus quodammodo fugitivus; sermo*

cum

cum mulieribus rarus, brevis et austerus; en un mot, chasteté sévère, édifiante, délicate et sans soupçon; pour cela l'Eglise ordonnoit aux Evêques d'avoir chez eux des syncelles, et de ne jamais visiter sans eux ni veuve ni vierge. 4.° *In charitate;* charité pour les peuples, amis et ennemis; charité tendre, filiale, généreuse, compatissante, universelle et constante pour toute sorte de personnes, tous les temps et tous les lieux; et éviter avec grand soin tout ce qui est contraire à cette divine charité: *supportantes invicem, nihil per contentionem, sed in humilitate superiores sibi invicem arbitrantes; charitas patiens est, benigna, non agit perperàm, omnia credit, sperat, sustinet.* 5. *Aliisque omnibus rebus, in omnibus* comme dit saint Paul; à table, dans son domestique, son appartement; table frugale, meubles convenables à la modestie ecclésiastique et conformes aux canons du quatrième Concile de Carthage, renouvelés par le Concile de Trente; *aliisque omnibus rebus*: à la ville, à la campagne, seul et en compagnie; *in omnibus*, en tout et partout. Enfin, souvenons-nous de cette exhortation de saint Pierre aux Pasteurs: *Pascite qui in vobis est gregem Dei, non dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo; et cùm apparuerit princeps Pastorum, percipietis immarcescibilem gloriæ coronam. Amen.*

XIII.e ENTRETIEN.

Sur les Cérémonies ecclésiastiques.

J'AI dessein, messieurs, de vous parler aujourd'hui d'un sujet des plus importans, mais des plus combattus de la Religion; c'est des Cérémonies ecclésias-

tiques qui accompagnent nos mystères, et qui en impriment tellement la dévotion, que les Conciles les appellent *signacula pietatis et Religionis christianæ.* C'est ce qui devroit les rendre extrêmement vénérables dans le christianisme, et qui devroit obliger de ne les traiter jamais qu'avec respect; et cependant il se trouve à présent que, par un malheur étrange, la plupart des personnes les combattent et les traitent d'une manière qui ne tient rien de la piété avec laquelle l'esprit de l'Eglise les établit, ni de l'esprit de religion avec lequel elle désire qu'on les traite. Car non-seulement les hérétiques, les impies, mais même à présent beaucoup de Chrétiens qui font d'ailleurs profession de piété, n'en ont que du mépris; et quoique tous ne les attaquent pas directement, ils ne laissent pas, pour la plupart, de leur donner de rudes atteintes, les hérétiques en les condamnant, les impies en les méprisant, beaucoup de Chrétiens en les négligeant. Les hérétiques les condamnent par un faux zèle, les impies les méprisent par un esprit de libertinage; plusieurs Chrétiens les négligent par un faux principe de piété. Les hérétiques les condamnent comme mauvaises; les impies les méprisent comme indifférentes; plusieurs Chrétiens les négligent quoique bonnes, mais comme n'étant pas faites pour eux. Les hérétiques les condamnent comme mauvaises, parce qu'ils les considèrent comme de pures inventions de l'esprit humain, qui ne renferment aucun mystère, qui ne sont bonnes que pour les peuples, pour frapper leurs yeux, arrêter leur esprit et les surprendre, et qui n'ayant été inventées que par un mauvais artifice, ne sont capables que de porter à la superstition plutôt qu'aux sentimens véritables de la religion. Les impies méprisent les céré-

monies comme indifférentes, parce qu'aveuglés par leurs passions et ne pénétrant pas le fond de nos mystères, ils ne peuvent les croire si importantes à la Religion, et se persuadent qu'en donnant le cœur à Dieu, on satisfait assez à son devoir, sans se gêner, se contraindre et s'assujettir à toutes les pratiques extérieures que l'Eglise nous marque. Enfin plusieurs bons catholiques, et qui pis est, plusieurs même qui sont Ecclésiastiques, les négligent comme n'étant pas pour eux, parce qu'ils croient qu'elles ne sont que pour les personnes grossières qui ont besoin d'être excitées par quelque objet sensible, mais que pour eux, s'élevant à la contemplation de Dieu assez facilement, cette attention aux cérémonies les détourneroit de l'attention à Dieu, et qu'étant suffisamment occupés par l'attrait du Saint-Esprit qui les remplit de la vue des mystères, les cérémonies, quoique saintes et utiles, ne seroient pour eux qu'un obstacle et un empêchement à leur dévotion. Ainsi ils ne s'y appliquent point dans la célébration des saints mystères; ils ne les font que par manière d'acquit et sans une particulière application, et s'en acquittent aussi d'une manière si négligente et de si mauvaise grâce, qu'en vérité cela n'est capable que d'en donner du mépris : de sorte que, si les hérétiques et les libertins parlent ouvertement contre les Cérémonies et les condamnent dans leur cœur, les Catholiques et les Ecclésiastiques même les exposent au mépris par leur conduite. N'est-ce pas une rude persécution pour l'Eglise de se voir traitée de la sorte? Aussi voyons-nous la violence qu'elle souffre de se voir ainsi déchirer dans ses entrailles par ses propres enfans; et les plaintes qu'elle pousse dans cet état sont des marques suffisantes de sa douleur : *Filios*

enutrivi et exaltavi, ipsi autem spreverunt me.... facti sunt filii mei perditi... convertimini, filii, revertentes...

Tâchons, messieurs, d'apaiser autant que nous pourrons la douleur d'une si bonne mère, et puisqu'un des grands sujets de ses larmes est assurément la manière indigne dont on la traite dans ses Cérémonies, par le mépris que l'on en fait, tâchons de ne les traiter jamais qu'avec toute la religion qui leur est due; et pour cet effet, voyons, 1.° l'estime que nous devons faire des Cérémonies; combien nous devons les respecter, les affectionner, et nous y appliquer pour les bien faire; 2.° la manière de les bien faire.

Pour l'importance d'estimer les Cérémonies, et l'obligation que nous avons de nous y appliquer pour les faire, je la tire particulièrement de trois principes. Le premier est l'estime même que Dieu en fait. Ce premier fondement est considérable; car l'estime que Dieu fait des choses est la règle la plus certaine et la plus sûre que nous puissions avoir de leur valeur. Il n'en est pas comme de l'estime des hommes; ceux-ci se trompent tous les jours dans leurs jugemens: souvent ils méprisent ce qui mérite de l'estime; souvent ils estiment ce qui n'est digne que de mépris: leur vue bornée, qui ne pénètre pas le fond des choses, la passion qui les trouble ou l'intérêt qui les aveugle, sont trois principes d'erreur qui font qu'on ne peut prendre aucune mesure assurée sur tous leurs jugemens. Mais en Dieu il n'en est pas de même: point d'intérêt, point de passions, point de bornes dans ses connoissances: ainsi toute certitude dans ses jugemens. C'est pourquoi lorsque le Saint-Esprit, dans l'Ecriture-Sainte, veut nous

faire connoître la grandeur d'un Saint, il ne dit pas qu'il sera grand devant les hommes, mais qu'il sera grand devant Dieu : *Hic erit magnus coram Domino;* parce que tous ses jugemens sont équitables: *Justus es*, *Domine*, dit le Prophète, *et rectum judicium tuum*. Ps. 118, 137. Son jugement donc fait la valeur des choses : Dieu les estime autant qu'elles valent, ou plutôt elles valent autant que Dieu les estime.

Or, je trouve que Dieu a eu toujours une estime particulière pour les Cérémonies, et je le prouve, non point par des raisonnemens incertains, non point par de frivoles conjectures, mais par ce que l'Ecriture-Sainte nous en dit. Or, nous trouvons dans l'Ecriture trois points principaux bien propres à nous faire comprendre l'estime que Dieu fait des Cérémonies.

Le premier, en ce que lui-même dans l'ancien Testament les a dictées;

Le second, en la manière dont il les a dictées;

Le troisième, dans les châtimens dont il punit ceux qui les méprisent ou qui ne les observent pas avec une assez grande fidélité.

1.° Nous voyons dans l'ancien Testament que c'est Dieu même qui a dicté toutes les Cérémonies, et qu'il a voulu les dicter de sa propre bouche. Ceci est remarquable. Il n'en a point voulu donner la commission à un homme; il n'a point voulu confier cet ouvrage à ses Prophètes et à ses Saints; il n'a point voulu s'en décharger sur une créature, comme il a fait dans beaucoup d'autres choses dont il leur donne le gouvernement et la conduite : il l'estime d'une telle importance, que lui-même veut en prendre le soin. Il les enseigne lui-même à Moïse; mais avec une telle exactitude, qu'il est impossible d'y faire attention,

qu'on ne s'en étonne. Car il les dicte toutes l'une après l'autre, il les enseigne jusqu'aux plus petites, et en détermine tellement toutes les particularités, qu'il n'y a aucune circonstance ni du temps ni du lieu, ni de la personne, ni de la manière, qui n'y soit très-expressément déterminée. Consultons le Lévitique, les Nombres et le Deutéronome, et nous verrons avec étonnement dans ces trois livres, outre beaucoup d'autres de l'Ecriture-Sainte, qu'il faut que Dieu ait une estime toute extraordinaire des Cérémonies, pour avoir pris tant de soin de les apprendre à l'homme : Dieu ne parle pas de choses inutiles, et il ne multiplie pas ainsi les paroles, s'il ne s'agit de quelque affaire de conséquence. Dieu nous fait donc connoître, en dictant ainsi si amplement et si en détail toutes les Cérémonies, et l'estime qu'il en fait, et l'estime que nous devons en faire.

Mais il la fait encore connoître par la manière dont il les dicte. Dieu parle aux hommes en deux manières : quelquefois il leur dit simplement ce qu'ils doivent faire ; c'est son ordinaire, nous le voyons dans une infinité de lieux de l'Ecriture-Sainte ; c'est sa conduite dans les choses communes. Mais lorsque la chose est plus importante, il ne se contente pas de dire simplement ce que l'on doit faire, mais il fait faire une attention particulière à ce qu'il dit : *Audi*, *Israel*, Israel, écoutez : *Ego Dominus*, c'est moi qui vous parle, moi qui suis votre Seigneur et votre Dieu. Quand il parle de la sorte, c'est une marque que la chose qu'il va dire est d'importance. C'est ainsi que Notre-Seigneur voulant donner aux Chrétiens ce commandement important et le plus difficile, mais le plus indispensable de la cha-

rité, au sujet de la dilection des ennemis, fait faire cette réflexion, que c'est lui-même qui le donne : *Ego autem dico vobis*, etc. C'est moi-même : *Ego autem;* c'est moi, qui suis votre Maître, votre Seigneur, votre Roi, votre Dieu : *Ego autem.*

Et c'est ainsi que Dieu parle dans l'ancien Testament, lorsqu'il donne les Cérémonies. Non-seulement il commande par la bouche de Moïse et enjoint, et à plusieurs fois, de les observer étroitement : *Custodi Cœremoniam atque judicia quœ mando tibi hodiè ut facias* (Deuter. 7, 11.). *Observa et cave ne quando obliviscaris Domini Dei tui, et negligas Cœremonias quas ego prœcipio tibi hodiè.* Deuter. 8, 11. *Custodi Cœremonias ejus, ut bene tibi sit.* Deuter. X. 13; mais encore, en les ordonnant lui-même, il se sert de ces paroles *ego Dominus*, marque qui nous fait connoître qu'elles sont d'une grande importance.

Enfin nous ne douterons point qu'elles ne le soient, si nous faisons attention aux châtimens dont Dieu punit ceux qui y manquent. C'est une chose étonnante, combien il est rigoureux en ce point. Il ne laisse pas échapper la moindre faute; il punit tout et très-sévèrement. Nous en avons un grand nombre d'exemples dans l'Ecriture-Sainte. En voici seulement trois auxquels je vous supplie de faire attention. Ils sont capables, à mon avis, de faire trembler les plus hardis.

Le premier est en la personne de deux des premiers prêtres de l'ancien Testament, Nadab et Abiu, tous deux enfans d'Aaron; ils avoient été nouvellement faits prêtres. Remarquez, s'il vous plaît, toutes les circonstances. La première fois qu'ils exercèrent leur office, pour avoir seulement mis des charbons

dans leurs encensoirs hors le sanctuaire, ce qui étoit défendu par le Cérémonial, lequel ne permettoit pas d'encenser avec du feu que l'on eût pris ailleurs; comme ils vouloient encenser, il sortit du feu du sanctuaire qui les brûla tout vifs, en sorte qu'ils demeurèrent morts sur la place : *Egressus ignis à Domino devoravit eos, et mortui sunt coram Domino*, dit le texte sacré. *Levit.* 10, 2; et Dieu défendit même aux Prêtres de les pleurer. Quel épouvantable jugement! et qui auroit jamais pensé qu'une si petite faute en apparence, eût été si cruellement punie, même en des Prêtres tout nouveaux, en des Prêtres qui péchèrent par ignorance ou par inadvertance, en des Prêtres qui, n'étant pas encore bien expérimentés dans leur office, pouvoient couvrir leur faute de quelque excuse? Mais il n'y a point de petites fautes dans les Prêtres : Dieu ne reçoit point leurs excuses, surtout lorsqu'il s'agit de la Religion, et il les punit d'autant plus rigoureusement que, leur ayant donné plus de lumières et leur ayant fait plus de grâces et de faveurs, ils doivent être aussi d'une plus grande fidélité.

Le second exemple est en la personne de ce pauvre Lévite dont la faute nous est rapportée dans le second livre des Rois, *ch.* 6. Il arriva qu'en une procession générale où l'on portoit l'arche dans une charrette à bœufs, les deux enfans d'Abinadab Lévite eurent charge de la conduire. Le plus jeune, nommé Ahio, conduisoit les bœufs, et Oza l'aîné marchoit à côté de l'arche. Comme ils eurent marché quelque temps, l'arche se trouve en danger d'être renversée et de tomber par terre : Oza porte la main pour la soutenir, et, parce qu'il la touche à nu, contre ce qui étoit ordonné dans le Cérémonial,

Dieu s'irrite tellement contre lui, que, sans avoir égard à la nécessité occurrente qui sembloit devoir servir de quelque excuse à sa faute, il le châtie sur-le-champ et le punit de mort. Qui l'auroit jamais pensé? *Quàm incomprehensibilia sunt judicia ejus!* Ses jugemens sont des abîmes : *Judicia ejus abyssus multa* : mais au fond, c'est que l'exactitude qu'il désire en ses ministres pour les Cérémonies qu'il leur ordonne est extrême, aussi bien que sa rigueur à punir leurs manquemens.

Enfin, le troisième exemple est celui des enfans du prêtre Héli, Ophni et Phinées. Parce qu'ils n'observoient pas toutes les Cérémonies ordonnées pour le sacrifice, Dieu se fâche tellement contre eux et contre leur père qui ne les corrigeoit pas, qu'il résolut d'ôter le sacerdoce de sa famille; et il menace de faire une correction si exemplaire, que tous ceux qui en entendroient parler en seroient étonnés. En effet, qui ne seroit surpris de voir que, pour cette faute, il punit en un même jour et le père et les enfans de mort subite, et qu'ensuite l'arche est prise par les Philistins qui la mettent dans le temple de leur idole; que le peuple est entièrement défait par ses ennemis; qu'en punition de cette faute, Dieu prédit que la plupart de ceux de cette famille mourront à la fleur de leur âge, et, ce qui doit étonner par-dessus tout, il jure à la race d'Héli, que son iniquité ne sera point effacée ni par leurs oblations ni par leurs sacrifices? Après cela, messieurs, oserons-nous traiter les Cérémonies de choses indifférentes, et serons-nous assez aveugles pour croire, après tous ces châtimens que Dieu exerce, que c'est peu de chose que d'y manquer? Dieu ne châtie jamais le pécheur autant qu'il le mérite, il le traite

toujours avec quelque douceur; et lors même qu'il est le plus en colère, il se ressouvient encore de sa miséricorde, dit le Prophète : *Cùm iratus fueris, misericordiæ recordaberis*, Habacuc, 3, 2. Ainsi il le châtie toujours moins qu'il ne le mérite. Puis donc qu'il punit si sévèrement ceux qui manquent aux Cérémonies, ne faut-il pas avouer que les péchés que l'on y commet sont très considérables devant ses yeux ?

Je sais bien que l'on me dira, et peut-être l'avez-vous déjà dans la pensée, que tous ces châtimens sont arrivés dans l'ancien Testament, et que cela étoit bon dans ce temps où l'on faisoit grand cas des Cérémonies; mais qu'à présent il n'en est pas de même, que nous sommes sous la loi de grâce, que l'on n'est plus si fort attaché à ces exercices extérieurs, et qu'on n'y regarde plus de si près. Il est vrai, messieurs, que ce n'est pas de même; mais c'est bien pis. Car, 1.° les Cérémonies de l'ancienne loi n'étoient point si importantes que les nôtres, et elles n'étoient rendues vénérables que parce qu'elles étoient la figure des mystères que les nôtres célèbrent; de sorte qu'autant que la vérité surpasse la figure, et les mystères du nouveau Testament, ceux de l'ancien, autant nos Cérémonies sont-elles plus relevées que celle de la loi. C'est donc un plus grand crime d'y manquer.

2.° Si, dans le temps où il y avoit tant de Cérémonies et de choses fort légères et de peu de poids, Dieu punissoit si sévèrement l'omission d'une seule, si petite qu'elle pût être, combien aura-t-il plus de sujet de châtier ceux qui y manqueront à présent qu'elles ne sont pas en si grand nombre, et qu'elles sont infiniment plus dignes de respect! Il vouloit

qu'on les observât autrefois avec une souveraine exactitude, et il veut qu'on les observe encore à présent avec une extraordinaire fidélité : il n'y a que cette différence, qu'autrefois c'étoit un temps de crainte et de rigueur, et c'est pourquoi Dieu châtioit sur-le-champ et visiblement les coupables, pour intimider et pour instruire et les présens et les absens; mais à présent nous sommes au temps de grâce, de miséricorde et de clémence ; ainsi il diffère, il attend, il souffre avec beaucoup de patience; mais enfin, si nous ne sommes à l'avenir plus fidèles, il nous punira d'autant plus rigoureusement en l'autre vie, que nous aurons en celle-ci abusé davantage de sa bonté.

Voilà, messieurs, l'état que Dieu fait des Cérémonies, et le premier motif qui nous oblige à les bien faire.

Le second est l'estime que l'Eglise même en fait, estime sur laquelle je ne m'étendrai pas beaucoup, parce qu'elle est appuyée presque sur les mêmes principes dont nous venons de nous servir pour vous montrer l'estime que Dieu en fait.

L'Eglise ne peut jamais manquer dans sa conduite : comme elle est toujours assistée du Saint-Esprit, et qu'elle est dirigée par ses lumières, elle ne peut se tromper dans ses jugemens; et partant ce qu'elle estime mérite de l'estime. Or, je vois qu'elle a toujours témoigné une estime et un respect tout particulier pour les Cérémonies.

1.º Elle-même a voulu les prescrire, et les a crues d'une telle importance, qu'elle n'a pas voulu les laisser à la liberté de ses enfans. Elle a cru que c'étoit une matière qui méritoit ses soins, et que le sujet étoit d'assez grande conséquence pour employer les lumières toutes pures et toutes saintes qu'elle puise

dans le sein même de Dieu, pour en donner des règles.

Non-seulement elle les règle, mais elle les règle toutes et en détail, et c'est la seconde marque de son estime, jusqu'à une démarche, à la posture du corps, à une inclination profonde ou médiocre, à un mouvement de tête, à un regard, jusqu'à un clin d'œil. Est-il possible que l'Eglise, cette épouse toute sainte de Jésus-Christ, toute sage et éclairée qu'elle est, se fût occupée à régler si exactement toutes ces choses, si elle ne les avoit crues très-importantes devant Dieu?

Enfin, si nous voulons faire attention aux châtimens dont elle menace ceux qui négligent les Cérémonies, nous aurons une dernière preuve de son estime. Voici ce qu'elle en dit dans le concile de Trente, *sess.* 8, *can.* 13 : *Si quis dixerit receptos et approbatos Ecclesiæ catholicæ Ritus in solemni Sacramentorum administratione adhiberi consuetos aut contemni, aut sinè peccato à ministris pro libitu omitti, aut in novos alios per quemcunque Ecclesiarum pastorem mutari posse, anathema sit :* Si quelqu'un, dit le concile, parlant des Cérémonies de nos Sacremens, dit qu'on peut les mépriser, que chacun peut les omettre sans péché ou les changer, qu'il soit anathème. Ces paroles sont remarquables. Le Concile dit quatre choses : 1.° qu'on ne peut pas les mépriser ; 2.° qu'on ne peut pas les omettre selon sa fantaisie et sans péché ; 3.° que chacun ne peut pas les changer comme il lui plaît ; 4.° enfin, il prononce anathème à quiconque dira le contraire. Sur cela voici comme je raisonne : l'anathème ou l'excommunication est la plus grande peine de l'Eglise : elle n'est donc pro-

noncée que pour un grand péché. Cependant l'Eglise la prononce au sujet dont je parle, car elle excommunie, c'est-à-dire qu'elle prive de tous ses suffrages, de toutes ses prières, de tous ses sacrifices, de toutes ses grâces, et enfin livre au démon. Et qui? Trois sortes de personnes.

1.° Ceux, non pas qui changeront les Cérémonies, mais qui diront seulement que chaque Pasteur peut les changer; 2.° Ceux, non pas qui les mépriseront, mais qui diront seulement qu'on peut les mépriser; 3.° Ceux, non pas qui les omettront, mais qui diront qu'on peut les omettre sans péché: *Si quis dixerit aut contemni, aut sine peccato omitti, aut per quemcunque pastorem mutari posse, anathema sit.* Et si cela est, messieurs, où en sommes-nous? Et si elle excommunie ceux qui le disent seulement, que sera-ce de ceux qui le font? Ce n'est, disons-nous, qu'une petite Cérémonie: quel si grand mal de la changer ou de l'omettre? Elle est trop incommode: quand je ne la ferois pas, pourvu que ce ne soit pas par mépris, quel mal y aura-t-il? Aveuglement horrible! C'est mal fait que de la mépriser; mais encore c'est mal fait que de l'omettre. Anathème, dit le Concile, à quiconque dira qu'on peut les mépriser; mais encore anathème, dit le même Concile, à quiconque dira que chacun peut les omettre sans péché. Ainsi ne nous abusons point nous-mêmes, et ne croyons point être en assurance, en disant que nous ne les méprisons pas. Quoique nous ne les méprisions pas formellement, si pourtant nous n'apportons pas le soin qui est nécessaire pour les observer toutes, nous avons assurément tout sujet d'entrer dans de justes craintes, après cette doctrine du Concile.

Et voilà, messieurs, le second motif qui nous oblige à les bien faire, l'état que l'Eglise en fait elle-même, et ce qui m'oblige, avant que de passer au troisième motif, à vous donner ce bel avis que l'Eglise d'Orléans donne à tous ses Clercs pour les obliger à se rendre attentifs aux Cérémonies, et particulièrement à celles de la sainte Messe : *Sacrificate, non quasi velamen vestræ devotionis habentes consuetudinem aut libertatem, sed quasi obedientiæ filii, captivantes intellectum in obsequium ejus quæ habet consilium. et spiritum Sponsi qui inter ejus ubera commoratur : quam qui audit, Sponsum ejus audit ; qui non audit, est tanquam ethnicus et publicanus.*

Enfin, le troisième motif qui nous oblige à nous affectionner et à nous rendre ponctuels à l'observation des Cérémonies, c'est la fin et le dessein pour lequel elles ont été instituées. Car elles ont été établies et pour les Prêtres et pour les peuples. Pour les Prêtres, afin de les préparer aux actions mystérieuses et divines auxquelles ils sont obligés de s'appliquer, afin d'exciter en eux la vive foi des choses qui s'y passent, de les remplir de respect envers ce qu'elles contiennent, et pour qu'ils expriment à l'extérieur ce qu'ils voient et ce qu'ils sentent des choses saintes qu'ils manient. Ainsi les adorations, les génuflexions qu'ils font, les bras étendus sur l'autel, sont pour exprimer l'admiration qu'ils ont pour ces mystères et le profond étonnement qui les oblige à s'abîmer et s'anéantir devant la majesté divine : ainsi lorsqu'ils lèvent les yeux vers le ciel et qu'ils les rabaissent aussitôt en s'inclinant, ils protestent, en s'abaissant de la sorte, qu'ils ne sont pas dignes de paroître devant Dieu, qu'ils sont

trop foibles pour soutenir l'éclat d'une si haute majesté, et ainsi des autres; si bien que les Cérémonies servent aux Prêtres pour exciter leur ferveur et les porter à s'acquitter plus dignement des hommages de la Religion, et à témoigner au-dehors le respect et la dévotion de leur cœur pour de si augustes mystères.

Mais elles servent encore aux peuples, et leur servent aussi en deux manières.

1.º Pour leur faire mieux connoître la grandeur de nos mystères et leur en donner plus d'estime. C'est la raison qu'en rapporte le concile de Trente, en parlant des Cérémonies de la sainte Messe. Comme les peuples ont l'esprit plus grossier, dit le Concile, et qu'ils ne pourroient pas, sans ces secours extérieurs et sensibles, s'élever à la considération de choses si sublimes et si élevées : *Cùm natura hominum ea sit, ut non facilè queat, sine adminiculis exterioribus, ad rerum divinarum meditationem sustolli*, pour cela, continue le saint Concile, l'Eglise a établi de certaines Cérémonies, *Quò et majestas tanti sacrificii commendaretur, et mentes fidelium per hæc visibilia Religionis et pietatis signa ad rerum altissimarum, quæ in hoc sacrificio latent, contemplationem excitarentur* : afin de rendre nos mystères plus remarquables, et que par ces signes extérieurs et visibles de la Religion, l'esprit des Fidèles fût élevé à la considération des grandes choses qui s'y passent.

2.º Non-seulement elles font connoître aux peuples la grandeur de nos mystères, mais elles leur en impriment encore le respect, et les excitent, lorsqu'ils y assistent, à y porter plus d'attention et de révérence. Car quand ils voient cette grande révé-

rence dans les Prêtres, voyant ces ornemens si magnifiques et ces Cérémonies si augustes, voyant que tout le Clergé s'abîme et se perd devant la majesté de Dieu, le moyen qu'ils ne disent en eux-mêmes : il faut que Dieu soit grand et adorable, puisqu'il y a devant lui tant d'Esprits bienheureux qui fléchissent le genou en sa présence, tels que sont les Anges et les Saints représentés par les Ecclésiastiques qui se prosternent devant lui ; il faut que cet Agneau soit admirable en sa beauté et en sa puissance, puisque ces vingt-quatre vieillards se jettent à ses pieds et y déposent leurs couronnes avec respect et révérence? Nous voyons par expérience le respect que ces choses impriment dans l'esprit des plus pauvres et des plus ignorans qui, n'étant pas capables de concevoir, par la seule explication de la parole, les mystères cachés, ni de porter révérence à ce qui est de plus sacré, se disposent plus facilement à leur devoir et à la révérence qu'ils doivent à Dieu, par le moyen de ces choses extérieures et sensibles. L'instruction passée, le souvenir s'en perd dans les esprits grossiers; mais les Cérémonies durent autant que le service, et tiennent les peuples dans le respect et dans la révérence. Ce sont des prédications par les yeux, comme la parole est une exhortation par l'oreille; et elles sont d'autant plus efficaces, qu'elles sont plus sensibles et plus sortables à leur disposition grossière. Et voilà, messieurs, la fin de l'institution des Cérémonies et le fruit qu'on en remarque dans l'Eglise. Mais c'est ce qui nous oblige d'apporter tous nos soins à les bien faire ; autrement si nous les négligeons, au lieu d'être des témoignages de piété, elles ne seront que des marques de notre irréligion ; au lieu de porter dans les cœurs l'estime de nos mystères,

elles n'en inspireront que le mépris ; au lieu de tenir les peuples qui y assistent attentifs, elles les dissiperont, et ne leur donneront pas tant d'édification que de scandale. Nous le voyons tous les jours, et le peuple même est obligé quelquefois de le témoigner tout haut et de s'en plaindre. Je sais une personne de condition, hérétique, qui, après plusieurs conférences qu'elle avoit eues avec un bon Religieux, ayant pris la résolution de se convertir, entra dans une église ; et y voyant les Prêtres y faire le service sans aucun respect, elle en fut tellement touchée, qu'elle ne put croire que cette religion fût véritable, et ensuite elle ne voulut plus entendre parler de conversion. Pensons-nous que ces Prêtres ne répondront point de ce scandale et de la perte de cette ame, aussi bien que de tant d'autres qui seroient gagnées à Dieu par les Cérémonies faites avec révérence, et qui, ne les voyant traitées qu'avec mépris, ne peuvent avoir beaucoup de respect pour nos mystères ?

Voilà, messieurs, les motifs principaux qui nous obligent de traiter avec un grand respect toutes nos Cérémonies, et de veiller très-soigneusement pour les bien faire. Mais que faut-il pour les bien faire ? Quatre choses : ponctualité, bienséance, modestie, dévotion.

1.° Il est nécessaire d'y apporter une grande ponctualité : ponctualité qui doit paroître en trois choses : 1.° à les faire toutes ; 2.° à les faire dans le temps précisément où l'on doit les faire ; 3.° à les faire en la manière qu'elles nous sont marquées.

1.° A les faire toutes : car pourquoi nous dispenser plutôt de l'une que de l'autre ? Pourquoi se soumettre en un point et ne pas se soumettre en l'autre ? L'Eglise nous les propose toutes : pourquoi donc faire ce

discernement : Je ferai bien cette cérémonie, mais pour celle-là, n'importe? Quel droit avons-nous d'en user de la sorte, et pourquoi partager ainsi notre obéissance? *Aut totum honore affice, aut totum contemne*, disons-nous en parlant du Règlement, au sujet de ceux qui se dispensent d'une partie; et à plus forte raison pouvons-nous le dire au sujet que je traite. Voyons comme on se comporte dans le monde, et particulièrement ceux qui approchent les Princes : ils sont si exacts et si ponctuels à observer les plus petites cérémonies, que, pour chose du monde, ils ne voudroient pas y avoir manqué d'un seul point. Tout y est réglé : on sait qui sont ceux qui se couvrent en la présence du Roi, et en quel temps ils se découvrent : on sait en quels termes on doit traiter, quelles civilités on doit rendre, etc. En un mot, on fait tout, et l'on est exact à tout. N'est-il pas juste d'apporter au moins autant de soin en la présence du Roi des rois? Oh! ce n'est pas de même, dit-on. Il est vrai, ce n'est pas de même; mais c'est bien davantage : car autant que Dieu est élevé au-dessus de la créature, autant devons-nous y apporter une plus grande exactitude. Il faut donc, en premier lieu, les observer toutes. C'est ce que saint Jérôme loue dans la personne du prêtre Népotien, et dont il parle avec estime (*Epist. ad Heliodor.*) : *Erat sollicitus si niteret altare, si parietes absque fuligine, si pavimenta tersa, si janitor creber in portâ, vela semper in ostiis, si sacrarium mundum, si vasa luculenta; et in omnes Cœremonias pia sollicitudo disposita, non minus, non majus negligebat officium.*

Mais, en second lieu, il faut les faire dans le temps où on le doit. Car, 1.° l'Eglise même nous en

détermine le temps ; il faut donc suivre la règle qu'elle nous donne et s'y soumettre. 2.° C'est que ne les faisant pas dans le temps, elles n'atteignent pas la fin pour laquelle elles sont établies, et l'on sort du dessein que l'Eglise a eu en leur institution. Par exemple, elle ordonne qu'on s'inclinera au nom de Jésus, pour témoigner le respect qu'on lui porte : si l'on y manque, et que l'on fasse cette inclination ou avant ou après, en disant quelqu'autre mot, cette cérémonie n'a plus sa signification : ainsi ce n'est plus une cérémonie de religion, ce n'est plus qu'une action naturelle et un mouvement indifférent. De même elle ordonne qu'en offrant à Dieu le pain sur la patène à la sainte Messe, on l'ait entre les mains, et qu'en disant *suscipe*, *sancte Pater*, on lève les yeux au ciel, et en disant *hanc immaculatam hostiam*, on regarde l'hostie : si, sans observer le temps de ces Cérémonies, par négligence ou par une trop grande précipitation, on commence en découvrant le calice, *suscipe*, *sancte Pater ;* si, en disant ces autres paroles, *hanc immaculatam hostiam*, on n'a pas la patène dans les mains, et on ne fixe pas les yeux sur l'hostie, dès-lors on manque le but de ces cérémonies, et l'on sort des desseins que l'Eglise a eus en les instituant. 3.° Ce qui nous oblige encore d'y observer le temps, c'est que sans cela il n'y a que confusion dans les Cérémonies, et ainsi elles ne portent plus aucun sentiment de piété dans les cœurs. Les Cérémonies n'ont point de lustre ni d'éclat, à moins que l'ordre et l'uniformité ne s'y rencontrent. Or, pour cela, il est absolument nécessaire de les faire précisément dans le temps ; car si, par exemple, plusieurs doivent faire ensemble la génuflexion, et qu'ils ne la fassent que l'un après

l'autre, nous voyons que les Cérémonies perdent leur grâce et leur beauté : et comment pourront-ils la faire ensemble, si tous ne sont exacts à observer le même temps ? Il faut donc les faire dans le temps ; autrement nous causerons nécessairement du désordre et de la confusion, et nous ravirons à l'Eglise, au moins en ce point, cette belle qualité qui lui est donnée dans le cantique, *Terribilis ut castrorum acies ordinata;* car, au lieu d'être terrible à ses ennemis par le bel ordre de ses Cérémonies qui porteroient les sentimens de piété et de religion dans les cœurs, elle ne leur donnera dans cette confusion qu'une occasion de raillerie et de mépris.

Et c'est ce qui nous oblige de les observer encore exactement quant à la manière dont elles nous sont marquées. Une inclination médiocre, quand elle nous est marquée médiocre ; profonde, quand elle est marquée profonde ; et ainsi des autres.

Et voilà les trois choses nécessaires pour la ponctualité dans les Cérémonies : les faire toutes, les faire dans le temps et les faire en la manière qu'elles sont marquées. Or, pour être ponctuels à ces trois choses, il y a deux avis à vous donner, absolument nécessaires, sans lesquels il est impossible de s'y rendre fidèle. Le premier est de bien les apprendre avant d'être obligé de les faire; le second est une grande attention quand on les fait ; sans cela il est impossible qu'on ne s'y méprenne et qu'on n'y manque.

1.º Il faut bien les apprendre avant d'être obligé de les faire; car autrement, comment feroit-on bien ce qu'on ne sait pas ? C'est pourquoi le concile général de Latran défend aux Evêques, mais très-expressément, de recevoir aucun Prêtre qui n'ait été auparavant instruit de ce sujet : *Districtè præ-*

cipimus ut Episcopi promovendos in sacerdotes diligenter instruant et informent , etc. super divinis officiis et ecclesiasticis Sacramentis qualiter ritè valeant celebrare. Et la raison qu'il en rend est admirable : c'est, dit-il, qu'il vaut mieux avoir peu de Prêtres et qui soient bons, que d'en avoir beaucoup et de méchans : comme si c'étoit assez pour faire un méchant Prêtre que de ne pas savoir les Cérémonies : *Satius est enim, maximè in ordinatione sacerdotum, paucos bonos quàm multos malos habere ministros.* Et c'est ici un étrange désordre dans la Religion ; il faut que je le dise à la confusion de notre état : il n'y a point de profession, pour basse et pour méprisée qu'elle puisse être ; il n'y a point d'art, il n'y a point de métiers où l'on n'en apprenne les règles avant de s'y engager. Un cordonnier, un savetier ne s'exposera pas à ce métier sans en savoir les règles. Il n'y a que l'état ecclésiastique, il n'y a que les Prêtres, il n'y a que les clercs qui s'y exposent, qui y entrent, qui s'y engagent sans connoître ce qu'ils seront obligés de faire. Il sera assez temps, dit-on, de s'en instruire ; je les apprendrai toujours bien quand je serai prêtre. Et de là vient que la plupart ne les savent jamais ; et c'est même une des raisons pour lesquelles l'Eglise a ordonné les interstices, et a voulu qu'il y eût un espace de temps considérable d'un ordre à l'autre, afin que l'on pût s'instruire à loisir des fonctions de l'ordre auquel on aspiroit, et que l'on pût en apprendre toutes les Cérémonies avant d'y être engagé. Il est donc d'une grande importance de les apprendre avant d'être obligé de les faire. Or, nous avons trois moyens de les apprendre. Le premier, lire les rubriques où elles sont marquées ; le second, con-

sulter sur ce sujet et conférer avec des personnes qui les savent ; le troisième, assister exactement à toutes les répétitions que l'on en fait.

1.° Lire les rubriques du Missel, du Bréviaire et du Rituel ; du Missel pour la sainte Messe, du Bréviaire pour le saint Office, du Rituel pour l'administration des Sacremens. C'est une chose incroyable que la négligence que l'on a sur ce point. On trouve des Prêtres qui disent tous les jours la sainte Messe et le saint Office ; des Prêtres qui ont des dix, douze, quinze, vingt années de sacerdoce, et qui, en toute leur vie, n'auront pas lu une fois les rubriques : faut-il s'étonner si l'on s'en acquitte si mal ?

2.° Comme il y en a quelques-unes que l'on ne trouve pas aisément, et quelques-unes même que l'on ne trouve qu'obscurément, il faut consulter et conférer avec des personnes qui les savent, et demander ce que l'on ne sait pas. Quelquefois on a honte de s'instruire, et particulièrement les anciens Prêtres, ou ceux qui sont savans d'ailleurs : ils croient qu'il y va en cela de leur honneur ; ils ne peuvent se résoudre à proposer leurs doutes, et ils ont honte de se faire instruire par de plus jeunes ; et se laissant ainsi aller aux sentimens d'une honte criminelle, ils demeurent toute leur vie dans leur ignorance. Qu'ils apprennent d'un grand Pape à changer de conduite, et qu'on ne doit jamais avoir de la honte d'apprendre de qui que ce soit ce qui est nécessaire pour nous acquitter de nos obligations, ou qui peut le moins du monde contribuer à notre salut : *Nullus propter opprobrium senectutis aut juventutis, vel nobilitatem generis, à parvulis et minùs eruditis, si quid fortè utilitatis est aut salutis, inquirere negligat.*

Non-seulement il faut lire les rubriques et s'en informer des personnes qui les savent, mais encore il faut être fidèle à les réduire en pratique. Et c'est pour cela que cette répétition s'en fait ici tous les jours à la sortie de la conférence de l'Ecriture-Sainte. Il y en a quelques-uns que l'on marque pour les répéter; mais il est bon que les autres même qui ne les savent pas encore y assistent, quoiqu'ils ne soient pas marqués, parce qu'ils ne laisseront pas toujours d'apprendre beaucoup en les voyant faire aux autres, et surtout prendre garde, dans cette répétition, d'y observer le silence, l'attention et la modestie. Souvent, pour n'y être pas assez sérieux, on y perd le respect pour les Cérémonies, et on s'accoutume à les faire avec dissipation et négligence, et ensuite quand on est obligé de les faire en public, on s'y comporte de même. Il faut donc un grand respect, même quand on les répète en son particulier. Et voilà le premier avis que nous avions à vous donner pour les faire ponctuellement, qui est de les bien apprendre avant d'être obligé de les faire.

Le second est d'être fort attentif en les faisant; car il y a tant de choses à y observer, que si nous n'y apportons pas un peu d'attention, nous y ferons assurément beaucoup de fautes. Et que l'on ne me dise pas que cette attention aux Cérémonies extérieures nous fait perdre notre dévotion; car si cela étoit, il y auroit bien à craindre que notre dévotion ne fût une fausse dévotion. Quoi! dire que ce que l'Eglise, toute sage et éclairée qu'elle est, a établi comme un moyen pour nous élever à Dieu, nous en détourne, n'est-ce pas une manifeste tromperie et une pure illusion? Il faut donc, après les avoir apprises, se rendre attentif en les faisant; et c'est le moyen de

les faire ponctuellement, qui est la première condition pour bien les faire, la ponctualité.

2.° Il faut les faire avec bienséance.

Il y en a qui les font toutes et ponctuellement, mais ils les font de si mauvaise grâce, que cela seroit plus capable de donner du scandale que d'édification aux peuples qui les voient. N'est-ce point une honte que l'on ait tant de soin à apprendre la bonne grâce dans le monde, et que l'on en ait si peu de l'apprendre pour Dieu? On apprendra pendant des années entières à un enfant à se tenir droit, à demeurer dans une posture ferme, et à avoir une bonne contenance: des mois entiers s'écouleront à lui apprendre à faire une démarche; et enfin, à force de lui faire répéter souvent les mêmes pas, et de le mettre dans la même contenance, on lui donne l'air du monde, et ce qu'on appelle la bonne grâce dans le siècle: et pour Dieu l'on croit qu'une ou deux fois qu'on répétera les Cérémonies, suffisent; on s'imagine qu'on en sait toujours assez; on s'en ennuie et l'on s'en lasse. Et cependant il y a un certain air, non pas du monde, mais de Dieu, dans les Cérémonies; un certain air, non pas séculier, mais religieux, qui est nécessaire pour bien faire les Cérémonies; un air qui donne même de la dévotion et du respect, et qui ne s'acquiert qu'en les répétant très-souvent: sans cela, dit saint Bonaventure, ou nous y ferons beaucoup de fautes, ou nous les ferons d'une manière ridicule et qui attirera plutôt la risée que la dévotion des peuples: *Sæpe illa quæ in publico necessaria sunt, priùs in secreto exercitationis usum exposcunt; quia si prorsùs ea in occulto negligimus, uti postmodum eis, dum opus est, in publico non valemus, et tunc aut prorsùs à disciplinâ deficientes*

deficientes intuentibus scandalum facimus, aut ineptè, id quod in nobis non est simulare conantes, irrisionem excitamus.

Enfin il faut les faire avec dévotion, dévotion qui demande deux choses :

1.° Amour pour les Cérémonies. Ne point les faire par contrainte, par gêne, avec répugnance, surtout lorsqu'on nous marque pour les fonctions que nous croyons moins considérables : car si, désirant les plus éclatantes, nous avons de la peine à pratiquer les moindres, c'est une marque que nous n'aimons pas tant les Cérémonies que leur éclat.

2.° La dévotion demande que notre esprit ne soit pas tellement absorbé et emporté par l'extérieur de la Cérémonie, qu'il ne pense à l'intérieur et à ce qu'elle représente; et pour cela il est important d'en apprendre même les significations et les mystères, non-seulement pour les enseigner aux peuples, mais aussi afin qu'en même temps que nous les faisons, nous puissions former dans notre cœur les affections qui doivent y être conformes.

Voilà, messieurs, les principales choses nécessaires pour bien faire les Cérémonies, et à quoi il faut tâcher de nous rendre fidèles en toutes occasions, mais surtout en la sainte Messe, où les Cérémonies étant plus relevées en leurs significations, plus anciennes en leur établissement, plus vénérables en leurs auteurs, plus autorisées par les Canons, étant aussi réglées avec plus de soin et commandées avec plus de rigueur, il faut aussi y apporter une extraordinaire diligence : *Quamvìs in nullo loco disciplinam suam homo deserere debeat, diligentiùs tamen et magìs sollicitè ibì servanda, ubì neglectus generat scandalum, vel custodia bonæ imitationis exemplum.*

S. Bonavent., specul. discipl. ad Novit., p. 1, c. 7. Opuscul. t. 2, p. 558. *Qui ignorat ignorabitur*, etc. *quibus quid aliud evenire putandum est, nisi quod illis sacerdotibus contigit quos, post captivitatem Israelitici populi, rex Assyriorum in urbibus Samariæ constituerat, et divini cultûs Cæremonias ignorabant? Nam cùm nescirent Deum juxta legalem mandatorum observantiam colere, leonum eos rabies consumebat.* IV. Reg. 17, 24 et 1. *Immisit in eos Dominus leones, et ecce interficiunt eos, eò quòd ignorent ritum Dei terræ. Petrus autem dicit*, 2. Pet. 5.: *Quia* DIABOLUS TANQUAM LEO RUGIENS CIRCUIT QUÆRENS QUEM DEVORET. *Sacerdotes ergò qui Dei legitima nesciunt, leonum dentibus exponuntur, quia nimirùm illos malignorum spirituum rabies devorat qui sacrificiorum cultui temerariis ausibus insistentes, qualiter Deus ritè colatur ignorant, sicque funguntur officio Sacerdotum, ut sacerdotalis officii nesciant sacramentum; et sicut per illorum imperitiam factum est, quod Scriptura testatur, unaquæque gens fabricata est Deum suum, posueruntque eos in fanis excelsis, ita nunc per pseudosacerdotum ignorantiam, qui docere populum nesciunt, fieri dolemus, ut scilicet alii quorum Deus venter est, et terrena sapiant, luxuriam colant; alii avaritiam, quæ est idolorum servitus, venerentur; alii rapinis, alii homicidiis, et alii veneficiis, sacrilegâ devotione inserviant, et sic diversis criminibus tanquàm simulacris et sculptilibus officium servitutis impendant. Unusquisque cujus opus facit, illius et servus appellatur.* S. Petrus Damianus, opusc. 26 contra inscitiam clericorum, in præfat.

XIV.e ENTRETIEN.

De l'obligation qu'ont les Ecclésiastiques de paître le troupeau.

Ayant l'honneur de parler à des Prêtres et à des Pasteurs, j'ai cru ne pouvoir pas choisir un sujet plus important que celui que me fournit saint Pierre dans ces paroles : *Pascite qui in vobis est gregem Dei* (1. *Petr.*, 5.). C'est un des plus grands pasteurs de l'Eglise et le premier vicaire de Jésus-Christ sur la terre qui a prononcé ces paroles. Ce saint Apôtre, tout pénétré de l'esprit de son état, et tout rempli de l'ordre qu'il avoit reçu de son Maître de paître ses ouailles, prie tous les pasteurs de remplir fidèlement ce devoir capital du saint ministère : *Seniores ergò, qui in vobis sunt, obsecro consenior et testis Christi passionum, ... Pascite qui in vobis est gregem Dei.* Je trouve dans ces paroles et les suivantes le fondement de l'obligation que nous avons de paître le troupeau qui nous a été confié, et en même temps la manière dont nous devons lui donner la nourriture spirituelle que Dieu exige de nous. C'est le dessein que je me suis proposé dans ce discours. Je ferai donc voir deux choses en marchant sur les traces du prince des Apôtres : premièrement, l'obligation que nous avons de paître le troupeau ; secondement, la manière dont nous devons lui donner la nourriture spirituelle.

Premièrement, une des qualités les plus aimables que la charité du Fils de Dieu lui ait fait contracter avec les hommes, est celle de pasteur. Cette qualité est pour nous un grand sujet de consolation, de joie et de confiance. Or, le Fils de Dieu nous associe à cette

qualité, et il veut que nous en fassions l'office et les fonctions à l'égard des peuples, et spécialement à l'égard des ames dont le soin nous est confié. L'honneur que le Fils de Dieu nous fait en nous associant à son office de pasteur, doit nous être un grand motif d'avoir soin d'un troupeau qu'il a jugé digne de ses soins; mais, sans m'y arrêter, je vous ferai voir uniquement que nous devons paître la portion du troupeau qui nous est confiée, par cette considération que c'est le troupeau de Dieu : *Pascite qui in vobis est gregem Dei.* 1.° C'est le troupeau de Dieu, parce qu'il l'a formé; 2.° c'est le troupeau de Dieu, parce qu'il le gouverne; 3.° c'est le troupeau de Dieu, parce qu'il le nourrit; 4.° c'est le troupeau de Dieu, parce qu'il le destine à la gloire. Voilà des raisons bien particulières qui nous démontrent que le troupeau qui nous est confié est le troupeau de Dieu, *gregem Dei*, et toutes ces raisons sont autant d'engagemens qui nous portent à en avoir soin.

1.° Nous devons avoir soin du troupeau qui nous est confié, parce que c'est le troupeau que Dieu a formé; c'est son œuvre d'une manière particulière. Dieu, en créant le monde, s'est proposé de former une Eglise dans laquelle il a voulu être servi et adoré; et cette Eglise est le grand chef-d'œuvre de sa bonté et de sa puissance. Dans la loi de nature il y a une Eglise que Dieu a formée; il y en a une dans la loi écrite dont Dieu règle le culte, les sacremens, les sacrifices; mais Dieu a voulu que son Fils incarné s'appliquât à former une Eglise dans la loi de grâce. Il faut donc considérer ce que Notre-Seigneur a employé pour former la nouvelle Eglise. Il y a trois choses à considérer particulièrement, savoir : ce que Notre-Seigneur a fait, ce qu'il a dit, ce qu'il a souffert. 1.° Notre-

Seigneur a agi pendant trente-trois ans, et spécialement pendant les trois dernières années de sa vie. Les trente autres ont servi comme de préparation à l'établissement de l'Eglise ; il a institué des sacremens, un sacrifice ; il a établi des Ministres, etc. 2.° Ce qu'il a dit : Notre-Seigneur a donné beaucoup d'instructions à ses Disciples sur l'établissement de l'Eglise.... Il a demeuré quarante jours sur la terre après sa résurrection, pour apprendre à ses Disciples ce qui étoit nécessaire pour la conduite de l'Eglise.... 3.° Il a beaucoup souffert pour former l'Eglise ; il a donné sa vie et répandu son sang;... il a comme enfanté l'Eglise sur la croix ; car saint Augustin remarque que l'Eglise est sortie du côté de Notre-Seigneur qui fut ouvert par la lance. Il faudroit, dans cette vue, avoir un grand amour pour l'Eglise ; et c'est de cette vue dont se sert saint Paul, dans le discours qui est rapporté par saint Luc (chap. 20 des Actes), pour exhorter les pasteurs à veiller sur eux et sur l'Eglise : *Attendite vobis et universo gregi in quo vos Spiritus Sanctus posuit Episcopos regere Ecclesiam Dei quam acquisivit sanguine suo.* Or, cette Eglise n'est autre chose que le troupeau dont nous parlons, et les pasteurs particuliers sont chargés d'une portion de cette Eglise et de ce troupeau. Dieu, en formant son Eglise, et en se faisant un troupeau particulier composé de ses véritables adorateurs, a eu des desseins très-grands et très-relevés ; car, outre qu'il a prétendu se faire honorer, il a encore voulu que ce corps mystique fût une image vivante de l'union admirable qui est entre les personnes de l'auguste et adorable Trinité. Les trois personnes divines sont si unies ensemble, qu'elles n'ont toutes trois qu'un même entendement, qu'une même volonté, qu'une même sagesse, qu'une

même puissance, qu'une même bonté, et elles possèdent toutes trois les perfections absolues qui sont en Dieu. J'ajoute qu'elles sont si fort unies, qu'elles ne sont qu'une même chose : *et hi tres unum sunt.* Or, Dieu a voulu que ce troupeau qu'il a formé sur la terre fût une image vivante de cette union ; et c'est ce que le Fils de Dieu demandoit à son Père avant sa mort : *Ut sint unum sicut et nos unum sumus.* Qui n'auroit pas, après tout cela, une grande estime de ce troupeau que Dieu a formé? Quel pasteur ne s'estimera pas très-honoré de lui donner ses soins, puisque c'est l'ouvrage de Dieu et son ouvrage par excellence? Mais s'il faut avoir soin de ce troupeau que Dieu a formé, il faut aussi lui donner nos soins parce que Dieu le gouverne : *Pascite qui in vobis est gregem Dei.*

Dieu gouverne le monde, et il gouverne toutes les créatures : *tua providentia, Pater, cuncta gubernat* (Sap. 14, 3) ; mais s'il y a quelque chose que Dieu gouverne d'une manière particulière, c'est son troupeau, c'est son Eglise ; et il emploie sa sagesse et sa puissance pour la gouverner et la conduire. Dieu, pour marquer l'estime qu'il fait de son troupeau, et nous apprendre en même temps combien il lui est cher et combien nous devons le chérir, députe ses Anges pour le garder et en avoir soin ; il ne se contente pas de donner un de ses Anges à chaque paroisse et à chaque ville, mais il en donne un à chaque particulier. Quelle faveur! quelle grâce! quelle dilection! Un Dieu donner des Anges, des esprits bienheureux pour veiller sur son troupeau et sur les particuliers qui le composent! c'est assurément un bienfait inestimable. Mais Dieu ne borne pas là ses soins et sa conduite à l'égard de son troupeau, il a

encore voulu établir des hommes en office et en dignité pour avoir soin de son troupeau; il les en a spécialement chargés. Il a établi pour cela des Evêques, des Prophètes, des Evangélistes, des Pasteurs et des Docteurs : *Ipse dedit quosdam quidem Apostolos, quosdam autem Prophetas, alios verò Evangelistas, alios autem Pastores, et Doctores ad consummationem Sanctorum in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi.* Voilà de grandes marques que Dieu gouverne son troupeau bien particulièrement. Mais ce qui me surprend bien davantage, et ce qui doit nous jeter tous dans une profonde admiration, c'est que Dieu a donné son divin Esprit à son troupeau pour le conduire et pour le gouverner; c'est la promesse que Notre-Seigneur en a faite avant de monter au ciel : *Paracletus autem Spiritus Sanctus quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia.* Voilà jusqu'où Dieu porte ses soins pour la conduite et le gouvernement de son troupeau. Il faut donc gouverner ce troupeau, mais volontiers, mais avec plaisir, en coopérant aux soins de Dieu même, et regarder comme un très-grand honneur d'être appliqué à la conduite d'un troupeau que Dieu même conduit par ses Anges et par son Saint-Esprit : *Pascite gregem Dei.*

Ajoutez qu'il faut que nous paissions ce troupeau qui est le troupeau de Dieu, non-seulement parce qu'il l'a formé et qu'il le gouverne, mais encore parce qu'il le nourrit. Il n'y a rien qui nous marque mieux la tendresse que Dieu a pour son troupeau, que la nourriture qu'il lui donne. Que cette nourriture est excellente! qu'elle est admirable! qu'elle est surprenante! Dieu nourrit son troupeau dans de bons pâturages : c'est ce qu'exprime si bien le Prophète par

ces paroles: *Dominus regit me, et nihil mihi deerit*: le Seigneur me conduit, et rien ne me manquera. Ah! il m'a placé dans d'excellens pâturages : *in loco pascuæ ibì me collocavit :* là je trouve une eau délicieuse qui me nourrit en même temps qu'elle me rafraîchit : *super aquam refectionis educavit me;* c'est l'eau salutaire de sa grâce dont je suis nourri dans ce gras pâturage. Là je trouve une table abondante qui me fortifie et me soutient contre ceux qui me tourmentent et m'affligent : *parasti in conspectu meo mensam adversùs eos qui tribulant me.* Parlons clairement et sans figure; l'Eglise est ce pâturage où Dieu nourrit son cher troupeau de sa grâce, de sa parole, et surtout de la divine Eucharistie, dans laquelle il lui donne tout ce qu'il a de plus grand, de plus excellent et de plus divin, puisqu'il donne le corps, le sang, l'ame et la divinité de son Fils, pour servir de réfection et de nourriture à son troupeau. Peut-on douter après cela de la charité de Dieu pour son troupeau, ou plutôt ne faut-il pas tomber d'accord qu'il l'aime jusqu'à un saint excès? Et s'il l'aime si fort, ne devons-nous pas conclure que nous devons le chérir aussi et lui donner tous nos soins? Quoi! voudrions-nous négliger un troupeau dont Dieu a un soin si particulier, et pour lequel il a un amour si tendre, qu'il le nourrit de la propre substance de son Fils unique; et n'avons-nous pas sujet d'être surpris de la dureté de plusieurs pasteurs qui refusent du pain matériel et des alimens corruptibles aux ouailles qui leur sont confiées, voyant que Dieu leur donne ce qu'il a de plus cher, son Fils unique? Ah! charité de mon Dieu! que vous condamnez bien le défaut de miséricorde qui est si commun dans les pasteurs! et qu'ils ont sujet de craindre les justes reproches que

vous leur ferez un jour, lorsque vous leur représenterez qu'ils ont eu des entrailles de bronze, refusant un morceau de pain à ces pauvres pour lesquels vous avez eu tant de tendresse, et dont vous avez nourri les ames avec tant de bonté ! Il est donc juste que nous prévenions ces sanglans reproches, en nous appliquant présentement à paître le troupeau de Dieu, non-seulement pour le corps, mais encore plus particulièrement pour l'ame : *Pascite gregem Dei.*

Quatrièmement, enfin, ce qui doit nous obliger à paître le troupeau, c'est qu'il le destine à la gloire. La charité que Dieu a pour son troupeau n'est pas une charité purement temporelle. Dieu l'a aimé avant tous les temps ; il l'a aimé d'une charité qui n'a pas eu de commencement : *in charitate perpetua dilexi te ;* et il veut l'aimer éternellement, il veut sauver ce troupeau ; il veut le glorifier et le rendre heureux dans l'éternité ; il a dessein qu'il soit à jamais dans le ciel avec les Anges pour en être loué et béni. Voilà les vues que Dieu a sur le troupeau qui nous est confié. Il faut donc nous appliquer au salut de ce troupeau que Dieu destine au paradis et à sa possession. Ce qui doit d'autant plus nous animer à nous appliquer au salut des ames, c'est que Dieu veut les sauver par notre ministère. Dieu peut absolument les sauver par lui-même en leur donnant ses grâces ; mais dans le cours ordinaire de sa providence, il veut que ses grâces soient conférées aux ames par nos soins, par nos exhortations, par la prédication de sa parole, par nos prières, par l'administration des Sacremens, et par tous les autres moyens qu'il nous met entre les mains.

Je vous demande maintenant si nous pouvons nous dispenser de paître ce troupeau qui est à Dieu par

tant de titres. C'est son troupeau, parce qu'il l'a formé; c'est son troupeau, parce qu'il le gouverne; c'est son troupeau, parce qu'il le nourrit; c'est enfin son troupeau, parce qu'il le destine à la gloire. Voilà bien des titres à raison desquels le troupeau dont nous sommes chargés appartient à Dieu; mais ce sont aussi pour nous autant d'engagemens à le paître et à en prendre soin, et si nous sommes infidèles à lui donner la pâture dont il a besoin, nous faisons connoître que nous n'avons pas d'amour pour Notre-Seigneur. Vous savez que Notre-Seigneur demanda par trois fois à saint Pierre s'il l'aimoit : *Petre, amas me*? Saint Pierre ayant répondu qu'il l'aimoit, Notre-Seigneur lui ordonna de paître ses brebis : *pasce oves meas*, lui faisant connoître par-là que s'il l'aimoit véritablement, il falloit qu'il le témoignât par le soin qu'il prendroit de son troupeau; et c'est ce qui fait dire à saint Augustin que c'est un office de la charité de paître le troupeau de Notre-Seigneur : *pascere Dominicum gregem amoris officium* (*Tract.* 123 *in S. Joan.*); et nous pouvons dire, par une conséquence contraire, qu'on n'aime point Notre-Seigneur, si l'on n'a pas soin de son troupeau. C'est ce que reconnoissoit le grand saint François, si bien instruit à l'école du divin amour; car saint Bonaventure remarque dans sa vie, qu'il n'auroit pas cru être ami de Notre-Seigneur, s'il ne s'étoit appliqué au soin des ames rachetées de son sang : *non se Christi reputabat amicum, nisi animas foveret quas ille redemit.* Il faut donc, si nous avons de la charité pour Notre-Seigneur, que nous paissions un troupeau qui lui est si cher, pour lequel il a donné sa vie et répandu tout son sang. Il faut que nous ayons soin de paître ce troupeau que Notre-Seigneur, par une charité

immense, nourrit et repaît de son Corps et de son Sang : que si nous ne nous rendons pas à la charité de Jésus qui nous presse d'avoir soin de son troupeau, craignons du moins sa justice ; rappelons souvent dans notre esprit ce compte terrible que Notre-Seigneur nous en demandera. Pensons à ce compte qui a fait trembler les plus saints pasteurs de l'Eglise, et qui a donné à un grand nombre de Saints de l'éloignement pour les places à charge d'ames. Souvenons-nous que si ce troupeau qui nous a été confié se perd par notre faute, par notre négligence, par défaut d'instruction, de bon exemple, de vigilance et d'application, ou par quelqu'autre manière, nous en répondrons ame pour ame, et le sang de ces ames perdues criera vengeance contre nous, et il sera exaucé. Remarquez avec les Saints que, pour s'attirer les effets de la colère et de la justice du souverain Pasteur, il n'est pas nécessaire que tout le troupeau se perde ; il suffit, pour être damné, qu'une seule ame périsse par notre faute : *si vel unus tantùm decedat non initiatus, nonne totum ipsiùs subvertit salutem* (S. Chrysost.) ? C'est dans cette vue que saint Chrysostôme pensoit avec tant de frayeur au compte que Dieu fera rendre aux pasteurs. Hélas ! disoit ce saint Père, si les jugemens de Dieu doivent être si terribles pour ceux qui auront mené une vie privée et qui n'auront qu'à répondre de leur propre conduite, quelle sera leur sévérité pour ceux qui auront été chargés de tant de personnes ! C'est ce que nous devons bien méditer ; et si l'on méditoit bien cette vérité, on ne courroit pas avec tant d'ardeur aux places à charge d'ames, et, en étant chargé, on soupireroit à s'en voir délivré. On vivroit du moins dans une sainte crainte et dans une grande sollicitude qui porteroit à

remplir fidèlement tous ses devoirs, et à paître le troupeau de Dieu en la manière qu'il le désire. Je dis en la manière que Dieu désire, et non pas selon nos vues qui sont souvent fausses et fort différentes de celles de Dieu : c'est de cette manière de paître le troupeau de Dieu que je dois vous entretenir dans la seconde partie de ce discours.

L'apôtre S. Pierre ne se contente pas de nous recommander de paître le troupeau de Dieu, mais il nous marque encore la manière et les dispositions avec lesquelles il faut le paître et le conduire. Ecoutons ce S. Apôtre qui instruit tous les pasteurs d'une manière si admirable : *Providentes non coactè, sed spontaneè secundùm Deum, neque turpis lucri gratiâ, sed voluntariè, neque ut dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo.* Je tire de ces paroles quatre grandes dispositions que les pasteurs doivent avoir en paîssant le troupeau de Dieu. La première est une grande affection selon Dieu, sans aucune contrainte : *providentes non coactè, sed spontaneè secundùm Deum.* Il faut paître le troupeau de Dieu avec affection ; et cela est bien juste, puisque c'est le troupeau de Dieu, si cher à Notre-Seigneur. Si nous avons de l'amour pour Dieu et pour Notre-Seigneur, nous le ferons paroître en nous appliquant avec affection à paître le troupeau qui nous est confié. Nous ne compterons pour rien le travail qui est attaché à notre ministère ; nous souffrirons de bon cœur la fatigue des voyages, les difficultés du confessionnal ; nous passerons par-dessus les neiges, la pluie et toute espèce de mauvais temps pour aller visiter nos ouailles, ou plutôt les ouailles du Fils de Dieu, car elles sont plus à lui qu'à nous. En un mot, notre travail nous sera agréable, sachant qu'il plaît au sou-

verain Pasteur, et nous supporterons gracieusement les répugnances qu'on ressent quelquefois dans l'exercice de ses fonctions. C'est ce que Dieu demande particulièrement de nous ; car si nous manquons d'affection en paissant le troupeau de Notre-Seigneur, et que nous ne fassions les choses qu'avec répugnance et avec chagrin, notre travail sera sans mérite, et il ne plaira pas à Dieu. Il faut donc, encore une fois, veiller sur la conduite de notre troupeau avec intérêt, et il faut prendre garde à ce qu'ajoute saint Pierre : *Secundùm Deum*; et pour cela il faut le paître en lui donnant la nourriture que les Saints nous conseillent... Saint Bernard dit qu'il faut paître le troupeau de Notre-Seigneur de trois sortes de nourriture : *Exemplo conversationis*, *verbo prædicationis*, *fructu orationis* (*De vitâ et morib. clericor*, c. 4.). Le concile de Trente (sess. 23.) se sert de ces trois expressions : *Verbi divini prædicatione*, *sacramentorum administratione*, *omnium bonorum operum exemplo*. 1.° Il faut que les pasteurs paissent leur troupeau de la parole de Dieu : c'est un devoir indispensable ; le concile de Trente (sess. 5, c. 2.) ordonne aux curés, *diebus saltem dominicis et festis solemnibus*, *plebes sibi commissas pro sua et earum capacitate pascent salutaribus verbis*. Le concile de Bourges (tit. 3, can. 2.) s'exprime à peu près dans les mêmes termes sur ce sujet : *Provideant Episcopi ut parochialium rectores verbum Dei prædicent populo singulis diebus dominicis et festis, aut concione publicâ, aut saltem inter missarum solemnia....* Il faut que les curés puisent cette doctrine dans l'Ecriture-Sainte, dans les Conciles, dans les saints Pères et dans les bons auteurs ecclésiastiques. Il faut surtout la puiser et la ruminer dans

l'oraison, et faire comme saint Augustin qui disoit : *undè pascor, indè pasco.* 2.° Il faut repaître le troupeau par l'administration des sacremens, *sacramentorum administratione ;* il faut les donner à ceux qui sont dignes, les refuser aux indignes ; faire ce qu'on peut pour les y disposer ; et il faut avoir dans ce ministère beaucoup de religion, de prudence, de douceur et de fermeté. 3.° Il faut paître le troupeau de Notre-Seigneur, *fructu orationis*, dit saint Bernard ; il faut que le pasteur prie beaucoup pour ses ouailles, et qu'il les recommande à Dieu continuellement, afin d'attirer sur elles les grâces qui leur sont nécessaires pour le salut. Voilà ce qu'on appelle paître le troupeau *secundùm Deum.* On voit quelquefois des pasteurs qui aiment leur troupeau, mais qui l'aiment d'un amour qui n'est pas selon Dieu, parce qu'ils ont à son égard une lâche complaisance, ne voulant, disent-ils, faire peine à personne ; et par cet amour peu réglé, ils laissent périr les ames. Il faut quelquefois corriger, reprendre, refuser des absolutions, quoique les personnes en sachent mauvais gré : il faut guérir les brebis malades, quoique le remède leur soit amer ; et il faut ramener au bercail celles qui s'égarent, quoiqu'elles aient de la répugnance à revenir de leur égarement. Si l'on en usoit autrement, ce seroit une fausse charité et une véritable cruauté ; mais ce n'est pas assez d'avoir de l'affection pour son troupeau, il faut encore, poursuit l'Apôtre, avoir une charité désintéressée, et éviter un honteux désir de gain : *neque turpis lucri gratiâ ;* c'est la seconde disposition avec laquelle on doit paître le troupeau du Seigneur.

Un vrai pasteur doit être désintéressé, et il n'y a rien de si sordide que de voir des prêtres de Jésus-Christ chercher des gains honteux dans le service des

ames, et amasser de l'argent par l'exercice d'un ministère tout saint et tout divin. Quoi de plus bas que de voir un prêtre acquérir des biens, bâtir des maisons, acheter des terres de l'argent qu'il a reçu ou extorqué des personnes dont Dieu lui avoit confié le soin! Je vous avoue que cette conduite me paroît très-injurieuse à Dieu que nous avons pris pour notre partage en faisant la première démarche à l'état ecclésiastique. C'est avilir notre état, c'est scandaliser les peuples, c'est aussi s'attirer la colère de Dieu, et s'exposer aux sanglans reproches que Dieu faisoit à ces pasteurs mercenaires dont il est parlé dans Ezéchiel (*cap.* 34.) : *Vœ pastoribus Israel qui pascebant semetipsos; nonne greges à pastoribus pascuntur! Lac comedebatis et lanis operiebamini, et quod crassum erat occidebatis; gregem autem meum non pascebatis.* C'est le reproche que Dieu faisoit aux pasteurs de son peuple par le prophète Ezéchiel, reproche que méritent très-justement plusieurs pasteurs de la loi de grâce, puisqu'il y en a, à la confusion du clergé, qui, comme remarque Pierre de Blois, sont plus attachés à la laine de la brebis qu'à son salut : *de lana ovium et non de salute solliciti* (serm. 57.). Si nous jetions les yeux sur le parfait désintéressement de notre grand Pasteur, nous ne nous attacherions pas à des biens corruptibles, et nous ne désirerions pas d'autre récompense que Dieu même et l'honneur de le servir. Si nous recevons le temporel des peuples que nous servons, il faut que nous n'ayons pas d'autre vue que celle de nous sustenter, et non de nous enrichir. Si, après notre honnête entretien, il nous reste quelque chose, nous devons en faire part aux pauvres, pratiquant exactement la charité et évitant soigneusement tout soupçon d'avarice.

Soyons des pasteurs désintéressés, mais aussi, continue saint Pierre, soyons des pasteurs humbles, ne cherchant pas à dominer sur l'héritage du Seigneur : *neque ut dominantes in cleris.*

Quoique l'état ecclésiastique soit très-relevé, et qu'il surpasse en dignité tout ce qu'il y a de plus grand dans le monde, néanmoins il ne donne pas droit d'agir avec empire et avec un air de domination, comme les rois dominent sur leurs sujets ; mais il impose une obligation toute particulière d'exercer son autorité avec beaucoup de douceur et de modération. Il faut que les pasteurs de l'Eglise traitent leurs ouailles avec charité, support, tendresse, bonté, se revêtant des entrailles de miséricorde du Fils de Dieu envers les hommes. Bien loin de dominer d'une manière impérieuse sur ceux que Dieu leur a soumis, ils doivent, en conservant leur rang et leur dignité, se regarder comme leurs serviteurs. C'est ainsi qu'en usoient les Apôtres : *nos autem servos vestros per Jesum Christum*. Ils se faisoient tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ. Nous devons, à leur exemple, nous regarder comme les serviteurs de ceux qui sont sous notre conduite, et nous persuader que les derniers de nos paroissiens ont droit de nous appeler, de nous demander du secours et d'exiger de nous ce qui leur est nécessaire pour leur instruction et leur sanctification. Il faut donc éviter ces airs impérieux et méprisans à l'égard des gens grossiers et des malheureux. C'est là l'esprit qui doit nous animer ; c'est l'esprit dont le souverain Prêtre a été rempli ; c'est celui qu'il a communiqué à tous les saints Prêtres. Il faut donc que notre autorité soit accompagnée de douceur, d'humilité, de charité, de support et de condescendance. Ajoutons, pour finir, que cette autorité,

selon saint Pierre, doit être soutenue de l'exemple d'une vertu solide : *forma facti gregis ex animo.*

Les pasteurs doivent être les modèles de leur troupeau par une vertu qui naisse du fond du cœur, et c'est la grande obligation des pasteurs. Ils ne doivent pas seulement instruire leur troupeau par des paroles, mais ils sont très-spécialement obligés de les porter à la pratique de la vertu et à l'horreur du vice par leur exemple. Leur vie, comme parle un concile, doit être un livre où ceux qui leur sont confiés puissent lire et apprendre ce qu'ils ont à faire : *vita clericorum liber laicorum*. Le Fils de Dieu compare les Prêtres à une ville située sur une haute montagne, qui, étant exposée aux yeux de tout le monde, ne peut pas ne pas être aperçue : *non potest abscondi civitas supra montem posita.* Notre-Seigneur nous fait connoître, par cette comparaison, que la vie des prêtres et des pasteurs est exposée aux yeux de tout le monde, et qu'étant fort élevés par leur état, ils doivent édifier et porter tout le monde à la piété et au service de Dieu. C'est aussi ce que le saint concile de Trente conclut de cette élévation du sacerdoce : *Cùm à rebus seculi in altiorem sublati locum conspiciantur, in eos tanquàm in speculum reliqui oculos conjiciunt, ex iisque sumunt quod imitentur* (*sess.* 2, *de reform. c.* 1.). Il faut donc se comporter si bien que nous attirions, par notre conduite et par la probité de nos mœurs, la vénération de tous ceux qui nous voient et qui nous connoissent : *sic decet omninò clericos in sortem Domini vocatos vitam moresque componere, ut eorum actiones cunctis afferant venerationem* (*sess* 22 *de ref. c.* 1.). Voilà notre obligation, et quand nous y manquons, nous faisons une grande injure à Dieu et un grand tort

aux ames ; une grande injure à Dieu, parce que si, étant obligés de donner bon exemple, nous ne le donnons pas, et qu'au contraire nous en donnions un mauvais, Dieu en est extrêmement deshonoré. C'est ce qui fait dire à S. Chrysostôme (*Hom.* 17 *in Evangel.*): *Nullum puto ab aliis majus præjudicium tolerat Deus, quandò eos, quos ad aliorum correctionem posuit, dare de se exempla pravitatis cernit.* On fait aussi un grand tort aux peuples lorsqu'on leur donne mauvais exemple, parce que le mauvais exemple que donne un prêtre et un pasteur est extrêmement contagieux. Il entraîne les ames, il autorise le mal, et il n'y a plus rien qui puisse arrêter le déréglement des laïques.

Profitons donc de l'avis de saint Pierre : soyons le modèle de notre troupeau par une vertu qui naisse du fond du cœur. Si nous remplissons ce devoir et les autres que je vous ai proposés, le même Apôtre nous dit des paroles bien consolantes : *Cùm apparuerit Princeps pastorum, percipietis immarcessibilem gloriæ coronam* : lorsque le Prince des pasteurs paroîtra, vous remporterez une couronne de gloire qui ne se flétrira jamais. Ce sera pour lors que nous serons bien aises de nous être sacrifiés pour le troupeau de Notre-Seigneur ; lorsque Notre-Seigneur nous fera entrer dans son repos, nous serons bien aises d'avoir travaillé pour sa gloire ; lorsqu'il nous donnera une couronne d'immortalité, nous serons ravis de nous être assujettis à paître avec zèle son troupeau ; lorsque le souverain Pasteur fera notre éloge, et qu'il nous fera part de son trône, nous serons bien consolés de tous les travaux et de toutes les fatigues que nous aurons supportés pour son amour. Quelle consolation pour un pasteur de voir un grand nombre d'ames sauvées

par ses soins et par son ministère ! Ces ames feront sa joie, et elles composeront en quelque manière la couronne de ce pasteur fidèle ; et ce pasteur pourra bien dire ce que disoit saint Paul encore vivant sur la terre, en écrivant aux Ephésiens : *Fratres mei charissimi et desideratissimi, gaudium meum et corona mea.* Demandons à ce divin Pasteur qu'il anime notre zèle, qu'il renouvelle notre charité, qu'il rallume ce feu presqu'éteint dans le Clergé, et qu'il nous mette dans la disposition de paître son cher troupeau de la manière qu'il désire. Prions-le qu'il nous rende des instrumens efficaces pour procurer sa gloire dans le service de son Eglise. Sauveur de nos ames, adorable Pasteur, exaucez nos désirs et nos prières, faites que nous participions à votre esprit et à vos saintes dispositions ; faites, par votre miséricorde, que nous soyons de vrais pasteurs, que nous en fassions toutes les fonctions et que nous en remplissions toutes les obligations !... C'est ce que je vous demande au nom de tous les Pasteurs de ce diocèse ; c'est aussi ce que je vous demande au nom de toute l'Eglise.

XV.e ENTRETIEN.

L'avarice des Prêtres.

C'est un mal bien ancien que l'avarice des P êtres ! Le prophète Jérémie s'en plaignoit de son temps : *A minore usque ad majorem omnes avaritiæ student ;... à Propheta usque ad Sacerdotem cuncti faciunt*

(*Voyez la suite à la pag.* 223.)

faciunt dolum. C'est la plainte que nous pouvons bien faire encore dans notre siècle, et nous pouvons bien dire avec Isaïe : *Ipsi pastores declinaverunt unusquisque ad avaritiam*. Combien ne voyons-nous pas tous les jours de Curés, de Prêtres, qui négligent tous leurs devoirs, ne travaillent à autre chose qu'à amasser du bien, à faire valoir leurs propriétés! *Omnes avaritiæ student*. N'est-ce pas quelque chose de bien déplorable, que des ministres des autels, qui ne devroient être attachés qu'à Dieu seul, s'attachent ainsi aux biens de la terre, autant et quelquefois plus que les laïques? Que je serois heureux, si je pouvois en inspirer une forte aversion à tous ceux qui vont m'écouter! Je sais que la chose est difficile, pour ne pas dire moralement impossible; car si Notre-Seigneur même, ayant entrepris de convaincre des cœurs du mépris qu'ils devoient faire des richesses s'ils ne vouloient renoncer à Dieu, puisqu'on ne sauroit servir deux maîtres, Dieu et l'argent; si Notre-Seigneur, dis-je, ayant entrepris de détromper là-dessus des avares, n'en remporta que du mépris et des moqueries: *Audiebant autem hæc Pharisæi, qui erant avari, et deridebant eum*, n'ai je pas tout sujet de craindre de ne remporter d'autre fruit de cet entretien, que les mépris et les railleries de ceux qui pourroient se trouver atteints de ce vice? Néanmoins je ne laisserai pas pour cela de parler d'un sujet si important, à l'exemple de mon divin Maître, qui ne laissoit pas d'inculquer à toutes les rencontres le désintéressement, le mépris qu'il faut faire des biens de la terre et le détachement universel qu'il faut en avoir, quoiqu'il vît que la plupart de ceux à qui il parloit, non-seulement ne profitoient pas de ses discours, mais s'en moquoient même et en faisoient le sujet de leur raillerie. Ce me

sera toujours beaucoup si je puis confirmer un grand nombre de bons Prêtres, qui me font l'honneur de m'entendre, dans le détachement des biens périssables de ce monde, dans lequel la grâce les a déjà établis, et augmenter en eux une disposition si sainte ; et peut-être même que je ne désespérerois pas de donner quelque atteinte au cœur de ceux qui se trouvent malheureusement engagés dans ce vice, s'ils vouloient ouvrir leur esprit aux lumières de la grâce, et donner l'attention qu'il faut à ces deux choses : 1.° à la nature de ce vice, 2.° à ses suites funestes, qui sont les deux motifs que je leur propose, et les fondemens de l'horreur que je souhaite exciter dans leur cœur pour ce vice monstrueux. Ce sera aussi les deux parties de ce discours.

PREMIÈRE PARTIE.

Pour donner horreur de quelque monstre épouvantable, il n'est pas nécessaire de faire de grands discours ni de grands raisonnemens ; il suffit de le faire voir pour le faire fuir ; il suffit de l'exposer à la vue des gens tel qu'il est en lui-même pour en faire concevoir de la crainte et de l'aversion. La laideur et la difformité extraordinaire qu'on remarque en lui ne frappent pas plus tôt les sens, que le cœur se sent saisi de frayeur et d'horreur pour une chose si épouvantable. Le vice dont je traite, je veux dire l'avarice, est entre tous les vices un monstre diniquité si horrible et si épouvantable, que pour vous en donner de l'horreur il suffit de vous le faire voir tel qu'il est en lui-même, de vous en faire la peinture au naturel, de vous en marquer tous les caractères, en un mot, de vous en découvrir la nature que peu de gens connoissent bien. Voyons donc quelle est la nature de ce

vice. C'est un vice, 1.° honteux dans sa bassesse, 2.° bizarre dans ses désirs, 3.° ridicule et extravagant dans ses prétentions, 4.° impudent dans ses recherches, 5.° monstrueux dans sa malice.

1.° C'est un vice honteux dans sa bassesse; car quoi de plus vil et de plus bas que d'attacher son cœur à l'or et à l'argent, c'est-à-dire à un peu de terre blanchie ou jaunie dans les entrailles de la terre par les ardeurs du soleil? N'est-il pas honteux à un chrétien appelé à la possession des biens de la grâce et à la jouissance des biens éternels, de s'attacher avec déréglement à des biens fragiles et périssables qui s'acquièrent avec travail, qui se conservent avec soin, et qui se perdent avec autant de douleur et de chagrin que de facilité? Quoi! un cœur qui n'est fait que pour aimer Dieu, s'abaisser à aimer une vile créature, c'est-à-dire un néant et un rien; n'est-ce pas une honte et une infamie? Mais si ce vice est si honteux dans tous les chrétiens, combien l'est-il davantage dans des prêtres et dans des pasteurs, eux qui sont par leur état aussi élevés au-dessus des rois, que le ciel l'est au-dessus de la terre? S'abaisser, non-seulement au-dessous des rois, mais au-dessous même des moindres sujets, par des attaches plus déréglées et des désirs de s'enrichir plus violens et plus excessifs, quoi de plus honteux! Des gens qui par leur état sont appelés à de grandes choses, qui ne doivent avoir que de grands desseins, qui ne doivent penser à autre chose qu'à gagner des ames à Dieu, qu'à faire connoître Jésus-Christ, à établir le règne de sa grâce dans le monde et y détruire le règne du démon; des gens, dis-je, appelés à de si grandes choses, se ravalent jusqu'à ce point, que de s'occuper tout entiers à gagner de l'argent, à faire valoir des

propriétés, à étendre des possessions! De bonne foi, cela n'est-il pas honteux? et un Prêtre sujet à ce vice ne devroit-il pas mourir de confusion, s'il faisoit attention à la bassesse et à l'ignominie qui l'accompagnent?

2.° Ce vice est bizarre dans les desseins qu'il inspire à ceux qui y sont sujets; car vous remarquerez qu'il y a peu d'avares, surtout parmi les Prêtres, qui ne pallient leur avarice de mille beaux prétextes. Ils se forment mille beaux desseins et mille beaux projets qui servent de couverture à la passion, et par lesquels ils s'étourdissent eux-mêmes pour ne pas voir la malice de ce vice qui les possède. S'il amasse du bien, le Prêtre avare, c'est, dit-il, pour en faire un jour de bonnes œuvres, pour en faire des fondations, pour en bâtir des hôpitaux, pour doter de pauvres filles, pour assister les pauvres dans un temps de calamité publique, en un mot, pour faire plusieurs bonnes œuvres dont l'occasion peut se présenter un jour. Ce sont là de beaux projets, mais des projets imaginaires qui ne sont jamais suivis d'aucun effet; ils conçoivent de bons désirs, mais ils n'ont pas la force de les enfanter: *Venerunt filii usque ad partum, et virtus non est pariendi;* et ils se nourrissent ainsi de chimères et d'agréables imaginations, se flattant que les desseins qu'ils se proposent de faire de bonnes œuvres avec les biens qu'ils amassent avec tant d'empressement, les mettent à couvert du blâme d'avarice et d'attachement aux biens. Voyez toutefois la bizarrerie de leurs beaux desseins. Ils veulent faire des fondations des biens qu'ils amassent; et pourquoi? Pour enrichir après leur mort l'Eglise qu'ils ont appauvrie et dépouillée pendant leur vie. Ils veulent fonder des hôpitaux, et ils laissent périr ceux qui sont déjà fondés,

pour ne vouloir pas contribuer en quelque chose de leurs biens pour leur entretien. Ils veulent faire un fonds considérable pour doter de pauvres filles, et cependant ils en laissent perdre un grand nombre dans de malheureux engagemens et dans des commerces criminels où la pauvreté les réduit, d'où néanmoins ils savent très-bien qu'ils pourroient les retirer, s'ils vouloient leur faire quelque charité pour les mettre en état de gagner leur vie. Enfin, ils veulent amasser de quoi assister les pauvres dans quelque griève nécessité qui ne se présentera peut-être jamais, et ils négligent de les assister dans des nécessités présentes dont ils ne sont point touchés; et, ce qui est bien plus déplorable, c'est que, sous de beaux prétextes d'avoir un jour de quoi assister les pauvres dans quelque grande nécessité, souvent eux-mêmes les réduisent à cette nécessité, par l'exaction presque tyrannique de leurs droits curiaux qu'ils répètent avec autant de rigueur des plus pauvres que des plus riches. Jugez donc s'il est rien de plus bizarre dans un Prêtre que le vice de l'avarice, avec tous les desseins ridicules qu'il lui inspire.

3.° Il n'est pas moins extravagant dans ses prétentions; car demandez, je vous prie, à ce Prêtre, à ce Curé avare, ce qu'il prétend dans l'amas qu'il fait de l'or et de l'argent. S'il veut répondre selon les véritables sentimens de son cœur, il vous répondra que c'est pour s'assurer contre la pauvreté qu'il redoute et qu'il appréhende par-dessus tous les maux: que c'est pour se tirer de l'indigence où tombent une infinité de gens pour n'avoir pas la prudence d'amasser quelque chose; que c'est, en un mot, pour pouvoir vivre en repos sur la fin de ses jours. Or, est-il rien de plus fou et de plus extravagant que de telles

précautions? N'est-ce pas une folie digne de risée, de vouloir vivre toute sa vie dans le chagrin, le souci et la sollicitude que cause le désir déréglé d'avoir des richesses pour pouvoir vivre en repos quelques jours avant de mourir? Encore ces jours de repos ne viendront jamais, puisqu'on voit par expérience qu'un avare ne met jamais de fin à ses désirs. N'est-ce pas une extravagance, que, pour éviter l'indigence sur la fin de ses jours, on veuille vivre toute sa vie, c'est-à-dire trente et quarante ans, dans la pauvreté? En effet, un avare qui a sa bourse pleine d'or et d'argent n'est-il pas réellement plus indigent et plus misérable que les pauvres? N'est-ce pas là vivre véritablement dans la pauvreté? S'il ne retire aucun fruit de ses richesses, n'est-ce pas de même que s'il n'en avoit point du tout? *Qui amat divitias, fructum ex eis non capiet* (Eccles. 5.). Il ne peut prendre sur lui de les employer à ses usages, quelque besoin qu'il en ait: *Est et aliud malum quod vidi sub sole, et quidem frequens apud homines, vir cui Deus dedit divitias, et substantiam, et honorem, et nihil deest animæ suæ ex omnibus quæ desiderat; nec tribuit ei potestatem Deus ut comedat ex eo. Hoc vanitas et magna miseria est.* Tout le fruit qu'il en retire, c'est le plaisir de voir ses pistoles accumulées, et le contentement de les compter et recompter souvent: *Quid prodest possessori nisi quòd cernit divitias oculis suis?* Mais je les garde, dites-vous, pour accommoder ma famille, pour marier une nièce, pour faire étudier un neveu. Vous les gardez pour des gens qui se moqueront de vous, qui ne feront pas seulement dire une Messe pour vous, qui vous pilleront dans une maladie, avant même que vous soyez mort, et vous feront mourir sur la paille après vous

avoir enlevé votre lit et tout ce que vous avez. C'est ce que l'expérience ne vérifie que trop, et c'est ce que David a prophétisé en ces paroles : *Introibunt in inferiora terræ, tradentur in manus gladii, partes vulpium erunt.* Le corps ira pourrir dans la terre, *Introibunt in inferiora terræ ;* l'ame sera livrée au glaive de la justice divine ; et pour les héritages, les biens et les possessions, à qui sera tout cela ? *Quæ autem parâsti cujus erunt ?* Il n'en sait rien le pauvre homme ! *Thesaurizat, et ignorat cui congregabit ea.* Il ne connoît pas même ceux pour qui il les amasse. Il croit les amasser pour des gens qui lui sont fort affectionnés, qui ont un grand attachement pour lui ; mais il n'en est pas ainsi, *partes vulpium erunt.* Tout cela restera aux renards, c'est-à-dire à des héritiers adroits qui, par leur politique et leur finesse, ont trompé ce pauvre Curé, lui témoignant beaucoup d'amitié, quoiqu'ils n'aimassent que ses biens et son argent.

4.° Ce vice est imprudent dans ses recherches, puisqu'il fait qu'on abandonne des biens éternels pour rechercher des biens, des richesses temporelles, fragiles, incapables de contenter, etc. (1).

5.° Enfin, ce vice est monstrueux dans sa malice, et l'on peut dire de lui que c'est un monstre à plusieurs têtes, parce qu'il est la source de plusieurs autres. C'est pour cela que le Saint-Esprit nous dit par la bouche du Sage, qu'il n'y a rien de plus méchant que l'avare : *Avaro nihil scelestius* (Eccles. 10.) ; non pas que l'avarice soit en elle-même le plus

---

(1) M. Tronson renvoie, pour ce développement, à un autre entretien que l'on n'a pas plus retrouvé que bien d'autres qui manquent.

énorme de tous les vices, car la haine de Dieu, l'hérésie, l'homicide, etc., sont plus énormes dans leur nature que le péché d'avarice; mais c'est que ce vice est la source de tous les autres : *Radix omnium malorum cupiditas.* En effet, un avare est capable de tous les crimes. Il n'est point de sacrilége, point d'homicide, point d'injustice, en un mot, point de crime, pour énorme qu'il soit, qu'il ne commette volontiers pour acquérir de l'argent ou pour conserver celui qu'il a. D'où croyez-vous que vient la trahison de Judas, le plus horrible de tous les crimes? n'est-ce pas de son avarice? *Quid vultis mihi dare, et ego eum vobis tradam!* D'où croyez-vous que viennent tant de crimes énormes qu'on voit parmi les Prêtres? n'est-ce pas de la même source? N'est-ce pas de là que viennent tant de simonies sacriléges? tant de ventes et d'achats de bénéfices? tant de démissions confidentiaires? tant de permutations frauduleuses? tant de résignations faites avec remboursement de frais, avec achats de meubles ou avec d'autres semblables conditions onéreuses condamnées par les saints Canons? N'est-ce pas de là que viennent ces exactions de droits au-delà de la taxe des supérieurs, exactions injustes et simoniaques, tout ensemble? N'est ce pas l'avarice qui leur fait prendre plus de fonctions qu'ils n'en peuvent remplir, et qui leur fait faire des réductions d'autorité privée, et prendre plus de rétributions de messes qu'ils n'en peuvent dire? N'est-ce pas l'avarice qui en fait des marchands, des négocians? N'est-ce pas l'avarice qui les conduit à tous les festins de noces, d'enterremens, de baptêmes, où se commettent tant d'excès? pour épargner quelque chose, ils n'en voudroient pas manquer un seul. N'est-ce pas l'avarice qui leur fait

dire la sainte Messe avec un seul cierge, avec des ornemens déchirés? qui leur fait faire un trafic infâme pour des Messes, prenant plus qu'il ne faut, pour les faire dire ensuite à moindre prix? N'est-ce pas encore l'avarice qui leur ferme les entrailles sur les nécessités des pauvres, et qui leur fait retenir dans leurs coffres un bien qui ne leur appartient que par une détention que saint Bernard appelle à bon droit un larcin et un sacrilége tout ensemble? Enfin, pour exprimer en deux mots l'excès de la malice qui se trouve en ce vice monstrueux, il suffit de dire avec le saint Apôtre, que l'avarice est une véritable idolâtrie : *Idolorum servitus.*

C'est la seconde qualité de ce péché, qui n'est pas seulement un des péchés mortels ordinaires, mais qui est un culte d'idole, une véritable idolâtrie. C'est saint Paul lui-même qui m'en est garant : *Avaritiam quœ est simulacrorum servitus* (Coloss. 3, 5.). Pour mettre la pensée de ce grand Apôtre dans son jour, remarquez que l'avare rend à l'idole de son argent les mêmes devoirs que les païens rendoient à leurs idoles; ou bien, sans aller si loin, l'avare se comporte à l'égard de son argent comme les justes se comportent à l'égard de la divine Majesté. Les justes mettent toute leur espérance en Dieu, *in te, Domine, speravi*; l'avare met toutes ses espérances en son or et son argent. S'il faut entreprendre quelque chose, quelque affaire; s'il forme des desseins, c'est sur ses richesses qu'il se fonde : *Ecce homo qui non posuit Deum adjutorem suum, sed speravit in multitudine divitiarum suarum.* Les justes aiment Dieu de tout leur cœur, toutes leurs affections tendent vers lui; ils n'ont point de plaisir plus sensible que de le contempler sans cesse et de jouir de sa divine

présence. Voilà ce que l'avare fait pour son argent : *Ubì est thesaurus tuus, ibì est et cor tuum.* Les justes n'ont qu'une crainte au monde, qui est de perdre Dieu ; l'avare ne redoute qu'une chose, la perte de son or. Les justes ont un très-grand respect pour Dieu, et ils croiroient commettre un grand sacrilége de le faire servir à leurs propres usages ; de même l'avare n'ose toucher à ses trésors, il les regarde comme un Dieu qui lui crie : *Noli me tangere.*

Enfin le plus grand de tous les devoirs que les justes rendent à Dieu, c'est le sacrifice qu'ils lui offrent tant de leur corps que de leur ame ; de leur corps, par les austérités qu'ils lui font souffrir ; de leur ame, par l'obéissance et par les autres vertus qui la détruisent dans sa propre liberté pour la soumettre à celle de Dieu. C'est le même sacrifice que l'avare fait à son argent. Et voilà pourquoi le Sage a dit qu'il n'y avoit rien de plus cruel et de plus méchant que l'avare : *Avaro nihil iniquius est*; il en ajoute la raison, *nam et animam suam venalem habet*, parce qu'il vend son ame et la sacrifie à l'idole de son argent : et vous remarquerez que par ce mot *son ame*, on entend son repos, sa santé, son plaisir, son honneur, sa vie, sa conscience, et même son salut. L'avare sacrifie tout cela pour avoir de l'argent. Car toutes les passions cèdent à l'avarice comme à la maîtresse de toutes les autres. Ce qui est plus que tout cela, c'est qu'il sacrifie Dieu même. Il l'anéantit dans son cœur pour y placer l'amour de l'or et de l'argent. C'est saint Augustin qui le dit : il fait bien pis que ceux qui mirent l'arche avec l'idole de Dagon ; car l'arche ayant été mise auprès de cette idole, elle la renversa et la brisa entièrement par deux fois différentes ; mais dans le cœur de l'avare on y

voit non pas l'arche, mais le Créateur du ciel et de la terre non pas seulement auprès de l'idole de l'avarice, mais, ce qui est plus indigne, on le voit à ses pieds ; on voit l'avarice triomphant de Dieu même et qui lui ravit les hommages dus à la Divinité! Aussi saint Cyrille assure que l'avarice est une impiété qui extermine toute divinité pour avoir elle seule les honneurs qui ne sont dus qu'à Dieu seul : *Impietas Numen omne divinum exterminans.* Ce qui vérifie ce beau sentiment que Dieu et la nature nous inspirent, qu'il ne sauroit y avoir qu'un Dieu dans l'univers, et qu'il ne peut y en avoir davantage. Ainsi, l'avare reconnoissant l'argent pour son Dieu, comme vous l'avez vu, il est de nécessité qu'il détruise Dieu autant qu'il est en lui, et qu'il refuse de le reconnoître. C'est encore ce que confirme Jésus-Christ lorsqu'il dit : *Nemo potest duobus dominis servire, aut enim unum odio habebit et alterum diliget, aut unum sustinebit et alterum contemnet; non potestis Deo servire et mammonæ* (S. Matth. 6 24.). Donc l'avare reconnoît son argent pour son Dieu. Donc l'avarice est une véritable idolâtrie.

Mais si l'avarice est un péché qui aille jusqu'à l'idolâtrie, ce qu'il y a de plus terrible, c'est qu'il est irrémissible et presque impossible à guérir. *Nullus vilis despectusque videatur hic morbus*, dit Cassien, *qui sicut potest facilè declinari, ità si quemquam possederit, ad sanctitatis remedia vix pervenire concedit. Hæc est*, dit saint Bernard, *quæ non recipit disciplinam, curari renuit, medelam non sustinet; vulnus pessimum quod et summis saltem digitis patitur attrectari.* C'est un vice qu'aucun homme ne peut guérir. On peut, avec la grâce, convertir d'autres pécheurs; mais un avare, il n'y a que la main toute-

puissante de Dieu qui puisse le changer : *Summis digitis patitur attrectari.* Or, je tire cette difficulté, pour ne pas dire impossibilité de conversion, du côté de la passion et du côté de la pénitence. Du côté des richesses, ce sont des liens qui tiennent tellement serrés, qu'on ne peut s'en débarrasser : *Qui volunt divites fieri, incidunt in laqueum diaboli.* Les richesses sont les lacets du diable, et des lacets dont on ne peut se dépêtrer, dit un saint Père, *laqueus inextricabilis.* C'est une glu, dit saint Augustin : *Amor terrenorum viscus est pennarum spiritualium* ; or, comme un oiseau pris dans un filet ou par la glu ne peut plus voler, il en est de même de l'avare. Voulez-vous le voir dans un exemple de l'Ecriture-Sainte, voyez ce jeune homme de l'Evangile, dont il est dit qu'il ne put se résoudre au détachement dont lui parloit Notre.Seigneur : *Abiit tristis, quoniam multas habebat possessiones;* et Notre-Seigneur prenant de là occasion de faire voir combien les richesses sont un grand obstacle au salut, il s'écrie : *Quàm difficilè qui pecunias habent intrabunt in regnum cœlorum* ! De quels riches parle Notre-Seigneur? parle-t-il de ces bienheureux riches qui se servent de leurs richesses pour s'en acquérir d'éternelles dans le ciel ? Point du tout : *Divitiæ sapientûm corona eorum.* Parle-t-il aussi de ces riches qui ne s'enrichissent que des biens d'autrui par leurs injustices ? Nullement, puisque celui à l'occasion duquel il dit ces paroles avoit gardé les commandemens de Dieu depuis sa jeunesse. Donc il parle des riches avares qui ont leur cœur dans leurs richesses, et il veut montrer par-là que les richesses possédées avec attache sont un grand obstacle à la conversion et au salut. Il n'est pas défendu d'en avoir, mais d'y attacher son cœur : *Divitiæ si affluant, nolite cor apponere.*

Le second obstacle de cette conversion est la nature de cette passion qui, comme nous avons dit, est une passion si violente, qu'elle aveugle l'esprit et captive le cœur d'une si étrange manière, qu'à moins d'un miracle de la grâce il est impossible d'en revenir, etc.

Le troisième chef d'où se tire la difficulté de la conversion dans un avare, est du côté de lapénitence même. Pour mettre ceci dans son jour, je remarque trois temps qu'il est important de ménager, et dans lesquels on a plus sujet d'espérer la conversion d'une personne. Le premier est le temps où la passion est contente et satisfaite ; le second est le temps de la vieillesse ; le troisième enfin est celui de la maladie. Ces trois temps sont extrêmement favorables pour la conversion d'un pécheur ; et il est certain que si on les ménageoit comme il faut, il n'est point de pécheur qu'on ne convertît. Le temps où la passion est satisfaite est fort propre pour cela ; car parlez de conversion à un jeune homme dans l'ardeur de sa passion, il s'en moquera : ce n'est point le temps ; attendez que le feu de sa passion soit dissipé, que quelque disgrâce lui soit arrivée, et vous le verrez se rendre à vos représentations. Le temps de la vieillesse est aussi un temps propre pour la conversion ; car alors les passions n'étant plus si vives, les forces n'étant plus si vigoureuses, il est moins difficile de quitter ce dont on se voit abandonné le premier. Enfin le temps de la maladie est aussi très-propre pour la conversion ; lorsqu'on se voit réduit à l'extrémité, qu'on se voit sur le point de paroître devant Dieu, on revient à soi et l'on change. Il est donc vrai que ces trois temps sont très-favorables pour la conversion, et que si une personne ne se convertit pas dans l'un de ces trois temps, on ne doit pas en espérer grand'chose. Cela est vrai dans

tous les autres vices, mais non pas dans celui dont nous parlons, c'est-à-dire dans l'avarice. Car il n'y a aucun de ces trois temps où la passion soit satisfaite : 1.° celui où l'avare aura fait quelque gain considérable, et qu'on lui aura apporté quelque grande somme qui est le temps où il semble que son avarice devroit être contente, puisqu'elle a ce qu'elle souhaite, c'est dans ce temps-là même que son avarice est plus enragée et qu'elle nourrit de plus fortes résolutions d'en amasser davantage.

2.° Le temps de la vieillesse n'est pas plus propre à la conversion d'un avare ; car ce temps qui affoiblit toutes les autres passions, augmente au contraire celle-ci : *Omnia vitia*, dit saint Augustin, *senescunt; sola avaritia in sene juvenescit.* On ne sauroit en donner d'autre raison, si ce n'est l'aveuglement prodigieux que cette passion jette dans l'esprit, faisant voir les richesses comme l'unique bien qu'il y a au monde le plus à souhaiter. On peut dire néanmoins que le vieillard se voyant incapable d'acquérir dorénavant du bien, n'ayant ni les forces ni la vigueur pour cela, et craignant d'ailleurs que quelque chose ne lui manque, c'est ce qui fait qu'il est si attaché aux biens qu'il possède, et qu'il en souhaite davantage. Quoi qu'il en soit, il est certain, et l'expérience le fait voir, qu'il n'y a point de gens plus avares que les vieillards, et que ceux qui le sont dans leur jeunesse le sont encore plus dans leur vieillesse ; que s'ils ont quelquefois de bons mouvemens, *ortæ spinæ suffocaverunt illud.*

3.° Enfin, le temps de la maladie n'est pas favorable pour la conversion d'un avare ; car ceux qui ont été déréglément attachés à leurs biens pendant leur vie, le sont encore autant à leur mort. Parlez-leur, en ce

temps-là, de faire pénitence, de faire une bonne disposition de leurs biens : Oh non ! ils veulent avoir le plaisir de mourir avec leurs pistoles à la main ; vous leur arracheriez plutôt la vie ; ils meurent comme ils ont vécu. Un autre raison, c'est que nos parens ne sont pas moins avares que nous. Quand ils voient un Prêtre qui a amassé de l'argent, ils l'obsèdent jusqu'à ce qu'il soit hors d'état de faire un acte de justice pour disposer de ses biens ; ils empêchent qu'un homme de bien, qu'un confrère charitable ne le voie ; ils trouvent mille excuses : Monsieur dort, il repose ; et enfin ils font tant, qu'on ne lui parle point d'affaire jusqu'à ce qu'il soit tombé en frénésie. Ainsi ce pauvre homme meurt de la sorte avec son bien. Que devient-il ? Dieu le sait. C'est donc un péché presque irrémissible, parce qu'il est presqu'impossible à guérir.

Pour confirmation de ceci, il faudroit que l'avare, pour faire pénitence, fît des aumônes ; mais on lui arracheroit plutôt les dents que de lui faire donner cinq sous ; il donnera peut-être quelques liards à force d'être sollicité. Que s'il donne quelque somme un peu considérable, il s'en repent presque aussitôt ; et pourquoi cela ? C'est que l'avarice est un feu dévorant qui ne trouve jamais assez de matière, qui au contraire prend accroissement à mesure qu'on lui en fournit : *Ignis consumens nunquàm dicit satìs est ;* c'est la soif d'un hydropique, qui s'irrite d'autant plus qu'on tâche de l'éteindre par la boisson. C'est une sangsue dont les deux filles qui la servent crient sans cesse : Apporte, apporte : *Sanguisugœ duœ sunt filiœ dicentes : Affer, affer.*

SECONDE PARTIE.

Suites funestes de l'avarice.

Pour donner quelque ordre à la confusion et au désordre que cause l'avarice dans un Prêtre, vous remarquerez que toutes les obligations du Prêtre se rapportent à quatre choses : 1.° à l'égard de Dieu, 2.° à l'égard du clergé, 3.° à l'égard des peuples, et 4.° à l'égard de lui-même. Il doit à Dieu une religion souveraine; il doit procurer l'honneur du clergé; il doit travailler à la sanctification des peuples; il doit avoir soin de sa propre perfection. Or, l'avarice le rend, 1.° irréligieux et infidèle à Dieu; 2.° injurieux au clergé; 3.° inutile et pernicieux aux peuples; 4.° enfin cruel à lui-même.

1.° Vous savez que la première obligation d'un Prêtre est celle de rendre à Dieu le culte de la religion, l'un intérieur, l'autre extérieur. L'intérieur consiste dans les actes de plusieurs vertus, principalement de l'adoration. Pour le culte extérieur de la religion, qui consiste dans les actions sensibles, l'avare ne s'en acquitte pas mieux que de l'intérieur qui est contradictoirement opposé à l'avarice, puisque la religion demande principalement ses adorations pour Dieu, comme nous l'avons dit, et l'avarice ne le porte qu'à l'idolâtrie. S'il fait quelque acte extérieur de religion, ce n'est que dans l'espérance de quelque gain. S'il dit la Messe, s'il confesse, s'il prêche, ce n'est que pour avoir de l'argent; en sorte qu'on peut bien lui faire la demande que Dieu fait dans son prophète Malachie : *Quis est in vobis qui claudat ostia gratuitò et incendat altare meum gratuitò* (c. 1, 10.)? Pourquoi voit-on dans un chapitre une si grande assiduité

quand la rétribution est considérable, et, au contraire, pourquoi voit-on le chœur vide lorsqu'elle est modique ? et l'on pourroit demander la même chose de bien d'autres Ecclésiastiques en quelque emploi qu'ils soient. C'est que l'intérêt est l'unique motif qui fait agir, et nullement la gloire de Dieu ; de telle sorte qu'on est dans la même disposition à l'égard de nos mystères, qu'étoit Judas à l'égard de la personne vivante de Jésus-Christ : *Quid vultis mihi dare* ?

2.° Nous sommes obligés de procurer la gloire du saint clergé ; car vous savez que nous avons l'honneur d'en être membres, et vous savez aussi que les membres doivent contribuer à la bonté et à l'honneur de tout le corps. Or, y a-t-il rien de plus infâme et de plus ignominieux au saint clergé, que l'avarice ? Vous savez quelle estime on a même d'un homme du monde qui est soupçonné d'avarice, quoiqu'ils aient tant de raison d'épargner, ayant femme et enfans ; et nonobstant tout cela on les méprise. Or, si cela est vrai dans un laïque, combien plus dans un prêtre qui n'a ni femme, ni enfans ! *Ignominia sacerdotis*, dit saint Jérôme, *est propriis studere divitiis ;* l'avarice du Prêtre est une ignominie et une infamie qui retombe sur tout le clergé. Quel sentiment a-t-on des Prêtres qui ont renoncé au siècle, quand on les voit aussi attachés aux richesses ? J'ai connu un Prêtre qui faisoit le sujet de divertissement et des railleries de toute une paroisse quand il y avoit un baptême ou un enterrement. Bon ! disoit-on, voilà une bonne fortune pour M. le Curé... Et si l'on ne l'a pas averti deux jours auparavant, il grondera fortement ; parce que, comme un bon repas lui en épargnera trois ou quatre, il veut en être averti d'avance pour jeûner le jour précédent. Or, je vous le demande,

quelle estime voulez-vous qu'on ait d'un pasteur semblable ?

3.° Un Prêtre doit travailler au salut des ames en travaillant à la conversion des pécheurs et à l'avancement des justes. Or, un avare ne le fera jamais. Il se soucie fort peu du salut de ses brebis : *Non pertinet ad eum de ovibus, quia mercenarius est.* Il aura un soin merveilleux de tondre leur laine, d'exiger avec sévérité ce qu'elles lui doivent ; mais pour travailler au salut de leurs ames, c'est la dernière de ses pensées. Il est extrêmement vigilant à recueillir ses droits, à faire cultiver une vigne, à avoir soin de sa vendange ; et il ne sauroit s'occuper d'autre chose, parce qu'il ne regarde de temps utilement employé que celui qui peut satisfaire sa passion. Si vous voulez le trouver, cherchez-le dans sa cave, dans son grenier ; pour l'église et le confessionnal, il ne s'y trouve guère. Que s'il travaille, ce n'est qu'auprès des riches, où il y a quelque chose à gagner ; pour les pauvres, il les néglige ; il leur dit un mot en passant ; mais pour en prendre soin et leur rendre des assiduités, ce n'est que pour Monsieur et pour Madame chez qui il a entrée, chez qui il a la table ! Et encore, comment y travaille-t-il ? y cherche-t-il leur salut ? Ah ! ce n'est point ce qu'il cherche : *Plùs invigilat*, dit saint Bernard, *subditorum evacuandis marsupiis quàm vitiis resecandis.* Ne le voit-on pas évidemment dans tant de lâches complaisances pour ces gens-là ? Si je refusois l'absolution à Monsieur,... je n'aurois plus entrée chez lui. Que si quelquefois le scrupule le prend, qu'il dise quelque mot : Oh ! dit-on alors, M. le Curé est fâché, il faut l'apaiser, et pour cela on lui envoie un présent, on lui fait apprêter quelque pièce à manger, et ainsi

on

on l'apaise, on lui impose silence tout comme on fait à l'animal qui aboie et qui menace de mordre; on lui jette un morceau de pain et il se tait. *Mordent dentibus et prædicant pacem*, dit Pierre de Blois; *et si quis non dederit quidpiam in ore ipsorum, suscitant super ipsum prœlium. Aliquandò*, dit saint Grégoire, *si persona in hoc mundo potens sit, ejus forsitan errata laudamus, ne, si adversemur, per iracundiam munus subtrahat quod impendebat.*

Il est donc certain que le pasteur avare ne cherche pas le salut des ames, et bien loin de pouvoir dire, comme le saint Apôtre: *Non quœro vestra, sed vos*, il renverse la phrase, et il peut dire, s'il ne veut pas déguiser: *Non quœro vos, sed vestra.* Mais enfin, quand il chercheroit en effet leur salut et qu'il y travailleroit avec une intention sincère, quel succès y auroit-il? Et un homme qui ne cherche que ses intérêts, quand il feroit des miracles, on ne le croira jamais, et on n'aura jamais confiance en lui. On croira toujours que tout ce qu'il dit et ce qu'il fait n'est que pour son intérèt et arriver à ses fins. Il est donc évident qu'un pasteur avare ne peut être qu'inutile à son peuple. Ce qui est plus terrible, c'est qu'il leur est extrêment pernicieux; car comme il ne cherche point l'avancement spirituel des ames, il ne s'occupe qu'à entretenir un certain extérieur de religion dont il lui revient quelque profit. Ne craignez point qu'il néglige cette confrérie et autre chose pareille où il trouve son avantage pécuniaire; ainsi il donne sujet au peuple de se persuader que la religion ne consiste que dans cet extérieur, outre qu'il les autorise dans leurs attaches et dans leurs avarices.

Le quatrième chef des obligations d'un prêtre est

de travailler à sa propre perfection ; or, un avare n'y pense seulement pas. Il pense bien à remplir sa bourse, son grenier, mais non pas à remplir son ame de vertus. Au contraire, il accumule, il entasse péché sur péché, il s'éloigne toujours plus de Dieu par l'attache à son idole, et cela va si avant, que saint Chrysostôme dit que si l'on ôtoit l'avarice du monde, on en ôteroit tous les maux :*Tolle pecuniarum studium, et omnia mala sublata sunt*; *radix enim omnium malorum est cupiditas*, dit saint Paul.

Permettez-moi maintenant, avant d'achever, de vous demander pourquoi vous voulez amasser de l'argent? C'est, me direz-vous, pour vous mettre hors de danger de tomber dans la misère, et pour avoir de quoi vous soulager dans un besoin. Ah! ne dites pas que c'est pour cela, vous vous trompez vous-mêmes. Dites que c'est par passion, par avarice et par un amour déréglé des richesses. Je sais qu'il y en a qui amassent quelque chose, et qui mettent un petit fonds devant eux pour les cas de nécessité. Cela n'est pas blâmable quand on le fait par prudence. Mais voici les différences de ceux qui le font par raison, d'avec ceux qui le font par avarice; à ces marques vous pourrez discerner quel est votre motif. 1.° Ceux qui le font par prudence, se fixent et se limitent à une petite somme, à vingt, trente ou quarante pistoles, selon la qualité et les besoins de chacun, après quoi ils ne réservent plus rien, ils donnent. Pour les autres, au contraire, plus ils mettent de côté, plus ils veulent augmenter ce tas de réserve.

2.° Ceux qui le font par prudence, quand ils ont ramassé la somme qu'ils ont arrêtée d'avance, ils la jettent dans un fond de coffre et ne la voient plus

que dans le besoin ; mais ceux qui le font par avarice contemplent souvent cet argent et ne se lassent pas de le considérer.

3.° Ceux qui le font par raison sont maîtres de leur argent ; quand l'occasion se présente de le dépenser pour Dieu, ils n'hésitent point ; il faut même qu'ils se fassent violence pour le conserver quelque temps, c'est une peine pour eux de garder ainsi de l'argent : pour ceux qui le font par avarice, c'est leur argent, au contraire, qui est maître d'eux ; ils le respectent et n'osent pas y toucher, quelque raison qui se présente.

Mais encore, pourquoi conservez-vous ces biens avec tant de soins et de précautions ? Pour vous mettre à votre aise et en repos : *Requiesce, anima mea.... Stulte, hâc nocte animam tuam repetunt à te.* Ces biens qui vous donnent tant de peine, à qui reviendront-ils ? A des héritiers qui se moqueront de vous, qui, peut-être, vous demanderont avec impudence où vous avez mis votre argent, s'ils ne le trouvent pas, et qui, enfin, ne feront aucune prière pour vous.

Tâchez, si vous ne voulez point aspirer à cette grande perfection, à ce grand dévoûment, à cet abandon total à la Providence, qui fait qu'on ne réserve rien, tâchez du moins de faire selon les règles de l'Eglise ; disposez de vos biens, avant de mourir, par un bon testament qui ne serve pas à Dieu pour vous juger et prononcer votre condamnation.

XVII. ENTRETIEN.

Sur le petit nombre de Prêtres sauvés.

Dans les derniers entretiens nous avons fait voir que les Prêtres doivent être saints, qu'ils doivent être animés de l'esprit ecclésiastique, qu'ils doivent être appelés de Dieu, et qu'ils doivent répondre à leur vocation par une application fidèle à leur ministère. En établissant ces grandes vérités, nous avons pu connoître, par les réflexions que nous avons faites, qu'il y a peu de Prêtres qui répondent à toutes ces obligations ; d'où j'infère une conséquence bien terrible, qu'il y a peu de Prêtres sauvés. C'est la conséquence que les SS. Pères ont tirée, en considérant d'un côté les grandes obligations des Prêtres, et de l'autre le peu de fidélité qu'ils avoient à répondre à toute leur étendue. Je crois qu'il est très-important que nous fassions une sérieuse réflexion sur cette vérité terrible et épouvantable, qu'il y a peu de Prêtres sauvés. Si cette vérité étoit bien méditée et bien gravée dans notre esprit, on ne se presseroit point tant pour entrer dans le sacerdoce, on y entreroit avec plus de précaution qu'on ne fait, on s'appliqueroit avec plus de zèle aux fonctions de son ministère, et l'on feroit tous ses efforts pour persévérer dans le service de Dieu et de son Eglise.

Ne croyez pas que je veuille vous épouvanter sans fondement. Lorsque je dis qu'il y a peu de Prêtres sauvés, ce n'est pas de moi-même que je l'avance, je ne le dis qu'après un grand Saint et un grand Docteur de l'Eglise, qui assure, après de sérieuses réflexions et dans une parfaite conviction, qu'il y a peu de Prêtres sauvés, et qu'il y en a beaucoup plus

qui périssent et qui se damnent : c'est saint Chrysostôme écrivant sur les Actes des Apôtres ; voici comme il parle : *Non temerè dico, sed ut affectus sum ac sentio ; non arbitror multos esse Sacerdotes qui salvi fiant, sed multò plures qui pereant.* Je ne parle point, dit ce Saint, témérairement et sans fondement ; ce n'est pas par exagération que je m'explique, mais je m'explique suivant mes sentimens, et suivant la conviction et la persuasion où je me trouve ; je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de Prêtres sauvés, et je crois qu'il y en a beaucoup plus de ceux qui se damnent que de ceux qui se sauvent.

Remarquez comme ce saint Docteur dit que le nombre des Prêtres damnés surpasse de beaucoup celui de ceux qui sont sauvés. Qui de nous à présent ne tremblera pas en entendant cette terrible vérité? Mais remarquez encore que le clergé du temps de saint Chrysostôme étoit bien plus réglé qu'il n'est présentement. Qu'on ne s'imagine donc plus, lorsqu'on parle du petit nombre des élus, que cela ne regarde que les laïques qui vivent dans le monde, où la plupart font naufrage comme sur une mer orageuse ; et ne nous trompons pas nous-mêmes en nous flattant que cette vérité terrible ne nous regarde pas. Il faut donc au contraire, soit que nous soyons engagés dans le sacerdoce, soit que nous y aspirions, que nous prenions garde de n'être pas du nombre des Prêtres réprouvés ; et pour nous mettre à couvert de ce malheur, je crois qu'il est important, 1.° de vous découvrir les sources ordinaires de la réprobation des Prêtres, afin de nous précautionner, et, 2.° de vous indiquer les règles à suivre pour éviter ce malheur, et être du petit nombre des Prêtres sauvés.

1.° Je réduis à quatre les sources ordinaires de la

réprobation des Prêtres : 1.° au défaut de vocation ; 2.° au défaut de correspondance à sa vocation ; 3.° au défaut de persévérance dans sa vocation ; 4.° à la nature des chutes que l'on fait dans l'état ecclésiastique. Je dis donc qu'il y a peu de Prêtres sauvés, parce qu'il y en a très-peu, 1.° qui soient appelés ; 2.° très-peu qui répondent à leur vocation ; 3.° très-peu qui persévèrent dans leur vocation ; 4.° très-peu enfin qui se relèvent de leurs chutes ; en d'autres termes, le défaut de vocation, le défaut de fidélité à sa vocation, le défaut de persévérance dans sa vocation, la nature des chutes qui, dans le sacerdoce, sont presque irréparables, quatre sources trop fécondes de la perte d'une infinité de Prêtres, quatre raisons pour lesquelles il y a si peu de Prêtres sauvés. Reprenons-les, s'il vous plaît, et examinons-les avec une grande application.

Je dis, premièrement, qu'il y a très-peu de Prêtres qui soient sauvés, parce qu'il y en a très-peu qui entrent bien dans le sacerdoce. Pour bien entrer dans le sacerdoce, il faut avoir des vues conformes à celles de Notre-Seigneur. Il faut répondre à ses intentions et à ses desseins sur les Prêtres. Quelles sont les vues de Notre-Seigneur sur les Prêtres ? que demande-t-il de ceux qui s'engagent dans le sacerdoce ? 1.° Notre-Seigneur demande d'eux qu'ils aient un grand désir de procurer la gloire de son Père, c'est la principale fin du sacerdoce. Comme c'étoit la grande intention de Notre-Seigneur qui est le souverain prêtre de l'Eglise, ce doit être aussi celle de ceux qui sont rendus participans de son divin sacerdoce. Il faut donc être animé du grand désir de procurer la gloire de Dieu, en entrant dans le sacerdoce ; si l'on manque de cette

disposition, on manque de la plus essentielle aux Prêtres. Néanmoins, la plupart se jettent dans l'Eglise sans consulter la volonté de Dieu.

2.° Il demande d'eux qu'ils aient un grand zèle pour le salut des ames ; c'est la seconde fin de l'institution du sacerdoce. Il faut entrer dans les sentimens de Notre - Seigneur qui a eu un zèle si admirable pour les ames, et qui les a tant aimées, qu'il a donné son sang et sa vie pour les racheter. Les Prêtres doivent avoir les mêmes dispositions, et ils doivent les exprimer par leur conduite à l'égard des ames ; et si l'on n'a pas cette disposition en recevant la prêtrise, on peut dire qu'on n'a pas l'esprit du sacerdoce : *Ego elegi vos ut eatis et fructum afferatis, et fructus vester maneat.*

3.° Notre-Seigneur demande que ceux qui entrent dans le sacerdoce aient une grande sainteté et un désir très-grand de se sanctifier de plus en plus, afin de soutenir par la pureté de leur vie la sainteté de leur état qui demanderoit une vertu plus qu'angélique. Voilà de grandes dispositions et de saintes intentions que Notre-Seigneur demande de ceux qui reçoivent le sacerdoce, et qui entrent dans un état si saint. Or, il y en a très - peu qui répondent aux desseins de Notre-Seigneur. De là vient que ceux qui n'y répondent pas se damnent, et en s'élevant à un état si sublime, ils montent bien haut pour faire ensuite des chutes plus terribles.

J'ai dit qu'il y en a très - peu qui répondent aux intentions de Notre-Seigneur, lorsqu'ils entrent dans le sacerdoce ; car ordinairement on a des vues toutes contraires aux siennes. Au lieu de se proposer pour fin la gloire de Dieu, le salut des ames et sa propre sanctification, on a des vues basses, grossières,

terrestres et criminelles. Si l'on pénétroit le cœur de la plupart de ceux qui reçoivent les saints ordres, on verroit que ce sont la chair et le sang, l'intérêt et l'avarice, la gloire et les aises de la vie qui les animent et les dirigent. Les uns sont appelés au sacerdoce par leurs parens qui sont bien aises de décharger leur famille, et de procurer des bénéfices à leurs enfans. Ils les destinent d'eux-mêmes au sacerdoce, et leur font une espèce de violence pour les engager à prendre cet état. Ils leur représentent qu'ils leur donneront peu pour subsister, et qu'ils n'ont pas grand'chose à attendre. Voilà ce qui fait la vocation d'un très-grand nombre d'Ecclésiastiques. Comme les enfans ont une crainte révérentielle pour leurs parens, et qu'ils n'osent pas les contredire, ils prennent l'état de vie qu'ils leur proposent, pour ne pas les contrarier. Il y en a d'autres qui entrent dans le sacerdoce par l'inspiration et la suggestion du démon. Ce malin esprit, ennemi irréconciliable de Dieu et des hommes, voyant les grands maux que peut faire dans l'Eglise un Prêtre qui n'est pas appelé de Dieu, tâche de persuader à plusieurs d'entrer dans l'Eglise et de s'élever au sacerdoce. Il les élève sur le pinacle du temple, parce qu'il sait bien que lorsque ces misérables seront Prêtres, il les portera à commettre une infinité de désordres qui les perdront, et une infinité d'ames avec eux. Enfin, il y en a d'autres qui entrent dans le sacerdoce par des vues toutes charnelles : ils se promettent telle place et ses émolumens, qui vaudront mieux que le patrimoine qu'ils auroient dans le monde ; ils se proposent qu'ils mèneront une vie douce et commode ; où bien encore ils se proposent l'honneur et l'élévation : ils envisagent les charges et les emplois ecclésiastiques comme des choses honorables ;

c'est ce que remarque saint Chrysostôme dans l'homélie que je vous ai citée. Maintenant, dit ce Père, nous recherchons le sacerdoce comme une magistrature séculière et profane, et nous aspirons à cette dignité afin de nous attirer l'honneur et la gloire du monde : *Nunc autem non aliter quàm profanos magistratus, et hanc affectamus dignitatem, nimirùm ut glorificemur et honoremur apud homines.* D'où il conclut qu'on se damne et qu'on se perd devant Dieu, en prenant des vues si peu conformes à la sainteté du sacerdoce : *Perdimur apud Deum.* On s'élève devant le monde, et devant Dieu l'on s'abaisse et l'on se perd : *Quid lucri fecit hic honos?* C'est un honneur qui coûte bien cher.

Telle est la première cause de la damnation des Prêtres, ils entrent mal dans le sacerdoce; aussi leur dira-t-on un jour ce qui est rapporté dans l'Evangile, de celui qui entra dans la salle du banquet sans être revêtu de la robe nuptiale : *Amice, quomodò hùc intrâsti:* Mon ami, comment vous êtes-vous ingéré dans le sacerdoce? Comment y êtes-vous entré n'ayant point la robe nuptiale, c'est-à-dire les dispositions nécessaires? Où est le désir que vous aviez de procurer la gloire de Dieu? Où est le zèle que vous aviez pour le salut des ames? Quelle sainteté aviez-vous? Vous n'aviez que des vues profanes en entrant dans le plus saint de tous les états, et vous vous êtes présenté à cet état auguste qui fait trembler les Anges, étant encore dans le péché, ou tout dégoûtant du péché! *Quomodò hùc intrasti?* comment êtes-vous entré? Des Ecclésiastiques diront peut-être alors : Seigneur, nous avons prophétisé en votre nom, nous avons chassé les démons, nous avons fait des miracles; et cependant le Seigneur leur dira : je ne vous connois pas:

nescio vos. Voilà donc ce qui damnera la plupart des Prêtres, une mauvaise entrée dans le sacerdoce. C'est la première source de leur réprobation.

La seconde source de la réprobation d'une infinité de Prêtres est que, de ceux même qui sont bien entrés, il y en a peu qui répondent à leur vocation, parce qu'il y en a peu qui s'acquittent entièrement de leurs obligations, et ne manquent à quelqu'une qui est essentielle à leur état; et en voilà assez pour les damner et pour les perdre. Saint Chrysostôme fait une attention particulière à ceci, et, en assurant qu'il y a un très-grand nombre de Prêtres qui se damnent, il ajoute : *Multas enim causas habet quœ depellant ipsum à suis moribus* : il y a plusieurs principes qui portent un Prêtre à se perdre, et à corrompre la pureté de ses mœurs ; et il dit qu'il faut qu'il ait une très-grande vigilance pour se conserver : *et innumeris oculis illi opus undiquè*. Il faut qu'il ait une attention particulière sur lui-même, autrement il se perdra infailliblement. Nous pouvons dire qu'un Prêtre, pour bien se conserver, doit veiller particulièrement sur trois choses : 1.° sur lui-même; 2.° sur les obligations de son état ; 3.° sur le monde.

1.° Il faut qu'il veille sur lui ; car comme nous sommes tous portés au mal, et que notre chair est toute rebelle à la loi de Dieu, il est nécessaire qu'on s'applique sans cesse à la réprimer et à la mortifier, qu'on n'écoute point ses plaintes et ses murmures lorsqu'elle se plaindra du travail et de la fatigue, et qu'elle fera entendre sa voix pour dire qu'on se tue, qu'on ruine sa santé par excès de travail, que cela ne peut pas durer. Mais il faut encore veiller sur son ame, car elle a aussi des passions et des désirs déréglés en grand nombre. Tantôt elle a des pensées secrètes d'ambition,

tantôt elle veut amasser quelque chose par esprit d'avarice, et ainsi des autres désirs déréglés. Or, il faut mortifier tous ses désirs désordonnés, et l'avoir toujours entre les mains, comme faisoit David : *anima mea in manibus meis semper* : j'ai toujours mon ame entre mes mains pour l'observer, et pour l'empêcher de contracter aucune souillure.

2.° Ce n'est point assez de veiller sur sa chair et sur son ame, il faut veiller sur ses obligations. Or, ces obligations sont très-étendues et très-difficiles. Si vous êtes simple Prêtre, vous devez réciter tous les jours dévotement l'office divin, vous devez garder fidèlement la continence, vous devez approcher des saints Autels avec une grande pureté de cœur, vous devez vivre avec un grand détachement des richesses, des parens et du monde. Vous devez vous occuper et travailler selon vos talens, et suivant les facilités que vous trouvez pour faire le bien. Ces obligations sont grandes. Mais, disent quelques-uns, je ne suis que simple Prêtre, je ne suis pas obligé de travailler. Vous vous trompez, l'état ecclésiastique n'est pas un état d'oisiveté; vous devez craindre l'effet de ces paroles : *Servum inutilem ejicite in tenebras exteriores.* Mais si vous êtes engagé dans une place à charge d'ames, vous avez un grand surcroît d'obligations. Il faut que vous ayez soin de vos ouailles, il faut les paître et les nourrir par les instructions nécessaires, en sorte que si, faute de les instruire, quelqu'une se perd par ignorance, vous en répondrez devant Dieu ame pour ame; si vous instruisez, il ne faut point par lâcheté taire la vérité, mais il faut l'annoncer avec une sainte liberté, comme faisoient les Apôtres : *loquebantur verbum Dei cum fiducia.* Si vous êtes dans le tribunal de la pénitence, il faut ménager les inté-

rêts de Dieu ; il faut quelquefois, sans respect humain, refuser ou différer l'absolution à ceux qu'on ne juge pas suffisamment disposés, quand ce seroit un magistrat, quand ce seroit un gentil homme, quand ce seroit votre curé. Si vous ne le faites, vous commettez un sacrilége, et vous participez au péché des autres : *Hìc jam quœritur inter dispensatores ut fidelis quis inveniatur.* Si vous avez des malades, il faut les visiter et leur donner les Sacremens ; si vous y manquez, vous vous damnez, et si quelque personne meurt sans les recevoir par votre négligence, vous en répondrez devant Dieu, et vous avez commis une très-grande faute. Cela n'est-il pas capable d'épouvanter, dit saint Chrysostôme : *Si vel unus tantùm decedat non initiatus, nonne totam ipsius subvertit salutem* ? Si une seule personne meurt sans baptême par la faute du Prêtre, voilà tout son salut ruiné ; et pourquoi ? C'est que le salut d'une seule ame est quelque chose de si considérable, que l'esprit n'en peut comprendre le prix et la valeur : *Unius enim animœ perditio tantam habet jacturam, utì nulla ratio possit œstimare.* Et pour prouver plus amplement qu'une ame est d'un grand prix, il fait ce raisonnement : Si le salut d'une seule ame est si considérable, que le Fils de Dieu s'est fait homme pour elle, et qu'il a souffert de si grands tourmens, concevez combien la perte de cette ame attirera de châtimens et de punitions sur celui qui étoit chargé de son salut, et qui l'aura laissée périr par sa faute. Si un homme qui est cause de la mort corporelle d'un autre, est digne de mort, à combien plus forte raison celui qui est coupable de la mort spirituelle d'une ame ! *Etenim si unius animœ salus tanti est, ut ob hanc Filius Dei fieret homo, tantaque pateretur, perditio,*

cogita quantam conciliabit pœnam. Quòd si quis ob hominem in hac vita perditum morte dignus est, quantò magìs ille ! Vous voyez comme le salut d'un Prêtre dépend souvent d'une seule infidélité. Cela doit, en vérité, nous remplir de crainte et d'épouvante.

Ajoutons que, pour bien s'acquitter de ses obligations devant Dieu, il faut qu'un Prêtre surmonte beaucoup de difficultés, soit du côté du temps, soit de la part des lieux difficiles où il faut aller, soit de la part des personnes auxquelles il faut parler et avec lesquelles il faut traiter, ménageant généreusement en toute circonstance les intérêts de Dieu, ce qui s'appelle, selon saint Chrysostôme, avoir un esprit grand et magnanime; et de ce défaut de magnanimité, qui est fort commun parmi les Prêtres, ce Saint conclut qu'il y en a peu de sauvés : *Quoniam res requirit excelsum animum*. Car il est certain qu'un Prêtre qui n'a pas une grande force se damne dans son état. Il faut qu'il ait une grande force pour soutenir toutes les persécutions des méchans, et surtout les persécutions des mauvais prêtres qui sont nos plus cruels ennemis. Il faut une grande force pour soutenir tous les assauts du démon, les combats de la chair, les révoltes violentes et fréquentes de la triple concupiscence, et pour en être toujours victorieux. Quelle force ne faut-il pas pour faire des corrections à des pécheurs publics et scandaleux, surtout si ce sont des personnes de qualité selon le monde! Quelle fermeté ne faut-il pas pour dire à ces personnes : *Non licet tibi !* On tremble dans ces occasions, et l'on succombe aux dépens de son salut éternel...

Disons encore que les péchés des Prêtres, quoiqu'ils ne fussent que légers dans les laïques, deviennent très-grands dans les Prêtres, à raison de leur état, de

leurs lumières, des grâces qu'ils ont reçues de Dieu, et du bon exemple qu'ils doivent donner : *Si peccas privatim, nihil tale passurus es; si in sacerdotio, periisti;* en sorte qu'au jugement de Dieu on dira à un Prêtre, *quomodò vixisti?* comment avez-vous vécu dans le sacerdoce? Comment vous êtes-vous acquitté de vos obligations? Quelle a été votre sainteté, et quel est le bon exemple que vous avez donné, *quomodò vixisti?* Comment avez-vous conduit le troupeau qui vous a été confié? Que sont devenues ces ouailles? Les avez-vous nourries de la parole de Dieu, et édifiées de vos exemples? Comment avez-vous assisté les malades? Comment avez-vous apaisé les discordes? Mon Dieu! que la plupart des prêtres seront confus au jour du jugement, parce qu'ils ne pourront pas satisfaire à toutes les demandes qu'on leur fera, pas même à la moindre partie! On leur fera voir qu'ils n'ont pas vécu en Prêtres, et qu'ils ont passé leur vie sans étude, sans oraison, sans piété, sans application à leur charge, s'occupant du jeu, de la chasse, du négoce, de procès, de repas de côté et d'autre, perdant le temps en visites, en voyages, en promenades et en une infinité d'exercices indignes de la profession d'un Prêtre.

3.° Ce n'est pas tout : il faut qu'un prêtre veille non-seulement sur soi et sur les obligations de son état, mais il faut encore qu'il veille sur le monde pour se préserver de sa corruption et de sa contagion. Vous savez ce que saint Jean nous apprend : *Totus mundus in maligno positus est.* Il faut donc avoir une très-grande fidélité pour ne point se laisser gâter et corrompre par le monde. Il est difficile d'être dans le monde et de n'être pas du monde; il est difficile de converser avec les gens du monde, et de ne pas en

prendre l'esprit et les maximes. Cela demande une vigilance continuelle et une application très-grande, pour ne pas participer à la malice du monde; et parce que la plupart des Prêtres n'ont pas cette vigilance et cette application, étant dans le monde ils deviennent mondains, ils en prennent l'esprit, ils se laissent conduire par ses maximes, ils estiment ce qu'il estime, ils parlent et agissent comme lui, en un mot, ils sont du monde, et ils attirent sur eux les malédictions que le Fils de Dieu lance contre le monde. On peut dire d'eux ces paroles du Prophète : *Commixti sunt inter gentes et didicerunt opera eorum.* Voilà une source très-commune de la perte des Prêtres. Ils font bien quelquefois dans la retraite et dans un séminaire : mettez-les dans le monde, en peu de temps on ne les reconnoît plus; ils se pervertissent et contractent le mauvais air et la contagion du monde. Ne faut-il donc pas inférer de ce que nous venons de dire, qu'il y a peu de Prêtres qui se sauvent? Il y a très-peu de Prêtres qui entrent bien dans le sacerdoce; de ceux qui y entrent bien, il y en a peu qui s'acquittent entièrement de leurs obligations; ajoutons encore que de ceux qui s'acquittent bien, pendant un temps, de leurs obligations et répondent à leur vocation, il y en a très-peu qui persévèrent jusqu'à la mort et qui meurent saintement. C'est la troisième considération, qui nous fera connoître combien il y a peu de Prêtres qui se sauvent.

Ce n'est pas assez dans les simples chrétiens, pour être sauvés, de bien vivre pendant quelque temps, ni pour un Prêtre de bien s'acquitter de ses obligations pendant une bonne partie de sa vie; mais il faut que les uns et les autres persévèrent jusqu'à la mort. S'ils manquent de fidélité avant de mourir, ils

sont perdus; témoin Judas qui avoit bien commencé et bien vécu pendant quelque temps, mais qui finit mal. Or, nous voyons que plusieurs Prêtres qui vivent bien en certains temps, qui édifient et qui tâchent de s'acquitter de leurs obligations, succombent enfin et finissent par le relâchement. C'est ce qu'une malheureuse expérience nous apprend tous les jours, puisque souvent nous avons la douleur d'apprendre que des personnes qui avoient même paru les plus ferventes ne se soutiennent pas long-temps après leur sortie du séminaire. Ces chûtes viennent de plusieurs principes. Le premier est que souvent l'on n'est pas bien établi dans la piété, ni bien enraciné dans la charité; et les tentations venant fondre sur un cœur, il y succombe : *Et in tempore tentationis recedunt.* On n'a pas une résolution bien ferme de servir Dieu malgré les efforts du démon, malgré les attraits du monde, malgré la malignité de notre chair; et le démon nous attaquant avec violence, notre chair venant à se révolter, le monde nous présentant ses charmes, ou nous intimidant par ses menaces, ses persécutions et ses railleries, l'on succombe sous le poids de ces tentations : *Et in tempore tentationis recedunt.* C'est le premier principe de nos chutes et du défaut de persévérance. Le second est une certaine présomption qui fait qu'on s'établit en soi-même, qu'on s'appuie sur sa prétendue justice et qu'on méprise les autres. On est comme ces scribes et ces pharisiens dont parle le Fils de Dieu, *qui in se confidebant tanquàm justi*, *et aspernabantur cæteros.* C'est cette présomption pharisaïque qui attire la colère de Dieu; elle nous prive de sa protection et de l'abondance de ses grâces : elle nous porte à nous exposer témérairement dans les occasions, et l'on

y tombe, l'on s'y perd, l'on y fait des chutes irréparables, comme nous le verrons tout à l'heure. Un troisième principe de nos chutes, est notre propre inconstance. On se lasse de bien faire ; les bonnes œuvres causent enfin du dégoût par leur continuation ; l'on perd insensiblement le goût d'une bonne règle de vie qui nous avoit maintenus jusqu'alors, on se rapproche un peu du monde, on laisse revivre ses passions, et l'on abandonne sa première ferveur qu'on ne reprend pas ordinairement, soit parce que s'étant dégoûté de la régularité, il n'y a plus rien qui fasse impression sur le cœur, soit parce que Dieu se voyant méprisé par une personne à qui il avoit fait beaucoup de grâces, la méprise à son tour et la rejette de son cœur. Qu'il y en a qui abandonnent ainsi l'œuvre de leur salut, les uns un an après leur sortie du séminaire, les autres plus tôt ou plus tard ! Ne lisons-nous pas dans l'Ecriture-Sainte, que Salomon, après avoir reçu tant de grâces de Dieu, après avoir été doué d'une sagesse si admirable, se pervertit dans sa vieillesse par l'amour des femmes qui le portèrent à l'idolâtrie? Judas n'avoit-il pas été élevé à l'école du Fils de Dieu ? néanmoins il tomba ensuite et par la malheureuse flexibilité de son cœur et par une passion qu'il avoit négligé de mortifier. Quatrième cause pour laquelle on ne persévère pas : on ne veille pas sur soi, on néglige de mortifier ses passions ; elles demeurent comme assoupies, et tôt ou tard elles se révoltent et surprennent ceux qui ne se tiennent pas sur leurs gardes. Il ne faut donc pas s'assurer sur sa prétendue fidélité, ni sur les bonnes œuvres, ni sur sa piété ; nous ne sommes que foiblesse par nous-mêmes. Il faut être fidèles, si nous voulons persévérer, à mortifier continuellement nos passions, nous humilier

sans cesse, et recourir souvent à la prière; autrement nous ferons certainement des chutes, et elles seront irréparables; c'est la quatrième et dernière considération qui nous montrera combien il y a peu de Prêtres qui se sauvent.

Je ne dis pas que les péchés des Prêtres soient entièrement irrémissibles; mais je dis qu'ils sont presque irrémissibles. Saint Bernard nous apprend cette vérité dans ses Déclamations. Ce grand Saint qui pesoit les choses au poids du sanctuaire, dit que les Prêtres sont appelés les Anges du Seigneur, et que, comme la prédestination des Anges étoit attachée à une bonne ou mauvaise action, de même les Prêtres sont élus ou réprouvés. Voici ses paroles : *Cœleste officium tenet Sacerdos; Angelus Domini exercituum factus est; tanquàm Angelus aut eligitur aut reprobatur*, *inventa quippè in Angelis pravitas*, *et districtiùs judicetur necesse est*, *et inexorabiliùs quàm humana.* La raison en est que les péchés des Prêtres sont censés, comme ceux des Anges, des péchés de malice. On demande pourquoi Dieu n'a pas fait miséricorde aux Anges, et qu'il l'a faite aux hommes. La raison qu'on en rend est que le péché des Anges étoit un péché de malice, et le péché de l'homme un péché de fragilité. Or, nous pouvons dire que, quoique les Prêtres soient des hommes, il y a néanmoins plus de malice que de fragilité dans leurs péchés. Ce sont des personnes éclairées, ou qui doivent l'être par leur état; ce sont des personnes qui ont reçu des grâces spéciales de Dieu; ce sont des personnes qui, étant élevées à une haute dignité, font une très-grande injure à Dieu et à leur état, lorsqu'elles commettent des péchés; et par conséquent

urs péchés étant des péchés de malice et contre le aint-Esprit, ils ne se remettent ni en ce monde ni n l'autre, c'est-à-dire qu'ils ne se remettent que rès-difficilement. C'est ce qui est à craindre, et un 'rêtre doit beaucoup appréhender que, s'il commet n seul péché mortel, il ne s'en relève jamais. Qu'il a un grand nombre de Prêtres qui, ayant offensé)ieu mortellement une fois, ne se sont jamais relevés le cet état! Sachez qu'il y a tant d'ingratitude, tant le mépris, tant d'irrévérence dans un Prêtre qui pèche nortellement, et qui se laisse aller au désordre, surout à l'impureté, que souvent il n'en revient plus : il 'en confessera à la vérité, mais il n'en aura pas un éritable regret, et il ne se convertira pas. Nous pouvons inférer de là qu'il y a bien peu de Prêtres qui e sauvent, parce qu'il y en a une infinité qui vivent l'une manière déréglée. Ils ne commettent pas un seul éché, mais ils en commettent plusieurs; ils passent eur vie en tombant de péchés en péchés, tantôt dans 'impureté, tantôt dans l'intempérance, tantôt dans l'avarice, tantôt dans les emportemens, tantôt dans des irrévérences; ils roulent de précipice en précipice, et par leur conduite déréglée ils attirent la malédiction de Dieu sur eux, et ils meurent dans l'insensibilité. Il ne faut pas se flatter : un Prêtre s'imagine quelquefois qu'il n'a qu'à se donner du bon temps, et qu'il fera pénitence avant de mourir; c'est une illusion; ces sortes de Prêtres meurent comme des Judas, ils portent le caractère de leur réprobation.

Après toutes ces raisons il ne nous est plus permis de douter du très-petit nombre de Prêtres sauvés, et il ne nous reste plus qu'à suivre quelques règles que je vais vous indiquer, pour éviter ce grand malheur.

1.° Ceux qui ne sont pas engagés dans le sacerdoce et qui y aspirent, doivent bien se pénétrer des fins du sacerdoce, savoir : du désir de la gloire de Dieu, et du salut des ames, et bannir toutes les vues profanes, acquérir la sainteté qui est nécessaire aux Prêtres, sans se presser si fort, comme on fait, et ne faisant rien sans conseil. Si l'on n'avoit pas les marques de vocation, il ne faudroit pas avancer, quelque chose qui pût arriver. Saint Chrysostôme donne cet avis aux personnes qui désirent le sacerdoce: *Cùm concupisces sacerdotium, ex adverso pone criminationes quas illìc perpeti necesse est: pone vitam à negotiis liberam, pone supplicii modum.* Il faut penser aux persécutions et aux injures auxquelles on sera exposé si l'on veut faire son devoir, au dégagement de toutes les affaires du monde, et aux châtimens terribles qu'on se prépare en l'autre.

2.° Si l'on est dans le sacerdoce pour assurer son salut, il faut, 1.° entrer véritablement dans la vie étroite, c'est-à-dire dans la pratique de l'abnégation, de la mortification et de l'humiliation ; il n'y a que ce chemin qui conduise au ciel. Il ne faut pas se contenter de quelqu'idée que l'on en a ; car, pour parler de l'abnégation et de la mortification, on ne la pratique pas pour cela. On demeure même d'accord, en général, de ces vérités, parce qu'elles n'incommodent pas en les considérant de cette manière. On convient qu'il faut renoncer à soi-même, qu'il faut se mortifier, qu'il faut se détacher des honneurs, des richesses et des plaisirs ; qu'un Prêtre, en un mot, doit, pour représenter Jésus-Christ sur la terre, l'imiter en tout ; mais quand il faut venir à la pratique, on voit naître des difficultés, et l'on se trouve arrêté par mille considérations humaines. C'est ce que répondit Clément VIII

à Bellarmin. Le Pape avoit consulté ce cardinal sur plusieurs articles qui concernoient le souverain pontificat. Celui-ci dit son sentiment fort généreusement, et le Pape même reconnut qu'il avoit raison. Néanmoins il lui dit ensuite : *Vera sunt quæ dicitis, fatemur, sed cùm ad praxim decernimus, in multas difficultates incedimus.* On connoît, par exemple, qu'il faut mener une vie fort frugale et bien réglée, que le superflu des revenus ecclésiastiques doit être donné aux pauvres, qu'il ne faut jamais exercer le saint ministère par des vues d'intérêt, qu'il faut instruire assidûment, néanmoins *cùm ad praxim devenimus, in multas difficultates incidimus.* Un Prêtre doit donc 1.° être fidèle à marcher constamment dans la voie étroite du salut qu'il connoît mieux que personne.

2.° Il faut se représenter souvent l'importance du salut et les suites de cette grande affaire : Etre éternellement damné ou sauvé. Il faut que, dans cette vue, on se détermine toujours à prendre le plus sûr. Je n'en fais pas une obligation, mais je dis que la prudence le demande. Et pourquoi ne ferions-nous pas pour notre salut ce que nous faisons dans toutes les autres affaires, dans un procès, dans une maladie, dans un ouvrage? N'oublions jamais cet avis des Saints: *Nulla satìs magna securitas ubì periclitatur æternitas.* De là un Prêtre se gardera bien de ne s'abstenir que des péchés mortels, mais il évitera tant qu'il pourra les péchés véniels et ceux qui paroissent les plus légers. Car les péchés véniels dans les Prêtres déplaisent fort à Dieu, et il arrive souvent que ce qui n'est que véniel dans les laïques est mortel dans les Prêtres, à raison de leur état et du scandale qu'ils donnent. C'est ce qui a fait dire ces paroles si re-

marquables à saint Grégoire : *Plerumquè quod in laicis culpa non est, hoc crimen est in sacro ordine constitutis.* Et voilà ce qui trompe bien des Ecclésiastiques ; ils se mesurent sur les laïques. Ce n'est presque rien à des laïques de passer quelque temps de conversation avec des personnes d'un autre sexe, si l'honnêteté y est gardée ; dans un Prêtre ce sera un écueil et un sujet de scandale. Ce n'est presque rien dans un laïque de dire des plaisanteries ou des paroles à faire rire ; dans un Prêtre ce sera souvent un blasphème et un sacrilége : *Nugæ in ore laicorum nugæ sunt ; in ore sacerdotis blasphemiæ ; talibus aperire illicitum, assuescere sacrilegium.* Il faut donc éviter les moindres péchés, et même, autant qu'il se peut, l'ombre et l'apparence du péché : *ab omni specie mala abstinete vos ;* c'est l'avis de saint Paul, et agir autrement ce seroit ne pas prendre le plus sûr, et par conséquent ignorer l'importance du salut et les suites de cette affaire.

3.° Enfin, il faut suivre le petit nombre. Comme il y a peu de personnes qui se sauvent dans tous les états, il faut imiter les plus fervens. Ne nous comparons jamais aux lâches qui sont en plus grand nombre, mais à ceux qui sont véritablement fidèles à leurs obligations: *Vive cum paucis, ut cum paucis merearis eligi.* Oh mais, dit-on, je serai singulier, on me remarquera. Vous serez singulier, à la bonne heure ; mais il faut l'être un peu pour se sauver; la foule n'incommode pas dans le chemin du ciel. Un ami de don Barthélemy des Martyrs lui ayant représenté qu'il devoit s'accommoder un peu à la coutume des autres Evêques, et qu'autrement il se rendroit singulier, reçut pour réponse ces belles paroles : Que si les Evêques

des premiers siècles n'avoient pas suivi les singularités des Apôtres, on ne liroit pas maintenant leurs noms dans le martyrologe : *Nisi ad apostolicas singularitates declinâssent*, *fortè eorum nomina non legerentur in martyrologio.* Profitons d'une si sage réponse; ne craignons pas de paroître singuliers; sans nous inquiéter de ce que dira de nous le grand nombre des lâches, tâchons d'imiter le petit nombre des saints Prêtres, suivons leurs vestiges, et nous aurons part à leur bonheur.

MÉDITATIONS
ECCLÉSIASTIQUES.

PREMIÈRE MÉDITATION.

De la vocation à l'etat ecclésiastique.

1.° Abaissez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration.... 2.° Dans la conviction de votre indignité à paroître devant Dieu, demandez-lui pardon de vos péchés et donnez-vous à Notre-Seigneur, afin qu'il vous présente à Dieu son Père. 3.° Renoncez aussi à votre esprit, et demandez celui de Notre-Seigneur, afin qu'il vous fasse bien faire oraison.

PREMIER POINT. *Adoration.* Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ, Prêtre selon l'ordre de Melchisédech, établi en son divin sacerdoce par la vocation particulière de Dieu son Père : *Juravit Dominus et non pœnitebit eum, tu es Sacerdos in æternum secundùm ordinem Melchisedech* (Psal. 109.). Si quelqu'un eût pu prétendre à la prêtrise sans vocation et sans crainte d'usurper, c'étoit assurément ce divin Sauveur; car n'y avoit-il pas droit par sa naissance et divine et temporelle? *Vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti à Patre plenum gratiæ et veritatis* (S. Jean. 1.). Que s'il faut une grande innocence pour mériter cette dignité, n'étoit-il pas la sainteté par essence? *Talis enim decebat ut nobis esset Pontifex sanctus, innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus et excelsior cœlis factus* (Hebr. 7, 26.). Si la science est nécessaire, en lui étoient tous les trésors de la science et de la sagesse de Dieu : *In quo sunt omnes thesauri sapientiæ et scientiæ*

scientiæ Dei (Colos. 2, 3.). Si le zèle est indispensable, il étoit dit de lui : *Zelus domûs tuæ comedit me* (Psalm. 68, 10.). S'il étoit besoin de prudence, il étoit, et il s'appelle par excellence la sagesse incarnée. Si l'on demande de l'autorité, toute puissance lui étoit donnée au ciel et sur la terre : *Data est mihi omnis potestas in cœlo et in terra* (S. Matth. 28, 18.). Si l'on cherche la force, il étoit la vertu de Dieu. Si l'on cherche la pureté d'intention, il ne cherchoit et ne pouvoit chercher que la gloire de son Père : *Quærit gloriam ejus qui misit eum* (S. Joan. 7, 18.). *Non quæro gloriam meam* (S. Joan. 8, 50). Toutefois il n'usurpe point le sacerdoce malgré toutes ses qualités admirables, il ne s'y élève point lui-même, mais il attend que son Père l'y appelle et lui dise: *Tu es Sacerdos in æternum... Nec quisquam sumit sibi honorem, sed qui vocatur à Deo, tanquam Aaron; sic et Christus non semetipsum clarificavit ut Pontifex fieret* (Ad Hebr. 15, 4, 5.). *Si Christus, cùm esset sanctus, innocens, impollutus, minimè Pontificem se ipsum instituit, quid nocentes, infirmi, in eis agere debent? Hinc quorumdam clericorum temeritas confutatur, qui, nullo suadente nec imperante, sacerdotii gradum assumunt. Altitudinem ministerii hujus utinam saperent et intelligerent! Ad illud etiam vocati atque impulsi se acclamarent indignos, non minùs Dei quàm propriæ conscientiæ judicium formidantes* (B. Laur. Justin. Serm. de Euch., n.° 20.). Adorez ce divin modèle de tous les Prêtres, admirez, louez, bénissez et le Fils qui est appelé, et le Père qui l'appelle à ce divin état.

SECOND POINT. *Communion.* L'exemple de N. S. devroit suffire pour ne s'engager jamais dans le sacer-

doce et dans l'état ecclésiastique sans vocation : *Inspice, et fac secundùm exemplar quod tibi monstratum est* (Exod. 25, 40.). Mais pour voir en particulier les motifs que vous avez de craindre de vous y ingérer sans y être appelé, vous méditerez à loisir les trois considérations suivantes. La première considération est que ceux qui s'ingèrent et qui s'engagent dans cet état sans vocation, font une injure à Dieu très-signalée, et commettent une terrible offense, en choquant manifestement les ordres qu'il a prescrits, et en renversant insolemment la conduite qu'il veut être observée dans son Eglise ; sur quoi vous remarquerez trois choses : la première, que c'est Dieu même qui donne cet ordre de ne point s'engager dans l'état ecclésiastique sans y être appelé. Il ne veut point qu'on entre dans sa maison qu'il ne l'ordonne ; qu'on y prenne aucune fonction qu'il ne l'agrée, ni qu'on embrasse aucun état qu'il n'y appelle. C'est un maître absolu, il veut choisir ses serviteurs, et les appliquer lui-même aux emplois qu'il désire. C'est un bon père de famille qui prend lui-même le soin de pourvoir ses enfans. C'est un roi sage, il veut avoir entre ses mains le choix de ses ministres, et il n'agrée absolument que ceux qu'il y appelle. Donc s'y engager sans vocation, c'est choquer manifestement les ordres qu'il a prescrits, et renverser insolemment la conduite qu'il veut être observée dans sa maison. Mais c'est, en second lieu, choquer ses ordres dans une matière de la dernière conséquence. Car qu'y a-t-il de plus important dans sa maison, que l'entrée de son sanctuaire, que le ministère de ses autels, la dispensation de ses trésors, la garde de son Epouse et la conduite de sa famille ? Que direz-vous d'une personne qui, sans l'agrément du prince,

et même contre sa volonté et sa défense expresse, seroit assez téméraire pour s'engager dans sa maison; qui se serviroit de mille artifices pour avoir part à ses secrets, et prendre malgré lui le maniement de ses affaires; qui lui feroit même quelque espèce de violence pour disposer de tout dans sa famille? *Audeatne aliquis vestrûm alicujus reguli, non præcipiente aut etiam prohibente eo, occupare ministeria, percipere beneficia, negotia dispensare?* Jamais, continue saint Bernard, on n'a vu personne assez téméraire pour se porter à cet excès d'insolence. C'est néanmoins ce que l'on voit dans la famille de Notre-Seigneur, quand on s'engage sans vocation dans l'état ecclésiastique; c'est ce qu'on fait dans la maison de Dieu, qui est une maison de prière et non pas d'intrusion, dit Pierre de Blois: *Domus orationis, et non intrusionis.* Ce qu'on n'auroit pas la hardiesse de faire dans la maison d'un prince, on ne craint pas de le faire dans la maison de Dieu! N'est-ce pas, dit saint Bernard, une présomption étrangement ambitieuse? n'est-ce pas un emportement horrible qui va jusqu'à la folie? *Quid istud temeritatis? imò, quid infamiæ est? ubì timor Dei? ubì mortis memoria? ubì gehennæ metus et terribilis exspectatio judicii?* Il y a plus, car non-seulement les ordres de la maison de Dieu sont violés par cette conduite téméraire, et des ordres de la dernière conséquence; mais, en troisième lieu, ce sont les ordres les plus précis et les plus indispensables qu'il ait jamais donnés. Il y a peu de lois dont il ne dispense quelquefois; mais de celle de la vocation, jamais. Que ce soient des Prophètes, que ce soient des Apôtres, *factum est verbum Domini ad me... vocavit eos... vocavit ad se quos voluit* (S. Marc. 1, 20); que ce soit

son propre Fils, il faut qu'il l'appelle, autrement c'est une usurpation sacrilége qui fait que Dieu cruellement outragé se porte au plus haut point de sa fureur. C'est ce que vous méditerez bien à présent, en faisant réflexion sur ce que lui-même a dit par son Prophète, qui vous fait connoître jusqu'où va cet outrage: *Ipsi regnaverunt, et non ex me... Iratus est furor meus in eos, usquequò non poterunt emundari* (Ose. 8.). Ils se sont ingérés, dit Dieu, ils ont usurpé un honneur et une autorité que je ne leur avois point donnée, et pour ce sujet ma fureur s'est irritée contre eux, et ils ne pourront plus se corriger. Pour bien entendre ceci, concevez que l'Ecriture-Sainte remarque trois mouvemens de Dieu irrité contre les pécheurs : le premier est de colère ; le second est de fureur ; et le troisième est de fureur irritée. De colère contre les pécheurs ordinaires ; de fureur contre les péchés plus énormes et plus considérables ; de fureur irritée contre les péchés les plus exécrables et contre les plus abominables de tous les crimes. Or, c'est ce troisième mouvement dont Dieu menace ceux qui entrent dans l'état ecclésiastique sans vocation. D'où vous pouvez conclure la grandeur de l'outrage qu'il reçoit par cette insolente conduite. Mais c'est aussi ce qui peut vous faire connoître le tort irrépable qu'on se fait à soi-même, en s'engageant ainsi dans l'état ecclésiastique sans vocation ; car que peut-on attendre d'un Dieu irrité de la sorte ?

C'est la seconde considération que vous ferez. Car si l'on a peine à supporter le moindre mouvement de la colère de Dieu ; si c'est assez pour faire frémir les plus grands Saints ; s'ils sont dans des saisissemens de crainte qui les mettent tout hors d'eux-mêmes, en sorte qu'ils ne savent quelquefois où ils en sont,

que sera-ce de sa fureur et de sa fureur irritée ? Quand Dieu est en colère, encore se souvient-il de ses bontés : *Cùm iratus fueris, misericordiæ recordaberis*; mais dans sa fureur irritée, il n'y a plus de miséricorde. C'est pourquoi le jour du jugement est appelé le jour de la colère de Dieu irritée, *dies iræ*, parce qu'alors il n'y aura plus de miséricorde pour les pécheurs : *Ira non habet misericordiam* (Prov. 27.). Sa fureur totalement débordée sur eux ne leur laissera plus d'attente de grâce, ni d'espérance de salut, et il n'y aura plus qu'un accablement de toute sorte de maux, et un abîme impénétrable de supplices, de tourmens, de calamités et de misères. Et voilà où tombent ceux qui s'engagent dans l'état ecclésiastique sans vocation : *Horum certa est damnatio* (S. Bern. in declamat.). 1.° Ils n'auront que peu ou point de grâces ; car Dieu ne les ayant point appelés, quel droit ont-ils d'y prétendre ? Quel droit peut avoir un serviteur de demander des gages et des appointemens à son maître, lorsqu'il fait ce qu'il ne veut pas, et qu'il le sert contre sa volonté ? Un oiseau, comme dit le Sage, qui sort de son nid, ne trouve plus les secours de son père dans ses nécessités, mais il est exposé à la proie des autres oiseaux. Ainsi en est-il des Ecclésiastiques qui sont entrés dans l'Eglise sans vocation : ils ne trouvent plus les mêmes secours qu'ils rencontroient auparavant, quand ils étoient dans l'état où Dieu les vouloit : *Sicut avis transmigrans de nido suo, sic vir qui relinquit suum locum* (Prov. 27, 8.). Parce qu'ils ont choisi ce que je ne voulois pas, dit le Seigneur, ils seront dans la famine ; et pendant que mes serviteurs fidèles seront rassasiés de mes grâces, vous en aurez disette : *Pro eo quod nolui ele-*

gistis, *propter hoc*, *hœc dicit Dominus : Ecce servi mei comedent*, *et vos esurietis* ; *ecce servi mei bibent*, *et vos esurietis* (Isai. 65.). Privation donc, en premier lieu, des secours de Dieu. Privation, en second lieu, presqu'irréparable... Ils seront incorrigibles, *non poterunt emundari*. Qu'on s'engage sans vocation dans beaucoup d'autres états, on ne reçoit pas la grâce en y entrant, mais on peut ensuite réparer ce malheur. Que je perde même la grâce de plusieurs autres Sacremens, c'est une grande perte, mais elle peut être réparée. Que je fasse une communion indigne et sacrilége, je puis en réparer le fruit par une suivante. Mais pour l'entrée indigne dans le sacerdoce, comment la réparer ? car elle ne se fait qu'une fois, de sorte que si l'on manque de la bien faire, il n'y a plus d'autre voie qui la répare : *Omnis plantatio quam non plantaverit Pater meus*, *eradicabitur* (S. Matth. 15.).

Quand on a dessein de se retirer dans un cloître et de se faire religieux, combien de consultations ! combien d'examens ! combien de communions ! combien de prières, de vœux et de sacrifices ! Après tout cela on fait encore une année entière, et quelquefois deux ou trois, de probation et de noviciat. Toutefois quand on s'y seroit établi sans vocation, on pourroit recevoir la grâce d'y bien vivre et de s'y sanctifier. Par la pratique fidèle de ses règles on trouveroit le moyen de réparer cette grâce ; mais la grâce de bien vivre dans le sacerdoce est régulièrement attachée à la vocation et à la réception de l'ordre ; et, bien loin qu'on puisse l'acquérir par le seul exercice des fonctions de cet état, on s'en rend, au contraire, plus indigne, parce qu'on continue son sacrilége et son usurpation : *Quia non est mihi voluntas*

in vobis, dicit Dominus, ideò munus non suscipiam de manu vestra. Et comme ces fonctions sont des voies de sanctification et d'accroissement de grâce pour ceux qui y sont entrés légitimement, elles ne sont aussi pour les autres, disent les Pères, que des voies de sacrilége et de profanation : *Usurpati siquidem ausus sacerdotii sacrificium in sacrilegium, et vitam convertit in mortem* (Petr. Bles., Epist. 16.). Ce n'est pas que Dieu, touché des larmes et des travaux d'une sévère et laborieuse pénitence, ne relâche quelquefois de ses rigueurs et ne donne d'autres grâces et des secours communs et généraux, avec lesquels nous pourrions satisfaire absolument à nos obligations; mais cela est si rare, et quand il les donne, il arrive si peu qu'on y soit fidèle, que nous pouvons bien dire cette perte entièrement irréparable. C'est pourquoi vous devez vous persuader que c'est se perdre soi-même et s'exposer évidemment à la damnation éternelle, que de s'engager ainsi témérairement dans l'état ecclésiastique; car c'est la marque la plus certaine et le caractère le plus assuré de la réprobation. Et si Dieu, dit saint Augustin, punit autrefois si sévèrement Coré, Dathan et Abiron en les ensevelissant tout vivans dans les enfers, pour s'être ingérés sans vocation à faire les fonctions du sacerdoce, ce n'est, dit ce Père, que pour empêcher qu'on ne s'ingère dans cet état, en faisant connoître le châtiment que mérite ce crime. On s'attire, dit saint Ephrem, un jugement sans miséricorde : *Si indignè quis hanc dignitatem sibi usurpare sit ausus, tenebras sibi exteriores judiciumque absque misericordia consciscit* (S. Ephr. de sacerd.). C'est pourquoi ayez pitié de votre pauvre ame, dit saint Bernard, ayez pitié du sang précieux au prix duquel elle a été rachetée.

Craignez ces horribles tourmens, ce feu éternel et tous ces supplices qu'attirent sur eux ceux qui s'engagent sans vocation : *Parcite, obsecro, fratres, parcite animabus vestris, parcite sanguini qui effusus est; horrendum timete supplicium, ignem qui paratus est declinate* (S. Bern., de convers. ad Cler.).

Enfin, pour troisième considération, outre l'injure signalée qu'on fait à Dieu, et le tort irréparable qu'on se fait à soi-même, méditez bien le cruel outrage qu'on fait à l'Eglise en s'engageant dans l'état ecclésiastique sans vocation. C'est le plus scandaleux qui fut jamais, c'est la persécution la plus sanglante qu'elle ait jamais reçue, c'est la plaie la plus incurable et qui lui est aussi la plus sensible. Car, 1.° elle se voit par ce moyen persécutée de ses plus chers enfans; 2.° elle se voit persécutée en ce qu'elle a de plus cher; 3.° elle se voit persécutée sans espérance de remède; trois circonstances qui la rendent inconsolable dans sa douleur. 1.° Elle est persécutée en ses plus chers enfans. De toutes les persécutions il n'y en a point de plus cruelle que celle d'une mère déchirée par ses propres enfans; et lorsque ceux qu'elle aime plus tendrement, pour qui elle n'a aucune réserve, pour qui elle a de plus grandes tendresses, et qui devroient être les premiers à la défendre, sont les premiers à la persécuter, c'est le plus haut point de sa douleur : or, c'est l'outrage qu'elle reçoit lorsque des Prêtres entrent sans vocation dans l'état ecclésiastique; car ce sont ses plus chers enfans, pour qui elle a moins de réserve et plus de tendresse; et ce sont eux pourtant qui la déchirent le plus cruellement. 2.° Elle est persécutée en ce qu'elle a de plus cher. Trois choses sont extraordinairement chères à l'Eglise :

ses mystères, ses enfans et sa gloire. Ses mystères, parce que ce sont les gages de l'amour de son Epoux ; ses enfans, parce que ce sont les gages de son amour pour son Epoux ; sa gloire, parce que c'est un rejaillissement de la gloire de son Epoux, qui fait le sujet de ses plus grandes complaisances. Or, un Prêtre qui s'engage sans vocation la persécute cruellement en ces trois choses : 1.° en ses mystères, car il les profane ; 2.° en ses enfans, car il les massacre ; 3.° en sa gloire, car il la lui enlève. 1.° Il profane ses mystères. Car y étant entré sans vocation, et y vivant sans grâce, comment ne profaneroit-il pas ses mystères ? *Ex inordinata et ex indisciplinata multitudine Sacerdotum hodie datur contemptui Redemptoris nostri venerabile sacramentum* (S. Ambr.). 2.° Il lui massacre ses enfans. Car, enfin, il faut avouer qu'il n'y a rien qui perde tant d'ames qu'un méchant Prêtre. La promotion d'un Prêtre indigne, disent les Saints, est la ruine de tout le peuple : et le moyen que le corps soit bien sain, la tête étant malade ? *Sacerdotum vitia in omnes redundant : indignorum promotio populi est dejectio* (Isid. Pelus. lib. 5. Epist. 322.). *Capite languescente cœtera corporis membra inficiuntur* (Id. lib. 3. sentent. cap. 38.). Un Prêtre qui entre de la sorte, dit Notre-Seigneur, entre comme un voleur : or, le voleur, ajoute-t-il, ne vient que pour dérober, massacrer et tout perdre : *Qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliundè, ille fur est et latro... Ego sum ostium ovium... Fur non venit nisi ut furetur, et mactet, et perdat* (Joan. 10.). 3.° Après avoir profané ses mystères et perdu ses enfans, il lui enlève sa gloire. Car qu'y a-t-il qui donne plus sujet de blasphémer contre la sainteté de nos mys-

tères et contre la gloire de l'Eglise, que la conduite de ces Prêtres qui y entrent sans vocation? *Quamvis enim fides et veritas non ex moribus expendi debeant, sed ex fide mores, attamen eorum religio et doctrina facilè contemnitur quorum vita despicitur* (Synod. Ebroic. 1576.). 3.° Enfin, cette persécution est celle où elle voit moins de remède, et c'est aussi le sujet le plus sensible de sa douleur; car elle peut bien dire avec sujet, à présent, ce que saint Bernard lui faisoit dire autrefois : *Ecce in pace amaritudo mea amarissima.* Quand elle est persécutée par des hérétiques, dit ce Saint, elle peut les chasser hors de ses entrailles; quand elle est persécutée par les tyrans, elle peut encore les fuir; et ainsi elle peut éviter ces sortes d'ennemis ou en les chassant ou en les fuyant : mais pour la persécution de ses plus chers enfans et de ses Prêtres, comment les chassera-t-elle? comment les fuira-t-elle? Ils ont entre leurs mains tous ses mystères, elle leur a donné part à tous ses secrets, ils ont à leur disposition tous ses trésors et tous ses biens : *Nec fugere nec fugare potest.* La seule consolation qui lui reste, est de gémir dans son malheur et sur la perte de ses enfans qui lui sont enlevés à présent, par la persécution des méchans Prêtres, et pour le temps et pour l'éternité : *Vox in Rama audita est, ploratus et ululatus multus; Rachel plorans filios suos : et noluit consolari, quia non sunt.* Examinez si vous n'êtes point en danger d'être du nombre de ceux qui persécutent ainsi l'Eglise; demandez à Dieu la grâce de souffrir plutôt toutes sortes de peines et de persécutions, que d'en faire souffrir une si sanglante à l'Eglise.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* 1.° Résolvez-vous, quoi qu'il en coûte, à ne vous engager jamais dans

l'état ecclésiastique sans être bien assuré de votre vocation. 2.° N'épargnez rien pour reconnoître si Dieu vous veut dans cet état, et prenez pour cela tous les moyens qui vous seront enseignés. 3.° Si vous voyez que Dieu ne vous y appelle pas, résolvez-vous à en embrasser un autre, quoi qu'on en puisse dire... Que le monde en murmure, que vos amis en grondent, que vos parens vous menacent, n'importe; il vaut mieux vous sauver avec leur haine, que de vous damner avec leur amitié. Or, vous vous damnez si vous vous faites ecclésiastique sans que Dieu vous y appelle.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. *Melius est salvari in humili gradu fidelis populi, quàm in cleri sublimitate et deteriùs vivere et districtiùs judicari* (S. Bern., de conversat. ad cleric., c. ultimo.).

SECONDE MÉDITATION.

Des moyens pour discerner la vocation ecclésiastique; et qu'on ne doit rien négliger pour reconnoître si l'on est véritablement appelé de Dieu à cet état.

1.° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. 2.° Renoncez à vos péchés et à vous-même, et donnez-vous à Notre-Seigneur pour être en lui digne de paroître devant Dieu. 3.° Renoncez à votre esprit et à vos propres lumières, et invoquez le Saint-Esprit afin qu'il vous conduise dans l'oraison.

PREMIER POINT. *Adoration*. Adorez la bonté de Dieu sur ceux qu'il appelle à l'état ecclésiastique, et sa justice sur ceux qu'il n'y appelle pas, et qui permet pourtant qu'ils s'y engagent. Quelle grâce pour les uns! quelle sévérité pour les autres! *Vide ergò*

bonitatem et severitatem Dei; in eos quidem qui ceciderunt serveritatem, in te autem bonitatem Dei si permanseris, alioquin et tu excideris (Rom. 4, 22.). Il n'y a point de faveurs, il n'y a point de bénédictions, il n'y a point de secours que ne puissent espérer de Dieu ceux qui sont légitimement appelés à ce divin état. Mais il n'y a point de rigueurs, de malédictions et de châtimens que ne doivent redouter ceux qu'il n'y appelle point. Comme il choisit les uns pour ses amis intimes, il les introduit dans le plus secret de son sanctuaire, il leur confie tous ses trésors et ne peut avoir pour eux de réserve. Mais comme il rebute les autres et les considère comme ses plus cruels ennemis, il les abandonne à sa fureur et les rejette par un jugement d'une effroyable réprobation. Admirez les richesses incompréhensibles de cette bonté à l'égard de ceux qui entrent dans ce divin état par une bonne vocation, et les jugemens terribles et impénétrables de sa justice à l'égard de ceux qui y entrent sans y être appelés; et bénissant la conduite de Dieu sur les uns et les autres, dites, surpris d'étonnement, avec les Saints: *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei! quàm incomprehensibilia sunt judicia ejus et investigabiles viæ ejus* (S. Ephr. de Sacerd.)!

DEUXIÈME POINT. *Communion.* Vous ne sauriez douter qu'il y ait tous les motifs de craindre pour ceux qui s'engagent dans l'état ecclésiastique sans une légitime vocation. Vous l'avez vu bien amplement dans la méditation précédente, et le premier point de celle-ci a dû vous en rafraîchir la mémoire. Or, voici la conséquence que vous devez en tirer à présent: Puisqu'il est si important de ne point s'engager dans l'état ecclésiastique sans que Dieu y

appelle ; puisque c'est une affaire où il y va de la perte ou du salut de l'ame, il ne faut donc point que je m'engage sans avoir apporté auparavant toute sorte de soins, et sans avoir pris toute sorte de moyens pour bien examiner et reconnoître effectivement si Dieu m'y appelle : *Videte vocationem vestram, ait vocatus Apostolus; consideremus et nos an vocati venerimus, et vocati à Deo cujus nimirùm hæc vocatio est; quia quos prædestinavit, hos et vocavit. Sed quis vocaverit nos in honorem cleri, convenire velimus conscientias singulorum, etc.* (S. Bern. *in declam.*). Car, 1.° il n'y a point d'affaire qui soit plus importante, et ainsi il n'y en a point qui mérite un plus sérieux examen. Voyons ce qu'on fait quelquefois pour un intérêt temporel. On consulte, on cherche, on examine, et dans la crainte de se tromper dans la résolution qu'on doit prendre, on prend toute sorte de moyens pour connoître la voie par laquelle on pourra en obtenir un bon succès. N'en négligeons donc aucun pour discerner notre vocation qui est la voie de notre salut, autrement nous nous mettrions en danger de nous perdre, en embrassant l'état ecclésiastique où Dieu ne nous voudroit pas. Dieu, pour l'ordinaire, ne découvre sa volonté qu'à ceux qui la recherchent, et qui se servent des voies ordinaires que sa providence fournit pour cet effet à ceux qui sont fidèles à faire ce qui est en eux pour pouvoir la connoître. Si donc vous négligez de prendre ces moyens, ne sera-ce pas avec une souveraine équité qu'il vous cachera ce qu'il désire, et n'est-ce pas avec justice qu'il permettra qu'au lieu d'embrasser la condition qu'il voudroit pour votre salut, vous embrassiez celle qu'il ne veut pas, dans laquelle il prévoit même que votre perte sera inévitable. Pensez

bien à cela ; car c'est ce qui a fait trembler les plus grands Saints, et c'est aussi le premier motif qui doit vous obliger d'apporter tous vos soins pour reconnoître si Dieu vous appelle à l'état ecclésiastique, et qui doit vous porter puissamment à n'épargner pour cela ni jeûnes, ni aumônes, ni mortifications, ni prières, ni communions, ni sacrifices. Le deuxième motif qui doit vous obliger à prendre toutes les voies imaginables pour connoître si Dieu vous appelle à cet état, c'est la très-grande difficulté de reconnoître cette vocation ; difficulté qui vient de trois sources, 1.° parce que c'est Dieu qui y appelle, et qui y appelle ceux qu'il lui plaît, selon les desseins particuliers qu'il en a formés de toute éternité dans le secret de son conseil : *Vocavit ad se quos voluit.* Or, comme il n'y a point de créature qui ait été appelée à ce conseil, il n'y en a point aussi qui puisse rendre un témoignage assuré des résolutions que Dieu y prend. Personne, dit l'Apôtre, ne connoît ce qui est de l'homme, que l'esprit de l'homme qui est en lui ; et personne ne connoît les desseins de Dieu, que l'Esprit même de Dieu, ou celui, disent les Saints, à qui, par une grâce particulière, cet Esprit s'est révélé : *Deus forsitan vocat, quis audeat dissuadere ; fortè non vocat, quis appropinquare consulat ? Utrùm verò vocatio Dei sit an non, quis scire possit, excepto Spiritu Dei qui scrutatur etiam alta Dei, vel si cui fortè revelaverit ipse* (Sanct. Bern., Epist. 8. ad Brun. Colon.) ? *Quis enim cognovit sensum Domini, aut consiliarius ejus fuit ?... Quis enim hominum scit quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis qui in ipso est. Ità et quæ Dei sunt nemo cognovit nisi Spiritus Dei* (1. ad Corinth. 2, 4.). 2.° Il est difficile de reconnoître ceux que Dieu appelle à ce divin état, parce qu'il y en appelle de toute

sorte. Autrefois il étoit plus facile d'en faire le discernement, la famille ou la naissance en fournissoit ordinairement assez de marques. Car dans la loi de nature le sacerdoce étoit attaché à la primogéniture. Ainsi alors c'étoit assez d'être aîné pour être appelé à la prêtrise. Dans la loi écrite il suffisoit d'être de la tribu de Lévi pour être appelé au service du Temple. Mais à présent, ni la naissance ni la famille ne font plus rien pour cette vocation ; elle ne dépend ni de l'une ni de l'autre. Dieu y appelle de toutes nations, familles, états, conditions, emplois; et même de grands pécheurs, après une digne pénitence, y ont été appelés, et de très-grands Saints parfaitement innocens ne l'ont jamais été : *Non quod caro et sanguis creavit eligit, sed, cessante privilegio patrum et familiarum ordine prætermisso, eos rectores Ecclesiæ accipit, quos Spiritus Sanctus præparavit ut in populo adoptionis Dei, cujus universitas sacerdotalis atque regalis est, non prærogativa terrenæ originis obtineat unctionem, sed dignatio cœlestis gratiæ gignat antistitem* (S. Leo, Serm. 2. in annivers. suæ assumptionis.). *Sola Levitica Tribus ad Sacerdotium tunc erat electa. Nunc autem ex omni populo christiano passìm fit sacerdotalis electio, et in promotione clericorum non distinctio generis, sed prærogativa duntaxat exquiritur sanctitatis* (Petr. Damian., opuscul. 8. contra cleric. in temp.). Comment donc discerner au milieu d'un si grand nombre d'hommes, et dans une si grande variété de conditions, le petit nombre de ceux que Dieu veut honorer de cette dignité? c'est là le difficile, et c'est aussi ce qui demande qu'on s'y applique avec attention. 3.° Ce qui demande encore de sérieuses

réflexions, c'est que non-seulement Dieu, mais le diable en appelle aussi plusieurs à cet état, qu'il fait entrer dans le temple, qu'il introduit jusque dans le sanctuaire, qu'il élève et qu'il porte lui-même jusque sur le pinacle du temple, afin de leur faire faire une chute plus profonde. *Universos siquidem in ordinibus ecclesiasticis honorem quœrentes proprium, aut divitias, seu corporis voluptatem, postremò quœ sua sunt, non quœ Jesu Christi, manifestè prorsùs et indubitanter non ea quœ ex Deo est charitas, sed aliena à Deo, et quœ omnium radix malorum cupiditas introducit* (S. Bern. declam.). Ainsi ce n'est pas assez, dit saint Bernard, de savoir que vous êtes appelé, mais il faut savoir de plus qui vous appelle. N'est-ce point le monde? n'est-ce point la chair? n'est-ce point l'ambition, l'avarice, la volupté? ne sont-ce point vos amis, vos parens, ou l'intérêt de votre famille? En un mot, pouvez-vous bien répondre que c'est Dieu qui vous appelle? c'est ce que vous devez à présent examiner, et ce qui demande une exacte recherche, vous souvenant toutefois qu'il est écrit: *Sapientia facilè videtur ab his qui diligunt eam, et invenitur ab his qui quœrunt illam* (Sapient. 6, 13.).

Le troisième motif qui doit vous obliger à faire tout ce qui est en vous pour reconnoître si vous êtes appelé à l'état ecclésiastique, est que, quelque difficulté qu'il y ait à reconnoître cette divine vocation, Notre-Seigneur ne manquera point de vous en donner assez de connoissance si vous faites tout ce qui dépend de vous pour la découvrir. Car comme il dit lui-même dans l'Evangile, celui qui cherche trouve: *Quœrite, et invenietis; omnis enim qui quœrit invenit*

(S. Matth. 7, 7); si donc vous cherchez sa volonté et que vous employiez pour cela tout ce que vous croyez pouvoir vous aider à la trouver, assurez-vous qu'il ne manquera pas de vous la faire connoître. Il est de sa bonté infinie de ne point refuser ses grâces à ceux qui font ce qui est en eux pour les avoir; et après tout, comment pourra-t-il vous condamner comme coupable pour n'avoir pas fait sa volonté, s'il vous étoit impossible de la connoître; il faut donc que vous le puissiez par les moyens qu'il vous donne. C'est à vous maintenant à examiner si vous vous en êtes servi. Qu'avez-vous fait pour connoître la volonté de Dieu sur votre vocation à cet état? quelles prières y avez-vous employées? quelles mortifications, quelles aumônes, quels jeûnes, quelles bonnes œuvres? Quel conseil avez-vous pris? quelle retraite avez-vous faite? En vérité, n'avez-vous pas tout sujet de vous confondre en voyant combien vous avez pris peu de soin d'embrasser les moyens qui pouvoient vous la faire connoître? Humiliez-vous-en devant Dieu; demandez-lui pardon de votre faute, et priez-le de vous faire la grâce que vous ne vous engagiez point dans cet état, sans avoir pris auparavant toute sorte de voies pour reconnoître si véritablement il vous y appelle.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* Le premier moyen que vous devez vous résoudre de prendre pour reconnoître si Dieu vous appelle à être Ecclésiastique, et la première chose que vous devez faire avant de vous y engager, est de prendre un temps considérable pour examiner à fond, dans la retraite, si vous y avez vocation, et si c'est Dieu qui vous y appelle. C'est dans la solitude, dans la séparation du monde et la retraite, qu'il parle au cœur; c'est là particulièrement qu'il se fait entendre, et c'est là que vous devez aller pour

l'écouter. Retirez-vous donc des compagnies, des visites, des divertissemens, des conversations du monde, du soin de vos affaires; mais ne croyez pas que huit ou dix jours de retraite suffisent pour vous mettre en assurance. Il faut y donner assez de temps pour purger votre cœur, rompre vos attaches, calmer vos passions, et vous mettre en état, par une pureté très-grande et une paix profonde, de pouvoir discerner la voix de Dieu : *Deduc me, Domine, in viam justificationum tuarum, et exquiram eam semper* (Psalm. 118.). Le second moyen que vous devez prendre est de prier beaucoup dans cette retraite, et de demander, pendant un temps considérable, qu'il vous fasse la grâce de vous faire connoître sa volonté et la voie par laquelle il veut que vous alliez à lui : *Notam fac mihi viam in qua ambulem*. Faites dire des messes, faites faire aussi des prières pour cet effet, communiez souvent à cette intention ; et, parce que l'oraison est rendue plus puissante quand elle est accompagnée du jeûne et de l'aumône, employez l'un et l'autre selon vos forces et votre pouvoir. Mais pendant ce temps demeurez dans une grande indifférence pour embrasser quelque état que ce puisse être, aussitôt que vous reconnoîtrez que Dieu vous y appellera. Résolvez-vous enfin à consulter un bon directeur fort désintéressé, et que vous connoissiez être bien éclairé et expérimenté dans les matières ecclésiastiques ; et surtout résolvez-vous de n'entrer jamais dans cet état qu'après lui avoir rendu un compte exact de toute votre conscience, de vos desseins, de vos sentimens et des dispositions de votre cœur, et qu'après qu'il vous aura dit nettement que Dieu vous y appelle, et que vous devez vous y engager ; autrement il n'y a aucune sûreté pour vous. *Statuimus*

òd nullus ad examen per sacrorum ordinum sceptionem aliquatenùs admittatur, nisi recenter nfessus fuerit omnia sua delicta idoneo sacerdoti; quia pauci sunt qui sua delicta cum sequelis rum intelligant, per districtum informatorem bet instrui ordinandus an expediat sibi ordinari. est ainsi que s'exprime le concile de Salzbourg, sous artin V, et celui de Mayence en 1549 (ch. 81.).

1.° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites ndant l'oraison. 2.° Demandez-lui pardon des fautes ie vous avez faites. 3.° Mettez le tout entre les ains de la Sainte Vierge.

BOUQUET SPIRITUEL. *Videte vocationem vestram, t vocatus Apostolus; consideremus et nos an vocati merimus, et vocati à Deo* (S. Bern.).

TROISIÈME MÉDITATION.

Des marques de la vocation ecclésiastique, et de l'importance de les bien examiner.

Mettez-vous en la présence de Dieu; et dans la certitude que la foi vous donne de cette divine présence, humiliez-vous devant cette adorable Majesté. Renoncez à vous-même, et donnez vous à Jésus-Christ pour être digne de paroître devant Dieu. Renoncez à votre esprit et donnez-vous à celui de Dieu même, afin qu'il prie en vous selon qu'il connoît que Dieu désire.

PREMIER POINT. *Adoration.* Adorez Notre-Seigneur ans les desseins qu'il a sur vous. Quels qu'ils puissent tre, ils sont toujours infiniment adorables, et soit u'il vous appelle à l'état ecclésiastique ou qu'il ne ous y appelle pas, vous devez toujours rendre à ette divine volonté les mêmes hommages; vous levez l'aimer, vous y soumettre et vous y aban-

donner également. Rendez-lui donc à présent tou ces devoirs du fond de votre cœur. Elle est votre sou veraine, vous êtes son esclave ; ainsi protestez-li de votre entière dépendance, quoique peut-être vou ne connoissiez pas encore ce qu'elle désire de vou sur le choix de votre état. Acquittez-vous cependan de ce que vous savez bien qu'elle exige, et consacrez vous toujours, par une disposition inviolable, à lu garder une éternelle fidélité.

SECOND POINT. *Communion.* Pour ne point sorti des vues de Dieu sur vous, et pour suivre sa divin volonté dans le choix que vous pensez faire de l'éta ecclésiastique, il est de la dernière conséquence qu vous fassiez une attention particulière aux véritable marques de la vocation à ce divin état, afin de recon noître si vous les avez. Il y en a trois particulières qu l'on donne communément et qui se rencontrent pou l'ordinaire dans ceux que Dieu y appelle. Mais comm elles sont la source de trois erreurs, et que nou voyons que la plupart n'y faisant point assez d'atten- tion y sont trompés, et se font Ecclésiastiques san que Dieu les y appelle, vous devez y veiller de prè pour n'y être pas trompé vous-même. La premièr marque de vocation à un état qu'on donne ordinaire- ment, est la pente ou inclination qu'on ressent. Dieu la fait presque toujours éprouver à ceux qu'il appelle ; et comme sa conduite est douce, qu'il dispose de tout avec suavité, et que d'ailleurs nous faisons mieux les choses où nous porte l'inclination, sa vocation ne se trouve guère sans un certain attrait qui touche le cœur, et qui lui donne au moins quelque petit mou- vement vers la condition où il le veut. Or, sur ce principe, voici comment la plupart raisonnent et tom- bent dans l'égarement et dans l'erreur. Je ressens une

ınde inclination pour être Ecclésiastique, j'en ai ınde envie, j'en ai grand désir; donc je suis pelé à l'état ecclésiastique. Pour découvrir cette ·eur et vous en prémunir, considérez bien, 1.° 'encore que l'inclination soit une des marques ordi- ires de la vocation à l'état ecclésiastique, elle n'en . pas néanmoins, absolument parlant, une marque faillible, comme elle n'en est pas aussi une marque cessaire. Elle n'en est pas d'abord une marque né- ssaire; car on peut, par humilité ou par pusillani- ité, ne ressentir en soi-même aucune inclination pour ı état, mais au contraire en avoir aversion, et néan- oins y être véritablement appelé. Ainsi Jonas fut pelé de Dieu pour prêcher les Ninivites, Moïse, ur conduire le peuple de Dieu; Jérémie, pour lui noncer sa parole, quoiqu'aucun d'eux ne désirât s emplois, et que, bien loin d'y être portés par incli- tion, ils en eurent de l'éloignement et s'en retirè- nt. L'inclination n'est donc pas une marque néces- ire de vocation. Elle n'est pas aussi, en second lieu, ıe marque assurée; car on peut avoir une grande clination à une chose, et n'y être pas appelé. L'Ecri- re-Sainte nous en fournit un exemple remarquable ns ceux que Notre-Seigneur avoit guéris (En saint arc, ch. 5. et en S. Luc, ch. 9.). Ils ont une grande clination à suivre le Fils de Dieu et à être admis ı nombre de ses disciples, et néanmoins Notre- igneur n'appelle ni l'un ni l'autre; on peut nc avoir inclination à un état et n'y être pas appelé. onsidérez, 2.° que l'inclination, pour pouvoir servir marque légitime de vocation, doit avoir quatre nditions. 1.° Elle doit être désintéressée, c'est-à- re que ce ne soit point l'intérêt qui vous y porte, ais le désir de la gloire de Dieu, de la sanctifica-

tion des ames et de votre salut. Car si vous choisissez cette condition pour avoir du bien, pour parvenir aux honneurs, pour vivre dans l'oisiveté, pour être en considération dans le siècle, pour vous sauver du débris de votre famille, en un mot, si vous vous faites Ecclésiastique pour avoir en ce monde plus de plaisirs, de richesses et de gloire, il est évident, dit saint Bernard, et vous le voyez bien clairement, que ce n'est point Dieu, mais l'ambition, l'avarice ou la volupté qui vous appellent, et que votre inclination est plutôt une marque de réprobation que de vocation à cet état. *Qui gradus ecclesiasticos et ministeria sanctuarii eo quærit aut tenet animo eoque intuitu ut hujus vitæ habeat necessaria, evangelizat ut manducet, et perverso nimis ordine cœlestibus terrena mereatur. quoniam certè dignius ampliùsque consentaneum rationi ut carnalia magìs opera et negotia exerceret... melius erat fodere aut etiam mendicare..* (S. Bern. declam. in hæc verba : Ecce nos reliquimus omnia). *Audi querelas Domini : Ipsi regnaverunt, et non ex me ; principes exstiterunt, et ego non vocavi eos...* (Ibid.). 2.° Cette inclination doit être raisonnable et bien réglée, c'est-à-dire qu'elle n'empêche pas un plus grand bien. C'est pour cela que le Fils de Dieu ne voulut point recevoir le Gérasénien qui avoit inclination à le suivre, parce qu'il y avoit plus de bien à faire dans sa maison. C'est ainsi qu'un père de famille qui voudroit quitter l'éducation nécessaire de ses enfans, et le soin qu'il est obligé d'en prendre, pour vivre plus doucement dans la retraite ; ou un magistrat qui feroit considérablement du bien dans l'état, et qui voudroit abandonner son ministère, devroit avoir son inclination pour très - suspecte. 3.° Elle doit être constante, ferme, solide, persévé-

rante ; car si elle vient d'une fougue d'humeur, d'un dépit, de quelque dégoût, et qu'elle n'ait point été affermie par le temps, on ne doit pas y faire grand fondement. Il faut attendre et la laisser mûrir avant d'en porter un jugement solide. De même si l'on chancelle, si l'on est flottant et inconstant; si tantôt on veut, tantôt on ne veut pas, il y a bien à craindre que la nature ait plus de part que la grâce à cette inclination. 4.° Elle doit être paisible. Car si elle est accompagnée de craintes, d'irrésolutions, d'inquiétudes qui agitent le cœur et le tourmentent, il n'y a point de fondement suffisant pour se déterminer sur cette inclination ; il faut alors patienter et attendre le calme. Examinez bien ces conditions ; car comme la plupart s'y méprennent, vous seriez en danger de tomber dans l'erreur comme les autres, si vous n'y faisiez plus d'attention que les autres ; et c'est ce qui doit vous servir de premier motif ou de première réflexion, afin de vous obliger d'y prendre garde.

La seconde marque qu'on donne pour la vocation à l'état ecclésiastique, est d'avoir enfin l'aptitude que demande ce ministère pour être utilement exercé. Car qui dit un ministère, dit un homme qui a quelque office à faire, et celui qui ne peut s'en acquitter, va contre la nature de la chose qu'il usurpe. Comment donc seroit-il appelé de Dieu ? *Quisquis sacerdotium non ad elationis pompam, sed ad utilitatem adipisci desiderat, primò vires suas cum eo quod est subiturus onere metiatur, ut et impar abstineat; et ad id cum metu etiam qui se sufficere existimat, accedat* (S. Greg.) ; autrement il trompe l'Eglise qui croit avoir un serviteur agissant, et qui a un homme inutile. Il abuse de la puissance qu'il reçoit en son ordination, en ne pouvant pas la mettre en

exercice, et il est cause de la perte de tous ceux qui se perdent par son peu de capacité. Il faut donc, pour être appelé, avoir en soi l'aptitude requise pour s'acquitter des obligations de l'état qu'on embrasse. Or, sur cette marque, voici comme la plupart tombent dans l'erreur. Je n'ai point d'autre dessein en me faisant Prêtre, dit-on souvent, que de dire mon bréviaire, et la sainte Messe : or, j'en sais assez pour m'acquitter très-bien de l'un et de l'autre.... Or, pour vous découvrir cette erreur, et vous en préserver, considérez, premièrement, que cette aptitude demande qu'on puisse s'acquitter dignement, non-seulement du bréviaire et de la sainte Messe, mais encore des autres obligations attachées à cet état, et que l'Eglise impose dans l'ordination. Car on s'engage à la servir ; or, pour cela beaucoup de vertus sont nécessaires. Il faut un grand amour pour Dieu, un zèle ardent pour l'Eglise, une charité sans bornes pour le prochain, une grande estime et affection pour les fonctions ecclésiastiques, une profonde religion, une chasteté inviolable, et une modestie exemplaire : à moins d'avoir ces vertus, ou au moins un grand désir de les acquérir, c'est une erreur que de croire être appelé à l'état ecclésiastique. Considérez, secondement, que cette aptitude doit être accompagnée d'une disposition d'esprit qui fasse voir qu'on l'a suffisamment ouvert pour la science, assez capable de règle pour la conduite et discipline, en un mot, assez bien fait pour ne point tomber dans de grosses et lourdes bévues indignes de cet état. Car, de croire que ces esprits si grossiers, si rudes, si pesans, si stupides, et si peu capables de tact et de prudence, qu'il n'y a personne qui voulût en avoir de tels pour son service ; de croire que Jésus-Christ les

les appelle au ministère de ses autels et au service de son Eglise, c'est ce qui ne viendra jamais dans la pensée d'un homme de bon sens. Considérez en troisième lieu, que cette aptitude demande encore la disposition du corps, en sorte que, 1.° vous n'ayez aucune difformité extérieure qui déshonore votre ministère et fasse honte à votre état; et 2.° que vous ayez une certaine dextérité et bienséance qui vous fasse faire les fonctions de votre état d'une manière modeste, édifiante et pleine de religion. Examinez bien tout ceci; car comme beaucoup s'y trompent, vous êtes en danger de faire naufrage au même écueil, à moins que vous n'y fassiez une attention toute particulière. C'est la seconde réflexion que vous devez faire.

La troisième marque est l'appel de votre supérieur ou de celui sur qui il se repose. Les autres marques peuvent tromper, et nous voyons des personnes qui ont une grande inclination pour l'état ecclésiastique, et une parfaite aptitude pour en faire dignement toutes les fonctions, qui néanmoins n'y sont certainement pas appelées, et que Dieu attire à d'autres professions; mais pour l'appel du supérieur, il ne manque jamais, et l'Eglise l'a toujours donné comme la marque la plus assurée de la vocation, parce que c'est en lui que Dieu réside pour nous faire connoître sa volonté. Or, voici comme on raisonne sur cette marque : Mon Evêque m'a dit de recevoir les ordres, ou du moins il m'y recevra certainement si je m'y présente; j'y suis donc infailliblement appelé. Toutefois pour découvrir l'erreur où la plupart se méprennent ici et vous en préserver, considérez qu'afin que l'appel de votre supérieur vous soit une marque sûre de vocation, il faut, 1.° qu'il vous dise de son

propre mouvement, sans respect humain et sans aucune vue de chair ou d'intérêt, que vous êtes appelé à cet état, et non pas que vous le lui fassiez dire par des amis, des parens, par sollicitations et prières importunes, ou par quelqu'autre voie. 2.° Il faut qu'il vous connoisse; car si vous lui cachez vos dispositions, si vous ne lui ouvrez pas entièrement votre cœur, si vous ne lui déroulez pas toute votre conscience, en sorte qu'il ne sache pas ce qu'il y a de principal et dans votre conduite pour le passé, et dans vos sentimens pour le présent, et dans vos intentions pour l'avenir, il n'est point en état de discerner ce que Dieu demande de vous; et comme vous le trompez, Dieu, en punition, permettra peut-être qu'il vous trompe et qu'il vous reçoive pour l'état ecclésiastique dans le temps même que Dieu, par un jugement de réprobation, vous en repousse. La chose est de la plus haute importance, dit saint Jean Chrysostôme (*Libr. 2. de Sacerd.*), et elle demande un sérieux examen de la part du supérieur : *Hujusmodi res magno admodùm examine indiget, eumque oportet qui exhibiturus sit, quem ad sacerdotii functionem idoneum censet, non vulgarem tantùm famam atque opinionem sequi, eâque esse contentum, sed eumdem item necesse est unà cum ea illius vires, facultatesque imprimis, exactè atque ante omnia examinare.* 3.° Après vous être fait connoître à lui, il faut que vous lui laissiez la liberté entière de terminer cette affaire, afin qu'il ne soit point engagé à vous dire ce qu'il ne voudroit pas; car si l'espérance de telle ou telle place que vous serez déterminé à ne point abandonner, la nécessité de vivre que vous ne voudriez point chercher ailleurs, et le peu de disposition qu'il voit en

vous pour déférer à ses avis, ou quelqu'autre raison de cette nature, le met dans la nécessité de vous admettre aux saints ordres, quelle marque y a-t-il en cela qui puisse être suffisante pour une si sainte vocation?

La quatrième marque de vocation à cet état, est la probité des mœurs et l'innocence de la vie: mais comme cette marque a été amplement expliquée en parlant de la sainteté requise pour s'engager dans cette divine profession, nous nous contenterons de ce que nous en avons dit alors.

Examinez-vous à présent sur les trois autres marques, et voyez le peu d'attention que vous y avez fait; étonnez-vous de votre aveuglement et de votre négligence en ce point. Confondez vous-en; demandez pardon à Dieu pour le passé, et la grâce de ne vous point faire Ecclésiastique sans avoir bien examiné et reconnu en vous toutes ces marques.

TROISIÈME POINT : *Coopération.* 1.° Résolvez-vous de douter toujours de votre vocation, et ainsi de ne vous faire jamais Ecclésiastique, à moins de reconnoître en vous toutes ces marques en la manière que vous venez de les méditer. 2.° Pour ne point vous tromper, rapportez-vous en à votre directeur ou à celui sur qui votre supérieur se décharge de votre conduite, et nullement à des personnes séculières, quoiqu'elles soient vos amies : *Dei sacerdotem decet puerilibus non agi secularibusve consiliis* (S. Bern., Epist. 42 ad Henric. Senon.). 3.° Faites-leur bien connoître tout votre fond; faites fidèlement et ponctuellement tout ce qu'il vous dira ; et même afin qu'il vous connoisse mieux, et que vous soyez aussi dans un état de pureté plus grande, résolvez-vous à lui faire une bonne confession générale, et ne lui cachez rien de vos inclina-

tions, dispositions, tentations, humeurs, ni rien de tout ce qui pourra lui servir pour vous bien connoître, et bien juger s'il est à propos que vous vous engagiez dans cet état. Enfin, si vous y êtes déjà engagé, et que vous l'ayez fait mal à propos, *quid restat nisi ut aut correctus obedias senioribus, aut confusus audias ab illusoribus : hic homo cœpit ædificare, et non potuit consummare* (S. Bern., de præcept. et disp. c. 13.).

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL : *Videte vocationem vestram.*

QUATRIÈME MÉDITATION.

Qu'il ne faut point entrer avec précipitation dans l'état ecclésiastique et les saints ordres, et qu'il faut prendre un temps considérable pour s'y bien préparer.

1.° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. 2.° Renoncez à vos péchés et à vous-même, et priez Notre-Seigneur de vous revêtir de lui, afin de paroître en son nom et en sa personne devant la majesté de Dieu son Père. 3.° Renoncez à votre esprit et priez Notre-Seigneur de vous donner le sien, afin que vous abandonnant à sa vertu, vous fassiez oraison en sa direction et sous sa conduite.

PREMIER POINT. *Adoration.* Considérez comme Notre-Seigneur, qui connoissoit le mérite du sacerdoce, et qui n'avoit point d'autre vue en toute sa conduite que la gloire de son Père et l'intérêt de sa religion, n'a voulu paroître qu'à l'âge de trente ans, employant tout ce temps pour se préparer à ce saint ministère. C'est sur ce modèle que les conciles ont

ordonné autrefois qu'on ne seroit point Prêtre avant trente ans ; et quoiqu'ils aient à présent relâché quelques années de cette règle, ils veulent toujours qu'on emploie un temps notable pour s'y préparer, et qu'on ne s'engage pas même dans les ordres qui y doivent servir de dispositions, et dans les ministères inférieurs, sans y avoir songé sérieusement long-temps auparavant, et s'y être préparé. Adorez Jésus-Christ, et rendez-lui vos devoirs dans l'exemple qu'il vous donne, et dans la conduite qu'il veut être observée dans son Eglise.

SECOND POINT. *Communion.* Il est de la dernière importance de ne point vous engager dans les saints ordres que vous n'y ayez bien pensé auparavant, et que vous ne vous soyez éprouvé vous-même pendant long-temps. Vous le devez, 1.° afin de reconnoître si vous pourrez soutenir cette charge. Y a-t-il personne assez téméraire, dit Notre-Seigneur dans l'Evangile, pour entreprendre de bâtir une tour avant d'avoir calculé à loisir s'il en pourra soutenir la dépense ? On en fait le compte exactement, de peur qu'ayant jeté les fondemens, et ne pouvant pas achever ce qu'on avoit commencé, on ne soit exposé à la moquerie de tous ceux qui verroient cette imprudence : *Quis enim volens turrim ædificare, non priùs sedens computat sumptus qui necessarii sunt ad perficiendum, ne postquàm posuerit fundamentum et non potuerit perficere, omnes qui vident incipiant illudere ei dicentes : quia hic homo cœpit ædificare, et non potuit consummare.* Pourquoi donc n'en ferez-vous pas autant pour l'état ecclésiastique ? On s'y engage sans examiner quelles en sont les obligations, et quelle force on a pour s'en bien acquitter. C'est un édifice d'une grande dépense, dit saint Bernard ; car,

entre les autres obligations qu'il porte avec soi, on y est obligé à une vie plus sainte, plus retirée du monde, plus dégagée des plaisirs, plus éloignée des divertissemens du siècle. Vous serez obligé d'être plus réservé dans vos conversations, plus modéré dans vos rires, plus religieux dans vos paroles; vous serez obligé d'être plus assidu à la prière, plus fervent aux œuvres de piété, plus zélé pour le service du prochain. Voyez donc, avant de vous engager, si vous êtes en état de vivre de la sorte; car c'est là, dit saint Chrysostôme, calculer étant assis, *sedens computare*, que de faire cet examen tout à loisir et avec temps, et non pas par manière d'acquit et avec empressement.

2.° Quand vous n'auriez point d'autre engagement à prendre dans cet état, que la continence qu'il faudra que vous gardiez, ne seroit-ce pas assez pour vous y faire penser de bonne sorte, et pour vous obliger à vous éprouver long-temps avant de vous mettre dans cette nécessité? Car enfin, quelque distinction que l'on puisse trouver à tout le reste des obligations pour se mettre en sûreté de conscience, il n'y a point d'explication à celle-ci. Il faut, depuis qu'on est une fois engagé, ou se contenir, ou se damner. Or, comment saurez-vous si vous avez assez de force pour vous contenir, si vous ne vous éprouvez? Il n'y a qu'une longue expérience qui puisse vous rassurer sur ce point. C'est un don de Dieu, et un don particulier que le don de continence; et comment savez-vous si vous l'avez? Et si Dieu ne vous le donne pas, où en êtes-vous? Vous voilà le plus misérable du monde, car vous voilà exposé à tout autant de sacriléges que la chair vous livrera d'attaques. Vous voilà sans remède, vous voilà exposé à vous damner sans res-

source. Quelle rage! quelle désespoir! Vous voilà même en danger de faire un étrange scandale dans l'Eglise; pensez-y donc bien auparavant.

3.° Il n'y a point d'état ni de métier où l'on ne prenne un temps assez considérable pour en apprendre les règles, et pour s'y exercer avant d'y prétendre à la maîtrise. Pourquoi donc n'en feroit-on pas autant pour les saints ordres qui sont infiniment plus relevés? N'est-ce pas une honte qu'il n'y ait rien de si exposé au mépris que nos mystères? Hélas! dit saint Grégoire de Nazianze, pour apprendre à danser ou à jouer de quelque instrument, on passe des années tout entières, et pour l'état ecclésiastique et le sacerdoce qui demanderoient toute la vie, nous aurons peine à y employer si peu de temps! n'est-ce pas un épouvantable aveuglement, et un sujet pour nous servir devant Dieu d'un terrible reproche?

4.° On a toujours tenu dans l'Eglise ces ordinations précipitées et trop empressées pour très-suspectes et très-périlleuses. N'imposez pas sitôt les mains, dit saint Paul, écrivant à un évêque, de peur de vous rendre coupable du péché de celui que vous ordonnerez. Or, qu'est-ce à dire, sitôt? C'est-à-dire, dans la pensée de saint Chrysostôme, avant diverses épreuves et plusieurs fois réitérées, avant un examen très-exact, avant de très-longues discussions; autrement, dit ce Saint, il y a du péril. En effet, n'est-ce pas une chose déplorable, dit saint Augustin, de voir prendre le gouvernement du vaisseau à ceux qui n'ont point appris à manier la rame, et de voir des personnes se jeter en pleine mer sans avoir jamais appris à nager? Qui est-ce, dit saint Chrysostôme, qui entreprendra jamais de bâtir une maison s'il ne sait l'architecture? Et croiroit-on pouvoir entreprendre

sans grand péril la guérison des personnes dangereusement malades, à moins d'avoir étudié en médecine? Il faut une longue épreuve, disent les Papes, avant de pouvoir prendre en sûreté le gouvernail de l'Eglise : *Longâ debet vitam probatione monstrare cui gubernacula committuntur Ecclesiæ.* Il faut, pour ne point se précipiter, attendre la maturité de l'âge, le mérite du travail, l'expérience, la discipline, sans quoi il y a du péril.

Péril, 1.° qu'on n'y entre au scandale de l'Eglise; car quelque saint que l'on puisse être, les peuples s'étonnent toujours de voir élevé en quatre jours au sacerdoce une personne qui a été élevée parmi eux, qui a vécu comme eux, et qui ne s'est séparée que depuis peu de temps de leur façon de vivre. C'est ce qui diminue le respect qu'ils devroient avoir pour les Prêtres, et ce qui passant ordinairement des ministres à la religion, rend nos mystères moins vénérables aux yeux des peuples. Péril, en second lieu, qu'il n'y entre pour la ruine des ames; car s'il n'est pas capable, il perdra tout; et c'est pour cela, dit saint Grégoire, qu'il faut bien prendre garde que cela ne se fasse point avec précipitation : *Cùm scriptum sit ut priùs quis probetur et sic ministret, multò antè probandus est qui populi intercessor assumitur, ne fiant causa ruinæ populi Sacerdotes mali* (S. Grég. Ep. 110.). Péril, en troisième lieu, qu'il n'entre pour sa propre perte et sa damnation; car s'il y entre mal, tout est perdu pour lui, comme vous avez pu reconnoître dans les méditations précédentes. Or, s'il y entre trop vite, il y entre mal; puisqu'il y entre contre la défense de l'Eglise, et que de plus il y a bien de l'apparence qu'il y entre par quelque motif intéressé, puisque s'il n'avoit que la vue de la gloire de Dieu, il

ne se presseroit pas assurément de la sorte, comme nous le verrons dans la méditation suivante.

5.º Enfin c'est ce qui a fait que les Saints ont extraordinairement appréhendé ces sortes d'ordinations qui leur laissoient peu de temps pour se préparer. C'est ce qui a fait que les uns se sont échappés des mains de ceux qui les traînoient au sacerdoce ; les autres se sont cachés dans des antres et des cavernes ; les autres se sont retirés dans le fond des déserts et des solitudes. C'est ce qui fit trembler, en particulier, saint Grégoise de Nazianze, et ce qui l'obligea de passer une bonne partie de sa vie dans la retraite, sachant, dit-il, que toute la vie n'est pas trop longue pour se préparer à ce saint ministère. C'est ce qui fit que saint Augustin, après avoir employé plusieurs années à l'étude dans la retraite et la prière, comme il se vit pressé de recevoir les ordres, et qu'il ne se vit plus de moyens de résister aux ordres supérieurs, demanda néanmoins à son Evêque, avec instance et par grâce, de remettre encore son ordination jusqu'aux Pâques suivantes, ne croyant pas avoir été assez de temps pour se préparer à un ministère si périlleux et si saint, parce qu'il ne s'y étoit pas préparé dès sa jeunesse : *Nihil in hac vita difficilius, nihil laboriosius, periculosius Episcopi, aut presbyteri, aut diaconi officio. Quis autem iste sit modus, nec à pueritia, nec ab adolescentia mea didici ; et eo tempore quo discere cœperam, vis mihi facta est merito peccatorum meorum.* C'est ce qui fit que Sydonius, se voyant ordonné sans avoir eu le temps de se préparer beaucoup, fut tellement tourmenté par les inquiétudes de sa propre conscience, qu'il en fut réduit comme à l'extrémité, se voyant comme un arbre infructueux très-indigne de la place

qu'il occupoit, et par conséquent en très-grand péril de son salut. C'est ce qui fit encore que Synesius, dans la douleur de se voir élevé au ministère des autels sans avoir pris quelques années pour s'y préparer, supplie très-humblement Théophile de prier Dieu pour lui comme pour un téméraire et un abandonné.

Après ces exemples bien médités, que vous reste-t-il sinon de conclure : *si hœc in viridi, in arido quid fiet* ? Si ces grands Saints ont ainsi tremblé de ce qu'ils avoient peu de temps à se préparer pour les saints ordres, quoique souvent ils eussent eu plusieurs années, ne devez-vous pas à présent frémir, vous qui n'êtes point comparable en sainteté, en doctrine, en piété à ces grands hommes, et qui, pourtant, croyez qu'une ou deux années suffiront pour être digne du sacerdoce ? Hélas ! les cèdres du Liban tremblent, et vous vous croyez en assurance ! Vous croyez que peu de mois suffisent pour vous y préparer convenablement ! vous croyez en avoir de reste ! vous ne sauriez souffrir qu'on vous conseillât de différer ! vous vous en plaignez, et croyez qu'on fait injustice ! Reconnoissez ou votre aveuglement ou votre témérité ; aveuglement, si vous ne croyez pas qu'il y ait sujet de craindre ; témérité, si, le croyant, vous vous tenez en assurance. Confondez-vous-en devant Dieu, demandez-lui-en pardon ; priez-le de vous faire la grâce que vous puissiez renoncer à vos empressemens pour les saints ordres, que vous puissiez prendre tout le temps nécessaire pour un si saint et si grand engagement.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* 1.° Résolvez-vous de prendre un temps considérable avant de vous engager dans l'état ecclésiastique ; et, quoi qu'en disent la

chair et le sang, les parens, les amis, la famille, de vous y disposer tout à loisir. 2.° Ne mesurez point tant la longueur de ce temps par celui que vous employez à vous y préparer, ou par le nombre de vos années, ou par l'exemple des autres qui sont admis aux ordres sans une longue préparation, mais par le progrès que vous ferez dans la piété, dans la pratique des vertus, dans l'esprit, le zèle et la discipline ecclésiastique, et surtout par l'avis de votre directeur. 3.° Tâchez, autant que vous pourrez, d'insinuer le même esprit aux autres; de les guérir des misérables et téméraires empressemens qu'ils font paroître pour les saints ordres; car par ce moyen vous témoignerez et charité pour eux en les retirant de leur perte, et amour pour l'Eglise en empêchant que ses mystères aussi bien que ses ministères soient aussi malheureusement profanés, et zèle pour la gloire de Dieu qui seroit outrageusement offensé par cette voie précipitée.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. Quand on vous pressera de recevoir les saints ordres, dites comme S. Bernard, dans la vue de votre indignité et dans la conviction de votre foiblesse: *Audite excusantem Dominum respondentem pro me: Quid, inquit, molesti estis huic mulieri? Quid est? vos videtis in facie, et ideò secundùm faciem judicatis; non est vir, ut putatis, qui possit mittere manum ad fortia, sed mulier? Quid tentatis ei imponere jugum ad quod ego eum minùs sufficientem intueor? Bonum opus operatur in me; si quandò de muliere in virum et virum perfectum profecerit, poterit in opus perfectionis assumi* (S. Bern., serm. 12. in cant.).

Nemini citò manus imposueris. Quid est citò manus imponere, nisi ante œtatem maturitatis, ante tempus examinis, ante meritum laboris, ante experientiam disciplinœ (S. Leo, Ep. 87, c. 2.)? *Quid est illud citò ! Non ex primâ probatione, nec secundâ, nec tertiâ, sed ubi consideratio diuturna prœcessit exactissimaque discussio ; neque enim ea res periculo caret* (S. Chrys., Hom. 16 in cap. 5 ad Timoth.).

CINQUIÈME MÉDITATION.

Qu'il est important de bien se disposer pour entrer dans l'état ecclésiastique et dans les ordres, et combien l'on doit craindre de s'y engager indignement.

1.° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. 2.° Demandez pardon à Dieu de vos péchés qui vous rendent indignes de vous présenter devant lui, et après avoir renoncé à tout ce que vous êtes, donnez-vous à Jésus-Christ, afin que vous soyez digne de paroître devant la majesté de Dieu son Père. 3.° Invoquez le Saint-Esprit, et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* Admirez l'entrée de Notre-Seigneur dans le sacerdoce. Il y est entré au moment que s'est faite en lui cette admirable union de la nature divine et de la nature humaine en unité de personne, c'est-à-dire au moment que son humanité s'est trouvée absorbée dans la Divinité, et qu'elle a été remplie des trésors immenses de toutes sortes de grâces, de dons et de vertus. Oh! la belle et digne entrée dans le sacerdoce! Oh ! qu'il est digne de cet honneur! Rien ne lui manque de tout ce qu'on peut désirer de talens, de lumières, de sainteté, de per-

fection pour cet état. Que ce modèle est admirable! Considérez-le attentivement; adorez et remerciez Jésus-Christ qui vous le donne.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* Il est très-important que vous apportiez tous vos soins pour bien vous préparer aux saints ordres, afin de ne point y entrer indignement. Voici quatre considérations qui pourront vous servir utilement sur ce sujet, et qui sont, à mon avis, très-propres à vous convaincre qu'il n'y a rien que vous deviez plus craindre en cette vie, que cette entrée indigne dans cet état. La première considération est que, si vous faites attention à vos dispositions, vous êtes peut-être plus en danger que vous ne pensez d'y entrer de la sorte; car ce ne sont pas seulement ceux qui s'y engagent sans vocation, qui y entrent indignement; mais aussi ceux, 1.° qui y entrent avec quelque péché mortel sur la conscience, et qui ont manqué de douleur suffisante pour ceux qu'ils ont commis, ou manqué de bon propos pour l'avenir et de résolution pour en éviter les occasions, ou manqué d'en avoir fait la pénitence et la satisfaction nécessaires; tous ceux-là n'ont pas encore acquis la pureté de cœur essentiellement requise pour un si saint engagement. 2.° Ceux qui se sont réellement purifiés des péchés passés, mais qui se souillent de nouveau par l'impureté des intentions qui les portent à se faire Ecclésiastiques, et qui n'y entrent que pour s'exempter de la juridiction laïque et charges séculières, que pour avoir quelque bénéfice et y vivre plus grassement, que pour y trouver le moyen de passer mieux le temps et d'y faire plus de dépenses, en un mot, que pour des fins intéressées, et nullement pour la gloire de Dieu et le service de son Eglise. *Quo affectu ac proposito accedant ordinandi videndum, accuratèque*

investigandum, nùm videlicet Dei causâ tantùm, an potiùs suæ commoditatis gratiâ, ad ordines compascendos aspirent, quærentes quæ sua sunt, non quæ Jesu Christi; quid est enim sua quærere, nisi cùm tales non gratìs Deum diligunt, non Deum propter Deum quærunt, temporalia commoda sequentes, lucris inhiantes et honores ab hominibus expetentes (Concil. Colon., p. 1, c. 91.). 3.° Ceux qui y entrent à bonne intention, mais qui n'ont pas les talens et la capacité que demande absolument cette profession pour s'en bien acquitter. 4.° Ceux qui avec l'intention bonne ont encore les talens requis, mais à qui manque la volonté de se rendre fidèles à leurs obligations. Ils ne veulent point faire ce à quoi l'Eglise les oblige; ils ne sont point dans le dessein de porter la soutane, ni la tonsure, et ne sont point, en un mot, dans la résolution de satisfaire aux autres engagemens de cet état. 5.° Ceux enfin qui, pour ne pouvoir pas garder la continence, pour ne pouvoir pas quitter les jeux et les divertissemens séculiers et profanes, défendus aux Ecclésiastiques sous de graves peines, pour ne pouvoir pas renoncer à ces sortes d'amusemens que saint Bernard dit n'être que des bagatelles dans un séculier, mais être des sacriléges dans un Ecclésiastique, pour n'avoir pas assez de piété, ou pour quelque autre raison, jugeront bien que l'état ecclésiastique seroit infailliblement l'occasion de leur perte : voilà les personnes qui entrent indignement dans l'état ecclésiastique et dans les saints Ordres. Faites bien attention sur vous-même pour voir si vous n'êtes point en danger d'y entrer de la sorte; car assurément vos dispositions doivent vous faire craindre que vous ne soyez de ce nombre.

La deuxième considération est que, si vous entrez

de la sorte dans les saints Ordres, c'est-à-dire si vous y entrez indignement, vous perdez la grâce de Dieu, et d'ami vous devenez son ennemi, qui est le plus grand malheur que vous ayez à craindre, surtout dans ce temps où, vous engageant dans cet état divin, et faisant profession de prendre Dieu pour votre unique portion et de lui appartenir comme son héritage, vous entrez aussi dans des obligations qui demandent une liaison plus intime et plus étroite avec lui pour vous acquitter de vos devoirs, et néanmoins vous la détruisez absolument en y entrant de la sorte; car 1.° vous ne sauriez douter que vous ne l'offensiez, et que ce déréglement ne soit coupable; 2.° vous ne sauriez non plus douter que ce péché ne soit notable, puisque c'est dans une matière de conséquence, et de conséquence pour la gloire de Dieu, pour le bien de l'Eglise et pour votre salut; 3.° vous savez bien même que ce péché de recevoir les Ordres indignement va jusqu'à ce point d'énormité de profaner un sacrement, et qu'ainsi il ne peut être excusé de sacrilége. Voyez donc le sujet que vous avez de craindre.

Troisième considération. Vous devez d'autant plus craindre, que vous empêchant de recevoir la grâce sacramentelle, et le droit que vous auriez aux grâces actuelles que Dieu vous donneroit en vertu de votre ordination pour vous acquitter dignement de vos obligations, vous auriez grande peine ensuite de vous y sauver. Or, pour bien entendre ceci, vous remarquerez, 1.° que chaque sacrement opère deux sortes de grâces, l'une qui est commune à tous les sacremens, et que l'on appelle grâce habituelle ou sanctifiante; l'autre qui est appelée sacramentelle et qui est particulière à chaque sacrement, qui sont certains secours et certaines grâces actuelles, ou plutôt un certain

droit qu'on a sur ces grâces que Dieu donne dans ces occasions pour arriver à la fin du sacrement, pour s'acquitter dignement des obligations qu'on y contracte, et pour y être fidèle au milieu des obstacles, des tentations et des difficultés qu'on y rencontre. 2.° Vous remarquerez que cette grâce sacramentelle et ces secours actuels que Dieu confère en vertu du sacrement que l'on reçoit, sont tellement propres à l'effet pour lequel il les donne, qu'encore qu'ils puissent être en quelque manière suppléés par d'autres grâces, et que Dieu en donnât d'ailleurs de suffisantes pour le même effet, néanmoins ces dernières ne sont jamais si proportionnées à ce que nous devons faire, et on ne s'en sert pas si aisément que des premières : on y a plus de peine, et avec cela difficilement vient-on à bout de ce qu'on a prétendu. Il en est, dit saint Jérôme, comme d'un ouvrier qui a des outils tellement propres à certains ouvrages, que si ces outils lui manquent, quoiqu'il en ait d'autres qui puissent avoir le même effet et dont il se sert au défaut des premiers pour cet ouvrage, néanmoins il n'en vient à bout qu'avec plus de peine; il faut qu'il y mette beaucoup plus de temps, et après tout, il sera très-rare qu'il réussisse. 3.° Vous remarquerez que celui qui reçoit indignement un sacrement, n'étant pas disposé à la grâce de ce sacrement, est privé du droit qu'il pourroit avoir à ces secours actuels et aux grâces fortes qui lui seroient données dans les occasions, en vertu du sacrement, pour s'acquitter des obligations qu'il a contractées; c'est la doctrine de tous les docteurs. 4.° Vous observerez qu'il y a cette différence entre les sacremens qui impriment caractère et qui ne se réitèrent jamais et ceux qui ne l'impriment pas et se réitèrent, que la grâce des premiers étant perdue, on peut la recouvrer;

mais pour les autres qui se donnent après le Baptême, si on les reçoit sans en recevoir la grâce, l'on se met en danger de ne la recouvrer jamais ; et quoiqu'ensuite l'on se repente, quoiqu'on ôte les obstacles qu'on avoit mis, comme cette grâce est attachée aux sacremens et qu'elle ne se donne point par d'autres voies dans le sentiment de beaucoup de docteurs, la perte en est tout-à-fait irréparable. Sur ces quatre observations vous pourrez aisément appuyer votre troisième considération, et conclure que si vous recevez les ordres indignement, qui est un sacrement qui imprime caractère et qui ne se réitère plus, et si vous avez dans votre ame quelque empêchement à la grâce qui doit vous y être donnée, vous vous mettez en grand danger de votre salut.

La quatrième considération qui doit encore vous faire craindre ce désordre, est que non-seulement vous vous exposez à perdre une ame, mais en outre vous en exposez beaucoup d'autres qui seront enveloppées en votre perte; car ce péché est tellement contagieux que, 1.° il infecte l'ame de celui qui le commet et qui entre indignement dans les ordres ; vous le savez et vous ne sauriez en douter étant catholique. 2.° Il infecte même celui qui l'ordonne : les mains qui lui sont imposées deviennent empoisonnées par la contagion du même crime ; et le cœur qui consent à son ordination, et qui malheureusement l'admet dans le sanctuaire, se trouve enveloppé dans la même contagion ; c'est la doctrine de tous les Saints et de l'Eglise. 3.° Il infecte même ceux qui ont quelque part à son ordination, soit par les avis intéressés qu'ils en ont donnés, soit par les prières que le respect humain leur fait faire pour cet effet, soit par les sollicitations irrégulières que le manque de respect et d'es-

time pour cet état leur a fait employer ; car tous ayant concouru au péché, ils ont tous part au même crime. 4.° Tant d'ames qui dans les desseins de Dieu devoient être sanctifiées par ce Prêtre, qui se sont perdues pour ne pas trouver en ce misérable la grâce qui devoit leur être offerte par son ministère, et qu'il ne pourra pas leur donner, pour ne l'avoir pas lui-même et pour s'en être rendu indigne en son ordination. Voyez quelle perte! jugez quel scandale et quel désordre dans l'Eglise! Craignez que vous n'en soyez vous-même coupable si vous vous engagez dans les saints ordres à la légère. Demandez à Dieu la grâce de vous y bien préparer et de ne point vous y engager sans avoir pris un temps considérable pour y penser, et après avoir connu que vous aurez en vous les dispositions pour y entrer saintement.

TROISIÈME POINT. *Coopération*. 1.° Résolvez-vous de bien purifier votre cœur par une bonne confession générale, et de ne point entrer dans les saints ordres que vous ne l'ayez bien faite. 2.° Résolvez-vous de purifier votre ame, dans une bonne retraite, de toutes les intentions impures ou déréglées qui pourroient vous porter à cet état. 3.° Prenez un temps considérable pour déraciner les vices et mauvaises habitudes, et acquérir les vertus qui y sont nécessaires, avant de vous engager.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. *Nullum est sacramentum quod magìs accuratè et dignè dandum vel accipiendum ; cætera enim sacramenta unicuique propter se dantur, istud solum non propter se solum, sed propter alios datur* (Sanct. Leo.).

SIXIÈME MÉDITATION.

De l'importance des interstices (1).

1.° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. 2.° Renoncez à vos péchés et à vous-même dans la vue de votre indignité à paroître devant Dieu, et donnez-vous ensuite à Notre-Seigneur, afin qu'il vous présente à Dieu son Père. 3.° Renoncez à votre propre esprit, et donnez-vous à celui de Notre-Seigneur, afin qu'il prie en vous et vous fasse bien faire oraison.

PREMIER POINT. *Adoration.* Considérez le Saint-Esprit qui dispose de tout avec une souveraine sagesse, réglant les interstices dans l'Eglise, et s'appliquant en particulier à marquer l'intervalle du temps qu'on doit demeurer en chaque ordre, avant de parvenir au sacerdoce. Adorez-le dans cette application : il ne fait rien qui ne mérite nos respects ; rendez-lui les les vôtres dans cette vue.

SECOND POINT. *Communion.* Ce n'est pas assez, pour ne point vous précipiter dans le sacerdoce, de vous préparer long-temps avant de vous engager dans l'état ecclésiastique et dans les saints ordres, mais il faut de plus observer les interstices, c'est-à-dire l'intervalle de temps établi par l'Eglise entre chaque ordre. Vous méditerez à cet effet les trois motifs suivans. Le premier motif qui peut vous faire con-

(1) Quoique l'Eglise dispense aujourd'hui très-aisément des interstices pour cause, cette méditation n'est pas moins propre à faire sentir combien il est important de ne pas se précipiter dans la réception des saints ordres, et combien est déplorable la nécessité de l'Eglise qui la force de se relâcher sur ce point.

noître l'importance de garder les interstices, est l
soin et l'exactitude que l'Eglise a apportés en cett
matière; or, cette exactitude et ce soin paroissen
en trois choses. Premièrement, par les ordonnance
qu'elle en a faites. Car ce fut une de ses première
occupations au sortir de ses persécutions, et dè
qu'elle se vit en liberté par la paix qui lui fut rendu
sous le premier empereur chrétien, et qu'elle fut en
état de donner quelque forme plus particulière à sa
discipline; elle régla aussitôt le temps qu'on devoi
demeurer en chaque ordre avant de monter au degre
supérieur. C'est ce qu'elle fit sous le pape Sylvestre,
en déterminant qu'on seroit trente ans lecteur avant
d'être exorciste, qu'ensuite, après avoir été un jour
exorciste, on pourroit être fait acolyte, dans lequel
ordre on demeureroit dix ans pour monter à celui de
sous-diacre; qu'après avoir été cinq ans sous-diacre
on pourroit être élevé au diaconat, d'où, après une
épreuve de sept ans, on seroit admis au sacerdoce.
Elle ne s'est pas contentée d'une seule ordonnance sur
ce sujet, mais elle en a fait un très-grand nombre,
en sorte qu'il y a fort peu de siècles où elle n'en ait
renouvelé les décrets; et quoique, selon les diverses
conjonctures des temps, les différens besoins où elle
s'est trouvée, elle ait aussi réglé différemment le
temps de ses interstices, qu'elle en ait mis quelquefois plus, quelquefois moins, elle a toujours eu
grand soin d'en laisser assez pour éprouver les mœurs
et la fidélité de ceux qu'elle vouloit élever à ce saint
sacerdoce. Nous voyons encore fraîchement que dans
son dernier Concile œcuménique elle a mis ce point
entre ceux qu'elle a jugés de la dernière conséquence,
et qu'entre ce qu'elle a cru de plus important pour le
bon ordre du clergé, elle a réglé particulièrement

e temps des interstices pour ôter toute occasion à es ordinations précipitées que le relâchement ou intérêt avoient introduites dans l'Eglise. *Minores rdines*, dit ce Concile (*Sess.* 23, *c.* 4.) *per temporum interstitia, nisi aliud episcopo expedire magìs ideretur, conferantur. Promoti ad sacrum subdiaonatûs ordinem, si per annum saltem in eo sint ersati, ad altiorem gradum, nisi aliud episcopo ideatur, ascendere non permittatur* (Ibid. l. 13.). *Ad Presbyteratûs ordinem assumantur qui in iaconatu ad minùs annum integrum ministraerint, etc.* (Ibid. c. 14.). Secondement, l'exactitude t le soin de l'Eglise touchant les interstices paroît ans le désir qu'elle a eu qu'on observât fidèlement es règles qu'elle en a faites. Car nous voyons que ers la fin du cinquième siècle, quelques églises se ouvant fort désolées et dépourvues de Prêtres, le ape Gélase ne trouvant pas le moyen de les secourir ans leur nécessité, ni de leur donner bientôt des rêtres comme ils en avoient grand besoin, à moins 'abréger le temps des interstices, il se résolut d'acorder en ce point quelque relâche, mais il le fait vec une telle précaution, qu'il fait bien connoître oute l'étendue de cette dispense. Car il dit, 1.° qu'il e l'accorde que pour les églises qui, ayant été déouillées de leurs ministres par la désolation des uerres, n'avoient plus de secours suffisans; 2.° qu'il e la leur accorde que pendant qu'elles seront dans e besoin; 3.° qu'aussitôt qu'elles auront des miistres en nombre suffisant, elles observeront exacement les règles des saints canons touchant les nterstices, sans qu'elles puissent se servir de cette lispense; 4.° que même pendant leur besoin, les aïques qui seront appelés au sacerdoce observeront

néanmoins dix-huit mois d'interstices, et les Religieux une année ; 5.° qu'elles prennnent garde que ce qu'on leur retranche du temps ordinaire soit suppléé par leur dévotion, en sorte qu'on voie en eux toute la perfection qu'ils auroient acquise s'ils avoient observé toute la rigueur des canons touchant les interstices. En vérité, si l'Eglise en de si grands besoins ne veut pas néanmoins qu'on reçoive des laïques au sacerdoce avant dix-huit mois d'interstices ; si elle demande une perfection extraordinaire dans ceux même qui sont ordonnés dans ses plus grandes nécessités, si elle veut qu'on ne se relâche des saints canons qu'à la dernière extrémité, que diroit-elle à présent de ceux qui, sans aucun besoin, sans qu'on remarque en eux aucun talent particulier, sans qu'on voie aucun fondement de dispense, veulent se faire ordonner en une année, en un mois, en une semaine, et qui se plaignent quand on les oblige de différer, comme si on leur faisoit une grande injustice? En vérité, n'est-ce pas un épouvantable aveuglement ? Troisièmement, l'exactitude et le soin de l'Eglise touchant les interstices paroissent en ce que la plus grande condescendance qu'elle a eue sur ce point dans le dernier Concile, a été de déterminer au moins trois ou quatre ans d'interstices, sans laisser indifféremment à la liberté de l'Evêque d'en disposer, mais en l'obligeant de le faire selon qu'il jugera que l'utilité ou la nécessité de l'Eglise l'exigera. Or, sur ce fondement, voyez quelle présomption c'est de s'empresser pour obtenir dispense des interstices. Puisque l'Eglise désire qu'on ne dispense que sur des raisons d'utilité ou de nécessité, c'est manifestement se croire nécessaire ou utile à l'Eglise que de solliciter cette dispense. Quand

il n'y auroit point d'autre indisposition pour recevoir les ordres que cette vanité, ne seroit-ce pas assez pour mériter justement d'en être exclu bien légitimement ?

Le second motif est tiré des raisons que l'Eglise a eues d'établir ces interstices, qui nous font connoître le profit et l'avantage qu'en peuvent retirer ceux qui s'y soumettent. Il y en a trois principales. 1.° C'est afin d'apprendre ce qui est nécessaire pour s'acquitter dignement du ministère où l'on s'engage, pour s'instruire des sacremens, des offices divins, des mystères de notre religion, des règles pour la bonne conduite des ames, en un mot, pour acquérir toute la science et l'expérience que demande le sacerdoce. Or, ceci n'est pas l'ouvrage d'un jour, d'une semaine, d'un mois et d'une année : à peine, dit saint Grégoire de Nazianze, le temps qu'il y a jusqu'à la vieillesse est-il suffisant, quand même depuis l'enfance il auroit été tout employé à ce dessein. N'est-ce donc pas à tort qu'on se plaint de trois ou quatre années que l'Eglise, à présent, y demande ; qu'on cherche des dispenses pour en abréger le temps et n'être point sujet à cette règle de l'Esprit-Saint ? Y a-t-il métier si chétif où l'on ne mette un temps considérable pour en faire l'apprentissage qui est nécessaire? Y a-t-il monastère qui n'ait son noviciat ? Pourquoi le sacerdoce, qui est l'état le plus noble et dont les fonctions sont les plus saintes, les plus difficiles et les plus périlleuses, n'auroit-il pas son temps d'épreuve pour s'exercer, dans les différentes fonctions des saints ordres, à acquérir ce qu'on ne peut savoir que par la pratique et l'expérience ? *Ne extrema quidem senectus huic rei prœstituta longum tempus censeri debet* (S. Greg. Naz., orat. 1.). 2.° C'est pour se remplir

de l'esprit ecclésiastique, pour s'accoutumer à mener une vie cléricale, pour se remplir des grâces et des vertus extraordinaires que demande la sainteté de cet état. Or, tout cela ne se fait qu'avec le temps. Il faut une longue fidélité, il faut se faire grande violence, et il faut être dans une attention extraordinaire sur ses sentimens, ses actions et sa propre conduite. Car il faut quitter pour cela tout ce qu'on a de séculier, il faut changer sa manière de vie; il faut dans ses paroles, dans ses conversations, dans ses entretiens, dans ses récréations et divertissemens, dans ses vêtemens, dans sa manière d'agir, retrancher tout ce qu'il y a de conforme au siècle, et qui ne s'accorde pas avec la retenue, la bienséance, la modestie et la gravité sacerdotale; en un mot, il faut se transformer entièrement, et devenir un tout autre homme. Or, pour cela une bonne volonté ne suffit pas, la pratique est absolument nécessaire, et l'on n'en viendra jamais à bout que par un long exercice. 3.° C'est afin que l'Eglise puisse mieux connoître ceux qui sont en état d'approcher de ses autels, qui sont légitimement appelés au divin sacerdoce, et à qui elle puisse avec sûreté confier la conduite de ses enfans. N'a-t-elle pas bien raison d'en user de la sorte? et si cela est, quelle raison avez-vous de demander dispense? Est-ce que vous ne voulez pas qu'elle vous connoisse, et voulez-vous la tromper en vous trompant vous-même? Mais quand même vous auriez quelque raison, êtes-vous si pressé que vous vouliez par votre précipitation contribuer à diminuer l'estime qu'on doit avoir de nos saints mystères? *Multi antè probandi sunt, ne fiant causa ruinæ populi Sacerdotes mali* (S. Greg., Epist. ad Syagr. 110, aliàs 108, liv. 7.). Les séculiers, les Ecclésiastiques, et même les infidèles, ennemis

ennemis de la foi, estiment davantage nos mystères, notre religion et notre sacerdoce quand ils voient le soin, la peine et le grand travail qu'il faut prendre pour s'en rendre digne. Quand ils voient qu'en trois jours on fait un Prêtre, et qu'on le tire de la poussière du peuple pour le faire asseoir avec les Prêtres sur le trône du sacerdoce, pensez-vous que cela ne retranche pas beaucoup de leur estime, et ne diminue pas leur respect? Puisque vous êtes Ecclésiastique, vous devez avoir le zèle de la maison de Dieu; or, vous ne sauriez faire paroître à présent plus utilement ce grand zèle, que si vous conservez sa beauté en conservant ses ordres, lesquels étant bien observés feroient que tous les Ecclésiastiques mèneroient une vie toute angélique.

Le troisième motif qui nous oblige de garder les interstices sont les sujets qu'il y a de craindre pour ceux qui les violent. Crainte, 1.° que leurs raisons qui paroissent suffisantes devant les hommes, ne suffisent pas pour les justifier entièrement devant Dieu. Combien de raisons fausses sur ce sujet! Une ferveur extraordinaire qu'on allègue pour des personnes qui à peine en ont une ordinaire, qui, peut-être, ne pourroient pas répondre d'être dans le commencement du pur amour. La considération des parens qu'on dit être avancés en âge, et qui voudroient, dit-on, avoir cette consolation avant leur mort, lesquels, souvent, ne s'en mettent guère en peine, si ce n'est pour la décharge de la famille. Une place qui se trouve vacante engage à être Prêtre sous peu de temps, quoique souvent on n'ait pas consulté si l'on y étoit appelé, si c'étoit le bien de l'Eglise, et quoique souvent même on n'ait pas le dessein de la servir! En vérité, penserons-nous que de telles excuses

soient admises? Oh! je ne m'étonne pas, dit un docteur de nos jours, si le Pape accordant ces dispenses se sert de ces termes, *fiat ut petitur*, pour vous apprendre que selon que vous demandez il vous accorde; si vous demandez bien, il vous accorde bien, mais si vous demandez mal, vous n'êtes pas pour cela en assurance. Quand même vous auriez une bonne raison, il y a sujet de craindre, en second lieu, que ne gardant pas les interstices, vous n'ayez point la capacité requise pour vous acquitter dignement de votre ministère; car, enfin, il y a beaucoup de choses que vous ne sauriez acquérir que par l'exercice; et si vous ne prenez pas le temps nécessaire, vous devez tout craindre. Craindre pour votre vocation, qui n'aura pas été autant examinée que le désiroit l'Eglise par l'épreuve qu'elle vouloit faire de votre piété et de votre fidélité pendant les interstices. Craindre pour votre grâce, qu'elle ne soit pas assez forte pour soutenir les obligations de cet état. Craindre pour votre vertu, que n'ayant point été assez éprouvée, elle ne succombe sous le poids d'une charge si accablante. Craindre pour vos fonctions, que vous omettrez en partie dans l'appréhension de les mal faire, ou que vous ferez d'une manière si indécente, si dégoûtante, pour ne les avoir pas assez pratiquées, qu'au lieu d'édifier, elles ne seront propres qu'à donner du scandale. C'est ce que l'on voit dans la plupart de ceux qui se précipitent dans les saints ordres, et c'est ce dont nous ont avertis tous les Pères. *Quid putamus*, dit saint Grégoire (ad Syagr. Epist. 160.), *quòd isti subjectis præstituri sint qui fiunt repentè ex laicis Sacerdotes, qui antequàm discipulatûs limen attingant, tenere locum magisterii non formidant!..Qui secularem habitum deferens ad ecclesiastica officia venire fes-*

tinat, mutare vult seculum, non relinquere. Ignorat, dit saint Jérôme (Epist. ad Ocean.), *ignorat momentaneus Sacerdos humilitatem et mansuetudinem rusticorum, ignorat blanditias christianas, nescit seipsum contemnere, etc... Non jejunavit, non flevit, non mores suos sæpè reprehendit et assiduâ meditatione correxit, non substantiam pauperibus erogavit. Judicium autem et ruina diaboli nulli dubium est quin arrogantiæ sit : incidunt in eam qui in puncto horæ, necdùm discipuli, jam magistri fiunt.* Enfin, il y a bien à craindre pour votre intention ; car de tous ceux qui se pressent de la sorte, rarement en trouvera-t-on qui ne soient sollicités à cela par avarice, par ambition. Enfin, c'est une marque qui ne manque guère et qui dénote qu'on ne cherche pas Dieu purement. Car qui cherche Dieu purement, ne veut que sa volonté. Or, comment la volonté de Dieu peut-elle se manifester à vous plus assurément pour votre entrée dans les saints ordres, que par la règle de l'Eglise ? Pesez cette règle avec les raisons de dispense que vous alléguez, et vous verrez si vous n'avez pas sujet de craindre. Examinez-vous là-dessus, confondez-vous de vos sentimens passés ; demandez-en pardon à Dieu, priez-le de vous faire entrer en un plus grand respect et une plus grande obéissance pour les ordres de l'Eglise, sa chère épouse et votre bonne mère.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* 1.° Résolvez-vous de ne point user de dispense à ce sujet, sans une très-grande nécessité que votre directeur juge suffisante ; et surtout ne demandez point d'*extra tempora* pour forcer en quelque façon l'Eglise de vous recevoir malgré elle. 2.° Pour observer les interstices non-seulement selon la lettre, mais dans l'esprit de

l'Eglise, employez-vous dans chaque ordre aux fonctions qui vous sont propres, et tâchez d'y acquérir la science, la piété et la capacité que désire l'Eglise, sans rien négliger pour cela. 3.° Ne montez point à un ordre supérieur, que vous n'ayez acquis la vertu de celui où vous êtes ; car autrement c'est avec injustice que vous demandez un ordre supérieur, n'étant pas seulement digne de celui qui lui est inférieur.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. *Videant quos ab officio ætas vel imperfectio prohibet, et tamen præcipitatio movet, ne cùm intempestivè arripiunt quod non valent, perdant illud quod tempestivè aliquoties implere possent ; nam et pulli avium si ante pennarum perfectionem volare appetant, undè in alta ire cupiunt, indè in ima cadunt ; sic et conceptam sobolem, si priusquàm formetur, femina profert, non tam domum quàm tumulum replet* (S. Greg. Past.).

SEPTIÈME MÉDITATION.

De la science des Prêtres, et de l'obligation qu'ils ont d'être savans.

1.° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. 2.° Renoncez à vous-même et donnez-vous à Jésus-Christ. 3.° Priez-le qu'il vous donne son Esprit, et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ comme Prêtre dans cette belle qualité qu'il prend lui-même, de lumière du monde : *ego sum lux mundi.* C'est le titre qui exprime le plus parfaitement l'adorable plénitude de connoissances et de doctrine qui est en lui, et qui nous le représente

comme une source divine de toute science, de toute lumière et de toute vérité. C'est aussi à quoi vous devez particulièrement vous conformer comme Ecclésiastique. Il est, dit saint Jean, plein de grâce et de vérité; et le Père l'engendrant dans la splendeur des Saints, le remplit tellement de toutes ses connoissances, aussi bien que de ses divines ardeurs, qu'il se trouve avoir en soi tous les trésors de sa sagesse et de sa science, aussi bien que de sa charité. C'est avec cette plénitude qu'il vint dans le monde pour l'éclairer. Rendez-lui donc vos devoirs comme à la véritable lumière; remerciez-le de ce qu'il l'a communiquée si abondamment à son Eglise par les effusions de ses divines splendeurs, et par la manifestation de ses saintes vérités. Admirez avec quelle plénitude il l'a donnée à ses Apôtres. Tout ce que j'ai appris de Dieu mon Père, dit-il à ses premiers prêtres, je vous le fais connoître; or, c'est à quoi il veut nous donner bonne part comme Ecclésiastiques, puis qu'en cette qualité il nous choisit pour éclairer le monde. Aimez-le pour toutes ces bontés, et abandonnez-vous à tous les desseins qu'il a sur vous.

SECOND POINT. *Communion.* L'autorité, la raison et l'expérience sont trois voies puissantes par lesquelles vous pouvez, à présent, vous convaincre de l'obligation absolue que vous avez d'être savans. Car si vous y faites une attention particulière, vous trouverez dans ces trois sources de puissans motifs pour reconnoître et la nécessité absolue que vous avez de la science, et qu'il n'y a rien que vous deviez plus redouter que l'ignorance.

Pour l'autorité, il y en a de trois sortes auxquelles vous pouvez vous arrêter: 1.° des saints Pères; 2.° de l'Eglise; 3.° de Dieu même. Des saints Pères,

dans leurs ouvrages ; de l'Eglise, dans les conciles; de Dieu même, dans l'Ecriture-Sainte. 1.° Des saints Pères : en voici trois entre beaucoup d'autres qui sont considérables. Saint Chrysostôme parlant des Prêtres, dit que ce sont des flambeaux qui doivent luire et qui sont obligés d'éclairer par l'abondance de leur lumière, sans quoi ils ne satisfont point à leur devoir, et ne s'acquittent point de l'office que Dieu leur donne : *Quomodò lucernæ, si non lucent? Profectò inseparabile est lucere à lucerna ; tenetur ergò lucere abundantiâ doctrinæ quem Dominus voluit habere officium lucernæ* (G. 15. in 1 ad Timoth.). Saint Jérôme dit que Dieu avoit commandé de mettre autrefois ces deux mots sur le rational du Grand-Prêtre : *Doctrine et vérité*, pour nous apprendre que le Prêtre doit être docte, et qu'il doit annoncer la vérité. Et il tient cette doctrine d'une telle nécessité, qu'il dit qu'elle est de précepte apostolique, et que l'Apôtre en a publié le commandement quand il a dit qu'il faut que l'Evêque, ce qui signifie en ce lieu, selon les saints Pères et le Pontifical, le Prêtre aussi bien que le laïque, qu'il faut, dis-je, qu'il soit docteur, c'est-à-dire, comme il l'explique ailleurs, qu'il soit assez savant pour instruire avec sûreté les ignorans, et pour reprendre avec force ceux qui sont dans l'erreur : *Idcircò in Sacerdotis pectore rationale est, et in rationali* doctrina et veritas *ponitur, ut discamus Sacerdotem doctum esse debere et præconem dominicæ veritatis* (in c. 2. Malach.). *Oportet Episcopum esse doctorem* (1. ad Timoth. 3.) ; *potens sit exhortari in doctrina sana, et eos qui contradicunt arguere* (ad Tit.). Saint Denis, dans l'Epître à Démophile, dit que la fonction du Prêtre étant d'illuminer et d'éclairer, ce qui se

fait par l'instruction, celui-là est tout-à-fait éloigné de la vertu du sacerdoce, aussi bien que de l'ordre de la prêtrise, qui n'a pas la vertu d'éclairer, c'est-à-dire qui n'a pas la science et la dévotion requises pour le saint ministère : *Si sacerdotum ordo illustrandi vim habet, profectò penitus abhorret à Sacerdotum ordine atque facultate, is qui illustrandi vi non est prœditus, ac multò magìs is qui illustratus non est* (Ep. 8. ad Demophil.).

2.° Pour les conciles, en voici trois célèbres entre beaucoup d'autres. 1.° Le concile de Tolède défend aux ignorans, sous de graves peines, de s'approcher des saints ordres, et il ordonne qu'il n'y aura que ceux qui se seront rendus recommandables par leur science aussi bien que par leur bonne vie, qui seront ordonnés : *nullus ad sacra ministeria veniat indoctus aut ignorantiœ tenebris involutus, sed solus accedat quem morum innocentia ac litterarum splendor reddunt illustrem ; aliter ordinaturis et ordinandis imminet... Dei et Ecclesiœ ejus vindicta.* 2.° Le concile d'Aix-la-Chapelle, sous Louis-le-Débonnaire. « Comme on défend, dit-il, aux pécheurs de s'ingérer dans le sacerdoce, on le défend pareillement aux ignorans. Il faut, ajoute-t-il, que le docteur ecclésiastique, c'est-à-dire l'Evêque et le Prêtre, soit illustre en science aussi bien qu'en piété, parce que, comme la science sans piété fait un Ecclésiastique superbe, la piété sans la science le rend tout-à-fait inutile : *Sicut iniqui et peccatores ministerium sacerdotale assequi prohibentur, ità indocti et imperiti à tali officio retrahentur. Tam doctrinâ quàm vitâ clarere debet ecclesiasticus doctor ; nam doctrina sinè vita arrogantem facit, vita sinè doctrina inutilem reddit.* » 3.° Le saint concile de Trente qui

est comme le sommaire de tous les autres conciles, dans la session 25.e presque toute entière, ne veut point qu'on reçoive aucun Prêtre qu'il ne soit assez savant pour enseigner les autres, et qu'il n'ait assez de capacité pour cet effet.

3.° Pour l'Ecriture-Sainte, nous avons trois passages célèbres. Le premier au livre du Lévétique, où Dieu, après avoir commandé expressément que tous les Prêtres eussent la science du discernement, dit que l'aveugle et le boiteux, c'est-à-dire, selon l'interprétation de tous les Saints, l'ignorant et le pécheur qui ne marchent pas droit dans les voies de Dieu, sont également rejetés du ministère des saints autels; et même il est remarquable que l'aveugle est mis à la tête de tous les autres, et est marqué le premier entre ceux qui doivent en être absolument rejetés: *Homo de semine tuo qui habuerit maculam, non offeret panes Deo suo, nec accedet ad ministerium ejus si cœcus fuerit, si claudus, si*, etc. (Lev. 21, 17, etc.). Le second est dans le prophète Osée, ou Dieu déclare hautement qu'il ne souffrira point que ceux qui ont méprisé la science exercent en aucune façon les fonctions du sacerdoce: « parce que, dit-il, vous avez rejeté la science, je vous rejetterai et ne souffrirai jamais que vous me serviez dans le sacerdoce. » Ensuite il marque que cette qualité est tellement requise, que le manquement ne s'en peut suppléer par aucune œuvre de piété, quelque excellente qu'elle puisse être, non pas même par les sacrifices et les holocaustes : *Quia tu scientiam repulisti, et ego repellam te ne sacerdotio fungaris mihi* (Osée 4.). *Misericordiam volui et non sacrificium, et scientiam Dei plus quàm holocausta*. Le troisième est de l'apôtre saint Paul en ses Epîtres à Timothée

et à Tite, où il dit qu'il faut qu'un Evêque ait une science considérable : *Oportet Episcopum esse doctorem* ; ce qui doit aussi s'entendre des Prêtres, comme nous avons vu ci-dessus par le témoignage des saints Pères. Voyez, après cela, si ce n'est pas une témérité insupportable de vouloir s'ingérer dans le sacerdoce sans avoir acquis aucune doctrine, aucune science ni capacité pour cet effet.

Pour la raison, vous considérerez les trois suivantes que vous trouverez d'autant plus solides, qu'elles sont encore appuyées sur l'autorité de l'Ecriture-Sainte et des saints Pères. 1.° C'est que les Prêtres sont établis comme les dépositaires et les dispensateurs des vérités de Dieu, de la bouche desquels les peuples doivent recevoir l'éclaircissement de leurs difficultés et de leurs doutes : *Interroga Sacerdotes legem* (Agg. 2.). *Labia sacerdotis custodient scientiam, et legem ex ore ejus requirent* (Malach. 2.). Or, quel trésor de doctrine cela ne demande-t-il pas d'un Prêtre, et ne lui faudroit-il pas une plénitude de science inépuisable ? 2.° C'est que toutes les plus notables qualités qui leur sont attribuées dans l'Ecriture et dans les ouvrages des saints Pères, et qui expriment leurs principaux devoirs, marquent évidemment le besoin qu'ils ont de la science. Ils sont appelés les conducteurs des peuples, les médecins des ames, les juges des consciences, les sentinelles de la cité et de la maison de Dieu, les héraults et les ambassadeurs de la majesté divine, maîtres et docteurs des peuples : or, tout cela demande la science. En qualité de conducteurs des peuples, ils doivent savoir les voies du ciel où ils doivent les conduire, autrement ils se rendent dignes de tous ces reproches et de toutes ces malédictions que le Fils de Dieu a fulminées contre les pha-

risiens : « malheur à vous, conducteurs aveugles : » *Vœ vobis, duces cœci. Cœcus autem si cœco ducatum prœstet, ambo in foveam cadunt* (S. Matth.). *Per eorum ignorantiam hi etiam qui sequuntur offendunt* (S. Gregor. Pastor.). En qualité de médecins des ames, ils doivent en connoître les plaies et savoir y appliquer les remèdes. Or, c'est ce qui demande beaucoup de connoissances, de lumières et de prudence; car c'est en cela spécialement que les Saints appellent le ministère sacerdotal l'art des arts. En qualité de juges, ils doivent savoir les lois et les maximes de l'Evangile, selon lesquelles ils doivent prononcer, et apporter beaucoup de soin et de discernement pour reconnoître ce qui peut justifier un homme ou le rendre coupable. Comme sentinelles de la maison et de la cité de Dieu qui est l'Eglise, ils doivent toujours avoir les yeux ouverts pour découvrir les périls dont elle est menacée par les erreurs et les dogmes des hérétiques, par les fausses maximes des casuistes relâchés, par la corruption de ceux qui vivent de l'esprit du monde, et avertir soigneusement et fidèlement de s'en garder, se souvenant, comme il est même marqué dans l'Ecriture-Sainte, que toute sentinelle qui s'endort et manque à s'acquitter de ses devoirs, est sans rémission jugée digne de mort. Comme héraults et ambassadeurs, ils doivent connoître la volonté de leur Maître et la faire entendre à ceux vers lesquels ils sont envoyés : or, c'est ce qui ne peut se faire sans beaucoup de lumières et de connoissances: *Pro Christo legatione fungimur, tanquàm Christo exhortante per nos* (2. ad Cor. 5.). — *Euntes docete omnes gentes* (S. Matth.). Comme maîtres et docteurs des peuples ils doivent les instruire. C'est la commission et l'ordre qu'ils ont reçus de la bouche même du

Fils de Dieu. C'est ce qui leur a été recommandé une infinité de fois par les Apôtres dans leurs épîtres, et par toute l'Eglise dans les conciles, et c'est ce que le concile de Trente a encore expressément ordonné. Or, comment s'acquitter de ce devoir sans étude et sans science? Il faut se rendre disciple avant que d'être maître: *Testificor coram Deo et Christo Jesu: prœdica verbum oportunè, importunè; argue, obsecra* (2 ad Timoth. 4). *Docendi in populis officium susceperunt* (concil. Tolet. 4.). *Quomodò docere poterunt quod ipsi non didiscerunt? Desinat locum docendi suscipere qui nescit docere* (Isidor. Hispal.). *Quomodò erunt magistri qui non fuerunt discipuli? aut qualiter scient docere gregem sibi creditum et exhortari? Isti sunt canes non valentes latrare* (S. Greg.). 3.° C'est que tout cela ne s'étend pas seulement aux curés, aux vicaires et à tous ceux qui ont charge d'ames, mais encore aux simples Prêtres et bénéficiers.

Car, 1.° les qualités que nous venons de marquer, qui demandent une abondance de connoissances et de lumières, sont données généralement à tous les Prêtres, sans aucune distinction, par l'Ecriture-Sainte, les conciles et les Pères. Or, nous devons nous en tenir à leurs expressions, et ce n'est pas à nous aujourd'hui à inventer de nouvelles façons de parler, et à mettre d'autres termes que ceux qui ont été mis par nos pères. 2.° L'Eglise n'a pas deux sortes d'ordinations; elle dit également à tous ceux qui doivent être ordonnés, par la bouche de l'Evêque: il faut que le Prêtre bénisse, offre, conduise, prêche, baptise: *Sacerdotem oportet offerre, benedicere, prœesse, prœdicare et baptizare.* Elle dit aussi à tous: Il faut que votre doctrine serve de médecine au peuple de Dieu: *Sit doctrina vestra*

spiritualis medicina populo Dei. C'est aussi à tous qu'elle confère le pouvoir de remettre les péchés : *Accipite Spiritum Sanctum ; quorum remiseritis peccata remittuntur eis, et quorum retinueritis retenta sunt.* Or, quelle apparence qu'elle donne ce précieux talent sans avoir dessein qu'on l'emploie ? Croire que, parce qu'on est simple Prêtre, on n'est pas obligé de travailler ni par conséquent d'être savant, c'est une pensée qui n'est point assurément conforme à l'esprit de l'Eglise ; car comme dans les états bien policés on n'établit des médecins que pour travailler à guérir les malades, des juges que pour exercer la judicature, des capitaines pour commander, des soldats pour combattre ; ainsi dans l'Eglise on ne reçoit des Prêtres que dans l'espérance qu'ils exerceront les fonctions du sacerdoce. 3.° C'est que, de quelque manière qu'un Prêtre soit ordonné, et quelque simple qu'il prétende être, il y a trois points capitaux outre l'obligation d'offrir le sacrifice et la prière, qui ne demandent pas si peu de lumières que quelques-uns s'imaginent, dont il ne peut se dispenser et qui lui rendent la science absolument nécessaire. 1.° Il ne peut se dispenser, étant Prêtre, de bien vivre et d'une manière digne de sa profession ; il doit donc savoir les règles de la vie ecclésiastique, et partant ne pas ignorer les saintes Ecritures et les Canons, qui en sont les sources primitives. 2.° Il est obligé de soutenir et de défendre la vérité, la Foi, et la Religion, surtout si elle est attaquée en sa présence, comme il peut arriver soit par les libertins, soit même par les hérétiques : son silence ne pourroit que scandaliser les Fidèles et rendre les autres plus insolens. Il doit donc être instruit dans la doctrine de l'Eglise, et savoir le fond des mystères d'une manière relevée. 3.° Enfin, il y a des occasions où il ne peut

éviter d'administrer les sacremens, et même le plus difficile de tous, qui est celui de la Pénitence; comme si par le chemin il rencontroit des personnes blessées à mort et qui ne pussent avoir de secours d'ailleurs. Or, ne seroit-il pas en danger de s'acquitter fort mal de ce redoutable exercice, s'il manque de science, surtout dans ces derniers momens où l'on n'a pas le loisir de consulter et où les fautes sont suivies de l'éternité, et par conséquent entièrement irréparables.

Pour l'expérience, elle nous fait assez connoître les désordres et les malheurs qui viennent de l'ignorance des Prêtres. 1.° C'est par-là que les erreurs, les superstitions et les hérésies ont inondé l'Eglise dans ces derniers temps, comme toutes les histoires en font foi. 2.° C'est de là que vient leur peu de piété dans l'administration des choses saintes, parce qu'ils n'en connoissent pas l'excellence. 3.° De là vient pour l'ordinaire leur déréglement, parce que, ne s'occupant pas et ne trouvant pas même moyen de s'occuper, ils demeurent dans l'oisiveté qui est la mère de tous les vices. 4.° De là procède aussi l'avilissement de leur condition dont ils ignorent la grandeur et les prérogatives. 5.° De là naît le défaut de respect de la plupart des peuples, qui ne remarquent en eux que ce qu'ils voient dans le commun des hommes, ne trouvent aucun sujet de les honorer plus particulièrement : *Quomodò enim observari potest à populis qui nihil habet secretum à populo* (S. Ambros.)? 6.° De là le manquement d'instruction parmi les Fidèles, l'insensibilité pour les choses de la Religion, les ames et les affections toutes terrestres, une vie toute païenne dans les villes, et demi brutale à la campagne. 7.° De là, enfin, un débordement de péchés et une corrup-

tion générale. C'est pourquoi ils sont comparés au soleil, aux astres et aux autres corps qui sont les principes et la source de la lumière, et qui n'en peuvent être privés sans devenir non-seulement inutiles, mais nuisibles et monstrueux, et jeter partout la confusion; ce qui ne peut manquer, selon la menace du Prophète, d'être suivi d'un jugement terrible et d'une effroyable damnation : *Propterea captivus ductus est populus meus, quia non habuit scientiam, et nobiles ejus interierunt fame; et propterea dilatavit infernus animam suam, et aperuit os suum absque ullo termino; et descendent fortes ejus, et populus ejus, et sublimes, gloriosique ejus ad eum* (Isai. 5, 13, 14.).

Examinez, après cela, si vous avez raison de faire si peu d'état de la science, d'employer si peu de temps pour l'acquérir, d'étudier avec tant de négligence, de faire si peu d'efforts pour vaincre en ce point vos répugnances, de vous persuader que n'ayant pas dessein de prendre la conduite des ames, vous serez toujours assez savant pour dire le bréviaire et la sainte Messe. Confondez-vous d'avoir été dans ces dispositions; humiliez-vous-en devant Dieu; désirez beaucoup et demandez-lui la fidélité pour travailler à acquérir toute la science qu'il désire que vous ayez.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* 1.° Résolvez-vous de ne point vous engager dans le sacerdoce, que vous n'ayez acquis la science nécessaire. 2.° Résolvez-vous pour cela de bien étudier et de retrancher de ces affaires, de ces visites, de ces divertissemens, de ces inutilités qui vous font perdre la plus grande partie de votre temps. 3.° Appliquez-vous particulièrement à l'étude des choses qui regardent votre profession, comme sont

l'Ecriture-Sainte, les saints canons et les cas de conscience, retranchant toute étude ou lecture inutile.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. *Labia sacerdotis custodient scientiam... Quia tu scientiam repulisti, ego repellam te.*

HUITIÈME MÉDITATION.

De l'ignorance des Ecclésiastiques, et que c'est une marque qu'ils ne sont point appelés au sacerdoce.

1.° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. 2.° Renoncez à vous-même pour vous unir à Jésus-Christ. 3.° Demandez son Esprit et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT : *Adoration.* Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, non-seulement renferme en soi, comme homme, tous les trésors de la science de son Père ; mais qui, en qualité de Dieu, est avec lui le Dieu même de toutes les sciences : *quia scientiarum Dominus est.* C'est lui qui, en qualité d'homme, en reçoit la plénitude dans le temps et en son humanité sainte par dépendance de son Père ; mais c'est lui qui, la recevant dans l'éternité sans dépendence en sa génération éternelle, en est avec son Père la première et divine source, ayant en soi toutes ses mêmes lumières aussi bien que ses divines perfections et sa même nature. Admirez la plénitude incompréhensible de connoissances et de lumières qui est en lui et comme Dieu et comme homme; et surtout réjouissez-vous de voir ce grand éclat qui rejaillit sur lui du sein de Dieu son Père avec un si grand

avantage, qu'il fait qu'il est appelé : *candor lucis œternæ*, *lumen de lumine*, *splendor Patris.* Rendez-lui tous vos devoirs dans cette vue.

SECOND POINT. *Communion.* Exposez-vous souvent à Notre-Seigneur, afin qu'il dissipe les ténèbres de votre ignorance ; car il n'y a rien que vous deviez plus craindre que ces ténèbres ; et dans le dessein que vous avez d'aspirer au sacerdoce, il n'y a rien que vous ne deviez entreprendre pour ôter cet obstacle qui vous rendroit tout-à-fait indigne de la prêtrise. Vous avez vu, dans la méditation précédente, comme l'ignorance des Ecclésiastiques est la source d'une infinité de malheurs et pour eux, et pour les peuples, et pour l'Eglise ; vous pouvez encore les repasser. Mais il est important que vous ajoutiez cette considération, que l'ignorance est tellement opposée au sacerdoce, qu'on peut dire qu'un ignorant n'a point de vocation à l'état ecclésiastique, et que par conséquent il ne peut légitimement s'y engager, quelque dispense qu'il obtienne ; et s'il s'y engage, il est dans un état tout évident de damnation. C'est ce que vous allez méditer à fond, et vous vous arrêterez pour cela aux trois motifs suivans qui pourront vous en convaincre.

Le premier motif qui fait connoître qu'un ignorant n'a point de vocation à l'état ecclésiastique, est que l'Eglise, à qui il appartient de déclarer et de faire connoître les volontés de Dieu, et qui ne s'y méprend jamais, a toujours rejeté ces sortes de gens du ministère sacré. Vous remarquerez à ce sujet cinq choses en sa conduite, qui vous découvriront combien elle est exacte et rigoureuse sur ce point si important. La première est qu'elle a défendu à ceux qui étoient dans les ténèbres de l'ignorance et qui

ne s'étoient point rendus considérables par l'éclat de leur doctrine aussi bien que par l'innocence de leurs mœurs, de se présenter à l'ordination, comme il se voit au Concile de Tolède : *Nullus ad sacra veniat indoctus, nullus ignorantiæ tenebris involutus, sed quem morum innocentia et litterarum splendor reddunt illustrem.* La seconde est qu'elle a défendu absolument à tous les Evêques d'en ordonner aucun de cette sorte, comme il se voit dans l'Epître du pape Gélase aux Evêques de Lucanie : *Nullus illiteratos ad clericatûs ordinem promovere præsumat.* La troisième est qu'elle a menacé d'une rigoureuse et terrible punition et les particuliers et les Evêques même qui outrepasseroient cette règle : *Aliter ordinaturis et ordinandis imminet Dei et Ecclesiæ ejus vindicta.* La quatrième est que, pour empêcher ce désordre, elle a dans tous les temps et dans tous les lieux établi un examen solennel où la capacité de ceux qui se présenteroient pour être ordonnés seroit soigneusement éprouvée, afin de rejeter les ignorans. Or, il n'est pas croyable qu'elle eût ainsi voulu les exclure, si elle avoit cru que Dieu eût voulu les introduire, elle qui, ne vivant que de l'Esprit de son divin Epoux, ne peut aussi avoir d'autres pensées ni d'autres mouvemens que ceux qu'il lui inspire. La cinquième est qu'elle a apporté sur ceci une telle exactitude et une si grande sévérité, que s'il est arrivé quelquefois que, nonobstant toutes ces précautions, quelques ignorans s'y soient introduits, aussitôt qu'elle les a reconnus, elle y a apporté promptement remède, les privant du ministère qu'ils avoient témérairement usurpé, ou pour toujours et par une entière déposition, comme il paroît dans le Droit, en la personne même d'un

Evêque déposé pour ce sujet par le pape Honoré III, ou pour un temps, et jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus capables, comme on peut voir en divers Conciles punissant pareillement l'Evêque qui les avoit ordonnés; jusque-là qu'elle a prononcé suspension contre ceux qui admettroient un ignorant même à la tonsure. Après cela comment peut-on croire que ces sortes de gens aient vocation à l'état ecclésiastique, et comment pourroit-on se persuader que Dieu y appelle ceux que l'Eglise en rejette de la sorte ?

Le second motif est que Dieu même a déclaré nettement dans l'Ecriture-Sainte, qu'il n'appeloit point les ignorans aux ministères sacrés, mais, au contraire, qu'il les en rejetoit : « Parce que vous avez rejeté la science, dit-il par un de ses Prophètes, je vous rejetterai du sacerdoce ; » ce qui étoit figuré au Lévitique, où l'aveugle est marqué aussi bien que le boiteux entre ceux qui doivent être rejetés du service des autels. L'aveugle est le symbole de l'ignorant, comme le boiteux l'est des pécheurs ; de sorte que comme les méchans ne sont point appelés à un état si saint, l'ignorant aussi ne le peut être, et partant l'ignorance est une marque certaine qu'un homme n'a point de vocation à l'état ecclésiastique. Il est bien vrai que comme l'Eglise a admis autrefois des pécheurs au clergé après que, par une bonne vie et un long exercice des vertus, ils avoient entièrement effacé et leurs péchés et les mauvaises impressions qu'ils avoient données d'eux par les déréglemens de leur vie passée, qui étoient le fondement de la défense de l'Eglise, de même elle peut admettre des gens qui, ayant été ignorans, se seroient instruits et seroient en état d'être utilement employés. Mais comme il n'y a point d'occasion où il soit permis d'ordonner ou d'employer

un homme qui, ayant été dans le crime, ne se seroit point rétabli dans la vertu et l'innocence de la vie, qui sont les dispositions essentielles à l'état sacerdotal; de même il n'y en a point où cela se puisse à l'égard d'un incapable ou d'un ignorant demeurant tel, ces deux cas étant également indispensables, et le défaut de la science aussi bien que de la bonne vie étant, en quelque hypothèse que ce puisse être, un empêchement essentiel et une irrégularité de droit divin qui ne peut recevoir de dispense légitime.

Le troisième motif est que Dieu n'appelle point des gens ineptes à un emploi, sa volonté étant que ceux qui sont dans les charges et les emplois s'en acquittent, et il leur donneroit plutôt miraculeusement les qualités par lui-même, s'il les appeloit, que de les souffrir dans leur incapacité, comme on peut voir par la conduite qu'il a tenue à l'égard des Apôtres. Or, les ignorans sont entièrement ineptes pour les fonctions ecclésiastiques: *Litteris carens*, dit le pape Gélase, *sacris non potest esse aptus officiis*. Car, en effet, à quoi pourroient-ils être employés? Instruiront-ils les peuples? Ils ne sont pas instruits eux-mêmes: or, *quomodo erunt magistri qui necdùm fuerunt discipuli*? Conduiront-ils les consciences? Ils sont aveugles: or, *si cœcus cœco ducatum prœstet, ambo in foveam cadunt*. Offriront-ils des sacrifices et des prières? Ils n'en pénètrent ni l'excellence ni les mystères; ainsi difficilement pourroient-ils même les offrir comme il faut.

Concluez donc avec les saints Pères, qu'un Prêtre ignorant ne peut jamais avoir en cet état des marques suffisantes de vocation, et que s'il s'engage dans le sacerdoce avant d'avoir acquis la science, comme il ne sera point Prêtre par l'ordre de Notre-Seigneur,

il ne sera promu que par les hommes, et ainsi il ne pourra être qu'un mauvais Prêtre. Oh ! quel sujet de craindre pour vous qui vous êtes imaginé que vous n'aviez pas besoin d'autre science que de savoir dire la sainte Messe, et qui même n'en avez appris que l'extérieur, qui en ignorez les mystères, qui n'avez point l'intelligence de ce que signifient les cérémonies que l'on y fait, qui avez négligé d'apprendre la plupart des choses qui appartiennent à cet état, et qui en ignorez les obligations principales ! Confondez-vous-en devant Dieu ; demandez-lui pardon du passé, et la grâce, à l'avenir, de vous appliquer sérieusement à l'étude des matières ecclésiastiques, et à la science des choses de cette profession.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* Pour vous rendre savant, résolvez-vous, 1.° d'éviter par-dessus tout l'oisiveté qui n'est pas moins la mère de l'ignorance que des vices. 2.° Dégagez-vous soigneusement de toutes les occupations qui n'ont point de rapport à votre ministère : procès, trafics, affaires de parens, lectures qui ne concernent point votre profession, visites inutiles, jeux et divertissemens superflus. Car autrement la plus grande partie de votre temps vous étant enlevée par ces amusemens, aussi bien que la vigueur de votre esprit affoiblie par les distractions et dissipations qui en sont inséparables, vous vous trouverez hors d'état de pouvoir jamais acquérir la science qui vous est nécessaire. 3.° Réglez vos heures et établissez un ordre, selon que vos obligations pourront le souffrir, pour vos actions et pour l'emploi de votre journée, car cela est nécessaire pour n'y point perdre de temps ; et n'oubliez pas d'y marquer l'étude comme une des principales obligations, et d'y vaquer pendant un temps considérable.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. *Sacerdotes doctiores esse oportere cœteris populis docebat Christus dicens : quia cæcus si cœco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt... Si quis ignorat, ignorabitur.*

NEUVIÈME MÉDITATION.

De la science des Ecclésiastiques, et de l'étude des matières qui regardent cette profession.

1.° Adorez Dieu présent. 2.° Unissez-vous à Jésus-Christ. 3.° Invoquez son Esprit et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* Si l'homme eût toujours été innocent, il auroit toujours été savant. L'ignorance n'est qu'une peine de son péché, et s'il ne se fût point séparé de la source de la lumière pour se précipiter volontairement dans les ténèbres, il auroit eu sans peine toutes les connoissances qui lui eussent été nécessaires pour s'acquitter parfaitement de ses obligations. C'est ainsi que Dieu avoit donné les sciences au premier homme, en lui donnant la grâce, et c'est ainsi qu'il les auroit données à tous ses descendans, selon les besoins qu'ils en auroient eus en cette vie. Mais depuis que l'homme est devenu criminel, il est aussi devenu ignorant : il vient au monde sans science, comme il y vient sans sainteté ; et comme cette science ne lui est donnée qu'après beaucoup d'étude, de veilles, de travaux et de peines, il se voit obligé de manger l'aliment de son ame, aussi bien que celui de son corps, à la sueur de son visage. C'est le châtiment de son péché, et le travail qu'il prend à se rendre savant est une partie de la péni-

tence qu'il doit en faire. Adorez la justice de Dieu dans cette conduite; soumettez-vous-y avec amour; réjouissez-vous de voir Jésus-Christ exempt de cette misère; car comme il n'a point eu de péché, il n'a point eu aussi d'ignorance. Remerciez-le, dans cette misère où vous êtes, de vous avoir fourni tant de moyens que vous ne méritiez point, pour acquérir les connoissances qui vous sont nécessaires.

SECOND POINT. *Communion*. Ce n'est pas assez d'étudier, mais il faut étudier ce qui regarde votre profession. Car à quoi vous serviront toutes les sciences, si vous ne connoissez pas vos obligations, et si vous ignorez votre devoir? Comme donc vous êtes Ecclésiastique, ou que vous avez quelque dessein de l'être, il faut vous appliquer particulièrement à l'étude des fonctions cléricales. Or, pour vous faire connoître que vous ne devez rien épargner pour cet effet, et que vous devez travailler avec assiduité et courage pour acquérir cette science ecclésiastique, outre les motifs généraux que vous avez pu remarquer dans les deux méditations précédentes, en voici trois que vous méditerez à présent, qui pourront vous servir sur ce sujet.

Le premier est la nécessité que vous avez de savoir ces matières; nécessité si grande, que sans elle, 1.° il est impossible de pouvoir réussir dans cet état. Voyez-le par expérience dans toutes les conditions. Il n'y en a pas une seule au monde, de quelque nature qu'elle puisse être, où l'on puisse réussir sans avoir la connoissance des choses principales qui lui appartiennent. Un soldat, par exemple, ne réussira jamais dans la profession des armes, un juge, dans celle de la judicature, un marchand, dans le trafic et le négoce, s'il n'est instruit de ce qui appartient à sa profession. La

même chose doit se dire de toutes les autres conditions, mais beaucoup plus de l'état ecclésiastique qui, étant plus saint et plus relevé que tous les autres, et portant en soi des obligations bien plus difficiles et des emplois plus périlleux, demande aussi plus indispensablement les lumières et les connoissances de ce qui appartient à cet état. Or, si un Ecclésiastique ne peut, sans la science des matières ecclésiastiques, réussir dans son état, ne faut-il pas de nécessité qu'il les étudie, l'étude étant la seule voie pour les apprendre? 2.° Non-seulement il ne peut réussir sans cette science, mais même il ne fera jamais ses fonctions avec esprit, c'est-à-dire avec ferveur et dévotion, avec estime et respect, ni même avec joie et consolation intérieure.

1.° Il ne les fera pas avec estime et respect; car le mérite et la valeur reconnues sont le fondement de l'estime: or, comme il ne connoîtra pas le prix et l'excellence de ses fonctions, le moyen qu'il les estime comme il doit, et qu'il les traite avec ce respect qu'elles méritent? personne ne peut dignement exercer ni décemment pratiquer ce qu'il ignore. 2.° Il ne les fera point aussi avec ferveur et dévotion. Car ne pénétrant point leur sainteté, ne voyant point à fond la grandeur de la grâce qui y est attachée, ne connoissant point les grandes dispositions et la pureté extraordinaire qu'elles exigent, il ne s'y appliquera que comme à des actions communes et profanes, qu'avec une grande négligence et par manière d'acquit, et ainsi il ne s'excitera point à cette grande dévotion que demandent ces saintes et divines fonctions. 3.° Il ne les fera point aussi avec joie et consolation intérieure; car le moyen qu'il n'ait mille chagrins quand il verra qu'il n'y réussit point, et qu'il ne peut pas même y réussir?

Voilà l'état pitoyable où sont réduits les pasteurs ignorans. Ils font leurs fonctions avec tant d'immodestie, d'irrévérence et d'irréligion, ils traitent leur ministère avec tant de mépris, ils sont tellement chagrins et inquiets quand ils sont obligés à s'y assujettir avec quelque application, qu'ils font bien connoître et le peu d'estime qu'ils en ont, et combien ils sont éloignés de s'en acquitter avec esprit. Rendez-vous donc capables dans cette profession, si vous ne voulez pas tomber dans ces misères.

Le second motif qui doit nous obliger de bien étudier les matières ecclésiastiques, et d'y donner notre temps, nos soins et nos travaux, est la qualité des choses qu'elles renferment, et dont le Prêtre doit avoir indispensablement la connoissance, qui peut-être nous manque pour la plupart. Car, 1.° il faut qu'il sache l'Ecriture-Sainte, et surtout le nouveau Testament, en sorte qu'il en ait une intelligence raisonnable, et qu'il soit capable d'en comprendre le sens non-seulement littéral, mais le spirituel et le mystique. Car, 1.° c'est là un des points sur lesquels les conciles veulent qu'on interroge les ordinands. 2.° C'est l'étude et l'occupation que les conciles et les SS. Pères lui recommandent par-dessus tout. 3.° Quand elle ne lui seroit point ainsi recommandée, toujours est-il vrai que c'est la source primitive de toutes les vérités qu'il doit annoncer aux peuples, en sorte que tout ce qu'il leur dira n'aura aucune solidité, ni par conséquent aucun fruit, si le fond et la substance deses instructions ne sont tirés de ces saintes Ecritures. Il faut donc qu'il les étudie et qu'il les apprenne : *Sciant Sacerdotes Scripturas sanctas* (Concil. Tolet.).--*Convenit sacerdotali ministerio scire formam evangelicam, documenta apostolica* (Concil. Aquisgr.).
Sancta

—*Sancta evangelia et epistolas beati Pauli apostoli non solùm crebrò lectitent, sed etiam, quantùm possunt, studeant memoriæ commendare* (Conc. Turr.). —*Omnis scriptura divinitùs inspirata utilis est ad docendum, ad corripiendum, ad erudiendum in justitia, ut perfectus sit homo Dei ad omne opus bonum* (2. ad Tim. 3.).—*Sacras Scripturas lege, imò de manibus tuis nunquàm sacra lectio deponatur* (S. Hieron. Epist. ad nepot.). — *Comede volumen istud* (Ezech.).

2.° Il faut qu'il ne soit pas ignorant des saints Canons et des règles de l'Eglise. Que le Prêtre, dit le second concile de Tolède, ne sache pas seulement les saintes Ecritures, mais encore qu'il étudie les Canons. Car comme il est obligé de les observer, et qu'il doit régler sa vie et former sa conduite sur les ordonnances qu'ils en ont faites, il est évident qu'il ne peut les ignorer sans manquer à son devoir, puisque n'en ayant point la connoissance, il ne pourroit point les mettre en exécution : *Sacerdotes Canones meditentur* (Conc. Tolet.).

3.° Le Prêtre doit être instruit dans les mystères et les articles de la foi, et instruit non-seulement comme les simples Fidèles, mais d'une manière exacte et plus élevée, c'est-à-dire, en maître ; en sorte qu'il soit en état de les enseigner à ceux qui les ignorent, et même de les défendre contre ceux qui voudroient les attaquer. Car c'est ce que l'Eglise exige de lui, et ce qui montre qu'il devroit avoir quelque teinture des controverses et de l'histoire ecclésiastique, au moins quant aux principaux points, surtout dans les lieux où il pourroit se rencontrer avec des hérétiques, des libertins et de mauvais catholiques ; n'y ayant rien de plus

capable de rendre ces sortes de gens insolens et d'affoiblir les Fidèles, que s'ils voyoient un Prêtre, qui par sa qualité doit être le dépositaire des vérités de la Religion, demeurer muet ou dans la confusion à la voix d'un ministre et quelquefois d'un artisan ou d'une femmelette, qui n'aura rien de plus considérable que sa présomption et la témérité d'attaquer toutes sortes de personnes.

4.° L'Eglise veut qu'il sache la doctrine des Sacremens, c'est-à-dire tout ce qui est nécessaire pour les administrer dignement, et porter le peuple à les recevoir saintement et avec le respect et les dispositions requises ; car personne ne doute que ce ne soit un de ses principaux emplois. Et comment pourra-t-il s'en acquitter dignement s'il en ignore la nature et la vertu, la sainteté et les dispositions qui doivent en être inséparables, et dont il doit même instruire les peuples, selon le commandement exprès qui lui en a été fait dans le concile de Trente? Or, pour cela, quelque connoissance que l'on ait d'ailleurs, il faut à la science de l'école joindre la lecture des livres spirituels et une étude exacte du Rituel, autrement on s'expose dans la pratique à faire beaucoup de fautes.

5.° Il doit être bien instruit de ce qui concerne l'oblation du sacrifice adorable de la sainte Eucharistie ; car c'est sa principale fonction, comme c'est la principale action de la Religion, à laquelle toutes les autres doivent se rapporter, et pour laquelle spécialement il est établi Prêtre, dont on doit aussi l'interroger dans son ordination. Comme encore il doit savoir ce qui concerne la célébration des offices divins, soit en particulier soit en public, non-seulement quant à ce qui regarde la piété et la

dévotion intérieure qu'il doit y apporter et qu'il doit inspirer aux peuples qui sont obligés d'y assister, mais aussi pour ce qui regarde la bienséance extérieure et solennelle, comme le chant et les cérémonies que l'Eglise désire qu'il sache.

6.° Il doit aussi être savant dans la théologie morale, et capable de résoudre au moins les difficultés qui arrivent ordinairement dans la conduite des consciences, et de proposer celles qu'il ne peut décider, pour en avoir l'éclaircissement. Car c'est à lui à discerner le saint d'avec le profane, et à prononcer, comme juge, sur l'état des ames et des consciences des Fidèles; ce qu'il ne peut faire sans être bien instruit des maximes pures et des principes véritables de cette morale chrétienne, qui cherche plutôt à se conformer à l'Evangile et à la doctrine des Saints, qu'au raisonnement humain et à la foiblesse du siècle.

7.° Comme les Prêtres sont les médecins des ames, les guides et les maîtres de la vie spirituelle, et que c'est à eux à prêcher, à exhorter, à reprendre, à corriger, à fortifier, etc., il est nécessaire qu'ils aient la science de la piété et les connoissances requises pour conduire les ames dans l'exercice de la vie chrétienne et spirituelle, pour les porter à la vertu, les détourner du vice, les soutenir dans leurs foiblesses, et procurer en toute manière leur avancement.

8.° Comme ils sont médiateurs entre Dieu et les peuples, et qu'une de leurs principales fonctions est d'apaiser sa colère et de le rendre propice, ils doivent être bien versés dans la connoissance et l'exercice de l'oraison mentale, afin d'obtenir de Dieu, par leurs prières, ce qu'il dénieroit à celle du peuple. Il doit, dit saint Grégoire, avoir une sainte expérience que Dieu lui accorde avec facilité tout ce qu'il demande.

Or, quel usage de l'oraison ne faut-il point avoir pour s'assurer d'une si grande grâce ! Voilà ce que renferme principalement la science ecclésiastique. Voyez si elle ne vous manque pas dans la plupart de ces points, et si ce n'est pas aussi un puissant motif pour vous obliger à les étudier et à les apprendre.

Le troisième motif qui vous y oblige, est la facilité qu'on a dans notre siècle d'apprendre cette science, facilité qui rend, à présent, les Ecclésiastiques ignorans beaucoup plus coupables qu'ils n'étoient autrefois. Car, au milieu de tant d'aides et de secours que l'on a dans le temps où nous sommes, il faut avouer qu'ils sont tout-à-fait inexcusables : 1.° Tant de séminaires où l'on travaille particulièrement à acquérir cette science, et où l'on peut si facilement apprendre ces matières ! 2.° Tant d'Ecclésiastiques instruits dans ces matières, qui ne demandent qu'à en instruire les autres, et dont la conversation et l'entretien nous aideroient beaucoup pour les apprendre en peu de temps ! 3.° Tant de conférences qu'on fait de toutes parts sur ces matières, et dont on peut tirer tant d'avantages sur ce sujet ! 4.° Tant de livres où ces matières sont expliquées, éclaircies et digérées ! N'est-ce pas assez pour rendre coupable un Ecclésiastique qui, dans notre siècle, se trouvera dans l'ignorance de son devoir, ayant tant de moyens et de facilité de l'apprendre ?

Confondez-vous devant Dieu, et demandez-lui pardon de vous être si peu servi de ces moyens. Priez-le de vous donner la grâce d'en faire à l'avenir un saint usage.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* 1.° Résolvez-vous de vous appliquer sérieusement à l'étude des choses que vous avez vues ci-dessus être nécessaires à un Ecclésiastique, et d'y donner tout le temps, le soin et l'assi-

duité qui seront nécessaires pour les bien apprendre. 2.° Résolvez-vous de vous servir du moyen que vous croirez le plus efficace pour y réussir, comme de demeurer dans un séminaire, de fréquenter et parler souvent avec des Ecclésiastiques qui soient fervens et savans dans ces matières, de lire souvent les livres qui en traitent, etc.; et en vous servant de ces moyens, ayez une grande foi et docilité pour ces matières. 3.° Ne craignez point même de retrancher un peu de vos autres études, si vous n'avez pas assez de temps pour celle-ci; car vous ne sauriez rien apprendre de plus utile, et qui vous soit plus nécessaire et pour cette vie et pour l'éternité.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. *Rejectâ ergò scientiâ quæ in perniciem trahit, apprehende scientiam quæ ædificat ad salutem.*

DIXIÈME MÉDITATION.

De la chasteté des Prêtres, qui est la plus riche fleur de la couronne sacerdotale, et combien cette vertu doit être éminente dans les Prêtres.

1.° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. 2.° Renoncez à vos péchés et donnez-vous à Jésus-Christ. 3.° Invoquez le Saint-Esprit et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* Considérez que N. S. a tellement aimé la pureté, qu'encore qu'il se soit soumis à toutes les peines et misères qui accompagnent la nature humaine, il n'a jamais voulu souffrir qu'il y eût en sa conception ni en sa naissance aucune circons-

tance, pour petite qu'elle pût être, qui diminuât sa pureté virginale. Il ne s'est point soucié d'avoir été fouetté, souffleté, moqué et insulté en toutes manières, d'être attaché à une croix entre deux larrons; il a enduré mille calomnies et paroles injurieuses; il a bien voulu mourir comme un blasphémateur, comme un perturbateur du repos public, comme un infâme; mais il n'a pu souffrir que sa Mère reçût aucune atteinte en sa pureté parfaite. C'est pourquoi, afin qu'elle n'en reçût aucun déchet, nous voyons qu'il a renversé toutes les lois de la nature, et que devant naître d'une femme qui devoit être sa mère, il n'a point voulu que l'homme y eût aucune part, mais que le Saint-Esprit seul en accomplît le mystère, afin qu'il n'y eût rien qui ne s'y passât dans une souveraine pureté, et qu'il pût servir de modèle achevé de cette vertu. Admirez l'amour que Jésus-Christ a fait paroître en cela et même en toute sa vie pour cette vertu. Réjouissez-vous de voir et dans le Fils et dans la Mère une si grande pureté, qui peut servir en toutes circonstances d'un modèle achevé de cette sainte vertu. Approchez avec respect et avec amour de ces divines sources de toute chasteté, pour vous mettre en état d'y puiser et de vous remplir de cette divine vertu.

SECOND POINT. *Communion*. Considérez l'étroite obligation que vous avez, comme Ecclésiastique, et particulièrement comme ayant l'honneur d'être Prêtre, de vivre dans une très-grande pureté et dans une inviolable chasteté. Méditez bien pour cela les trois considérations suivantes qui vous y engagent. 1.° Ce que vous devez être comme Prêtre; 2.° ce que vous devez faire; 3.° ce que vous devez craindre.

Première considération. Ce que vous devez être dans l'état ecclésiastique vous oblige de posséder la chasteté dans un degré très-éminent. 1.° Dans le sentiment des saints Pères de l'Eglise, un Prêtre doit être comme un Saint au milieu du paradis; car depuis qu'il est élevé au sacerdoce il n'est point du monde, il tient plus du ciel que de la terre; sa vie doit être la vie d'une personne ressuscitée; en sorte que s'il vit encore dans la chair, il ne doit plus vivre selon les appétits de la chair; il ne doit plus avoir de part à ses plaisirs; il doit être tout-à-fait dégagé de la corruption. Or, quelle pureté cela ne demande-t-il pas dans un Prêtre! Il faut, dit saint Chrysostôme, qu'elle soit plus grande que celle du soleil même; il faut qu'elle aille à un tel point, qu'il n'y ait rien qui l'égale. 2.° Un Prêtre doit être un Ange, c'est la qualité que lui donnent les Conciles et les saints Pères; et le Saint-Esprit, dans l'Ecriture-Sainte, le qualifie de ce titre, pour lui apprendre qu'il doit avoir la pureté d'un Ange. Or, comment posséder cette pureté angélique en cette vie, au milieu de la chair qui nous environne, à moins d'avoir la chasteté en un degré très-éminent? C'est par cette voie, dit saint Bernard, que l'homme devient un Ange; et encore cette vertu auroit-elle cet avantage par-dessus celle de l'Ange, que si la pureté de l'Ange fait paroître plus de bonheur, la chasteté de l'homme fait paroître en lui plus de courage et de force. 3.° Un Prêtre doit être comme Dieu; c'est encore une qualité que lui donne le Saint-Esprit dans l'Ecriture-Sainte. Il doit donc être tout-à-fait dégagé de la matière, autant que l'état présent de cette vie peut le permettre, or, il ne sauroit être établi dans cet état que par une grande chasteté, laquelle a cet avantage, qu'elle rend l'homme semblable à Dieu. Car Dieu

étant de sa nature dégagé de la matière, étant incorruptible et très-pur ; et l'ame étant aussi très-pure de sa nature, et incapable de corruption, lorsque la chasteté lui fait faire tous ses efforts pour communiquer au corps la même pureté et intégrité par une continence parfaite, l'homme n'exprime-t-il pas en quelque façon en lui-même, dans un miroir très-pur, la ressemblance de Dieu, et ne devient-il pas lui-même tout divin par cette vie ? Or, c'est ce qui est nécessaire au Prêtre, et si absolument, que sans cela il n'est point un Prêtre du Dieu vivant, dit saint Clément d'Alexandrie, et par conséquent ne peut être qu'un Prêtre du démon.

Seconde considération. Ce que vous devez faire comme Prêtre vous oblige à une très-grande pureté. Car, 1.° vous devez, comme Prêtre, offrir le Corps de Jésus-Christ ; c'est une de vos obligations essentielles et indispensables : or, comment oserez-vous offrir cette victime pure, sainte et immaculée, étant vous-même une victime immonde, et ayant l'insolence de vous immoler au démon par vos impuretés ? Quelle communication y a-t-il de la lumière aux ténèbres ? quelle société entre Dieu et Bélial ? Il ne peut y en avoir aucune, dit l'Ecriture-Sainte. Or, il ne doit pas y en avoir davantage entre vous et le Corps de Jésus-Christ ; vous qui, de membre de Jésus-Christ que vous étiez, vous êtes rendu membre de l'antechrist par vos impudicités. Voilà le sentiment des Pères ; et ne savez-vous pas, ajoutent-ils, que Jésus-Christ a tellement aimé la pureté, qu'il n'a pas voulu naître de la pureté conjugale, mais de la virginité ; et qu'il ne s'est pas même contenté d'avoir une mère vierge, mais il a encore voulu que celui qui passoit pour son père fût aussi vierge. Or,

si son amour pour cette vertu a été jusqu'à ce point que de ne vouloir naître que d'une vierge, que de ne vouloir être touché que par des mains vierges, lorsqu'il étoit dans son état d'infirmité et sujet aux foiblesses de l'enfance ; quelle pureté ne demandera-t-il pas à présent dans les Prêtres qui le produisent sur l'autel et qui l'ont toujours entre les mains! à présent, dis-je, qu'il est dans sa gloire! Autrefois, pour immoler seulement des figures, il falloit même s'abstenir des plaisirs légitimes; l'usage du mariage n'étoit pas permis aux prêtres pendant qu'ils servoient dans le temple; et c'étoit assez pour être coupable, que de n'être pas entièrement purifié. Quelle pureté ne sera donc point requise dans les Prêtres du Fils de Dieu, qui ont entre les mains la vérité dont les autres n'avoient que de foibles ombres et de légères images!

2.° Vous devez, comme Prêtre, prier pour les peuples ; c'est une des fonctions annexées au sacerdoce, et dont il n'y a point de Prêtre qui puisse se dispenser sans crime : or, pour le faire avec fruit et avec efficace, il faut que celui qui prie ait une grande pureté. Car si saint Paul avertit les personnes même qui sont dans le monde, de s'abstenir des plaisirs charnels, quoique honnêtes et licites, pour vaquer avec plus de fidélité à l'oraison, que ne doit-on point dire des Prêtres qui doivent y être continuellement appliqués! Comment ensuite les Prêtres impurs oseroient-ils s'adresser à Dieu pour apaiser sa colère qu'ils allument eux-mêmes par leurs impuretés? Ils ne peuvent pas prétendre, non plus, que dans cet état Dieu les exauce aisément, puisque étant dans la chair, ils ne peuvent lui plaire; et ainsi comment seront-ils exaucés?

3.° Vous devez, comme Prêtre de Jésus-Christ,

annoncer la parole au peuple ; car c'est ce que s'attribuoient les premiers Prêtres, et c'est ce que l'Eglise déclare et représente à leurs successeurs : or, pour cela il faut une chasteté assez grande pour vous mettre à couvert des soupçons même d'impureté ; car nous voyons que tous les vices ensemble ne font pas tant de tort aux prédicateurs, que celui d'impureté, quand on les en soupçonne ; parce que c'est une vérité naturellement imprimée dans l'esprit des hommes, que ceux qui font cette fonction divine doivent être exempts de toutes les ordures de la chair, et vivre comme l'on vit dans le ciel, où ils veulent conduire les autres. De plus, les aumônes, pour magnifiques qu'elles soient, l'exercice de la charge pastorale, les actions de charité ou en la consolation des affligés, ou en l'instruction des ignorans, pour assidues qu'elles paroissent ; l'exemption de tous les autres crimes, pour parfaite qu'elle se fasse reconnoître, ne peuvent effacer la tache de l'incontinence ni entrer en aucune compensation avec elle ; et c'est ce qui fait que le peuple ne peut écouter sans indignation et sans horreur ceux qu'il soupçonne être sujets à ce vice infâme. Enfin les plus débauchés même ont peine à souffrir que celui qui est malade comme eux, entreprenne de guérir leur maladie et de leur offrir des remèdes. Il faut donc que les Ecclésiastiques, pour bien s'acquitter de leurs devoirs, aient une très-grande pureté, et qu'ils soient tellement recommandables par cette vertu, qu'on ne puisse pas même les soupçonner des moindres choses qui pourroient lui donner quelque atteinte.

Troisième considération. Ce que vous avez à craindre comme Prêtre vous oblige à une très-grande chasteté ; car 1.° vous avez extraordinairement à craindre les tentations contre cette vertu, qui seront plus

violentes que si vous étiez en un autre état : car ordinairement on trouve plus douces les voluptés qu'on n'a point goûtées, et on a plus de peine à s'en défendre. De plus, comme les plaisirs vous seront défendus dans cet état, vous vous y sentirez porté quelquefois avec d'autant plus de violence, que vous aurez moins de liberté de les prendre ; car c'est le propre de la nature corrompue, de se porter plus vivement à ce qu'on lui défend. Enfin, le démon vous attaquera d'autant plus rudement sur ce sujet, que, comme remarquent les Saints, il tâche particulièrement d'abattre ceux qui tiennent lieu de chefs dans l'armée de Jésus-Christ. Ce sont les riches et non pas les pauvres, dit saint Cyprien, qui doivent le plus craindre les voleurs ; et plus une personne est élevée, plus elle est exposée aux atteintes de l'ennemi. Or, la science, le zèle, le soin des ames, l'amour des pauvres, la diligence, la modestie et les autres vertus qui ont le plus d'éclat, ne lui donnent pas tant de peine et de jalousie que la pureté de votre corps et de votre cœur, parce qu'il sait bien que vous ayant volé ce trésor, il sera bientôt maître du reste, ou qu'il le rendra inutile ; c'est pourquoi il fait en ce point tous ses efforts ; et comme on voit qu'il n'attaque jamais plus violemment un Prêtre que quand il le tente d'impureté, on est en cet état en péril évident de faire naufrage, à moins d'avoir une très-grande chasteté.

2.° Vous devez craindre à cause du vœu solennel que l'on fait en recevant les ordres sacrés, et qui vous met en tel état que toutes vos impuretés seront des sacriléges, et que si vous ne pouvez garder la continence, vous n'aurez plus de remèdes pour votre salut.

3.° Vous devez d'autant plus craindre, que, si vous tombez, vous ne vous en relèverez jamais ; car c'est une

chose bien rare qu'un Prêtre impur se convertisse ; et peut-être n'en a-t-on jamais vu qui se soit converti parfaitement. C'est donc ce que vous devez craindre, et ce qui vous montre l'importance, pour prévenir ce malheur, de bien conserver la chasteté et de vous affermir autant qu'il vous sera possible dans cette vertu. C'est pourtant à quoi vous ne pensez pas assez. Parce que vous ne tombez pas, peut-être, dans les plus grands désordres, et que vos impuretés ne passent pas à l'extérieur, vous croyez être en sûreté sur cette matière ; et cependant avez - vous toute la haine, toute l'horreur, toute l'exécration que vous devez avoir de ce crime? Les premières pensées qui vous en viennent quelquefois dans ces occasions, quand vous les repoussez, n'est-ce pas avec une horrible lâcheté et une épouvantable négligence? Ne seriez-vous point bien aise que telles et telles choses vous fussent permises? Après tout, si vous avez tant d'amour pour la chasteté, d'où vient que vous l'exposez si souvent à être violée par la licence trop grande de vos regards, par les immortifications trop ordinaires de vos sens, par ces délicatesses trop affectées que vous avez pour votre corps? En vérité, vous avez bien sujet de vous en confondre devant Dieu, de lui en demander pardon pour le passé et la grâce d'être plus fidèle à l'avenir.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* 1.° Résolvez-vous de demander souvent à Dieu la chasteté ; car c'est un don de Dieu, et vous ne pouvez l'attendre que de sa grâce ; et surtout dans les premières attaques de la tentation, dès les premiers mouvemens, dès les premières pensées, donnez votre cœur à Dieu, et dites avec les Saints : *O amor qui semper ardes et nunquam exstingueris ! charitas Deus meus, accende me : continentiam jubes ; da quod jubes, et jube quod*

vis. 2.° Ne conversez jamais avec ceux dont la chasteté peut vous être suspecte, à moins que la nécessité ne vous y oblige ; car ce vice est si contagieux, qu'il se contracte même par la proximité. Une parole, un regard suffit quelquefois pour donner d'horribles tentations; et comme il y a certaines personnes qui sont tellement à Dieu, que tout ce qui est en elles et vient d'elles inspire et respire la sainteté, il y en a d'autres qui sont tellement livrées et vendues au démon, que tout ce qu'elles ont et qui vient d'elles respire et inspire le venin de la chair et le péché. 3.° Ne vous engagez jamais dans les saints ordres, que vous n'ayez auparavant éprouvé, et pendant un long-temps, si vous pourrez conserver cette vertu inviolablement au milieu des occasions. Pour particulariser davantage, ne songez point à vous y engager, que vous n'ayez resté une année entière sans succomber au péché; ou si vous avez quelque raison grande et considérable qui ne vous permette pas d'attendre si long-temps, ne vous y engagez point que vous ne vous en soyez abstenu au moins l'espace de six mois, et qu'avec cela vous sentiez une force assez grande, suivant l'avis de votre directeur, pour vous conserver inébranlable au milieu de toutes sortes d'attaques.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. *Te ipsum castum custodi* (1. ad Tim. 5, 22.). — *Ante omnia munditiam cordiset castitatem corporis, tanquam proprium ac præcipuum clericorum ornamentum, omni studio servare studeant.* — *Soli qui puram agunt vitam, verè sunt Dei Sacerdotes.*

ONZIÈME MÉDITATION.

Combien les Prêtres doivent craindre l'impureté.

1.° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. 2.° Renoncez à vos péchés et à vous-même, et priez Notre-Seigneur de vous présenter à son Père, afin qu'il vous souffre en sa divine présence. 3.° Renoncez aussi à votre propre esprit, et demandez à Notre-Seigneur la grâce de vous donner le sien, afin qu'il vous conduise dans l'oraison, et que vous puissiez la faire pour sa gloire et pour votre salut.

PREMIER POINT. *Adoration.* Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ sous cette belle qualité que lui donne l'apôtre saint Paul : *Talis decebat ut nobis esset Pontifex impollutus, segregatus à peccatoribus.* Sa pureté est si grande, qu'elle le tient dans un dégagement total de toute souillure et de toute corruption. 1.° Considérez qu'il est si pur, qu'il ne peut admettre dans son corps non plus que dans son cœur la moindre impureté; car il est la pureté même, il est la pureté essentielle, il est la source de toute pureté. 2.° Considérez qu'il a eu un amour si extraordinaire pour cette vertu, que, quoiqu'il ait bien voulu être tenté par le démon contre les autres vertus, et qu'il en ait souffert extérieurement quelques attaques, il n'a jamais permis qu'il l'ait attaqué sur celle-ci : il le tente de superbe, de gourmandise, d'avarice, mais jamais d'impureté. 3.° Considérez que par ce même amour de la pureté, il tint une conduite si sainte en toute sa vie, que ses ennemis même n'ont pas la première pensée de former sur lui le moindre soupçon qui choque cette vertu, ni de lui faire aucun reproche sur ce sujet; et s'ils l'accusent, dans leurs

emportemens, dans leur aveuglement et leurs passions, d'être un ivrogne, un séducteur, un menteur, un démoniaque, un séditieux, ils n'ont jamais pu, dans tout l'excès de leur rage et de leur fureur, le soupçonner d'être impur. 4.° Considérez que par ce même amour il a voulu choisir une mère vierge, il a aimé par-dessus ses autres Disciples celui d'entre eux qui étoit vierge; il se donne tellement à posséder à ceux qui sont vierges, qu'il ne peut avoir pour eux aucune réserve. Rendez vos devoirs à Jésus, ce grand amateur de la pureté : *Jesu, amator puritatis.*

SECOND POINT. *Communion.* Considérez les sujets de craindre tout ce qui peut choquer cette vertu que Notre-Seigneur a tant aimée, et combien tous les péchés d'impureté qui lui sont opposés doivent vous être effroyables. Voilà trois motifs qui peuvent vous servir pour cet effet. Le premier sont les sentimens de Dieu même : or, vous pouvez les tirer de trois sources : la première, du désir qu'il a que les Prêtres soient saints, et de l'obligation qu'il leur en impose; la seconde, des expressions remarquables dont il se sert pour exprimer le vice et le crime des Prêtres impudiques; la troisième, des redoutables châtimens dont il les punit dans cette vie. Premièrement, pour l'obligation qu'il leur impose d'être saints, elle est si étroite, et il faut croire qu'il l'a tellement à cœur par les préceptes réitérés et les avis continuels qu'il en donne, qu'on ne peut douter de ses sentimens sur ce sujet. Nétoyez-vous, dit-il par ses Prophètes, lavez-vous, purifiez-vous, soyez saints : or, il est vrai que cela demande un éloignement de tous les vices; mais il est vrai aussi que, comme il n'y en a point qui soit plus opposé à cette pureté et netteté que celui de la chair, qui souille honteusement notre ame et notre

corps, il n'y en a point aussi que le Prêtre doive plus détester.

Pour la manière dont Dieu exprime l'énormité de ce crime, elle est surprenante : les Prêtres, dit-il par ses Prophètes, ont pollué le lieu saint, et ils ont souillé mes sanctuaires; et ce qui est plus étrange, c'est qu'il ajoute qu'ils le salissent et l'infectent lui-même : j'étois, dit-il, pollué au milieu d'eux. Ne faut-il pas que ce vice ait pour cela une étrange infection? puisque Dieu qui est la pureté même, qui ne peut recevoir en soi aucune tache, assure néanmoins qu'il est infecté, sali, souillé, corrompu par les Prêtres qui l'offrent sans avoir la pureté requise ? Voilà quelle est l'énormité de ce crime tout-à-fait horrible. Il ne corrompt pas seulement le corps et l'ame du Prêtre qui le commet, disent les Saints, mais il souille encore Jésus-Christ même que le Prêtre reçoit et immole à l'autel.

Troisièmement, les châtimens que Dieu a exercés sur les ministres des autels adonnés à ce crime, font assez connoître l'horreur extrême qu'il en a, et les sujets que nous avons de les craindre : 1.° nous en voyons une étrange punition en la personne d'Osa. Ce pauvre lévite, voyant l'arche en danger de tomber par terre, étend la main pour la soutenir; et Dieu, au lieu d'agréer cette action qui semble mériter quelque récompense, le punit sur-le-champ d'une mort soudaine, à cause seulement, disent plusieurs, qu'il ne s'étoit pas abstenu de sa femme le jour précédent, et qu'ainsi il n'étoit pas assez pur pour toucher l'arche. Quelle rigueur ! quel sujet de crainte pour les Prêtres du Fils de Dieu, qui n'ont pas seulement à toucher l'arche, mais Jésus-Christ même, et qui doivent être pour cela mille fois plus saints que ceux de l'ancienne loi! 2.° Nous voyons, dans

l'Exode, que les enfans d'Aaron, Nadab et Abiu, furent brûlés tout vifs pour avoir mis du feu étranger dans leurs encensoirs ; ce qui étoit, dans le sentiment des saints Pères, une figure de l'affection charnelle et déréglée des Prêtres, et du châtiment qu'ils doivent attendre du feu de la vengeance de Dieu, lorsqu'ils sont si téméraires que d'approcher des saints ministères sans être tout-à-fait purifiés de ce vice. 3.° Le bienheureux Pierre Damien rapporte que de son temps un Prêtre adonné à l'impureté, ne voulant point profiter des avis qu'on lui donnoit sur ce sujet, fut puni de mort subite, et rendit son ame dans l'acte même de son péché, éprouvant en lui cette terrible sentence de l'Apôtre, que c'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant. N'est-ce pas assez pour vous faire craindre ? Car enfin, si vous êtes si misérable que de vous abandonner à ce vice, n'avez-vous pas sujet d'appréhender que la même chose ne vous arrive ? et après cela où en serez-vous ? Le vénérable abbé Pierre de Cluny rapporte qu'un autre Prêtre abandonné à ce vice fut emporté par le diable, sans avoir jamais voulu se convertir ; il y a une infinité d'exemples pareils qui tous doivent vous faire trembler.

Le second motif qui doit vous obliger d'éviter l'impureté, est la conduite de l'Eglise, et les précautions qu'elle a prises pour empêcher ce vice et pour écarter l'impureté de ses autels. 1.° Elle a voulu qu'on y ait pourvu dès la jeunesse ; et pour cet effet elle a ordonné qu'on établiroit des séminaires pour retirer les jeunes Ecclésiastiques, afin qu'étant assemblés sous les yeux des Evêques et sous une direction sainte dans une même communauté, ils pussent plus aisément se préserver de la corruption qui est ordi-

naire à cet âge, et se conserver dans la sainteté et pureté nécessaires pour approcher des saints autels. C'est pour cela qu'elle a fait plusieurs ordonnances sur ce sujet, qu'elle a réitérées de temps en temps pour empêcher la discipline primitive de s'affoiblir ; qu'elle en a fait un décret solennel dans son dernier Concile œcuménique, qui en fait admirablement bien connoître l'importance, et qu'enfin les plus célèbres Conciles qui ont été tenus depuis ce temps, suivant le même esprit, en ont renouvelé les ordonnances. 2.º Elle n'a pas seulement fait ses efforts et apporté ses soins pour conserver la pureté des Prêtres, mais, quand elle remarquoit que quelques personnes étoient tombées dans quelque impureté, elle ne les admettoit jamais à la tonsure, quoique même elles n'y fussent tombées qu'une seule fois, et que d'ailleurs elles eussent tous les talens imaginables pour servir dans l'Eglise. 3.º S'il arrivoit qu'une personne, après avoir été élevée dans l'état ecclésiastique, fût ensuite assez misérable pour tomber dans ce péché, elle étoit exclue pour toujours, ou du moins pour de longues années, du ministère des autels : et l'Eglise ne les rétablissoit jamais dans les fonctions de ses ordres, qu'après un long temps d'une très-sévère et très-exacte pénitence. Voilà quelles étoient les précautions de l'Eglise pour empêcher l'impureté dans ses ministres, d'où vous pouvez tirer deux instructions considérables.

La première, l'horreur étrange que l'Eglise a de ce vice, quoiqu'elle n'observe plus à présent une si grande rigueur pour la discipline extérieure ; et si dans le besoin qu'elle a de ministres, elle en reçoit qui ont été autrefois dans ce vice, après qu'ils en ont fait une longue et exacte pénitence, elle ne

laisse pas d'en conserver dans le fond le même sentiment, et d'avoir toujours la même aversion de ce vice qui est toujours également horrible aux yeux de Dieu. La seconde, comme Dieu ne déteste pas moins ce vice qu'il faisoit autrefois, que l'Eglise n'en a pas moins d'horreur, qu'il n'est pas moins contraire à la sainteté de notre état, vous devez l'éviter avec le même soin que si l'Eglise le châtioit avec la même rigueur et sévérité de son ancienne discipline.

Le troisième motif qui doit vous obliger de fuir l'impureté, est la raison; et pour cela vous ferez les trois considérations suivantes, sur lesquelles vous aurez bien à réfléchir. La première, qu'il n'y a point de crime dans les Prêtres, dont Dieu se tienne plus offensé que de l'impureté. 1.° Ce péché souille l'image du Père qui est très-accomplie dans les Prêtres, et la souille de la manière la plus honteuse et la plus sale qui puisse être. 2.° Il corrompt les membres du Fils d'une manière abominable, et les membres les plus nobles et les plus considérables, qui sont les Ecclésiastiques. 3.° Il profane le temple du Saint-Esprit, et le temple où il réside d'une manière plus spéciale et plus sainte. Quel outrage! c'est là néanmoins l'injure véritable que l'impureté fait à la très-sainte Trinité dans les Prêtres. De plus, comme le Prêtre représente Jésus-Christ, qu'il tient sa place et qu'il n'est qu'un avec lui, s'il est impur, son impureté semble retomber sur Jésus-Christ même qui paroît dans le Prêtre, et qui semble même être ce Jésus-Christ dont il est parlé dans Zacharie : *Jesus erat indutus vestibus sordidis*. Quel habillement pour le Fils de Dieu! quel vêtement pour un Dieu de toute pureté! Ajoutez encore que, comme le Prêtre immole Jésus-Christ à l'autel, il semble souiller Jésus-Christ même

comme victime, qui est la plainte que Dieu fait par son Prophète.

La seconde est qu'il n'y a point de crime plus scandaleux à l'Eglise, que l'impureté d'un Prêtre; car, 1.° il fait que le peuple s'y adonne plus librement; 2.° il fait que le peuple méprise les choses saintes, qu'il n'a plus de respect pour l'état écclésiastique, qu'il se retire de la fréquentation des sacremens, qu'il n'a plus la révérence qu'il doit avoir pour la sainte Messe, qu'il perd la religion pour les redoutables mystères. 3.° C'est la désolation et la ruine de l'Eglise, car l'on souille ce qu'elle a de plus saint; et c'est de là que viennent, par une suite nécessaire, tant d'hérésies, tant d'impiétés, tant d'apostasies dont les histoires sont remplies, et dont nous voyons tant de funestes et de tragiques exemples en nos jours, dans la perversion de tant de religieux et d'Ecclésiastiques, qui se portent à cet excès que de quitter même la religion pour satisfaire leur passion.

La troisième raison est qu'il n'y a point de crime qui fasse plus de tort aux Ecclésiastiques et qui attire après soi plus de malheurs que l'impureté. 1.° Il rend l'homme tout stupide et hébêté; il aveugle son esprit, il renverse sa prudence et le rend semblable aux bêtes. 2.° Il bouche toutes les avenues au Saint-Esprit et à ses grâces; car le Saint-Esprit, dit l'Ecriture-Sainte, ne demeure pas dans un homme charnel. 3.° Ce n'est pas une simple fornication, mais un sacrilége, à raison de la violation solennelle du vœu qu'on en a fait dans l'ordination; de plus, c'est une espèce d'adultère: voilà donc trois péchés en une même action, auxquels si vous ajoutez le scandale, que peut-on concevoir de plus affreux? 4.° Un Ecclésiastique adonné à l'impureté, quelle qu'elle soit, en revient à

peine. Il ne s'en corrige jamais, à moins d'un miracle, ce vice ayant cela de particulier, qu'il endurcit un homme et le rend insensible à tous les avertissemens qu'on peut lui donner, à cause de la facilité qui mène à la coutume, et puis à la nécessité; et c'est ce qui fait que dans les missions, quoique les plus grands pécheurs se convertissent et fassent pénitence, quoiqu'il n'y en ait point qu'on ne réduise, l'on ne voit jamais les Prêtres adonnés à ce vice se convertir et se rendre; au contraire, l'on ne voit personne s'opposer si opiniâtrément aux instructions que les Ecclésiastiques impurs. 5.° C'est aussi une marque que donne saint Paul de la réprobation. Ils ont suivi, dit-il, les désirs de leur chair; c'est pourquoi Dieu les a abandonnés à leur sens réprouvé. 6.° Il est en horreur, en exécration à tout le monde. Après cela voyez si vous n'avez pas tous les sujets du monde de craindre ce vice. Demandez à Dieu la grâce qu'il vous en préserve à jamais, et pour cela faites les résolutions suivantes.

TROISIÈME POINT. *Coopération*. 1.° Résolvez-vous de fuir toutes les occasions dangereuses qui pourront vous porter au mal, pour petites et légères qu'elles vous paroissent; car il n'y a rien de léger en cette matière, et tout y est très-dangereux. 2.° Voyez en particulier ce qui vous porte et excite plus ardemment à ce mal, afin d'appliquer particulièrement vos soins à l'éviter: par exemple, la bonne chère, la liberté de la vue, cette lecture, telle conversation, tel entretien, telle personne, tel passe-temps. 3.° Mortifiez la chair et les sens. C'est le remède dont se servoit l'Apôtre contre les furieuses tentations de la chair dont il étoit tourmenté: *Corpus meum castigo et in servitutem redigo*.

Remerciez Dieu.... Demandez - lui pardon....
Offrez-vous à la très-sainte Vierge...

BOUQUET SPIRITUEL. *Sacerdotes polluerunt sanctuaria mea... Coinquinabar in medio eorum* (Ezech. 22, 26.). — *Cur , ô Sacerdos ! qui sacrificium debes offerre temetipsum , priùs maligno spiritui non vereris victimam immolare* (Pet. Damian.) ? *Quisquis flammâ libidinis æstuat , quâ fronte , quâ conscientiâ divinis altaribus appropinquat* (Id.)? — *Fermentum cujus admixtione tota massa corrumpitur , incontinentia est Ecclesiasticorum , quæ subditos perversâ imitatione corrumpit. Quid enim faciet laicus , nisi quod patrem suum spiritualem viderit facientem* (Petr. Bles.) ?

DOUZIÈME MÉDITATION.

Combien les Ecclésiastiques doivent fuir la fréquentation des femmes.

1.° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. 2.° Renoncez à vos péchés et à vous-même, et donnez-vous à Jésus - Christ. 3.° Invoquez le Saint-Esprit et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* Considérez 1.° comme la pureté des Prêtres trouve sa première image dans le Père éternel qui est pur et fécond tout ensemble , et que saint Grégoire de Nazianze nomme pour cette raison le premier vierge. Sa virginité est si féconde , qu'elle engendre un Verbe , lequel étant vierge et fécond comme son principe , produit avec lui , dans une admirable unité, un amour substantiel. Considérez , 2.° comme le Verbe se faisant chair retient ces

deux admirables perfections, naissant d'une mère qui est plus vierge, s'il est permis de parler ainsi, après qu'elle a conçu et enfanté, qu'elle n'étoit dans le berceau ou après son vœu. Le Très-Haut, c'est-à-dire le Père éternel la couvre de sa vertu qui n'est autre chose que sa fécondité virginale dont il lui fait une admirable communication, et par laquelle, n'étant qu'une pure créature, elle est rendue capable d'engendrer dans le temps le même Fils qu'il engendre dans l'éternité, et en la pureté de sa génération. Considérez, 3.° que ce Verbe étant homme, donne encore à son Eglise cette admirable virginité; car par la communication de sa pureté féconde, il lui donne la vertu d'engendrer spirituellement de nouveaux enfans, qui sont tous les Fidèles qui la reconnoissent pour leur Mère. Adorez ces premières et divines sources de la virginité et de la pureté des Prêtres, qui, pour être pères des chrétiens, n'en sont pas moins purs; et qui sont même en état d'engendrer spirituellement d'autant plus d'enfans en Jésus-Christ, qu'ils ont une pureté plus grande. Désirez beaucoup cette pureté, et, comme elle ne peut se conserver parfaite dans la fréquentation des femmes, méditez bien à présent les motifs qui peuvent vous obliger de vous en éloigner.

SECOND POINT. *Communion.* Le premier motif qui doit vous obliger de fuir la fréquentation de toutes sortes de femmes, est que cette fréquentation est l'ennemie ordinaire de la pureté : c'est là que les plus grands Saints ont fait naufrage; c'est là ce qui a renversé des cèdres du Liban; c'est là que se sont perdues des personnes aussi illustres en vertus qu'éminentes en dignité. Combien de clercs, dit saint Cyprien, combien d'Evêques et de grands Evêques, après avoir soutenu constamment la foi devant les tyrans, après

avoir triomphé généreusement de leurs persécutions, après avoir fait un grand nombre de miracles, sont venus misérablement échouer à cet écueil! Combien de lions ont été domptés par la délicatesse et l'infirmité de ce sexe! Croyez-moi, dit saint Augustin, je parle en Evêque et en homme qui en a l'expérience, les cèdres du Liban ne sont pas assurés, il y en a qui ont été abattus, quoiqu'ils fussent dans un état de perfection si sublime que je ne les aurois pas plus soupçonnés de tomber dans ce vice que les Jérome et les Ambroise. Sans aller fouiller dans l'antiquité et remonter jusqu'aux premiers siècles, nous n'avons que trop d'exemples dans ces derniers temps, et vous-même n'en savez que trop sur ce sujet. Pour peu que vous en ayez vu dans le monde, rappelez-les dans votre esprit, et après avoir bien médité tant d'effroyables chutes, faites à loisir ces deux réflexions.

La première est qu'après que tant de grands hommes ont perdu leur chasteté dans la fréquentation des femmes, vous ne devez en aucune façon prétendre de pouvoir jamais l'y conserver; car enfin, quelque bonnes résolutions que vous ayez prises, vous n'êtes pas plus saint que David, vous n'êtes pas plus fort que Samson, vous n'êtes pas plus sage que Salomon. Si donc David et les hommes les plus justes, après une longue suite d'années employées au service de Dieu, y perdent leur innocence et le mérite de leur vie passée, et y deviennent des adultères et des homicides; si les Samsons invincibles y deviennent de misérables captifs; si toutes les lumières de la sagesse et de la prudence des Salomons y sont obscurcies, et s'ils y deviennent eux-mêmes idolâtres, quelle vertu et quel degré de sainteté pourra être à l'épreuve de leurs embûches? Quand même vous auriez plus de force, plus

plus de sagesse, plus de sainteté, dit saint Cyprien, vous ne devriez point marcher dans un endroit où vous voyez que la plupart de ceux qui y passent tombent et se perdent. Quand il s'agit d'aller dans un endroit où il y a du danger d'intéresser votre santé, ou de perdre la vie, vous êtes si précautionné, vous le fuyez avec soin; et pour votre ame, et pour votre salut éternel, vous vous exposez sans crainte, sans appréhension, dans les occasions où plusieurs périssent: ce n'est point aimer son ame.

La seconde réflexion est que cette seule témérité de s'exposer de la sorte, mérite que Dieu vous délaisse et vous abandonne. Celui qui aime le péril, dit le Saint-Esprit, périt dans le péril. Il nous a bien promis de nous aider à sortir du péché, mais il ne nous a jamais promis d'assister dans les occasions ceux qui s'y exposeroient et y demeureroient volontairement. Il a bien promis la grâce pour s'en retirer, si l'on veut; mais qu'il donne la grâce pour ne point pécher, lorsqu'on n'en veut point sortir, lorsqu'on s'y expose de sang-froid, lorsqu'on y demeure volontairement, c'est à quoi vous ne devez point vous attendre, dit saint Cyprien, et c'est ce qui doit vous faire croire que quelque force que vous ressentiez en vous-même, quelque expérience que vous ayez faite de votre pureté; quelque désir que vous ayez de plaire à Dieu, quelque forte que soit votre haine contre le péché, quelque affermie que soit votre grâce et votre sainteté, vous tomberez infailliblement dans quelque impureté, si pouvant vous retrancher cette grande fréquentation et familiarité avec les femmes, vous ne le faites pas. Voilà le premier motif qui doit vous obliger de fuir la fréquentation des femmes, c'est un écueil assuré de la pureté, et ce seroit un plus grand

miracle si vous la conserviez, dit saint Bernard, que si vous ressuscitiez un mort; si vous ne sauriez faire l'un, comment oseriez-vous espérer de réussir en l'autre? C'est vous tromper que de le croire, disent les Saints, et il est aussi peu possible de ne point offenser Dieu parmi les femmes, qu'il vous est possible de marcher sur des charbons ardens sans vous brûler.

Le second motif est que, quand vous seriez même assuré de ne pas perdre la pureté dans la fréquentation des femmes, ce seroit assez pour vous obliger à les fuir, que de penser que cette vertu y est toujours assurément en péril: c'est le second motif que nous donnent les Saints. Et en effet, soit que vous fassiez attention aux exemples que vous venez de méditer, et à ce que les saints Pères nous en disent, soit que vous considériez les différens attraits dont la volupté se sert pour amollir insensiblement, et s'emparer du cœur de l'homme; soit que vous consultiez l'inclination naturelle, et la pente qui est dans le fond de la nature corrompue pour ce péché; soit que vous examiniez votre propre foiblesse sur ce point, et en quel état vous êtes lorsque vous vous trouvez avec les femmes, vous avouerez aisément que votre chasteté est en péril dans ces occasions, et que vous vous y perdrez, à moins d'y apporter une extrême vigilance. Or, après cela, si vous vous trouvez dans la conversation des femmes, 1.° c'est une tentation très-manifeste; car c'est dormir sur le bord d'un précipice, c'est respirer un air contagieux, c'est avaler du poison, c'est s'exposer auprès des serpens, des scorpions et des vipères; et c'est néanmoins ce que le démon vous persuade pour vous surprendre. Pensez-y bien sérieusement, et songez que la femme, dans le sentiment des saints Pères, étant une fontaine et un che-

min d'iniquité, la perte des ames et la porte pour aller à tous les diables, les armes dont les démons se servent contre les Saints, l'amorce et l'appât avec lequel ils les attirent, le piége qui les arrête, les liens qui les captivent et par lesquels ils se les assujettissent, il n'y a que le démon qui puisse vous donner cette inclination pour la société des femmes, et qui puisse vous porter à les fréquenter de la sorte. Que vous ne rompiez pas cette familiarité et fréquentation, il faut avouer que c'est une grande folie; car y a-t-il personne qui voulût se tenir long-temps dans un lieu où l'on est obligé de combattre tous les jours, et où rarement on remporte la victoire, et où néanmoins il faut se résoudre à vaincre tous les jours, ou à se perdre? Ne faut-il pas avoir perdu tout-à-fait l'esprit pour en user de la sorte? 2.° N'est-ce pas aussi une marque, si vous n'évitez point ces fréquentations, que vous n'aimez pas beaucoup la chasteté, puisque vous l'exposez si aisément? On n'a garde d'exposer ce que l'on aime; on se donne bien garde de hasarder ce que l'on estime et ce que l'on chérit; il faut donc que le péril où l'on se trouve dans les conversations et familiarités avec les femmes vous oblige de les quitter autant que vous pourrez.

Le troisième motif de les éviter est l'intérêt de votre réputation, que vous êtes obligé de conserver et que vous perdrez assurément dans leurs conversations. C'est pourquoi quand votre pureté n'y seroit pas intéressée, quand votre chasteté n'y courroit aucun risque, c'est assez que vous donniez occasion de faire un mauvais jugement de votre conduite, c'est assez que vous soyez un sujet de scandale à vos frères, c'est assez que vous scandalisiez l'Eglise, pour vous rendre coupable devant Dieu; c'est le

sentiment des Saints. Vous êtes toujours avec des femmes, disent-ils, et vous voulez qu'on ait bonne opinion de vous et que l'on vous croie continent! Je veux que vous le soyez, mais vous causez du scandale, vous scandalisez l'Eglise de Dieu; ôtez donc le scandale arrivé, ou vous n'êtes point sans crime de donner ainsi fondement à la mauvaise opinion que l'on peut avoir de votre vertu, et de ne vouloir point le retrancher. Car, après tout, vous savez ce que l'on pense et ce que l'on a raison de croire des Ecclésiastiques qui sont ordinairement avec les femmes : et ne me dites pas que vous ne vous mettez pas en peine de ce que l'on pense de vous, que les jugemens des hommes vous sont indifférens, que le témoignage de votre propre conscience vous suffit; que pourvu qu'elle ne vous reproche rien devant Dieu qui est votre juge, vous êtes content. Car 1.°, l'Apôtre vous commande de faire le bien non-seulement devant Dieu, mais devant les hommes; et saint Augustin ajoute : *Nobis necessaria vita nostra, aliis fama nostra.* 2.° Ecoutez ce que vous dit un fameux Concile après ce saint Docteur : Pour nous, dit-il, notre conscience nous suffit, mais pour le peuple notre réputation est nécessaire; nous devons la conserver, et c'est une cruauté que de la négliger en se contentant du témoignage de sa seule conscience.

Considérez, en outre, que quand ces fréquentations seroient innocentes, si vous n'ôtez toute occasion de murmure et de scandale, vous donnerez aux autres occasion de vous imiter, et vous ne serez pas en état de les avertir, bien loin de les reprendre avec vigueur, lorsqu'ils s'exposeront à ce péril, et que vous verrez qu'ils s'y perdent en ne

l'évitant pas. Méditez bien toutes ces raisons ; car c'est sur ces fondemens, 1.° que les saints Conciles dans tous les temps ont défendu très-expressément aux Ecclésiastiques de tenir aucune femme chez eux ; 2.° que plusieurs dans les siècles avancés en ont exclu même les plus proches parens ; 3.° que les saints Pères dans tous les temps ont toujours condamné cette fréquentation comme une très-grande corruption ; 4.° que saint Basile en particulier menace d'anathème un certain Ecclésiastique nommé Grégoire, quoiqu'il eût soixante et dix ans et qu'il ne le crût pas capable de tomber dans ce péché, qu'il sera anathème s'il ne chasse une femme qui demeuroit chez lui ; 5.° qu'on ne voulut point souffrir cette cohabitation en Paul de Samozate, et que les Evêques déclarèrent qu'il devoit la quitter, quand même on accorderoit qu'elle fût innocente, et qu'il n'eût aucun mauvais commerce. Voyez maintenant comment vous vous êtes comporté sur ce sujet ; humiliez-vous-en ; demandez-en pardon à Dieu, et la grâce de faire de bonnes résolutions.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* 1.° Résolvez-vous de ne demeurer jamais, si vous pouvez, avec aucune femme ; car il y a à craindre avec vos proches parentes ; il y a d'autant plus à craindre, que l'on s'en défie moins et qu'on s'y donne ordinairement plus de liberté ; et le désastre de la pauvre Thamar, causé par son frère Ammon, fait assez voir si l'on peut sans danger converser familièrement avec ses proches et alliées, et si la sœur même peut être en assurance avec son propre frère. De plus, comment empêcher que plusieurs autres femmes ne viennent visiter vos parentes? Ajoutez même qu'elles ont souvent besoin de servantes ; et tout cela se trouve dans la

maison où vous êtes ; le moyen donc que votre vertu ou votre réputation ne soient intéressées ? ce qui a fait que quelques Conciles ont défendu de demeurer avec des parens. Pour d'autres femmes qui ne sont point vos parentes, vous avez vu le péril qu'il y a. Pour des servantes, le danger y est d'autant plus évident que l'on a plus d'autorité sur elles : ce qui a donné lieu aussi à plusieurs Conciles de défendre expressément à tous les Ecclésiastiques d'en retenir chez eux. 2.° Résolvez-vous non-seulement de ne point demeurer, s'il se peut, avec des femmes, mais encore de ne les visiter jamais, au moins le plus rarement que vous pourrez ; et pour cela, 1.° ne les visitez jamais par divertissement, jamais par complaisance et jamais sans nécessité. 2.° Quand dans la nécessité vous vous trouverez avec elles, que ce ne soit jamais seul, mais ayez toujours quelque bonne personne en votre compagnie, qui puisse être témoin de ce que vous faites. 3.° Finissez-en le plus tôt que vous pourrez. 4.° En quelque façon que vous vous rencontriez avec elles, tâchez de mortifier tellement votre vue, que vous ne l'arrêtiez jamais sur elles, particulièrement sur leur visage, et de vous comporter en telle sorte, que par la retenue de tous vos sens, la modestie de votre extérieur, et surtout par la sainteté de vos discours, vous puissiez prévenir toutes les embûches de l'ennemi, et lui ôter toutes les occasions de vous perdre.

Remerciez Dieu... Demandez-lui pardon... Offrez-vous à la très-sainte Vierge.

BOUQUET SPIRITUEL. *Nullus clericorum pro occasione necessitatis faciendæ vestis, aut etiam ordinandæ domûs, extraneam mulierem in domo suâ habere præsumat. Nullus Episcopus, presbyter aut diaconus ancillam propriam in domo suâ stabilire præsumat, quæ etiam pronior, propinquiorque ad culpam dignoscitur subjecta dominatui, etc.* (Concil. Turon.).... *Cum clerico femina nulla commaneat non despecta, non vetula ad domesticum obsequium, quia magìs illicito delinquitur, ubì sine suspicione securum esse potest delictum, maximè quia cupidini nec deformitas, et nulla despectio fastidii vel vilis existit* (S. Cypr.). *Feminis transeunter exhibenda est accessio quodam modo fugitiva* (S. Basil.). *Ne velis cum eis uti longis et otiosis fabulis, ne per plurimas fornicationes utrarumque mens polluatur* (S. Basil.). *Prohibe virgines tecum commemorari, etiam quæ de genere tuo sunt* (S. Hier.). *O quàm vilis! ô quàm miser et pusillanimis reputatur clericus qui frequenter cum mulieribus conversatur! Nec in præterita castitate confidas; nec sanctior Davide, nec Samsone fortior, nec Salomone potes esse sapientior* (S. Hieron.).

TREIZIÈME MÉDITATION.

De l'oisiveté et de l'obligation que tous les Ecclésiastiques ont de l'éviter.

1.° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. 2.° Renoncez à vous-même et donnez-vous à Jésus-Christ. 3.° Invoquez son Esprit et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ travaillant en ce monde et ne pouvant demeurer un seul moment en toute sa vie dans l'oisiveté. Considérez-le en quelque état que vous voudrez, vous le trouverez toujours dans le travail depuis sa naissance jusqu'à sa mort, et pas un seul instant sans quelque occupation. Tantôt il prêche, tantôt il prie, tantôt il sacrifie, tantôt il pardonne les péchés, réconcilie les pécheurs, guérit les malades, instruit les ignorans, corrige les coupables, fortifie les foibles. Quelquefois on le voit dans les villes, d'autres fois aller à la campagne, quelquefois même se retirer dans le désert, mais partout il y a son emploi; jamais dans la paresse, jamais dans l'oisiveté, jamais à ne rien faire; il alloit en faisant du bien, dit l'Evangile, et même dès son enfance : *Et in laboribus à juventute mea.* Oh ! le bel exemple contre l'oisiveté! Rendez vos devoirs à Jésus-Christ qui vous le donne.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* Considérez les motifs qui doivent vous obliger de fuir l'oisiveté. En voici trois considérables : le premier est le tort qu'elle fait à un Ecclésiastique ; le second est le dommage qu'elle apporte à tout le clergé ; le troisième est le préjudice qu'en souffre toute l'Eglise.

1.° Pour le tort que l'oisiveté fait à un Ecclésias-

tique, il est plus considérable que l'on ne pense. 1.° Ce vice est une source presque infaillible de l'impureté, et rarement trouvera-t-on une personne adonnée à l'oisiveté qui soit chaste. Car en ne faisant rien on apprend à mal faire, et c'est ce que le Saint-Esprit à voulu nous faire entendre, quand il attribue l'iniquité de Sodome à son oisiveté : *Hœc fuit iniquitas Sodomœ, otium filiorum ejus*; et quand il nous représente l'adultère de David, il marque expressément qu'il en conçut la pensée dans le temps où les autres rois avoient coutume de travailler, et qu'il étoit oisif : *Eo tempore quo solent reges ad bella procedere.* C'est aussi ce vice, dit saint Bernard, qui enveloppa Salomon dans tant de voluptés charnelles et qui causa sa perte : *Rex Salomon per otium semetipsum involvit in multis fornicationibus, et propter cupiditatem fornicationis adoravit idola* (S. Bern.). Et c'est pareillement ce qui ne manquera jamais de vous précipiter dans le même abîme, quelque bonne intention que vous ayez ; car enfin, dit saint Bernard, l'impureté gagne bientôt le cœur d'un homme oisif; elle l'abat plus aisément et le presse ensuite plus vivement. Autant donc que vous devez avoir d'horreur de l'impureté comme Ecclésiastique, autant devez-vous apporter de soin pour éviter l'oisiveté qui ne manque jamais de la produire : *Luxuria citò decipit hominem otiositer vagantem; luxuria graviùs ruit quem otiosum invenit. — Delectatio carnis per laborem vincitur; luxuria cedit operibus, cedit industriœ et labori* (S. Bern.). 2.° Non-seulement l'oisiveté est la source de l'impureté, mais encore elle est le principe et comme la mère nourrice de tous les vices. Car il n'y en pas un qu'elle ne soit capable de produire et qu'elle n'enseigne, selon la parole du Sage :

Qui sectatur otium, ait Salomon, replebitur egestate; paupertate, scilicet, vel visibili vel invisibili; quia necesse est otiosum quemque et diversis vitiis involutum teneri et alienum semper existere à contemplatione Dei et divitiis spiritualibus (Cass.). Par elle, dit saint Augustin, nous sommes portés à la superbe, au luxe, à la bonne chère, à la délicatesse, à la luxure. C'est elle, dit saint Bernard, qui est le réceptacle de toutes sortes de tentations et de mauvaises pensées; et comme une terre, quoique bonne, si elle n'est cultivée, ne peut rapporter que des ronces, des épines, des orties et toutes sortes de mauvaises herbes, ainsi une ame qui, étant dans l'oisiveté, n'est point cultivée par le travail, ne peut être féconde qu'en toutes sortes de vices et de déréglemens : *Per agrum hominis pigri transivi, et eum totum replebant urticœ, et operuerant superficiem ejus spinœ.* 3.º Non-seulement l'impureté précipite une ame dans le péché et la rend susceptible de toutes sortes de délectations, et capable de toutes sortes de vices, mais elle la met dans un état à ne s'en retirer jamais. Car quand on est une fois tombé, on ne se relève qu'avec peine, et surtout quand la chute est grande. Comme dans les Ecclésiastiques il faut des efforts, des violences, des fidélités extraordinaires, c'est ce qui fait qu'on en voit si peu se convertir dans cet état, parce qu'il y en a très-peu qui veulent se faire une si grande violence. Que si donc ils sont adonnés avec cela à l'oisiveté, comment pourra-t-on espérer qu'ils se relèvent? La nature accoutumée à ne rien faire et à chercher ses aises, ses satisfactions, ses plaisirs dans la paresse et la fainéantise, ne se résoudra pas aisément à prendre toute la peine qui seroit nécessaire pour sortir du précipice; elle en aura bien quelques souhaits et quel-

ques velléités; mais de se résoudre à mettre la main à l'œuvre, oh jamais! tous ses désirs ne seront qu'imparfaits, et de la nature de ceux dont parle le Sage, qui ne vivifient pas, mais qui donnent la mort : *Desideria occidunt pigrum* (Prov. 21, 25.).

D'où vous devez conclure qu'un Ecclésiastique, à moins qu'il ne renonce à l'oisiveté, à moins qu'il n'apporte tous ses soins et n'emploie tous ses efforts pour s'en défaire, sa ruine est infaillible, sa perte est inévitable, sa damnation est assurée; car enfin c'est un sel affadi, il sera donc jeté dehors; c'est un serviteur inutile, il sera donc envoyé dans les ténèbres extérieures; c'est un arbre infructueux, il sera donc jeté dans les flammes. Méditez bien ces trois comparaisons; comme elles sont de l'Ecriture-Sainte toutes les trois, elles vous représentent bien nettement les Ecclésiastiques oisifs, et dans les châtimens éternels qu'elles nous expriment que Notre-Seigneur leur prépare en l'autre vie, elles nous donnent assez de quoi nous convaincre et de la crainte que nous devons avoir de ce vice, et de l'obligation spéciale que nous avons de l'éviter, afin de n'être point tourmentés avec les démons : *Timendum ne flagellentur cum dæmoniis* (S. Bern.).

Le second motif qui doit exciter les Ecclésiastiques à fuir l'oisiveté est le très-grand tort qu'elle fait à leur état. Voici trois principes qui nous feront voir jusqu'où va ce dommage. 1.° C'est que l'oisiveté détruit absolument la fin pour laquelle Notre-Seigneur a établi cet état dans l'Eglise, et elle ne tâche que de le rendre tout-à-fait inutile. Car jamais Notre-Seigneur ne l'a établi que pour le travail : c'est à quoi tout homme est obligé par sa naissance; mais c'est à quoi tout Ecclésiastique est plus engagé par sa profession.

Je ne vous ai mis dans mon Eglise, dit Notre-Seigneur, qu'afin que vous travailliez et fructifiiez. Ce sont des ouvriers dans la vigne du père de famille, il faut qu'ils la cultivent : *Quid statis totâ die otiosi ! ite et vos in vineam meam.* Ce sont des soldats dans la milice spirituelle et cléricale, il faut qu'ils combattent : *Labora sicut bonus miles.* En un mot, ce sont des ministres, il faut qu'ils travaillent, et c'est à quoi s'oppose l'oisiveté qui, tenant les Ecclésiastiques sans rien faire, ne tend qu'à rendre cet état inutile et infructueux dans l'Eglise.

2.° Non-seulement elle veut le rendre inutile, mais elle tend aussi à le rendre tout-à-fait méprisable aux yeux du monde; car c'est ce qui fait que la plupart ne l'estiment point comme il le mérite, et qu'ils ne le regardent que comme un état de pure fainéantise. Vous savez que c'est le sentiment ordinaire des gens du siècle, et il n'y a pas sujet de s'en étonner. Car quand on voit des Ecclésiastiques demeurer sans rien faire depuis le matin jusqu'au soir, qu'on les voit s'amuser indécemment dans les rues et les places publiques à regarder les passans, entendre des sornettes, niaiser sur la boutique d'un artisan ; quand on remarque qu'ils ne font autre chose que jouer, se promener, se divertir, s'entretenir de discours badins, inutiles et souvent indécens, le moyen que le peuple fasse un autre jugement de cet état, sinon que c'est un état de fainéans et de paresseux? et le moyen ensuite qu'il n'en ait un grand mépris? Voilà ce que fait, en second lieu, l'oisiveté.

3.° Elle fait enfin qu'il tombe dans une extrême confusion et le dernier déréglement. Car sur ce fondement, que l'état ecclésiastique est un état de fainéantise, aussitôt qu'on voit dans une famille une per-

sonne qui n'a point d'esprit, qui n'a nul talent, qui n'est propre à rien, on le jette dans l'Eglise, parce qu'on croit que, n'étant bon à rien, il ne sauroit être mieux que dans un état où l'on se persuade qu'il n'y a rien à faire. N'est-ce pas la source d'où sont venus les plus grands désordres du clergé? N'est-ce pas ce qui a fait qu'il a été, pendant un temps, en opprobre et en ignominie devant le monde, jusque-là qu'un gentilhomme auroit rougi d'être simple prêtre et auroit cru manquer à sa noblesse? N'est-ce pas encore ce qui a fait qu'on a traité souvent ceux qui étoient honorés de ce caractère, comme des valets, et que, perdant toute l'estime qu'on devoit avoir de ce très-saint état, on a perdu aussi tout le respect qu'on devoit au divin sacerdoce? Réfléchissez un peu sur tous les désordres qui sont venus de cette source, et vous verrez ensuite le sentiment que vous devez avoir de l'oisiveté qui les enfante.

Le troisième motif qui doit obliger les Ecclésiastiques à fuir l'oisiveté, c'est le grand préjudice qu'elle apporte à l'Eglise. Car il est vrai que les Ecclésiastiques oisifs la trompent, la désolent et l'avilissent d'une manière pitoyable. 1.° Ils la trompent; car elle s'attend à avoir dans les Ecclésiastiques des ministres fidèles et des services nécessaires; et néanmoins elle se voit frustrée de son intention par l'oisiveté qui les tient dans la paresse et la fainéantise. 2.° Ils la désolent; car elle voit ensuite ses enfans périr sans aucun secours; elle sait leurs besoins, elle les entend gémir et demander quelque assistance, et néanmoins elle ne trouve personne qui les soulage, et qui veuille seulement prendre la peine de rompre le pain qu'ils demandent et qui est nécessaire pour les nourrir. 3.° Ils l'avilissent; car quelle estime en peuvent avoir les

étrangers, et quelle gloire lui peut-il rester parmi les nations, lorsqu'on sait partout que les ames, faute d'être instruites et secourues, y périssent tous les jours par milliers, et que l'on voit d'ailleurs une infinité de Prêtres, qui sont pourtant ses principaux enfans et ceux qui doivent participer davantage à son esprit et à son zèle, les laisser périr, et aimer mieux demeurer sans rien faire depuis le matin jusqu'au soir, que de leur donner la moindre assistance dans cette extrémité? N'est-ce pas une confusion qui retombe sur l'Eglise, et qui fait qu'on blasphème souvent contre elle?

Après avoir considéré ces motifs qui doivent vous obliger de fuir l'oisiveté, faites réflexion sur vous-même, et voyez si vous n'en êtes point coupable devant Dieu. Etre oisif, au jugement de Dieu, c'est ne rien faire, ne point s'occuper, ne point s'adonner à aucune chose sérieuse; c'est passer toute la journée à se divertir, à jouer, à se promener, à boire, à manger, à dormir, et autres choses semblables qui ne vont qu'à contenter la chair et satisfaire la mollesse. C'est même faire toute autre chose que ce qu'on doit faire dans son état, quoiqu'on soit d'ailleurs dans une bonne occupation. C'est, après avoir dit la sainte Messe et le bréviaire, s'imaginer que tout est fait, et ne plus s'occuper sérieusement le reste de la journée. C'est, pour un Ecclésiastique, s'occuper à toutes sortes d'affaires ou d'emplois séculiers, comme aller à la chasse, solliciter des procès, vaquer aux affaires de la famille, conduire le ménage, faire quelque négoce ou trafic, etc. En un mot, c'est ou mal faire, ou ne rien faire, ou faire autre chose que ce qu'on doit. Voyez par ces marques si vous n'avez pas sujet de vous confondre devant Dieu pour avoir été une grande

partie de votre vie dans l'oisiveté. Demandez-lui pardon du passé, et la grâce de travailler fidèlement à l'avenir.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* 1.° Résolvez-vous de bien régler tout votre temps, et de le régler en sorte, 1.° que vous marquiez au moins, autant que vous pourrez, tout ce que vous aurez à faire; 2.° que s'il se peut vous le déterminiez pour chaque jour, en sorte que vous n'y laissiez point d'heure vide; 3.° que vous n'y mettiez pour le divertissement que ce que la nécessité demande et que la bienséance de votre état pourra souffrir, vous débarrassant entièrement de tout ce qui est incompatible avec votre profession. 2.° Observez le règlement que vous vous prescrivez avec toute la fidélité possible, et pour cela évitez autant que vous pourrez les compagnies mondaines, les entretiens séculiers, les amitiés que vous savez n'être bonnes qu'à vous faire perdre le temps. 3.° Quand vous y manquerez, imposez-vous à vous-même quelque bonne pénitence que vous accomplirez avant que le jour soit passé.

Remerciez... Priez.. Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. Il n'y a que ceux qui ont travaillé à la vigne du Seigneur qui sont récompensés: *Voca operarios et redde illis unicuique secundùm opera ejus, unicuique prout gessit.—Amor Dei nunquam est otiosus* (S. Bern. de modo benè vivendi, ch. 51.).—*Regnum Dei non dabitur otiosis, sed in servitio Dei studiosis. Non dabitur vagantibus, sed pro Deo dignè laborantibus.*

QUATORZIÈME MÉDITATION.

Que les Ecclésiastiques sont obligés de vaquer aux fonctions extérieures de leurs ordres.

1.° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. 2.° Renoncez à vous-même et donnez vous à Jésus Christ. 3.° Invoquez le Saint-Esprit et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* Considérez que la damnation ou le salut de chaque personne étant particulièrement attaché aux emplois ou fonctions de sa condition et à l'usage qu'il en fait, il est difficile qu'un Ecclésiastique qui néglige de s'acquitter des fonctions de ses ordres, puisse éviter le jugement de Dieu. Car ce sont là proprement les fonctions de son état, ce sont les obligations de sa condition, ce sont ses premiers engagemens ; et c'est pourquoi, comme il auroit tout sujet d'espérer une bonne récompense s'il s'y rendoit fidèle : *qui enim benè ministraverint bonum gradum sibi acquirent et multam fiduciam in spe quœ est in Christo Jesu*, (1. Timoth. 3.) ; aussi a-t-il tout sujet de craindre, quand il les néglige et qu'il ne s'acquitte pas de son ministère, d'être condamné comme un serviteur inutile qui n'a point fait profiter les talens de son maître : *Inutilem servum ejicite in tenebras exteriores.* Craignez cette sentence, adorez et aimez le divin Maître qui la prononce, mais redoutez sa justice ; et pour mieux connoître le sujet que vous avez de craindre sur ce point, et vous mettre en même temps en état de l'éviter, considérez les motifs qui doivent obliger tous les Ecclésiastiques, même ceux qui n'ont reçu que la

tonsure et les mineurs, de faire les fonctions de leurs ordres.

SECOND POINT. *Communion.* Voici trois motifs que vous méditerez à loisir. Le premier motif se tire de l'engagement même où l'on entre par la réception de l'ordre. Car l'intention de Notre-Seigneur qui y appelle, le dessein de l'Eglise qui le confère, la promesse de l'Ecclésiastique qui le reçoit, sont trois engagemens qui font connoître comment on en doit faire les fonctions. Pour l'intention de Notre-Seigneur, il a institué ce sacrement, et ne nous donne la puissance de l'ordre, et ne nous promet ses grâces que pour en faire un saint usage et en exercer dignement les fonctions : *Non enim negligendam gratiam dedit Dominus*, dit le Pape Alexandre III, *sed fideliter exercendam*. C'est pourquoi entre toutes les qualités qu'il requiert de ses ministres, il désire particulièrement la fidélité même dans les moindres choses, comme il paroît en une infinité d'endroits de l'Ecriture-Sainte. Or, cette fidélité consiste uniquement à s'acquitter du ministère qu'il confie.

Pour le dessein de l'Eglise, il est tout manifeste; car, si vous prenez garde aux paroles dont elle se sert dans la collation de tous les ordres, elle ne nous inculque et ne nous marque autre chose qu'exercice, office et pratique : Dans la tonsure, *ut fidelem Deo cultum præstent.* — *Primâ tonsurâ non initientur de quibus probabilis conjectura non sit eos ut fidelem cultum præstent hoc genus vitæ elegisse.* (Trident.). Pour les portiers, elle prie, *ut famulos suos benedicere dignetur quos in officium ostiariorum eligere dignetur, et ut sit eis fidelissima cura in domo Dei diebus et noctibus.* Aux lecteurs, *officium vestrum agnoscite et implete.* Aux exorcis-

tes, *ut studeant et discant per officium vitia imperare.* Aux acolytes, *sacris altaribus fideliter subministrent.* Aux sous-diacres, *ut in conspectu ejus fideliter serviant.* Aux diacres, *emitte in eos spiritum tuum quo in opus ministerii tui fideliter exsequendi septiformis gratiæ tuo munere roborentur.* Enfin aux Prêtres, *sint providi cooperatores ordinis sui, bonam rationem dispensationis sibi creditæ reddituri, ut æternæ beatitudinis præmia consequantur.* En sorte qu'à moins d'imputer des mensonges à l'Eglise, et de regarder ses cérémonies comme une absurdité, les Ecclésiastiques ne peuvent aucunement se dispenser de faire leurs fonctions.

Nous voyons qu'elle a été si exacte à faire exercer les fonctions des ordres que l'on avoit reçus, et si sévère envers ceux qui s'en dispensoient, qu'elle refusoit de conférer les ordres supérieurs à ceux qui n'avoient pas exercé les inférieurs, qu'elle ne recevoit personne dans l'état ecclésiastique, qu'elle ne l'attachât à quelque église pour l'y servir par les fonctions de son ministère, et qu'elle déclaroit que sans cela les ordinations étoient *irritæ et inanes.* Nous voyons, enfin, qu'elle continue tellement dans le dessein que tous les Ecclésiastiques exercent leurs fonctions, que, nous parlant encore par la bouche des Pères assemblés dans son dernier concile œcuménique, 1.° elle témoigne le désir qu'elle a que ceux qu'on reçoit au sacerdoce aient été fidèles à exercer les offices et ministères inférieurs. 2.° Elle dit qu'elle souhaite qu'on en renouvelle l'usage dans les lieux où l'on en auroit interrompu l'exercice, et qu'elle brûle du désir de voir cet ordre rétabli. 3.° Elle établit pour cela les interstices. 4.° Elle prie, elle exhorte, elle conjure tous les prélats d'y tenir la main. N'est-ce

pas assez pour faire connoître la volonté d'une mère à ses enfans; et bien qu'elle ne punisse pas cette omission et cette négligence comme autrefois, bien qu'elle ne menace pas à présent des mêmes peines et de si grands châtimens, ne doit-il pas nous suffire que nous connoissions ce qu'elle désire, pour ne pas abuser de sa bonté, et pour ne pas nous licencier à ne rien faire que ce que nous voudrons, sous prétexte qu'elle se contente de nous exhorter en mère, et qu'elle ne nous menace pas en souveraine? Quoi! parce qu'elle est bonne, faut-il que nous soyons méchans? quelle injustice!

Pour notre promesse elle nous oblige encore à faire les fonctions des ordres que nous recevons: c'est à quoi nous nous sommes engagés dans notre ordination. Car, quand l'Evêque, en nous la conférant, nous en a marqué les fonctions en particulier, ce n'a été qu'à dessein de nous y obliger, et nous y avons suffisamment consenti et acquiescé par notre silence; ce qui est si véritable, que si quelqu'un s'approchoit, disent les docteurs, même des ordres mineurs n'ayant pas la volonté d'en faire les fonctions, il commettroit un péché énorme, d'autant qu'il profaneroit et violeroit un sacrement, le frustrant de sa fin, c'est-à-dire le recevant pour une autre fin que celle pour laquelle il est institué, qui n'est autre que l'exercice. A moins donc que de vous rendre parjure et frustrer en même temps Notre-Seigneur de son désir, aussi-bien que l'Eglise de son attente, il faut nous résoudre à faire les fonctions des ordres que l'on doit recevoir; et c'est le grand engagement que l'on contracte dans l'ordination, auquel il faut que vous pensiez, et qui doit vous servir de premier motif pour vous convaincre sur ce sujet.

Le second motif qui doit porter les Ecclésiastiques aux fonctions et exercices de leurs ordres, sont les grands biens qui en résultent : 1.° à Dieu, 2.° à l'Eglise, 3.° à celui qui les exerce. 1.° A Dieu ; car toute la sainte Trinité en est souverainement glorifiée, d'autant que toutes nos fonctions sont autant d'actes de religion très-parfaits, et qu'elles font que Dieu est honoré des peuples. Car on voit par expérience qu'il n'y a rien qui les anime tant à la dévotion que ces fonctions bien faites. A la vue même de ces saints et sacrés ministères, les libertins sont quelquefois portés à rendre gloire et louange à Dieu, et à s'écrier comme ceux de l'Evangile : *Benedictus Deus qui dedit potestatem talem hominibus.*

2.° A l'Eglise ; car 1.° elle est par ce moyen toute remplie de grâces à cause de l'application des mérites de la mort et passion de Notre-Seigneur qui se fait aux Fidèles par l'exercice de ces fonctions. 2.° Tout le peuple en est édifié. 3.° Les ames du purgatoire en sont soulagées. Enfin, c'est pour lors que cette armée de l'Eglise militante étant si bien rangée, parce que chacun se tient dans son rang, est rendue terrible et redoutable à ses ennemis.

3.° A celui qui les exerce ; car, 1.° c'est le plus grand honneur qu'il puisse recevoir, que de servir Dieu dans un ministère si relevé, et par des fonctions si sublimes et qui surpassent infiniment tous les emplois les plus considérables que l'on puisse avoir chez les grands de la terre. 2.° Il reçoit toujours de nouvelles grâces par cet exercice. 3.° Il se remplit peu à peu de l'esprit ecclésiastique. 4.° Il se forme par ce moyen pour les ordres supérieurs. 5.° Enfin il apprend l'office divin, l'administration des sacremens, les cérémonies, leurs significations, en un mot, il

s'instruit insensiblement de tout ce qui regarde son état. En vérité, voudriez-vous bien ravir à Dieu la gloire qu'il prétend de notre ministère, frustrer l'Eglise des services et des avantages qu'elle en attend, vous priver vous-même des avantages si considérables que vous recevriez si vous vouliez vaquer à ces fonctions? Qu'en dites-vous?

Mais si tout cela n'est pas suffisant pour vous faire prendre la résolution de vaquer dorénavant à vos fonctions, considérez enfin les grands maux qui naissent de cette négligence, pour ne pas dire, de ce mépris que font les Ecclésiastiques de s'appliquer aux fonctions de leurs ordres; et c'est le troisième motif dont vous vous entretiendrez à présent. 1.° Cette négligence fait que les ministères sacrés sont vilipendés, méprisés et considérés comme des choses de néant, et tout-à-fait inutiles à l'Eglise. En effet, quelle estime en pourroient faire les peuples, quand ils voient des Ecclésiastiques même qui les méprisent et qui en font si peu d'état, qu'ils ne les exercent pas seulement une fois dans toute leur vie? Faut-il s'étonner, après cela, si les hérétiques s'en moquent et ne les croient pas d'institution divine? Il faut donc en renouveler l'exercice, dit le concile de Trente, si on veut en renouveler le respect. 2.° Cette négligence fait encore que les laïques et les femmes même se mêlent dans ces fonctions et s'ingèrent de les exercer; qu'on voit des laïques servir au sacrifice pendant que les Ecclésiastiques rougiroient de le faire; qu'on voit des femmes même orner les églises, parer les autels, avoir soin des ornemens, à la honte et à la confusion, et souvent au scandale des chrétiens et à la condamnation de ceux qui y sont obligés par office. 3.° Cette négligence cause enfin une horrible confusion, et fait

que l'Eglise, qui est si belle et si ravissante par son bel ordre, devient une horrible Babylone pleine d'un épouvantable désordre. N'est-ce pas ce que nous voyons à présent par l'indolence de la plupart des Ecclésiastiques qui s'engagent dans cet état sans y vouloir servir?

Mais voyez si vous ne contribuez pas vous-même à ce désordre; car quelles fonctions avez-vous faites depuis que vous êtes Ecclésiastiques? ne rougissez-vous point quelquefois quand il faut vous y appliquer? n'en évitez-vous point les occasions autant que vous pouvez? n'auriez-vous pas honte s'il vous falloit servir à une Messe basse, balayer une église, nétoyer un autel, chanter une leçon, etc., etc.? Ne croyez-vous pas que cela seroit trop ravalé pour vous, et indigne de votre condition? N'en parlez-vous point aussi avec mépris, et et ne méprisez-vous point même peut-être ceux qui les estiment et qui s'y appliquent toute leur vie? n'évitez-vous point même d'aller au service à votre paroisse et d'y assister en surplis, de peur qu'on ne vous engage insensiblement à y faire quelque fonction? Examinez-vous sur ce sujet, confondez-vous devant Dieu de vos sentimens présens, regrettez le passé, priez Notre-Seigneur de vous donner amour et zèle pour vos fonctions.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* 1.° Estimez toutes les fonctions de votre ministère plus que les emplois les plus relevés que vous pourriez avoir dans le monde, puisque Dieu, les Anges et les Saints les estiment plus que toutes les grandeurs de la terre. Quoi! ces fonctions que les saints Pères appellent angéliques, que les empereurs appellent *beatissima ministeria*, qui nous élèvent par-dessus toutes les dignités du monde, qui font courber devant nous les princes, les rois et

les empereurs, sont-elles avilies depuis le temps des Apôtres? Sommes-nous meilleurs que saint Etienne, saint Laurent, saint Vincent, si célèbres dans l'Eglise? Etes-vous de meilleure maison que quantité de rois qui tenoient à grand honneur de servir à la sainte Messe? Mais oseriez-vous sans blasphème vous comparer à Notre-Seigneur, lequel, dit saint Ambroise, *sic ad omnia se curvavit officia, ut ne lectoris quidem aspernaretur officium.* C'est ce qui doit vous faire prendre une seconde résolution, qui est d'exercer avec amour les fonctions de vos ordres, même des ordres mineurs, et de ne monter jamais aux ordres supérieurs sans vous être exercés dans la pratique des ministères inférieurs. Que si vous êtes déjà Prêtre, ne cessez pas, dans les occasions d'exercer les ministères inférieurs, afin de rendre service à l'Eglise; et en lui satisfaisant pour vos négligences passées, tâchez de réparer les péchés que vous avez faits par ces omissions et ces négligences. 3.° Pour avoir plus d'occasion de les exercer et moins de prétexte de vous en dispenser, tâchez de vous attacher à quelque église où vous portiez le surplis, et assistez au service en habit décent les Dimanches et les fêtes; vous ne l'aurez pas fait longtemps que vous trouverez occasion de vous y employer.

1.° Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites dans l'oraison. 2.° Demandez-lui pardon des fautes que vous y avez faites. 3.° Offrez-vous à la très-sainte Vierge, et priez-la de vous prendre en sa sainte protection

BOUQUET SPIRITUEL. *Ego elegi vos et posui vos ut eatis, et fructum afferatis, et fructus vester maneat* (S. Joan. 15, 16.). — *Mens Christo dedita æquè*

in majoribus et in minoribus intenta est (S. Hier.). *Qui benè ministraverint, bonum gradum sibi acquirent, et multam fiduciam in fide quœ est in Christo Jesu.*

QUINZIÈME MÉDITATION.

Que les Ecclésiastiques doivent s'appliquer au service des peuples, et du zèle qu'ils doivent avoir du salut des ames.

1.° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. 2.° Renoncez à vos péchés et donnez vous à Jésus-Christ. 3.° Invoquez son Esprit et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* Considérez le zèle immense de Notre-Seigneur Jésus-Christ pour le salut des ames, et la charité toute extraordinaire avec laquelle il travaille à ce grand ouvrage; il descend pour cela du ciel en terre; il s'y applique uniquement et sans aucune interruption pendant les trente-trois années de sa vie sur terre; et après y avoir employé ses prédications, ses conversations, ses miracles, ses sueurs et ses veilles, ses larmes et son sang, il en verse enfin jusqu'à la dernière goutte sur le Calvaire, il meurt sur la croix dans la violence de ses douleurs, et, tout brûlant du zèle de leur conversion, il témoigne encore en expirant l'extrême soif qu'il a de leur salut, qui n'a pu être étanchée par ce cruel martyre, et publie hautement qu'il n'y a rien qu'il n'ait fait et qu'il ne soit encore tout prêt à faire et à souffrir pour la consommation de cet ouvrage : *Nihil ita gratum est Deo et ita curœ, ut animarum salus, sicut clamat Paulus dicens : Quia vult omnes homines salvos fieri* (S. Chrysost. hom. 3. in Genes.). — *Sitis mea salus vestra est, sitis mea redemptio*

redemptio vestra; sitio fidem vestram, gaudium vestrum; plus animarum quàm corporis mei cruciatus me tenet (S. Aug.). — Admirez la bonté infinie de ce divin Sauveur, et l'ardeur du zèle avec lequel il a travaillé pour la conversion des ames et pour la vôtre en particulier. Adorez-le sous cette belle qualité qui lui est donnée par le Sage, d'amateur des ames: *Domine, qui animas diligis* (Sap. 7, 2.). Remerciez-le de tout ce qu'il a fait et souffert à leur occasion. Aimez-le, louez-le et le bénissez.

SECOND POINT. *Communion.* Tâchez de suivre ce bel exemple que Notre-Seigneur nous donne. Entrez en participation de ce grand zèle qu'il a pour le salut des ames, et disposez-vous à le procurer par toutes les voies qui vous seront possibles. Or, pour cela vous méditerez les trois motifs suivans qui nous y engagent, et que vous trouverez assurément très-puissans pour vous convaincre de l'obligation très-étroite que vous en avez.

Le premier motif qui vous oblige à travailler avec zèle au salut des ames est l'excellence de cet emploi; car c'est le plus noble, le plus agréable à Dieu et le plus utile que l'on puisse avoir en cette vie. 1.° C'est le plus noble; car c'est un emploi apostolique, un emploi angélique, un emploi tout divin. Apostolique; car c'est là ce qu'ont fait les Apôtres toute leur vie. Le caractère d'un véritable Apôtre, disent les Saints, est de désirer ardemment le salut des ames, et son emploi est de s'y livrer uniquement: *Vœ mihi si non evangelizavero; necessitas mihi incumbit.—Character vitœ apostolicœ, sitire salutem animarum. Omnibus omnia factus, ut omnes salvos facerem...* Angélique; car c'est le ministère des Anges; et tous ces Esprits, dit l'Ecriture-Sainte, sont appliqués sans

cesse à procurer le salut des élus : *omnes sunt administratorii spiritus in ministerium missi propter eos qui hæreditatem capient salutis* (ad Hebr. 1, 14.). Divin ; car c'est l'occupation de Dieu même ; c'est l'unique emploi de Jésus-Christ, et ainsi c'est coopérer avec lui au salut des ames : ce qui est, dit saint Denis, la chose du monde la plus divine : *omnium divinorum divinissimum est cooperari Deo in salutem animarum.* Et il n'y a point, dit saint Grégoire, de pareil office ; faire des miracles, ressusciter des morts, créer de nouveaux mondes, ce sont de grandes œuvres, mais tout cela ensemble n'approche pas de la conversion d'une seule ame ; et c'est une faveur mille fois plus grande que Dieu nous fait de nous appeler à cet emploi que s'il nous avoit associés, à lui pour la création de tout le monde, ou pour la résurrection de tous les morts : *Feci ego cœlum et terram, eâdem facultate te dono ut terram cœlum facias : accendi ego luminaria, accende tu illis clariora, nam potes his qui in errore sunt lumen veritatis accendere ; hominem facere justum gratumque Deo potes ; vide quàm te diligam qui majora tibi faciendi tribuo potestatem* (S. Chrysos.).

2.° C'est le plus agréable à Dieu de tous les emplois ; car il n'a rien tant à cœur que le salut de l'ame ; il n'y a rien aussi, disent les Saints, qui soit capable de lui donner tant de joie. Cela lui plaît tellement, dit saint Chrysostôme, que quand vous feriez de très-grandes pénitences, quand vous coucheriez sur la dure et jeûneriez toute votre vie, quand vous donneriez tous vos biens aux pauvres, cela ne seroit point à comparer à ce zèle du salut des ames ; car autant que l'ame est plus noble et plus précieuse que le corps, autant l'emploi de ceux qui travaillent au salut des ames en

confessant, catéchisant, prêchant, est relevé au-dessus de ceux qui soulagent les corps par les grandes aumônes. Oh ! que vous seriez soulagés, si vous aviez donné plusieurs milliers de pistoles pour aumônes ! or, vous faites bien davantage lorsque vous vous employez au salut des ames. Vous agréez même davantage à Dieu dans ce zèle des ames, que si vous faisiez des miracles ; car jamais, dit saint Chrysostôme, Moïse ne plut tant à Dieu au milieu de tous les prodiges qu'il opéroit, que lorsque, transporté de ce zèle des ames, il intercède pour le peuple avec cette charité si ardente qui lui fait dire : *Aut dimitte eis noxam, aut si non facis, dele me de libro quem scripsisti.* C'est là le chef-d'œuvre de son amour. La raison se tire, 1.° de l'amour que Dieu a pour notre ame ; car comme elle est sa chère et bien-aimée possession, on ne sauroit lui donner plus de joie que de l'aider à la rendre à jamais bienheureuse. 2.° C'est que par ce moyen on fait fructifier les mérites de Jésus-Christ en les rendant utiles aux ames au salut desquelles on contribue. 3.° C'est que par-là on donne à Notre-Seigneur la plus forte preuve d'une grande charité, en s'exposant soi-même pour le bien de ses frères, qui est le degré d'amour que Notre-Seigneur demande à saint Pierre avant de lui donner cet emploi, et qui est aussi le plus illustre témoignage qu'on puisse lui en donner en cette vie.

3.° C'est le plus utile de tous les emplois, et son utilité paroît en ce que cela nous fait croître en vertu, en grâce et en gloire. En vertu ; car la vertu non-seulement s'entretient, mais s'accroît par l'action et l'exercice. Les Prêtres, dit saint Clément d'Alexandrie, connoissent et donnent une eau d'autant meilleure, que plus on en tire et plus on y puise, plus

elle est claire ; que si l'on n'en tire point, l'eau croupit et se corrompt bientôt, en sorte qu'elle devient puante et engendre mille ordures et mille corruptions. De même en est-il d'un couteau : quand on s'en sert, il demeure toujours luisant ; quand on ne s'en sert plus, il se rouille. Le feu ne perd rien à brûler, mais au contraire il gagne et s'accroît davantage. Nous voyons même dans les sciences humaines, que ceux qui enseignent les autres apprennent beaucoup en enseignant, et que c'est un des meilleurs moyens pour se rendre capable. Il en est de même dans la science du salut et de la perfection. En grâce ; car c'est à ceux qui travaillent à la communiquer aux autres, que Notre-Seigneur en donne en abondance. C'est à eux, dit saint Chrysostôme, que convient particulièrement ce dire de Notre-Seigneur : *Date , et dabitur vobis* , donnez, et on vous donnera ; et ce qui est dit ailleurs, que l'ame de celui qui fera du bien au prochain sera engraissée, et que ceux qui rassasient et enivrent les autres de l'amour de Dieu par ses divines faveurs, ce sont des nourrices des enfans du prince, qui sont nourries des meilleurs mets de sa table, afin que leur lait en soit plus excellent. En gloire ; car elle est promise abondante à ceux qui s'appliquent fidèlement à cet emploi. Ceux, dit le Sage, qui prêchent Jésus-Christ et qui enseignent aux hommes le chemin du salut, auront la vie éternelle ; et ailleurs : ils brilleront comme des étoiles dans de perpétuelles éternités. Et cette haute gloire que Jésus-Christ même possède dans le ciel, n'est, au dire même de saint Paul, que la récompense de ce qu'il a travaillé et donné sa vie pour le salut des ames. Jugez donc quelle est la gloire qui est préparée à ceux qui l'imitent dans cet emploi.

Le second motif qui doit nous engager à embrasser

cet emploi de travailler avec zèle au salut des ames, est l'obligation particulière que vous en avez comme Ecclésiastique; obligation que vous pouvez tirer de trois principes : 1.° de l'institution ecclésiastique ; 2.° du précepte et de l'usage de l'Eglise ; 3.° des châtimens de ceux qui y manquent.

1.° L'état ecclésiastique est particulièrement institué pour ce dessein, et c'est pour cela particulièrement que Dieu a fait les Prêtres. Ils sont, dit saint Paul, choisis d'entre les hommes, afin de prier pour leur conversion et afin d'offrir des sacrifices pour leurs péchés. Ce sont des ministres établis pour dispenser ses Sacremens et annoncer sa parole ; ce sont des pasteurs, des capitaines, des juges, des médecins et des pères. Tout cela demande qu'ils s'appliquent particulièrement à servir les ames; que s'ils y manquent, dit saint Léon, avec quelle conscience peuvent-ils prétendre à la qualité de Prêtres, et aspirer à cet état du sacerdoce où l'on n'est pas pour soi, où l'on ne vit pas pour soi, mais pour les autres ; et où, dit saint Thomas, on doit exprimer Dieu, non-seulement selon ce qu'il est en lui-même, mais autant qu'il influe dans sa créature. Ainsi l'état ecclésiastique dans son institution demande que l'on travaille au salut des ames.

2.° Le précepte, l'usage et l'esprit de l'Eglise le demandent très-particulièrement ; car elle donne ce zèle et cet emploi comme une marque de ses bons ministres. Pendant fort long-temps elle n'a ordonné jamais personne que pour ce ministère et pour travailler en quelque Eglise. Elle défend même encore à présent d'en recevoir aucun qui ne lui soit utile. En un mot, elle ne veut point de serviteurs qui ne fassent rien, et elle défend d'en recevoir d'inutiles.

3.° Les châtimens des Prêtres qui ne travaillent

point pour le salut des ames doivent nous y engager. Malheur à moi, dit saint Paul, si je ne travaille; et c'est ce que tous les Ecclésiastiques ont raison de dire. Malheur, 1.° en ce que Dieu les ayant chargés des ames, il leur en fera rendre un jour un compte terrible; car, dit saint Chrysostôme, si des maîtres et pères de famille font rendre un compte si exact à ceux qui ne sont chargés que de leurs affaires temporelles, quel compte Dieu ne fera-t-il point rendre aux Prêtres qui sont chargés par leur état de travailler à la sanctification des ames, et auxquels il confie le soin de leur salut! *sanguinem autem animarum de manu vestrâ requiram*. Il est infiniment libéral quand il donne, mais il est infiniment sévère quand il redemande: *dentem pro dente*, *oculum pro oculo*, *animam pro anima*. Malheur, en second lieu, en ce qu'ils seront punis au jour du jugement suivant ce qu'ils auront fait touchant cet emploi. Le chrétien, dit saint Chrysostôme, sera puni pour n'être pas sanctifié; mais le Prêtre sera puni pour n'avoir pas sanctifié les autres; le chrétien, pour ses propres actions, le Prêtre, pour celles des autres; le chrétien, pour ce qu'il a manqué de faire en son corps, le Prêtre, pour ce qu'il a manqué de faire au corps de Jésus-Christ; de sorte que si les chrétiens qui n'ont pas eu soin de glorifier Dieu en leurs corps ne doivent attendre que de terribles châtimens, de quelles rigueurs Notre-Seigneur ne punira-t-il point les Prêtres qui ne l'ont point voulu faire glorifier en son corps qui est l'Eglise, et les Fidèles qui n'ont point voulu travailler à les sanctifier! Autant d'ames qui se seront perdues par leur faute, par leur négligence et par leur oisiveté, ce seront autant de voix de sang qui crieront vengeance contre eux; mais d'une manière effroyable; et ce seront

autant de sujets d'une nouvelle peine et d'une nouvelle, d'une effroyable damnation, en sorte que, si on le peut dire, l'ame d'un Prêtre sera autant de fois damnée qu'il y aura d'ames perdues qu'il auroit pu soustraire, qu'il auroit pu rappeler à Dieu, qu'il auroit pu sanctifier par l'administration des sacremens, par la prédication de la parole de Dieu, par ses avis, ses conseils, ses bons exemples, ou par quelqu'autre manière. Quelle épouvantable damnation! Malheur, en troisième lieu, en ce que même dès cette vie Dieu les châtie horriblement pour cette négligence; car de là viennent les délaissemens de Dieu, les abandons, les soustractions des grâces, les déréglemens et les désordres qui surviennent, la paresse, les inquiétudes et scrupules, et mille autres peines qui suivent la malédiction que Dieu prononce contre les prêtres qui ne font rien. Approfondissez bien ces considérations, car elles vous feront bien connoître l'obligation que vous avez, comme Ecclésiastique, de travailler à convertir les ames et de contribuer à leur salut.

Le troisième motif qui doit nous obliger, mais très-étroitement, à travailler à cet emploi, est le peu d'Ecclésiastiques qui s'y appliquent. Car c'est une chose étonnante de voir qu'il y en ait à présent un si grand nombre dans l'Eglise, et qu'il y en ait pourtant si peu qui y travaillent. Jamais plus de Prêtres, dit saint Bernard, mais jamais moins d'ouvriers: des paroisses désertes, des villes incultes, des diocèses à l'abandon, des provinces entières dans le délaissement des choses du salut, et presque partout des peuples dans la dernière ignorance, et des ames qui se perdent pour n'avoir pas les instructions et les secours nécessaires; c'est de quoi vous ne sauriez douter. Or, sur ce fondement, pensez à ces trois fertiles

réflexions. La première, combien il y a d'ames au monde qui se perdent et qui se damnent tous les jours, faute de secours et pour n'avoir pas de bons Prêtres qui travaillent avec zèle à leur salut. La seconde, combien il y en a entre ce grand nombre qui sont véritablement dans l'extrême nécessité, et qui ne peuvent trouver de secours; combien qui demandent du pain, et qui ne trouvent personne qui leur en donne. La troisième, si l'on est obligé de secourir et de donner l'aumône à ceux qui sont dans l'extrême nécessité corporelle, et cela sous peine de péché mortel, sous peine de se rendre coupable de leur mort, sous peine de damnation éternelle, comme tous les docteurs en demeurent universellement d'accord, que ne doit-on point dire de l'extrême nécessité spirituelle, et comment pourrez-vous vous trouver innocent devant Dieu, comment pourrez-vous vous excuser à son jugement, comment éviterez-vous votre condamnation, si vous ne vous employez pas autant que vous pouvez à retirer ces ames de leurs misères, et à travailler à leur salut?

Jusques à présent vous aviez peut-être cru que cela ne vous étoit que de conseil, que le commandement n'étoit que pour ceux qui avoient quelque cure, quelque bénéfice à charge d'ames, ou qui étoient attachés à quelque église; que parce que vous n'en aviez point de la sorte, vous n'étiez point dans cet engagement; que c'étoit assez de dire votre bréviaire et la sainte Messe, et d'ailleurs de ne point offenser Dieu, et de ne point donner de scandale. Confondez-vous de vos sentimens et dispositions passées; humiliez-vous-en devant Dieu, et demandez-lui le zèle des ames, la fidélité et le courage nécessaires pour

vous appliquer toute votre vie à travailler à leur salut.

TROISIÈME POINT. *Coopération*. 1.° Résolvez-vous de considérer dorénavant les occasions de travailler au salut des ames comme une des plus grandes faveurs que Dieu puisse vous faire, et tâchez de vaquer à cet emploi de la manière que votre condition, vos talens, vos forces et l'avis de votre directeur vous feront connoître que Notre-Seigneur le désire de vous, sans que vous vous découragiez pour les fautes que vous pourriez y commettre. Car en travaillant avec amour vous ne laisserez pas d'être plus agréable à Dieu au milieu de vos fautes, à cause de la charité qui les couvre, que si vous demeuriez oisif. 2.° Voyez en particulier ce que vous pouvez faire pour sauver quelques ames, et résolvez-vous de l'entreprendre avec cœur. Si vous ne pouvez pas prêcher, ne pourriez-vous pas au moins catéchiser, confesser, administrer quelqu'autre sacrement; visiter les hôpitaux, y donner quelque petit mot d'instruction et de consolation aux malades? En un mot, tâchez de faire pour cela ce que vous pouvez, au lieu de vous appliquer à une infinité de choses inutiles ou dommageables. 3.° Si vous n'êtes pas encore en état de vous occuper de la sorte, et que vous ayez encore besoin de passer quelque temps à l'étude pour vous disposer à cet emploi, prenez garde à quatre choses. La première, de bien employer tout le temps que vous avez. La seconde, de n'étudier que ce qu'il faut pour cela, et ce qui peut vous être utile pour travailler au salut des ames. La troisième, aussitôt que vous en saurez assez pour cela, et que vous reconnoîtrez par l'avis de votre directeur la volonté de Dieu qui vous porte au travail, de ne point écouter ni l'oisiveté qui pourroit vous en dé-

tourner, ni la curiosité naturelle qui pourroit encore vous porter à étudier davantage, mais de vous y sacrifier de tout votre cœur. La quatrième, en attendant que ce temps de travail soit venu, tâchez de procurer toujours le salut de toutes les ames que vous pourrez, par toutes les voies qui vous seront possibles dans votre état et selon le temps présent. Vous 'en trouverez beaucoup d'occasions: un petit mot de Dieu à propos dans une conversation, une vérité de l'Evangile, une pratique de perfection fortement appuyée, un désaveu de cette méchante maxime, un petit mot au pécheur, une communion pour un autre, un bon exemple à tous.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. *Si diligis me, pasce oves meas; poterat dicere: Si me amas, Petre, jejunia exerce, super nudam humum dormi, vigila continenter, injuriâ pressis patrocinare, orphanis patrem te exhibe; nunc verò prætermissis omnibus his, quidnam ille ait! Pasce oves meas* (S. Chrysost.). —*Si me diligis, non te pascere cogita, sed oves meas; sicut meas pasce, non sicut tuas; gloriam meam in eis quære, non tuam; lucra mea, non tua* (S. Aug.). —*Beatus ille servus quem cùm venerit Dominus, invenerit sic facientem.*

SEIZIÈME MÉDITATION.

De la pauvreté ecclésiastique.

1.° Pensez que Dieu vous voit, et faites un acte de foi et d'adoration. 2.° Reconnoissez-vous indigne de paroître devant une si grande Majesté, et après avoir renoncé à vos péchés et à vous-même, unissez-vous à Jésus-Christ pour paroître en son nom en la personne de son Père. 3.° Invoquez son Esprit et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'amour tout extraordinaire qu'il a pour la pauvreté, et dans l'exemple tout-à-fait admirable qu'il vous en donne; car, 1.° c'est une chose digne d'étonnement et de vénération, de voir qu'ayant droit par sa naissance à tous les biens de la terre, et en étant le maître, il s'en est néanmoins si universellement dépouillé en venant dans le monde, qu'il a voulu naître dans une étable, privé de tout, mourir sur la croix, dépouillé de tout, vivre sur la terre dans une indigence de tout, jusque-là même que quelquefois il n'avoit pas seulement de quoi se couvrir, de quoi s'entretenir et de quoi se nourrir avec ses disciples. Oh! le rare exemple de pauvreté! adorez le Fils de Dieu qui vous le donne, et étonnez-vous de voir qu'il se dépouille de la sorte pour vous remplir, et qu'il s'appauvrit pour vous enrichir par ce moyen des richesses de sa grâce et de sa pauvreté : *Propter nos egenus factus est, ut ejus inopiâ ditaremur.* 2.° Admirez comme il a tellement aimé cette vertu, que non-seulement il a été très-pauvre lui-même, mais il a encore voulu avoir un père très-pauvre, une mère très-pauvre, des disciples très-pauvres, et pauvres jusqu'au point qu'il leur a expressément défendu d'avoir

ni or ni argent en leur possession, et qu'il ne les a reçus qu'après qu'ils ont renoncé à tout ce qu'ils avoient et à tout ce qu'ils pouvoient prétendre en cette vie. 3.° Admirons encore comme il a tellement chéri cette vertu, que pour la rendre toute aimable à ses sujets, à ses disciples, à ses enfans, il a voulu que ce fût la première loi de son royaume, la première leçon de son école, la première maxime de sa famille, laquelle fît le bonheur et la felicité de tous ceux qui voudroient vivre dans son service : *Beati pauperes, quoniam ipsorum est regnum cœlorum.* Adorez cette conduite, et remerciez, louez, aimez, bénissez ce divin Sauveur de tout ce qu'il a fait pour rendre cette vertu recommandable et en établir l'amour en votre cœur.

DEUXIÈME POINT. *Communion.* Outre les raisons générales qui obligent tous les chrétiens à aimer la pauvreté, comme la bien-aimée du Fils de Dieu, et à s'occuper fidèlement aux exercices de cette vertu selon les occasions qui s'en présentent, il y a plusieurs motifs bien considérables et bien pressans pour y engager très-particulièrement tous les Ecclésiastiques. En voici trois principaux que vous pourrez méditer à présent.

Le premier est l'engagement particulier et tout-à-fait pressant où l'Eglise vous met de pratiquer cette vertu ; mais comme ce qu'elle fait sur ce point est très-remarquable, nous pouvons, ce me semble, le réduire à trois chefs : le premier, à la profession qu'elle nous a fait faire ; le second, à la manière dont elle nous l'a fait faire ; le troisième, aux soins qu'elle apporte et à ce qu'elle fait pour nous obliger de l'accomplir et pour nous ôter toutes les excuses sous lesquelles

nous pourrions prendre le prétexte de nous en dispenser.

1.° Pour la profession qu'elle nous en fait faire, vous n'en sauriez douter, elle a été trop solennelle et trop publique pour l'avoir oubliée; ressouvenez-vous seulement de votre parole : *Ne excidat quomodò in tonsura, quando electus es in sortem Domini, renuntiasti ignominiœ seculari.* Ce fut au jour de votre tonsure que vous protestâtes, au pied des saints autels, que vous vouliez prendre N. S. pour votre part et pour votre héritage : *Dominus pars hœreditatis meœ et calicis mei;* c'est ce que vous dîtes hautement, clairement, intelligiblement quand l'Eglise vous reçut au nombre de ses clercs. Vous vous en souvenez bien et vous le savez. Mais peut-être ne savez-vous pas, ou du moins ne faites-vous pas assez de réflexion à ce qui est renfermé dans cette profession et à ce que vous avez promis par ces paroles : c'est à quoi il faut que vous pensiez; sachez donc que c'est une profession que vous avez faite d'un total dénûment, d'un véritable détachement de tous les biens du monde et d'une très-parfaite pureté : *Oportet ut clerici qui in sortem hœreditatis Domini dantur, absque ullo impedimento seculi Deo servire studeant, ut pauperes spiritu esse contendant, ut congruè illud Psalmistœ dicere possint : Dominus pars hœreditatis meœ.* C'est ainsi que tous les Saints et l'Eglise même nous l'expliquent; et pour vous faire connoître jusqu'où doit aller ce dénûment et cette grande pauvreté dont vous avez fait profession, vous remarquerez que dans le sentiment de tous les Saints Pères, il y a trois choses qui y sont renfermées.

La première est que vous vous êtes engagé à prendre Notre-Seigneur pour votre unique portion et pour

votre seul héritage. Cela mérite que l'on y pense ; et il y en a peu qui le conçoivent. Vous n'avez donc pas seulement protesté que vous le preniez pour une partie de l'héritage que vous en attendiez ; oh non ; l'Eglise ne vous auroit pas reçu clerc à cette condition ; c'est pourtant où est l'illusion commune, et à quoi la plupart des Ecclésiastiques se trompent. On croit qu'on ne l'a pris que pour une partie des biens auxquels on prétend, et qu'ainsi l'on peut sans scrupule s'attacher encore aux autres biens terrestres, les aimer avec lui et les rechercher tout comme si l'on n'avoit rien promis sur ce sujet dans la tonsure, et c'est en cela que la plupart sont abusés. Toutefois ce n'est ni le sens ni la vérité de vos paroles ; car vous avez dit et protesté que vous preniez Notre-Seigneur pour votre lot, votre portion, votre héritage : *Qui cum Propheta dicit : pars mea Dominus, nihil extra Dominum habere potest ;* c'est-à-dire que vous ne vouliez que lui, que vous vous contentiez de lui, que vous vous dépouilliez volontiers de toute autre prétention, et que pour le posséder vous renonciez de bon cœur à tous les biens du monde. Voilà en substance le contenu de votre promesse et la première chose que tous les saints Pères déclarent y être renfermée : *Qui cum Propheta dicit : pars mea Dominus, si quidquam aliud habuerit, pars ejus non erit Dominus ; v. g., si aurum, si argentum, etc. cum istis partibus Dominus fieri pars ejus non dignatur* (S. Hieron.). L'Eglise pourroit-elle vous parler plus nettement ? C'est là son intention ; je ne sais pas si telle a été la vôtre, mais vous l'avez promis, et c'est pourquoi persuadez-vous bien que quand vous avez dit : *Dominus pars*, vous l'avez dit comme un enfant qui prend son lot dans l'héritage de son père. Le lot qui

ne fait qu'une partie des biens du père, fait néanmoins tout l'héritage du fils, et il ne peut pas justement prétendre à autre chose dans les autres parties. Ainsi Dieu ayant fait la distribution de ses biens, il a mis à part les biens du monde et les richesses de la terre, et c'est le lot et la part des laïques et des séculiers : *Terram dedit filiis hominum ;* mais pour les clercs, *nihil accipient de possessione fratrum suorum... Ego pars et hœreditas eorum in medio filiorum Israel, dicit Dominus* (Lévit. 19, 20.). Notre-Seigneur se donne tout seul à eux ; quand donc ils le prennent pour leur part en recevant la tonsure, ils déclarent qu'ils renoncent à tous les autres biens temporels et aux richesses de la terre; ainsi quand nous avons dit : *Dominus pars*, c'est tout comme si, dans le sentiment des saints Pères, nous avions dit et déclaré que nous nous contentions de Notre-Seigneur, et que pour le posséder nous renoncions de bon cœur à tout le reste : *Qui in terrâ prœsumunt habere facultatem, quomodò non erubescunt dicere : Dominus pars hœreditatis meœ* ? et c'est ce qui doit nous faire connoître la seconde chose qui est renfermée dans ces mêmes paroles, à laquelle vous vous êtes engagé, et qui suit nécessairement de la première, qui est de n'avoir plus aucune attache, aucun amour, aucune affection pour tous les biens du monde; car comme par l'amour notre cœur entre en possession de ce qu'il aime, en sorte que celui qui aime véritablement les richesses du monde les possède encore, au jugement de Dieu, quoiqu'il en soit dépouillé devant les hommes : *Pauper siquidem Dei in animo est, non in seculo*, dit saint Augustin, ne seroit-ce pas se moquer de Dieu et de son Eglise, de croire qu'on n'a pas promis de ne point aimer les biens du monde, quand on a

promis d'avoir J. C. pour son unique héritage et pour son unique possession? Il faut donc de nécessité ou désavouer tout-à-fait notre promesse, ou reconnoître qu'en nous engageant ainsi à prendre Jésus-Christ, nous nous sommes engagés en même temps à n'avoir plus d'affection pour les richesses ni d'attache pour aucun bien de la terre; et c'est la seconde chose renfermée dans notre promesse : *Cui portio Dominus.... nihil amare debet prœter Dominum.... undè qui aliud quœrit quàm Dominum, nec ipse à Domino electus est, nec ipse elegit Dominum.* La troisième chose qui suit nécessairement de la seconde, est que, puisque vous avez protesté de ne plus aimer les biens du monde, vous vous êtes donc en même temps engagé à ne plus les rechercher quand vous ne les auriez pas, à n'avoir plus de peine à quitter tous ceux que vous auriez, à ne point regretter la perte de ceux que vous n'auriez plus ; car autrement ce seroit une marque certaine que vous les aimeriez. Voilà en général ce que porte votre engagement; approfondissez bien jusqu'où va son étendue, et voyez par-là jusqu'où doit aller votre pauvreté. Ainsi, première chose qui nous fait connoître les soins de l'Eglise pour nous porter à cette vertu, la protestation qu'elle nous en fait faire.

La seconde chose qui n'est pas moins considérable sur ce sujet, est la manière dont elle nous fait faire cette protestation; car il y a trois circonstances notables qui l'accompagnent et qui fortifient encore de beaucoup notre engagement. La première est qu'elle nous en fait faire une manière de promesse; car n'est-il pas vrai que vous l'avez promis? Or, vous savez quel est l'engagement d'une promesse : on rougiroit de ne pas la tenir; dans le monde la parole d'un honnête homme est inviolable, et y avoir manqué est un

reproche qu'un homme d'honneur ne peut souffrir. En vérité, sera-t-il dit qu'on y soit si fidèle dans le monde, et qu'on n'y manque que pour Dieu ! Quelle honte ! quelle confusion ! quel reproche pour nous ! 2.° pour nous y engager plus étroitement, elle nous l'a fait promettre dans le temps où elle-même nous a aussi promis et s'est engagée particulièrement à nous ; car elle nous l'a fait promettre dans le temps où elle nous a donné la tonsure : or, alors elle nous a promis de nous faire jouir de ses droits et de ses priviléges, et de nous donner part à ses libertés, ses immunités et toutes ses grâces, de sorte que la promesse qu'elle nous a fait faire n'est plus une simple promesse, elle est mutuelle, ce n'est plus une protestation purement libérale, purement gratuite, elle est onéreuse, elle est de part et d'autre ; c'est-à-dire, en un mot, que c'est une espèce de contrat et de convention qui s'est faite entre vous et l'Eglise ; elle vous donne ses biens et l'honneur de la cléricature, mais en même temps vous vous donnez à elle avec engagement de la servir avec détachement et une très-parfaite pauvreté. Voilà le contrat réciproque : or, vous savez quelle est l'obligation de ces sortes de conventions réciproques, et combien le lien en est étroit; car ce n'est plus un engagement de fidélité, mais il est de justice. 3.° Pour nous obliger par un troisième titre, elle nous l'a fait faire hautement, publiquement, solennellement, au pied des saints autels, à la face de toute l'Eglise, entre les mains de l'Evêque qui la reçoit au nom de Notre-Seigneur et de toute l'Eglise ; en un mot, dans des circonstances si saintes, et avec des cérémonies si pleines de religion, que nous pouvons dire que d'y manquer ensuite ce n'est plus manquer seulement à la fidélité et violer la justice, mais c'est manquer ou-

vertement à la religion ; et voilà jusqu'où va l'étroite obligation où l'Eglise nous met de pratiquer la pauvreté : elle nous y lie par un triple lien, et nous y contraint par la fidélité, la justice et la religion : or, *funiculus triplex difficilè rumpitur*, particulièrement quand il serre de si près que font ces trois vertus.

La troisième chose que fait l'Eglise, est qu'elle nous ôte toutes les excuses que nous pourrions prendre pour nous dégager de cette obligation et nous dispenser en ce point de notre devoir. Il y a trois principales excuses qui peuvent être, à mon avis, plus ordinaires. La première seroit de se persuader qu'on n'a pas fait cette promesse ; la seconde seroit d'avouer ingénument qu'on l'a faite, mais qu'en la faisant on n'a jamais prétendu s'engager de la sorte; la troisième seroit de dire qu'on auroit oublié ce qu'on auroit promis. Or, c'est à quoi l'Eglise remédie d'une manière admirable; et elle prévient tellement ces excuses par sa conduite, qu'il faut avouer que nous serons éternellement inexcusables, si nous ne nous rendons pas fidèles à cette promesse. Car 1.° pour nous ôter tout fondement de pouvoir dire que nous n'avons point fait cette promesse, non-seulement elle nous la fait faire hautement à la face de toute l'Eglise et en présence de témoins irréprochables, mais encore elle en fait une loi générale pour tous ceux qu'elle reçoit à la tonsure, en sorte qu'elle n'en dispense jamais ; et quelques talens, quelque science, quelque sainteté, quelque capacité qu'elle puisse remarquer en une personne, et quelque considérables que soient les avantages qu'elle puisse espérer de ses services, elle ne le recevra jamais qu'elle ne lui fasse faire cette promesse. C'est une obligation qu'elle impose à tous, elle est générale, il

n'y a point de dispense ; vous ne sauriez donc avoir aucun fondement, ni même aucun prétexte pour dire que vous ne l'avez pas faite.

Oh mais, je n'y pensois pas quand je l'ai faite : c'est la seconde excuse ; je n'entendois pas ce que je disois ; je n'avois point su que cela portât un tel engagement. Ah ! vous ne l'avez point su ! tant pis pour vous ! Pourquoi vous êtes-vous si précipitamment engagé dans cet état ? que ne vous êtes-vous fait instruire auparavant ? pourquoi vous y êtes-vous ainsi jeté en étourdi ? Encore une fois, tant pis pour vous ! De plus, l'Eglise pouvoit-elle faire autre chose que de vous en avertir, et de vous expliquer elle-même votre promesse ? Or, c'est ce qu'elle fait dans l'avertissement aux tonsurés qu'elle met dans son pontifical, où elle leur dit qu'ils tiennent dans la loi nouvelle le même rang que tenoient dans l'ancienne loi les lévites, à qui il étoit expressément ordonné de ne rien posséder sur la terre, et de se contenter de Dieu seul. C'est l'avis qu'elle leur donne, et l'obligation qu'elle dit qu'ils contractent dans la tonsure. Mais après tout, si après cela vous prétendez encore n'en avoir point été averti, si vous dites encore que vous n'avez point entendu ce que vous avez dit, si vous prétendez avoir été trompé en ne comprenant point ce qui étoit renfermé dans votre promesse, et qu'ainsi vous n'êtes point obligé de tenir votre parole ; à la bonne heure, ne la tenez point ; mais renoncez donc au contrat que vous avez fait avec l'Eglise ; car c'est sur votre parole que l'Eglise vous a conféré la tonsure et vous a donné part à ses grâces et à ses immunités. Si donc vous ne tenez pas la parole que vous lui avez donnée, vous n'avez aucun droit de retenir ce qu'elle vous a accordé sur cette promesse ; car c'est

la nature de ces contrats. Ainsi, ou tenez votre parole, ou si vous ne voulez pas la tenir, renoncez à votre tonsure, et reprenez l'ignominie de l'habit séculier.

Oh mais, je suis engagé dans les ordres sacrés, et je ne puis plus m'en dégager, je ne puis plus quitter et retourner au siècle. Vous ne le pouvez plus ! si vous ne le pouvez plus, il ne vous reste qu'une voie, faites-en pénitence toute votre vie ; et pour le premier point de votre pénitence, renoncez à ce que vous n'avez pas droit de posséder, et mettez-vous dans le dénûment que l'Eglise demande. Ce ne vous est donc pas une excuse suffisante de dire que vous ne saviez pas ce que vous promettiez en recevant la tonsure.

Enfin l'Eglise vous ôte la troisième excuse que vous pourriez tirer de l'inadvertance ou de l'oubli; car elle vous met dans la nécessité de ne l'oublier jamais et d'y penser toujours. Voici trois choses qu'elle fait pour ce sujet : 1.° elle vous donne un nom qui vous en rappelle sans cesse le souvenir, elle vous appelle clerc. Et que signifie ce mot de clerc ? Elle nous l'explique elle-même, afin que vous n'en doutiez pas : *Nec aliud quœrat clericus, quàm ut Dominum hœreditate possideat*; *hoc enim in grœco nomen clerici sonat*, et c'est ainsi que tous les Saints l'entendent : *clericus interpretetur vocabulum suum, et nominis definitione probatâ, nitatur esse quod dicitur.* Il faut donc ou que vous ayez oublié votre nom, ce qui n'est pas facile encore, ou que vous reconnoissiez de bonne foi l'obligation qu'il vous impose. 2.° Quand vous auriez oublié votre nom, elle vous oblige de porter continuellement la tonsure et de la renouveler pour cela de temps en temps. Pour-

quoi cette tonsure, cette couronne et cette coupe de cheveux renouvelée de temps en temps, sinon pour vous avertir sans cesse de votre promesse, et vous tenir toujours présente l'obligation que vous avez de renoncer aux biens du monde, et de retrancher l'affection pour toutes les richesses terrestres, comme étant des superfluités et des excrémens auxquels nous ne devons pas avoir plus d'attache qu'à nos cheveux que nous retranchons avec joie, et que nous faisons couper sans douleur? 3.° L'Eglise nous donne un habit qui nous couvre tout le corps, et qui par son extérieur que nous avons toujours présent, et qu'elle veut être simple, modeste, pauvre, sans ornement, nous avertit sans cesse de la pauvreté dont nous avons fait profession. Après cela, que pouvons-nous dire pour notre excuse, et ne faut-il pas avouer que nous sommes coupables, si nous ne voulons pas renoncer aux richesses du siècle, et nous détacher des biens du monde? Voilà le premier motif qui nous engage à la pauvreté comme Ecclésiastiques, l'engagement indispensable que nous avons contracté.

Le second sont les grands avantages que les Ecclésiastiques retirent de la pauvreté. En voici trois entre beaucoup d'autres auxquels vous pourrez particulièrement vous arrêter. Le premier est une possession de Dieu plus pleine, plus entière et plus abondante; car, comme nous venons de dire, Jésus-Christ se donne plus pleinement à eux en échange de ce qu'ils ont tout abandonné pour son amour. C'est ce qu'il dit plus particulièrement aux premiers Prêtres de la loi nouvelle, et, en leur personne, à tous les Ecclésiastiques qui, imitant leur exemple, se dépouilleroient pour lui de tous leurs biens: *Vos qui reliquistis omnia, centuplum accipietis*. Car qu'est-ce que ce centuple

qu'il leur promet en récompense de leur détachement, sinon la possession qu'il donne de lui-même à proportion qu'on se détache pour son amour ? C'est ainsi que les saints Pères l'expliquent : *Iste enim Deum possidere incipit.—Ea est portio quam terrenæ partes adæquare non possunt... An non centuplum habet qui impletur spiritu, et Christum habet in pectore* ? Voilà la récompense que reçoivent les Ecclésiastiques dès cette vie : s'en peut-il voir une plus grande ? c'est le premier avantage que leur procure la pauvreté.

Le second, qui nous est encore rapporté par les saints Pères, est une entière liberté d'esprit qu'apporte avec soi le dénûment des biens du monde. Une ame dont le cœur est plein de l'affection des biens du monde n'est jamais en repos ; elle est toujours inquiétée, toujours embarrassée, toujours agitée ; rien ne la contente ; et gémissant sous le dur empire de la cupidité qui la tient esclave, elle ne peut trouver une parfaite paix ; elle est comme ces personnes qui étoient autrefois condamnées aux métaux ; elle souffre d'étranges martyres, et ne trouve point de relâche dans ses travaux et dans ses peines. C'est le motif dont se sont servis les saints Pères pour en détourner les Ecclésiastiques. Mais ajoutons, pour le fortifier, que lorsque, par l'amour de la pauvreté et par le détachement des biens du monde, elle se sent délivrée de cette servitude, qu'elle se voit dégagée de la tyrannie de sa convoitise sous laquelle elle gémissoit, et que, déchargée du poids de ses richesses, elle voit qu'elle respire avec une pleine liberté, qu'elle s'élève à Dieu sans peine, qu'elle s'applique au prochain sans intérêt, qu'elle s'acquitte de ses emplois avec désintéressement, elle entre dans une telle satisfaction, que la joie de son cœur, jointe à la paix que Dieu lui donne, lui fait

goûter cent fois plus de consolations dans la disette, qu'elle n'en avoit éprouvé dans la plus grande abondance : *Pro centuplo affectuum terrenorum speciale gaudium et pretiosissimæ charitatis jucunditas centuplò major atque præclarior.* Et voilà la félicité souveraine de cette vie ; mais c'est particulièrement le bonheur des Ecclésiastiques pauvres que les saints Pères appellent pour ce sujet bienheureux dès cette vie : *Beati filii quorum tota est in charitate patris substantia, beati filii quibus tota manet in obsequio patris et in ejus culturâ possessio.*

Enfin, le troisième avantage que les Ecclésiastiques reçoivent de la pauvreté, est la force toute extraordinaire qu'ils ont dans cet état pour attirer les ames et gagner les pécheurs. Car enfin, quand on voit un Evêque dégagé de tout, qui renonce à tout, qui se prive de tout, il n'y a personne qui ne l'admire, qui ne l'estime, et il n'y a point de pécheur qui ne se rende. Il est vrai qu'il n'y a rien de plus rare, mais il faut avouer aussi qu'il n'y a rien de plus puissant pour enlever les cœurs. *Si exaltatus fuero à terra*, disoit autrefois le Fils de Dieu, *omnia traham ad me ipsum* : quand je serai élevé de la terre, j'attirerai tout à moi. Je ne m'en étonne pas, dit saint Bernard ; et moi-même, dit ce Saint, j'ose bien dire avec assurance que si j'étois élevé de la terre, c'est-à-dire, si j'en étois bien séparé et tout-à-fait dégagé, j'enleverois tout ; et il n'y a personne qui ne pût en dire autant. Un Ecclésiastique bien séparé de la terre et de tous les biens du monde, il n'y a rien qu'il ne soit capable de faire, il n'y a personne qu'il ne soit capable d'enlever et de porter à Dieu, quand il faudroit même pour cela faire des miracles. Voyez cela en la personne du prince des Apôtres : il ne parle pas sou-

vent de la pauvreté, mais il dit une fois qu'il n'a ni or ni argent, *argentum et aurum non est mihi*; mais voyez la conséquence qu'il en tire, *quod autem habeo, hoc tibi do, in nomine Domini Jesu : surge et ambula*. Voilà la suite de sa pauvreté, la puissance de guérir les malades, de faire marcher les boiteux; il n'y a rien qui ne cède et ne se rende à l'efficace et à la force de la grâce d'un dénûment total et d'une parfaite pauvreté. Tels sont les avantages que nous procure cette vertu, et le second motif qui nous engage à son amour.

Enfin, le troisième motif qui doit engager les Ecclésiastiques à un grand amour de la pauvreté, sont les périls extrêmes et presque inévitables où ils sont exposés sans cet amour. C'est le motif de saint Hilaire : *Periculosa est cura velle ditescere; ingenti periculo Sacerdotes, qui Ecclesiæ oculi sunt, curis pecuniæ et familiarium rerum incrementis occupantur.* Les périls en sont très-grands. Je ne m'arrête point ici aux périls où l'on met les ames et où l'on expose la gloire et la réputation du clergé, nous en avons assez parlé ailleurs; je me contenterai de considérer ceux où s'expose l'Ecclésiastique même qui n'aime pas la pauvreté : or, il y en a trois terribles : le premier regarde la vocation; le second regarde les emplois; le troisième regarde ses actions et toute sa conduite. Péril, 1.° pour sa vocation; car il est en danger évident de ne point s'engager dans celle où Dieu l'appelle; car enfin, quand on ne sait que faire ni que devenir dans le monde, quand on n'a pas même de quoi y subsister, quand on s'y voit dans une telle indigence qu'on n'y trouve pas même de quoi y pouvoir vivre, et que d'ailleurs on voit quelque bénéfice qu'on peut espérer dans l'état ecclésiastique, qu'on peut y avoir quelque établissement,

établissement, ou du moins qu'on y gagnera aisément sa vie, oh! qu'il est difficile de ne pas croire qu'on y est appelé! et ainsi l'on y entre sans scrupule, et l'on s'y engage facilement sans examiner à fond si Notre-Seigneur y appelle. On croit que c'est assez qu'on y trouve de quoi vivre et ce qu'on ne trouveroit pas ailleurs. Au contraire, si Notre-Seigneur appelle à l'état ecclésiastique, et qu'on craigne d'être abandonné de ses parens, qu'ils ne donnent plus la subsistance ordinaire, qu'ils menacent de déshériter, ou qu'on appréhende de n'avoir pas la même part à leurs biens, on n'oseroit se résoudre, on s'arrête, et ainsi on n'entre point dans l'état ecclésiastique quand Dieu y appelle, on y entre quand Dieu n'y appelle pas; et de façon ou d'autre on n'est point dans sa vocation. Voilà où l'on en est réduit quand on n'aime pas la pauvreté. Songez bien à ce que c'est que d'être dans un état où Dieu n'appelle pas, et vous verrez jusqu'où va ce premier péril touchant la vocation où l'on se trouve, lorsqu'on n'a pas l'amour de la pauvreté; péril donc de prendre toute autre vocation que celle où Dieu appelle.

Péril, en second lieu, touchant les emplois, de ne point travailler à ce que Dieu désire; car on ne considère plus que les emplois plus lucratifs, on n'examine plus s'il y a des ames à gagner, mais s'il y a du bien à acquérir; et de là vient que, s'il se présente un bénéfice, la première chose qui vient dans l'esprit est de demander combien vaut-il? si l'on veut travailler, on ne s'informe que de la récompense qu'on doit attendre; et de la sorte on se met en péril de faire tous les jours toute autre chose que ce que Dieu veut: car quand même on voudroit examiner sa sainte volonté, on est tellement aveuglé par cette affection de l'or et de

l'argent que donne la crainte de la pauvreté, qu'on n'est plus en état de la bien discerner; et comme on n'est plus dans une entière indifférence, parce qu'on ne veut point être dans une si grande pauvreté, on fait toujours pencher la balance du côté qu'on désire, et l'on ne se persuade jamais qu'il appelle où l'on ne trouveroit pas de quoi vivre. Et de là vient qu'en troisième lieu on s'expose au péril de ne rien faire qui vaille pendant toute sa vie, et de tout perdre à la mort. Car, 1.° que pouvons-nous attendre en ne faisant pas la volonté de Dieu? c'est ne rien faire que de ne pas faire ce qu'il désire. 2.° N'avons-nous pas sujet, après avoir ainsi agi par la vue de quelque revenu temporel que la crainte de la pauvreté nous a fait envisager dans nos actions, n'avons-nous pas, dis-je, tout sujet de craindre à la mort cette sentence: *Amen, dico vobis, recepistis mercedem vestram*? Et enfin, cela étant, examinez bien si ce n'est pas s'exposer à tout perdre, que de se trouver en cet état; et voilà pourtant où en sont réduits les Ecclésiastiques qui n'aiment pas la pauvreté. Voyez comment vous vous comportez sur cette matière, et si vous avez sujet de craindre; quel sentiment vous avez à l'égard des richesses et de la pauvreté. Vous tenez-vous détaché des biens que vous avez? Etes-vous content de ceux que Dieu vous donne? N'en désirez-vous point, et n'en recherchez-vous point davantage? Etes-vous prêt à vous priver même de ce que vous avez? En faites-vous usage comme il désire? Donnez-vous tout votre superflu sans en faire aucun amas? Ne vous privez-vous point même quelquefois du nécessaire pour servir vos frères dans l'extrémité de leurs besoins? Examinez sur cela vos sentimens; confondez-vous devant Dieu, et demandez bien la

grâce d'aimer et d'embrasser à son exemple la divine pauvreté.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* 1.° Résolvez-vous de ne vous attacher jamais aux richesses, et, dans la conviction que la foi vous donne des malheurs qu'elles apportent et de la difficulté de se sauver, renoncez-y même extérieurement en vous en privant autant que la providence de Dieu, l'état où il vous met, et ses desseins sur vous peuvent vous le permettre. 2.° Si vous ne vous dépouillez pas de tout extérieurement, faites du moins un saint usage de ce que vous aurez, ne réservant jamais de superflu, mais l'employant en aumônes et en bonnes œuvres, sans vous attacher même au nécessaire, étant prêt à tout quitter avec joie, si Dieu le demandoit de vous. 3.° Pour vous conserver dans un véritable amour de cette vertu, cherchez les occasions d'en pratiquer les actes, comme de vous priver volontairement de quelques petites commodités, d'être bien aise quand quelque chose vous manque, bien loin d'en murmurer, vous en plaindre ou en devenir chagrin; vous servir dans vos habits, vos meubles, votre manger, des choses les plus communes et nécessaires.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. *Tuas opes in pauperum varios usus dispensa; de te illud dicatur: Dispersit, dedit pauperibus; justitia ejus manet in seculum seculi* (S. Hiero.). — *Qui volunt divites fieri, incidunt in tentationem et laqueum diaboli, et desideria multa inutilia et nociva quœ mergunt homines in interitum et perditionem.* — *Quàm difficile est divites intrare in regnum cœlorum!*

DIX-SEPTIÈME MÉDITATION.

De l'avarice des Prêtres.

1.° Mettez-vous en la présence de Dieu par un acte de foi et d'adoration. 2.° Renoncez à vos péchés et à vous-même pour vous unir à Jésus-Christ, et pour paroître en son nom, en sa personne devant la majesté de Dieu son Père. 3.° Invoquez son divin Esprit sur vous, et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ dans les belles leçons qu'il nous donne contre l'avarice, et considérez particulièrement comme Jésus-Christ vous instruit sur l'affection trop grande et le désir déréglé des biens du monde. Il avoit tout droit sur les richesses; il en étoit le Dieu, le Seigneur et le maître; il pouvoit les posséder avec équité, les retenir avec justice, les dispenser ou s'en servir avec empire; et néanmoins à peine a-t-il voulu en avoir pour ses propres usages, et il passe sa vie dans un dénûment si universel de toutes choses, que, comme il dit lui-même, *Filius autem hominis non habet ubì caput suum reclinet.* Oh! la belle leçon qu'il vous propose! Considérez-le avec respect dans cet état; écoutez bien l'instruction qu'il vous y donne, et vous trouverez qu'il vous y dit encore hautement ce qu'il dit autrefois à ses Apôtres: *Videte et cavete ab omni avaritia* (S. Luc. 12, 15.). Car que peut-il y avoir de plus efficace pour vous ôter cette grande attache aux biens du monde et régler l'ardeur de vos désirs, que de voir le Fils de Dieu se dépouiller de tout pour l'amour de vous, et vous dire ensuite: Prenez-y garde, et veillez avec attention pour vous préserver de toute sorte d'avarice: *Videte et cavete*

ab omni avaritia. Prenez-y donc garde, dit saint Augustin ; mais à quoi prendrez-vous garde? Faites attention que c'est votre Maître, votre Sauveur, votre avocat et votre juge qui vous parle de la sorte, qui vous instruit, qui vous commande ; prenez garde que vous ne devez pas lui refuser vos devoirs ; et prenez garde, outre ces devoirs, de ne pas lui refuser celui de la créance et de la fidélité qu'il vous demande ; c'est ce que vous tâcherez de faire présentement et la grâce particulière que vous lui demanderez : *Cavete, inquit, ab omni avaritia, præcipit nobis veritas quæ non fallitur ; audiamus, timeamus, caveamus ; non enim leviter habendum quandò Dominus noster Redemptor, advocatus, judex ; etc., non est leve quandò dicit : cavete ; novit ille quantùm sit mali, nos non novimus ; illi credamus : cavete, inquit* (Sanct. Aug. Serm. 196.).

DEUXIÈME POINT. *Communion.* Pour vous préserver de l'avarice, suivant l'avis de Notre-Seigneur : *Cavete ab omni avaritia*, et pour vous mettre en état de ne tomber jamais dans ce péché que saint Grégoire met parmi les irrégularités qui rendent un homme indigne du sacerdoce, et qui pourtant a presque infecté présentement tout le clergé, et qui règne malheureusement presque dans tous les Prêtres, considérez les motifs particuliers qui peuvent vous obliger, comme Ecclésiastique, de le fuir de tout votre cœur. Il y en a trois considérables auxquels vous pourrez à présent faire attention.

Le premier sont les soins et la vigilance de l'Eglise pour empêcher que ses ministres ne soient coupables de ce crime : ces soins sont remarquables, et elle fait paroître en quatre choses le grand désir qu'elle a de les en préserver. En premier lieu, elle fait paroître ses

soins et ses désirs par les avis qu'elle donne aux Ecclésiastiques sur ce sujet. Car, 1.° en qualité de bonne mère elle les avertit de fuir l'avarice, de veiller sans cesse pour ne point se laisser surprendre au vain éclat de l'or et de l'argent, d'être très-fidèles à éteindre toutes les convoitises des biens de la terre, et d'apporter tous leurs soins pour en étouffer jusqu'au moindre désir. 2.° Afin qu'ils apportent pour cela toutes les précautions imaginables et qu'ils ne négligent rien pour s'en défendre, elle leur dit de le fuir comme la peste, c'est-à-dire comme la chose du monde dont on se préserve avec plus de soins. Voyez ce que l'on fait en temps de peste; quelles appréhensions! quelles précautions! quelle vigilance! quelle fuite! C'est ce que l'Eglise vous avertit de faire pour l'avarice qu'elle déclare être la plus dangereuse de toutes les contagions. 3.° Elle leur dit que s'ils ne l'évitent soigneusement, ils seront bien plus coupables et bien plus sévèrement châtiés que les laïques auxquels ils devroient donner bon exemple. D'où vous pouvez conclure que si les avares, comme dit saint Paul, même les laïques, n'entreront jamais dans le royaume des cieux, et si ce vice en eux les engage à la damnation et à des peines éternelles, que ne doivent point craindre les Ecclésiastiques qui en sont coupables! ne doivent-ils pas attendre un jour de de terribles châtimens? Et s'il y en avoit de plus grands que l'enfer, ne seroient-ils pas réservés pour la punition de leur avarice? Mais comme il n'y en a point de plus redoutables, ne peuvent-ils pas du moins être bien assurés que dans l'enfer la plus sévère de toutes les damnations leur sera réservée? Voilà la première marque des soins de l'Eglise pour vous préserver de l'avarice, les avis importans qu'elle

vous donne sur ce sujet, et sur lesquels vous ferez attention.

La seconde marque de ses soins et de son désir est la manière dont elle nous fait paroître ce péché; car elle noos le représente comme le plus opposé aux principales et plus essentielles obligations des Ecclésiastiques. L'Ecclésiastique a trois obligations indispensables : 1.° A l'égard de Dieu, il est chargé de son culte et de sa religion; c'est son affaire que de s'y appliquer incessamment. 2.° A l'égard de soi-même, il doit se conserver dans une grande perfection; car il en est donné au peuple comme le modèle. 3.° A l'égard du démon, il doit détruire son règne et anéantir son empire; car il a été choisi pour achever cette œuvre. Voilà les trois grandes et fondamentales obligations des Ecclésiastiques. Or, c'est à quoi s'oppose directement l'avarice et les trois vues que l'Eglise nous en donne. Car, 1.° elle nous propose ce vice, après l'Apôtre saint Paul, comme une idolâtrie : *Avaritia quod est idolorum servitus* : or, qu'y a-t-il de plus opposé à la religion et au culte de Dieu dont le soin nous est commis? Rien ne le profane d'une manière plus infâme; le libertinage s'en moque, la superstition le corrompt, mais l'idolâtrie le détruit entièrement; et entre toutes les sortes d'idolâtries, il n'y en a point qui le détruise d'une manière plus honteuse que l'avarice qui fait que l'on rend à l'or et à l'argent, c'est-à-dire à un peu de terre et de boue, les honneurs qui ne sont dus qu'à Dieu seul, et qui fait qu'on lui sacrifie sa vie, ses travaux, son ame et son salut. 2.° L'Eglise nous représente l'avarice comme la source de tous les péchés et comme la racine de tous les vices. Or, quelle idée pourroit-elle nous en donner qui fût plus opposée à l'obligation que nous avons à l'égard de

nous-mêmes ? Un Ecclésiastique doit être saint, puisqu'il est donné au peuple comme un modèle de sainteté, de toutes sortes de vertus : or, que peut-il y avoir de plus opposé à l'obligation d'avoir toutes les vertus, que de porter en soi le germe et la source de tous les vices ? 3.° L'Eglise nous expose l'avarice comme un piége de l'ennemi et un filet du diable : or, qu'y a-t-il de plus contraire à ce que doivent faire les Ecclésiastiques contre le démon ? Ils doivent le combattre et détruire son règne et son empire, et l'avarice fait qu'ils en sont eux-mêmes les esclaves et les captifs. Rien donc de plus contraire aux obligations fondamentales des Ecclésiastiques, que l'avarice selon les vues que l'Eglise nous en donne; et c'est la seconde marque de ses désirs et de ses soins, et ce qui doit vous en donner horreur.

La troisième marque est qu'elle interdit même aux Ecclésiastiques tout ce qui a coutume d'entretenir l'avarice, ou ce qui la fait naître plus ordinairement parmi les hommes. Car, 1.° elle leur retranche toute sorte de trafics, de marchandises, de négoces, et toutes ces occupations, ces emplois, ce commerce d'affaires séculières qui sont presque inséparables de l'avarice. 2.° Elle ne peut souffrir même que par quelque voie que ce puisse être, ils s'enrichissent à son service, jusque-là qu'elle punit quand elle voit des Ecclésiastiques plus riches dans le clergé qu'ils n'avoient été dans le monde avant de s'engager dans cet état. 3.° Elle ne veut pas même qu'ils fassent des provisions et des amas de leurs biens, si ce n'est pour la nécessité des pauvres et pour subvenir à leurs besoins ; et saint Augustin ajoute qu'il ne nous est pas permis d'avoir de l'argent en réserve : *Enthecam nobis habere non licet* (S. Aug. Serm. 4, 6, de

divit.). 4.° Pour leur ôter toute attache à ce qu'ils possèdent, elle désire qu'ils soient sur ce point dans un tel dégagement, qu'ils ne s'en considèrent que comme les économes, les dispensateurs, et jamais comme les propriétaires et les maîtres. N'est-ce pas là un remède des plus souverains contre l'avarice? et c'est la troisième marque du désir de l'Eglise pour en préserver les Ecclésiastiques.

Enfin, pour quatrième marque elle leur témoigne qu'ils doivent être tellement éloignés de ce vice, qu'ils n'en aient pas seulement l'apparence et le soupçon : *Ab ecclesiastico ordine omnis avaritiæ suspicio abesse debet* (Conc. trid. sess. 21. de refor. c. 1.). C'est pourquoi dans les aumônes et rétributions qu'ils reçoivent pour leurs travaux, dans les droits même qui leur sont dus, dans les avis qu'ils donnent aux peuples touchant les oblations ou les autres redevances que la religion leur prescrit de rendre à leurs pasteurs et à l'Eglise, en un mot, dans toutes les circonstances de leur conduite, ils doivent se comporter avec une telle douceur, un tel désintéressement, une telle charité, une telle condescendance, qu'on n'y puisse pas même remarquer aucune ombre, ni apercevoir le moindre trait d'avarice : *Ab ecclesiastico ordine omnis avaritiæ suspicio abesse debet.* Voilà les soins et les précautions de l'Eglise pour vous donner horreur de l'avarice. Considérez-les avec attention, et vous trouverez assurément dans cette conduite d'une si bonne mère, un puissant motif pour vous défendre de ce vice.

Le second motif qui doit vous donner une étrange horreur de l'avarice, sont les grands désordres, les horribles sacriléges, les épouvantables abominations que produit dans l'Eglise l'avarice des Ecclésias-

tiques. Il y en a un très-grand nombre qui sont terribles ; vous vous arrêterez seulement à trois plus considérables. Le premier est la perte des ames ; elles se damnent par milliers, pour ne plus trouver dans les Prêtres avares les assistances et les secours nécessaires à leur salut; car l'avarice fait, 1.° que la plupart ne s'appliquent plus à rechercher les moyens de gagner des ames; ils ne travaillent plus à leur conversion ; tous leurs soins aboutissent à amasser de l'argent, et ils ne songent plus qu'à augmenter leurs revenus. Ainsi quoique plusieurs aient du talent pour la prédication, quoiqu'ils ne manquent pas de lumières, quoiqu'ils fussent capables de faire de grands fruits dans l'Eglise, et de ramener beaucoup de pécheurs par l'administration des Sacremens, de la parole de Dieu et par les autres fonctions de leur ministère, néanmoins on voit que toute leur vie se passe inutilement dans les intérêts d'une famille, dans l'embarras de leurs affaires, dans la poursuite de leurs procès, dans l'administration de leurs revenus; quelquefois même les années s'écoulent dans des assujettissemens et des servitudes honteuses où il y a quelque cure à attendre, quelque récompense à espérer, et cependant les ames périssent en foule, elles cherchent du secours et ne trouvent personne qui les assiste : d'où vient cela ? de l'avarice des Prêtres qui leur fait chercher d'autres emplois qui soient plus lucratifs. Mais, en second lieu, quand ils s'appliquent même à servir les ames, l'avarice fait qu'ils ne se mettent guère en peine de les gagner à Dieu ; car comme ils ont leurs intérêts en vue, et que c'est leur principale intention, ils ne s'en embarrassent pas beaucoup, pourvu qu'ils s'enrichissent et qu'ils y trouvent leur compte. De là vient que, si ce sont des pauvres qu'on

conduit, on les néglige, on les abandonne dans les moindres difficultés, et on les laisse vivre sans instruction et mourir sans secours; que si ce sont des riches, on les flatte, on cherche à leur complaire, on condescend à leurs passions, on couvre leurs défauts, on pallie leurs vices, on corrompt l'Evangile, quelquefois même sans y penser, on les laisse vivre dans le désordre et mourir dans le péché. D'où vient cela ? on le voit tous les jours, on ne veut pas perdre sa récompense : on en a reçu de bons présens, et l'on en espère bien d'autres. 3.° Quand même ils travaillent dans l'Eglise, quand ils y travaillent pour sauver les ames, l'avarice fait encore qu'ils les perdent par le mauvais exemple ; car comment persuaderont-ils le mépris des richesses et le dégoût des biens du monde, n'en étant pas eux-mêmes persuadés ? Comment retirer les ames qui s'y perdent, nous y trouvant nous-mêmes enveloppés ? Enfin, est-il difficile que les ames se croient en sûreté au milieu de l'affection déréglée des biens du monde, quand ils voient une avarice insatiable régner dans les Prêtres ? Ainsi l'avarice dans le clergé cause la perte d'une infinité d'ames : c'est le premier malheur qu'elle apporte dans l'Eglise.

Le second est qu'elle profane les sacremens et les mystères, et tout ce qu'il y a de plus vénérable, de plus saint et de plus sacré dans la religion ; car elle met tout à prix d'argent ; elle fait tout entrer dans le commerce ; et de là vient, 1.° qu'on achète les bénéfices, qu'on vend les sacremens, qu'on marchande les choses saintes, qu'on ne les donne plus que pour un certain prix, qu'on ne dit plus même la sainte Messe que pour gagner de l'argent, et mille autres abominations qui font souvent que la religion ne passe

plus dans l'esprit des peuples que pour un commerce infâme, et qui font, dans le sentiment des Saints, que les Prêtres mériteroient d'être chassés du sacerdoce comme en étant indignes. 2.° De là vient encore qu'on ne craint plus de les administrer aux impudiques, et de les mettre entre des mains profanes et sacriléges, et de les traiter avec irrévérence. On absout des impénitens, on réconcilie des endurcis, on communie des indignes, on couvre tout, on pallie tout, on cache tout sous l'éclat d'un peu d'or ou d'argent qu'on espère, et on se laisse aveugler par l'infâme intérêt de quelque récompense qu'on en attend; et de là vient, en troisième lieu, qu'on n'épargne pas même le Fils de Dieu, qu'on étend jusque sur lui sa passion, qu'on le vend, qu'on le livre entre les mains de ses ennemis, en un mot, qu'on met à prix comme fit Judas le sang de Jésus-Christ pour en retirer quelque profit. Quel excès de fureur! quelle abomination! quel sacrilége! Et néanmoins n'est-ce pas ce que font les Prêtres avares, qui pour un misérable intérêt de quelques deniers le sacrifient sur l'autel seulement pour y gagner leur vie, et ne craignent point de le donner aux fidèles quoique peu préparés, pour ne pas perdre le pain quotidien qu'ils en attendent? Voilà le second malheur que produit dans l'Eglise l'avarice des Prêtres, la profanation des sacremens, des mystères et de Jésus-Christ.

Enfin, le troisième malheur est la diffamation du clergé, qu'elle cause en trois manières: 1.° en faisant paroître les Ecclésiastiques intéressés, ce qui fait qu'on ne prend plus en eux aucune créance, et que ne les considérant plus que comme des profanes qui cherchent à s'établir sur la terre, on s'en défie, on les a pour suspects, et on ne conserve plus l'estime et le

respect qui sont dus à leur éminente dignité. 2.° En faisant qu'eux-mêmes se rabaissent à des emplois vils, abjects, et à des occupations profanes, serviles et honteuses à leur ministère et à la dignité de leur ordre: on ne les considère dans les maisons des séculiers que comme des serviteurs; on ne les met aussi qu'au rang de ceux qui tiennent le dernier lieu dans une famille; on les traite, en un mot, du dernier mépris. 3.° En faisant que cette pureté, cette sainteté, cet éclat qui rend le clergé vénérable à tous les peuples par l'éminence de ses vertus, et terrible à ses ennemis par la vigueur et le bel ordre de sa conduite, soit tout-à-fait obscurci par les usures, par les simonies, par les injustices, par les trafics honteux, des commerces infâmes et surtout par le renversement de toute la discipline ecclésiastique et de tout l'ordre de l'Eglise. Car c'est ce que l'on voit présentement confondu et presque tout aboli d'une manière épouvantable, par l'avarice insatiable des Prêtres, qui convertit les Prophètes en magiciens, les Apôtres en démons, et qui fait, selon le dire d'un grand Pape, que la maison de Dieu devient une caverne de voleurs, et qui donne sujet à l'Eglise de se plaindre d'être ainsi traitée par ses propres enfans. Examinez seulement ce que vous en remarquez tous les jours, et vous serez fortement convaincu des maux que cause dans l'Eglise l'avarice des Ecclésiastiques, et du second motif qui vous oblige de l'éviter.

Le troisième motif sont les châtimens de Dieu sur les Ecclésiastiques avares; ils sont épouvantables. En voici trois exemples que vous considérerez à loisir. Le premier est celui de Giezi qui, étant serviteur d'un Prophète, nous est une figure des clercs qui sont sous les Prêtres dans les ministères inférieurs. Il prit quel-

que argent d'un prince qu'Elizée avoit guéri, et aussitôt il fut puni d'une lèpre incurable. Le second exemple est celui de Judas qui figure ceux qui sont dans l'Eglise élevés aux ministères supérieurs. L'avarice le fait tomber dans l'oubli de Dieu, disent les Pères, de l'oubli, dans la trahison de son Maître, de la trahison, dans une mort épouvantable, et de la mort dans l'enfer. Le troisième est celui des enfans du Grand-Prêtre qui nous figurent ceux qui sont dans les ministères sacrés. Ils se laissèrent aller à l'avarice, et, possédés de cet esprit, ils voulurent un jour tirer quelque profit d'un sacrifice qu'ils offroient, et prendre ce que les règles de la synagogue ne leur permettoient pas, et dans cet instant ils périrent misérablement par les flammes de la justice divine, et furent ensevelis tout vivans dans l'enfer, pour s'être laissés consumer auparavant eux-mêmes par leur propre convoitise. Voilà le châtiment de l'avarice, 1.° pendant la vie, séparation et délaissement de Dieu; c'est ce que désigne la lèpre; 2.° à la mort, le désespoir; c'est ce que représente l'abandon de Judas; 3.° dans l'éternité, l'enfer; c'est ce qu'exprime la mort des Grands-Prêtres. N'est-ce pas assez pour vous faire craindre ce vice?

Peut-être croyez-vous que quand vous en seriez coupable, vous n'auriez pas tant sujet de la craindre, parce que vous ne vous laisseriez point aller à de si grands excès : Judas l'auroit bien cru comme vous, dans le commencement; mais vous y serez trompé comme lui, si vous ne l'étouffez de bonne heure. C'est un feu que l'on n'éteint pas comme on veut, quand il est embrasé. Il va plus loin qu'on ne pense, et comme ce vice n'a point de bornes, point de limites, qu'il n'y a point de considérations qui l'arrêtent,

point de lois qui le retiennent ; qu'il n'y a rien de si saint, de si sacré qu'il ne viole, vous en devez tout craindre, si vous ne l'étouffez dans sa racine, et si vous n'apportez tous vos soins pour l'éviter en tout.

Demandez-en particulièrement la grâce à Notre-Seigneur, et confondez-vous devant lui de n'avoir pas été sur ce point assez vigilant et fidèle par le passé.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* 1.° Résolvez-vous de renoncer à l'affection des richesses et à l'amour de tous les biens du monde ; et pour cela n'en parlez jamais avec estime, et considérez souvent les malédictions de l'Evangile sur ce sujet, afin de vous accoutumer à leur mépris. 2.° N'en recherchez jamais par quelque voie que ce puisse être. Que si la Providence vous en donne, considérez-vous-en comme l'économe, et non comme le maître ; mais si elle ne vous en donne point, ne vous en mettez pas en peine : *Non enim in abundantia hominis, vita ejus*, dit Notre-Seigneur, mais *vita in voluntate ejus.* 3.° Ne faites point d'épargnes et d'amas inutiles des biens que vous avez, mais dépensez-les en bonnes œuvres autant que vous en aurez le moyen : *Non enim solus avarus est qui rapit, sed etiam ille avarus est qui cupidè servat sua* (S. Aug. Serm. 196 de temp.).

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUETS SPIRITUELS. *Inclina cor meum in testimonia tua, et non in avaritiam. Ignominia Sacerdotis est propriis studere divitiis* (S. Hieron.).— *Cavendum est summoperè à Sacerdotibus ut ab avaritiæ peste quæ est idolorum servitus, et à cupiditate quæ radix omnium malorum est, suosque sectatores à regno Dei excludunt, se*

compescant (Concil. Paris. sub Ludov. et Loth.). —*Omnis fornicator, aut immundus, aut avarus non habet hæreditatem Christi et Dei* (Eph. 5, 8.).—*Dives effectus sum, inveni mihi idolum* (Os. 12, 8.). —*Argentum et aurum sunt simulacra avarorum; avaritia per universa vitia animam supplantat.* (S. Greg. Pastor.).—*Avaritia receptaculum omnium vitiorum, inextricabilis nequitiæ fomes* (Lass.). — *Clericum ex inope divitem factum quasi quamdam pestem fuge* (sanctus Hieron. ad Nepot.)—*Animarum salutem inquirere Sacerdos, non lucra terrena debet* (Concil. Cabillon.).—*Qui stipendia Ecclesiæ in suos convertit usus, scriba est et pharisœus, similisque Judœ perdito.* (Concil. Paris. 6, an. 829.).

DIX-HUITIÈME MÉDITATION.

Du bon usage que les Ecclésiastiques doivent faire de leurs biens.

1.° Adorez Dieu que la foi vous découvre ici présent. 2.° Unissez-vous à Jésus-Christ et renoncez à tout vous-même. 3.° Invoquez son Esprit, et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* Adorez Notre - Seigneur Jésus-Christ vous instruisant avec une charité toute particulière de l'obligation de faire un saint usage de vos biens. Non - seulement il vous en donne l'avis dans l'Evangile : Faites, dit - il, des aumônes du bien que vous avez : *quod superest date eleemosynam*. Employez vos richesses en bonnes œuvres ; faites-vous-en des amis pour le ciel ; non-seulement il promet de grandes récompenses à ceux qui suivront cet avis, le pardon de leurs péchés, la sainteté, le paradis : *redime iniquitates tuas misericordiis pauperum* (Dan. 4, 24.). *Beneficentiæ et communionis*

nolite oblivisci; talibus enim hostiis promeretur Deus (Heb. 13, 16.). *Venite, benedicti Patris mei, possidete regnum, etc. esurivi enim, et dedistis mihi manducare* (S. Matth. 22.) ; mais encore il fait connoître les châtimens de ceux qui n'y seront pas fidèles ; car il propose plusieurs paraboles sur ce sujet, et dans toutes, selon la remarque de saint Chrysostôme celui qui n'a pas bien usé de son argent est puni. Les vierges, dit ce Saint, n'ont pas ravi le bien d'autrui, mais ils n'ont pas donné le leur ; celui qui cache son talent dans la terre n'a pas dérobé ce qui étoit à un autre, mais il a manqué à faire profiter ce qu'on lui avoit mis entre les mains ; et ceux qui n'ont rien donné à celui qui avoit besoin de pain, ne sont pas tourmentés pour avoir usé d'exactions et de rapines, mais parce qu'ils n'ont point fait part de leurs biens aux nécessiteux... Après tout il déclare que c'est la grande source de la damnation des réprouvés. Remerciez ce divin Sauveur de cette importante leçon qu'il vous donne, et rendez-lui vos autres devoirs dans la vue de la bonté qu'il a pour vous et des soins particuliers qu'il prend de vous instruire.

SECOND POINT. *Communion.* Pour faire connoître plus en détail l'obligation que vous avez de faire un saint usage de vos biens, et d'employer en bonnes œuvres tout ce que vous pourrez de votre revenu, et même des fruits de vos travaux, arrêtez - vous avec attention aux trois réflexions suivantes ; elles vous fourniront trois puissans motifs pour vous en faire connoître l'importance.

La première regarde les grands besoins qui sont à présent dans l'Eglise, à quelques-uns desquels vous pourrez assurément remédier, si vous employez pour cela une partie de votre bien. Approfondissez un peu

cette première réflexion, et voyez combien de personnes qui se perdent, combien de créatures qui s'abandonnent, combien de catholiques qui se pervertissent, combien de Fidèles, en un mot, qui se damnent par la tentation de la nécessité, et tout cela parce qu'ils n'ont pas de quoi se retirer de la misère. Il y a des royaumes entiers dans l'aveuglement, de grandes provinces dans l'ignorance, des villes considérables dans le désordre, des diocèses dans l'abandon total, pour ne pas y trouver de quoi entretenir de saints Prêtres, y envoyer de fréquentes missions, y retenir de bons curés. Ne voit-on pas même partout quantité d'Ecclésiastiques ignorans, paresseux, vicieux, qui sont à scandale à l'Eglise non-seulement par un fonds de libertinage qui les dérègle, mais pour ne pas trouver des communautés qui soient assez fondées pour les recevoir, et qui aient assez de revenus pour faire cette dépense? Ne voit-on pas, d'ailleurs, dans beaucoup de lieux, quantité de paroisses délaissées, d'Eglises très-mal servies ou tout-à-fait abandonnées, des lieux saints tellement négligés qu'à peine sont-ils en état, par un excès de pauvreté, qu'on puisse y faire les saints offices et y célébrer les adorables mystères, et où même Jésus-Christ se trouve dans un état qui fait horreur? Enfin, combien de grandes œuvres qui pourroient remédier à une partie de ces désordres, demeurent sans succès! Combien de saintes entreprises qui échouent! Combien d'admirables desseins qui ne sauroient éclore pour n'y avoir personne qui veuille contribuer à la dépense et fournir aux frais qui y sont nécessaires! Je ne parle point en détail du soulagement des pauvres dans leurs nécessités corporelles qui sont extrêmes: les spirituelles sont encore plus touchantes; vous en voyez assez tous les jours, vous

n'en savez que trop et des unes et des autres: il est impossible que vous en doutiez, pour peu que vous vouliez y faire attention. Or, il est impossible aussi que vous doutiez que vous pourriez aisément remédier à une partie de ces désordres, et suffire au moins à quelques-uns de ces besoins, si vous vouliez y employer une partie de votre bien. Car, enfin, qu'est-ce qui vous empêcheroit de donner quelque chose dans une paroisse pour y avoir un saint ciboire, pour y acheter quelques ornemens, pour aider à y entretenir un bon Prêtre, pour y avoir un maître d'école, pour y faire une mission, pour y assister les pauvres, pour y secourir les abandonnés, pour y avoir soin des misérables? Si vous ne donnez que du pain, dit saint Grégoire de Nice, un autre pourra donner du vin, un autre un habillement; ainsi la nécessité qui ne pouvoit être soulagée par le secours d'un seul, cessera au moins par la charité de plusieurs. Moïse même, continue ce Saint, ne reçut pas d'un seul homme, mais de tout le peuple, ce qu'il employa au tabernacle. Les uns donnèrent de l'or, les autres de l'argent, selon qu'ils étoient plus ou moins riches, et les pauvres même donnèrent des peaux: *pauperes verò vel pelles, vel pilos caprarum*. Si dans les nécessités pressantes on ne voit pas que tout le monde contribue de la sorte, et qu'ainsi on ne puisse pas remédier à tous les besoins de l'Eglise, du moins y aura-t-il quelqu'un de soulagé par ce que vous donnerez. Ainsi laissez faire les autres; mais, soit qu'ils contribuent ou qu'ils ne contribuent pas, voyez toujours ce que vous pouvez faire de votre part, c'est la première réflexion à laquelle vous devez vous arrêter, il y a des besoins auxquels vous pourriez remédier en y donnant de votre bien; pensez-y sérieusement.

Mais ensuite pour une seconde réflexion, méditez bien que si vous pouvez remédier à quelqu'une de ces misères en donnant une partie de votre bien, comme vous ne doutez pas que vous ne le puissiez, vous êtes obligé de le faire, et vous ne sauriez vous en dispenser sans péché. Approfondissez bien cette seconde réflexion. Or, voici trois ou quatre fondemens qui vous y serviront, et auxquels vous pourrez vous arrêter. 1.° Quand la misère du prochain est extrême, et qu'on peut y apporter quelque remède, tous les saints Pères, tous les docteurs, tous les casuistes universellement demeurent d'accord qu'on est obligé sous peine de péché de le secourir. Pour lors l'assistance qu'on lui donne n'est plus simplement de conseil, elle est de précepte; ce n'est plus seulement une œuvre de miséricorde, c'est une action de justice; ce n'est plus une œuvre de surérogation, c'est une œuvre d'obligation, c'est-à-dire, en un mot, qu'on ne peut y manquer sans crime : *Si non pavisti, occidisti* (S. Aug.). Saint Jean le dit en termes formels; c'est un article de foi : *Qui habuerit substantiam hujus mundi, et viderit fratrem suum necessitatem habere, et clauserit viscera sua ab eo, quomodò charitas Dei manet in eo* (I. S. Joan. 3, 17.)? Or, vous demeurez d'accord que dans le temps où nous sommes il y a des misères et des besoins extrêmes dans l'Eglise, auxquels même vous pourriez remédier en y employant votre bien; la réflexion précédente ne vous permet pas d'en douter, et vous n'en connoissez que trop de cette nature; avouez donc que vous êtes coupable, si vous ne l'employez pas à ce dessein, et si vous manquez d'en faire un saint usage. 2.° L'obligation en est d'autant plus étroite, que ce ne sont pas ici seulement des misères corporelles, mais il y en a

beaucoup de spirituelles, dont le soulagement est d'une obligation d'autant plus grande, que l'ame est plus noble que le corps, la grâce plus excellente que la nature, la vie divine plus relevée que la vie naturelle. Si donc dans une extrême misère corporelle qui n'est pourtant que naturelle, qui ne fait souffrir que le corps, qui ne peut le priver que d'une vie misérable, on est obligé néanmoins d'y apporter tout le soulagement que l'on peut, que sera-ce de le refuser dans les misères spirituelles qui vont à tourmenter l'ame, à lui ravir la grâce, à étouffer sa vie divine! Jugez de ce que peut être ce crime au jugement de Dieu. 3.° Ou votre bien est un bien d'Eglise, ou quelqu'autre bien. Si c'est un autre bien, soit que vous l'ayez eu par succession, soit que vous l'ayez acquis par vos travaux, vous ne l'avez, à le bien prendre, qu'en dépôt; vous n'en êtes que le dispensateur, Dieu seul en est toujours le premier maître; et s'il vous le donne, c'est, dit saint Chrysostôme, et avec lui tous les saints Pères, avec cette condition, qu'après en avoir pris ce qui est nécessaire pour vous et pour votre famille si elle est dans le besoin, vous donnerez le reste aux pauvres, vous en secourrez les misérables, vous en assisterez l'Eglise dans ses besoins; en un mot, c'est à la charge que vous l'emploîrez en bonnes œuvres; et si vous vous persuadez, dit ce Saint, qu'il n'y ait que les biens ecclésiastiques qui portent cet engagement, et que Dieu vous les ait donnés à cette charge, vous ne connoissez pas bien ni les desseins de Dieu qui vous les donne, ni vos propres obligations. Il faut en faire un saint usage; et si vous ne les employez de la sorte, sachez qu'il n'y a pas moins de mal, dans le sentiment des saints Pères, à ne pas revêtir un homme nu, qu'à lui dérober son vêtement, à ne pas lui donner le

pain qui lui est nécessaire, qu'à lui ôter celui qu'il a, en un mot, à ne pas vouloir lui donner ce qui lui appartient, qu'à le lui enlever contre sa volonté : comme votre bien vous est donné à condition de le donner dans les grands besoins, le superflu en appartient aux pauvres, aux misérables, à l'Eglise; en sorte que si vous le refusez, vous commettez, disent les Saints, une injustice, un larcin, une rapine, et, selon saint Grégoire de Nice, vous êtes un tyran, un inhumain, un barbare, un cruel, ou plutôt une bête farouche, carnacière, insatiable, plus avide, plus impitoyable que les bêtes. Que si vos biens sont des biens ecclésiastiques, il est constant que si vous ne les employez pas en bonnes œuvres, outre les crimes que nous venons de dire, vous y ajoutez encore le sacrilége. Car ces biens sont le patrimoine de Jésus-Christ, le revenu du crucifix, l'héritage des pauvres, comme les nomment les Saints, ce que l'Eglise exigeoit autrefois avec une telle exactitude et une si grande rigueur, qu'elle ne vouloit pas même que les Ecclésiastiques qui avoient du patrimoine se servissent pour leurs besoins des biens de l'Eglise, parce qu'elle les regardoit uniquement comme le bien des pauvres pour l'usage desquels ils devoient être employés. Enfin, de quelque nature que soient vos biens, étant vous-même Ecclésiastique, 1.° vous devez être comme les nuées, c'est la comparaison même de l'Ecriture. Or, les nuées, dit saint Grégoire, ne retiennent point l'abondance des eaux dont elles sont pleines ; mais elles la répandent sur la terre dans ses sécheresses et ses besoins. 2.° Vous devez être comme des fontaines publiques où chacun puisse puiser selon ses besoins. 3.° Vous devez être enfin comme les époux de l'Eglise, les pères des peuples : secourir votre épouse dans ses besoins, et assister

vos enfans dans leurs misères. Voyez après cela si l'obligation que vous avez de faire un saint usage de vos biens n'est pas considérable et plus grande que vous ne pensez ; c'est la seconde réflexion que vous devez faire.

La troisième réflexion est que non - seulement vous pouvez remédier à ces grandes misères et à ces extrêmes besoins que l'on voit à présent de toutes parts, comme vous l'avez aperçu dans la première réflexion ; non-seulement le pouvant vous le devez, comme vous venez d'apprendre dans la seconde ; mais le pouvant et le devant, vous serez étrangement puni au jugement de Dieu, si vous ne le faites pas ; c'est ce que vous devez considérer à présent. Car, 1.° tous les pauvres, tous les misérables, tous les nus, tous les nécessiteux que vous pourriez assister et que vous n'aurez pas secourus, se trouveront devant le tribunal redoutable et demanderont justice à Dieu contre vous ; ils crieront : Vengeance, justice, point de miséricorde à celui qui n'a point voulu en faire pendant sa vie. Oh! que ces cris seront à redouter, lorsqu'ils seront portés devant le tribunal et aux oreilles d'un Juge offensé en ses membres, qui dit qu'il écoute les cris des pauvres et les désirs des misérables, qui proteste qu'il ne fera point de miséricorde à celui qui n'aura point voulu la faire. En vain, dit un Père de l'Eglise, les péchés accusent devant le tribunal de Dieu celui que le pauvre excuse : *Sinè causa peccata accusant quem pauper excusat ;* mais en vain aussi toutes nos bonnes œuvres nous environnent à la mort, et en vain paroîtront-elles devant le tribunal de Dieu pour nous défendre, si les pauvres que nous n'aurons pas secourus y sont pour crier justice contre nous et demander vengeance. 2.° Il y aura d'autant plus de sujet de craindre pour

nous, si nous ne faisons pas un bon usage de notre bien pendant la vie, que tous ces cris se feront contre nous, sans qu'il y ait personne qui parle en notre faveur et qui entreprenne notre défense : *Nullus erit qui dicat : Domine, dignus cui ignoscas ; dilexit enim gentem nostram, et ecclesiam ipse œdificavit nobis. Nullus miserebitur ei qui non est misertus. Defensor et intercessor nusquàm ullus apparet.* 3.° Il se trouvera même abandonné par sa propre conscience, sans avoir aucune excuse, ni même aucun prétexte pour se défendre. Les laïques ont leurs familles qu'ils veulent établir, des affaires qu'il faut terminer, des charges qu'il faut soutenir et qui les obligent quelquefois à des dépenses extraordinaires ; ainsi ils ont souvent quelque prétexte d'amasser de l'argent et de ne pas le dépenser aisément ; ceux même qui en font un mauvais usage l'emploient souvent à des festins, en des meubles, en des vanités qu'ils croient nécessaires pour soutenir l'éclat d'une famille, pour gagner des amis, pour avoir du crédit dans le monde, pour y conserver la réputation à leurs enfans, et néanmoins, si, pouvant secourir les misérables, ils ne le font pas, ils seront inexcusables devant Dieu : que sera-ce donc d'un Ecclésiastique qui est seul, qui n'a ni enfans, ni famille, qui n'a point de charge, et qui doit n'établir sa réputation que sur la croix et la pauvreté du Fils de Dieu, dont il doit faire toute sa gloire ? En vérité, ne seroit-il pas tout-à-fait inexcusable ? et que peut-il attendre autre chose, si ce n'est qu'on prononce contre lui cette terrible sentence : *Ite in ignem œternum; esurivi, et non dedistis mihi manducare, etc. Judicium sinè misericordia ei qui non fecit misericordiam. Quâ*

mensurâ

mensurâ mensi fueritis, eâdem remetietur vobis (S. Luc 6.).

Craignez ce jugement terrible qui est réservé à ceux qui ne font pas un bon usage de leurs biens. Voyez si, par une trop grande épargne, et pour vouloir vous enrichir et amasser de l'argent à vos proches, ou si par des dépenses inutiles et superflues, ou pour ne pas assez épargner, vous n'êtes pas en danger de le subir un jour, si vous ne changez de conduite. Confondez-vous devant Dieu d'avoir si mal employé votre bien dans votre vie passée, et demandez-lui la grâce d'en mieux user à l'avenir.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* 1.° Résolvez-vous de ne plus faire aucun amas d'argent, ni aussi aucune dépense inutile, afin de donner aux pauvres, et d'employer en bonnes œuvres tout votre superflu; il n'est pas à vous, et en le donnant ainsi, vous ne donnerez que ce que vous devez. 2.° Examinez un peu en détail votre dépense, afin de voir ce que vous pourriez en retrancher. Car souvent on couvre d'une apparente nécessité ce qui, étant bien examiné, paroît évidemment n'être qu'une pure superfluité. Voyez en particulier dans votre nourriture, dans votre vêtement, dans vos meubles, dans vos domestiques, dans vos divertissemens, ce que vous en pourriez retrancher. Vous y trouverez peut-être plus de superflu que vous ne pensez; mettez-le de côté, non pas pour le garder, ou pour en enrichir vos parens, mais pour l'employer en bonnes œuvres. 3.° Tâchez de contribuer particulièrement aux œuvres plus délaissées, plus pressées, et dont le fruit vous paroîtra plus considérable.

Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites dans l'oraison. Demandez pardon des fautes que vous y avez commises. Demandez-lui la grâce d'accomplir vos résolutions. Enfin, mettez le tout entre les mains de la très-sainte Vierge.

BOUQUET SPIRITUEL. *Bonus pastor animam suam ponit pro ovibus suis; qui non dat pro ovibus suis substantiam suam, quomodò pro iis daturus est animam suam* (S. Greg.)? -- *Quidquid habent clerici pauperum est* (S. Hieron.). -- *Clamant nudi, clamant famelici*; *conqueruntur et dicunt: nostrum est quod effunditis; nobis crudeliter subtrahitur quod inaniter expenditis. Et nos enim Dei plasmatio, et nos sanguine Christi redempti sumus. Nos ergò fratres vestri: videte quale sit de fraterna portione pascere oculos vestros. Vita nostra cedit vobis in superfluas copias. Nostris necessitatibus detrahitur quidquid accedit necessitatibus vestris... Jumenta gradiuntur onusta gemmis, et nostra non curatis crura nuda caligulis. Et pauperes modò quidem coram Deo tantùm, cui corda loquuntur. Cæterùm in futuro stabunt in magna constantia adversùs eos qui se angustiaverunt, stante pro eis Patre orphanorum et judice viduarum; ipsius enim tunc vox erit: quandiù non fecistis uni de his minimis meis, nec mihi fecistis* (S. Bern. ad Henric. Senon. Ep. 2, c. 2.).

DIX-NEUVIÈME MÉDITATION.

Que les Ecclésiastiques doivent se détacher et se séparer de leurs parens.

1.° Adorez Dieu présent. 2.° Renoncez à vous-même et unissez-vous à Jésus-Christ. 3.° Invoquez son Esprit, et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ, le véritable modèle de tous les Ecclésiastiques et de tous les Prêtres, lequel a voulu être et se dire Prêtre selon l'ordre de Melchisédech: *Sacerdos secundùm ordinem Melchisedech*; qui n'a eu ni père, ni mère, ni généalogie en la terre, et qui n'a point voulu que l'on fît mention de ses parens dans l'Ecriture-Sainte, pour nous apprendre que ceux qui veulent avoir quelque part à son sacerdoce doivent être purifiés de l'affection de leurs parens, pour appartenir à une plus sublime parenté: *Sacerdos Dei summi, sinè patre, sinè matre, sinè genealogiâ assimilatus Filio Dei* (Heb. 7.). Ouvrez donc ici les yeux de la foi, et vous considérant transféré dans le christianisme et dans le clergé, comme dans un nouveau monde, une nouvelle famille, adorez-y Jésus-Christ même comme votre père, aimez l'Eglise comme votre mère, regardez les Ecclésiastiques comme vos frères. Remerciez Notre-Seigneur de vous avoir appelé dans une si sainte famille; mais considérez que c'est à condition que vous renoncerez à toute autre alliance; c'est une des premières lois qu'il donne à ceux qu'il appelle: *Si quis venit ad me, et non odit patrem suum, et matrem, et fratres, et sorores, non potest meus esse discipulus* (S. Luc. 14, 16.).

Il veut qu'ils se détachent de tous les liens de la chair et du sang, et qu'ils fassent gloire de lui appartenir uniquement : *Qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus.—Patrem nolite vocare super terram ; unus est enim pater vester qui in cœlis est.* Demandez-lui la lumière pour bien comprendre le fond de cette vérité, et pour reconnoître l'étendue de vos obligations sur ce sujet.

SECOND POINT. *Communion.* Pour bien connoître combien vous devez être détaché de vos parens, et combien vous devez souhaiter d'en être entièrement dégagé, méditez bien les trois motifs suivans ; ils sont, à mon avis, capables, étant bien médités, de faire impression et de vous donner une conviction entière sur ce sujet.

Le premier motif est le sentiment même de Notre-Seigneur, et l'exemple qu'il nous donne à cet égard. Il est remarquable, et il paroît principalement en cinq choses qu'il a faites pour vous porter à ce détachement. Vous y ferez à présent réflexion. La première est ce qu'il fit à l'âge de douze ans ; l'exemple en est rare et très-considérable ; car, 1.° dès ce bas âge il se sépare de son père, de sa mère et de tous ses parens. 2.° Il demeure ensuite dans le temple, séparé de tous ses proches, autant de temps que Dieu son Père le désire pour vaquer aux exercices de la piété et aux devoirs de la religion. 3.° Il le fait sans leur en demander conseil, sans prendre leur avis, sans se mettre en peine de leur consentement. 4.° Il se laisse chercher pendant trois jours, et quoique ses parens qui le cherchoient soient les plus saints parens qui aient jamais été et qui seront jamais au monde, quoiqu'ils le cherchent avec pureté, avec ferveur, avec persévérance et avec larmes, et qu'il ait promis

d'ailleurs de se donner à ceux qui le cherchent de la sorte, ils ne le rencontrent point néanmoins, tant qu'ils le cherchent entre ses proches et parmi ses parens : *Requirebant eum inter cognatos et notos, et non invenientes regressi sunt.* En vérité, n'est-ce pas une belle leçon pour vous insinuer le détachement de vos parens, et pour vous faire connoître comment vous devez les traiter lorsque Notre-Seigneur vous appelle dans l'Eglise, et la manière dont vous devez vous comporter avec eux? Après cela, dit saint Bernard, comment pouvez-vous espérer de trouver Jésus-Christ parmi vos proches, puisqu'il n'a pas même été trouvé parmi les siens : *Quomodò te, bone Jesu, inter meos cognatos inveniam, qui inter tuos minimè es inventus*? Voilà la première chose que fait Notre-Seigneur pour vous instruire de ce détachement.

La seconde chose est ce qu'il fait dans la suite de sa vie, où il vous instruit plus à fond de ce même détachement qu'il vous avoit insinué dès son enfance; car d'abord que le temps est venu de travailler publiquement à la conversion du monde, et à se préparer pour offrir son sacrifice, il s'en sépare si absolument, si universellement, si entièrement, que, 1.° il abandonne sa maison, son pays, ses parens ; 2.° il ne les voit ensuite que par rencontre et très-rarement ; 3.° s'il leur parle en quelque occasion, comme l'Evangile le remarque en deux ou trois circonstances, il ne le fait que comme en passant, et ne leur dit que deux ou trois paroles. 4.° En ces occasions même il se donne bien de garde de les appeler ses parens, et ce qui est surprenant, c'est qu'il ne veut pas même appeler la Sainte Vierge sa mère, parce que le mot de mère est un terme dont la nature a coutume de se

servir pour exprimer ses sentimens et pour entretenir la tendresse de ses affections : *Quid mihi et tibi est, mulier?—Mulier, ecce filius tuus.* 5.° Ce qui va au-delà de tout ce qu'on peut dire, c'est que quand on lui parle ensuite de ses parens qui étoient venus pour le voir, et qu'on l'avertit une fois qu'ils étoient au-dehors, parce qu'ils ne pouvoient l'approcher à cause de la foule, il les traita comme des étrangers et des inconnus. Il en parle avec indifférence et sans interrompre ce qu'il faisoit, ni se détourner de son emploi. Il dit qu'il n'a point d'autres parens que ceux qui font la volonté de son Père : *Dixit ei quidam: ecce mater tua et fratres tui, etc.; at ipse respondens ait : quæ est mater mea, et qui sunt fratres mei?* Se peut-il voir un plus bel exemple d'un parfait détachement de ses parens ? C'est la seconde chose que fait Notre-Seigneur pour vous en instruire, et ce que vous en devez conclure avec saint Ambroise.

La troisième chose est ce qu'il observe dans la vocation des premiers Prêtres de la nouvelle loi ; car, pour les obliger à suivre son exemple dans le moment qu'il les appelle, il les oblige aussi en même temps à tout abandonner. Il leur fait quitter leurs pères, leurs mères, leurs proches, et il en exige cette séparation avec une telle rigueur, que deux d'entre ceux qu'il appeloit à sa suite, voulant retourner à la maison de leur père, quoique ce ne fût que pour des œuvres de très-grande charité, l'un pour ensevelir son père, l'autre pour renoncer à tout ce qu'il avoit, et, comme remarquent saint Augustin et saint Bazile, pour dire adieu à leurs parens ; quoiqu'ils ne voulussent le faire qu'avec sa permission qu'ils lui demandoient, néanmoins il leur refuse, il leur déclare que c'est être infidèles à leur vocation, et retourner en

arrière à son service; il les avertit que par-là ils se rendent indignes d'être du nombre de ses disciples, de partager avec lui sa couronne, d'entrer en participation de son royaume. Se peut-il rien voir de plus précis pour faire connoître le détachement des parens que Jésus-Christ demande de ses Prêtres? C'est la conclusion qu'en tire saint Hilaire. Mais pour faire encore connoître plus nettement que cette obligation regarde plus particulièrement les Ecclésiastiques, écoutez ce qu'il en dit lui-même à tous dans son Evangile.

C'est la quatrième chose que fait Notre-Seigneur, et que vous devez méditer. Ses paroles sont précises sur ce sujet: Si quelqu'un, dit-il, vient à moi, et qu'il ait encore attache à son père, à sa mère, à ses parens, il ne peut pas être mon disciple; il faut qu'il s'en sépare et qu'il renonce à tout, s'il prétend à cette qualité et qu'il veuille me suivre: or, c'est principalement aux Ecclésiastiques, disent les saints Pères, que ces paroles de Jésus-Christ s'adressent. C'est à eux particulièrement qu'il parle, dit saint Ambroise; car ce sont ses véritables disciples, et ce sont eux qui, pour lui plaire et lui adhérer uniquement, doivent quitter leur père, se séparer de leurs parens, et prendre en main le glaive de la sainte dilection qu'il leur a apportée en venant au monde, pour lui sacrifier leurs plus proches. C'est là, disent les Saints, le véritable dégagement sacerdotal: *Hœc est enim vera sacerdotalis fuga, abdicatio domesticorum, et quœdam abdicatio carissimorum, ut suos abneget qui servire Deo elegerit.* C'est donc cette séparation de vos parens que Notre-Seigneur vous prêche; faites-y bien attention, et vous verrez qu'il vous dit plus hautement par ces paroles qu'il ne fit par ses prophéties,

que personne ne doit prétendre à être jamais bien appelé à l'état ecclésiastique, qu'il ne renonce d'abord à ses parens et à ses proches : *Nec in domo Dei Sacerdos aut Propheta eligitur, nisi dixerit patri et matri : nescio vos* (Pet. Bles.).

Enfin, la cinquième chose qu'il fait pour vous porter à ce détachement, est de vous en faciliter les voies en inspirant à son Eglise l'établissement des séminaires pour l'éducation des jeunes clercs, où vivant tous ensemble sous la direction de quelque saint Ecclésiastique, séparés de tous leurs proches, sevrés de toutes les tendresses de la chair et du sang, nourris purement des maximes de l'Evangile, ils puissent aisément se mettre en état de se consacrer uniquement au service des autels pour toute leur vie, et de n'avoir plus d'autre intérêt que celui de Jésus-Christ et de son Eglise. Quelle grâce et quelle miséricorde sur le clergé! Voilà ce que Notre-Seigneur a fait pour vous détacher de vos parens : cinq choses considérables ! si vous les méditez comme il faut, vous ne douterez plus assurément combien vous vous rendrez coupable si vous ne travaillez à ce détachement.

Le second motif qui doit vous obliger à travailler sérieusement pour vous séparer tout-à-fait de vos parens, et à vous faire toute sorte de violence pour rompre les liens qui vous y tiennent attaché, est la nature même de ces liens ; car il y a trois choses que vous pouvez y remarquer, qui vous feront connoître que vous devez les craindre, et que vous ne devez rien négliger pour vous en défaire. La première est que ces liens sont extraordinairement périlleux ; la seconde est qu'il est très-difficile de les rompre ; la troisième est qu'après les avoir rompus, ils se renouent et se reprennent avec une prodigieuse facilité.

1.° Ils sont périlleux ; car ils vous engagent à trois choses où il n'y a presque point d'Ecclésiastiques qui ne se perdent, à demeurer avec leurs parens, à suivre leurs sentimens, à embrasser leurs intérêts ; trois périls inévitables à tous les Ecclésiastiques qui sont attachés à leurs proches ; trois écueils qui font échouer toutes leurs bonnes résolutions ; trois tentations qui leur font perdre ordinairement la grâce, la vocation, le salut. 1.° Quand on aime ses proches, comme on a peine à les quitter, on demeure avec eux tout autant que l'on peut : or, dans cette demeure trois malheurs inévitables : 1.° les passions s'y couvent et s'y nourrissent ; car il n'y a personne qui les combatte, et tout contribue à les entretenir ; la vanité même y est estimée, l'ambition respectée, l'avarice flattée, la vengeance louée ; faut-il donc s'étonner si l'on demeure toujours dans les imperfections ? 2.° On y demeure dans l'ignorance et l'inaptitude pour les fonctions et les emplois de sa profession ; car c'est à quoi l'on pense le moins, et à quoi l'on n'oseroit même penser chez ses parens ; et quand même on apprendroit ce que demande cet état, comme il y a beaucoup de choses qui ne s'apprennent que par la pratique, on se trouve ensuite tellement neuf et décontenancé quand il faut s'appliquer à ses emplois, et on les fait de si mauvaise grâce, que c'est une occasion de dégoût pour soi-même, aussi bien qu'un sujet de scandale pour tous les autres. 3.° Dans cette demeure on se nourrit et on s'entretient dans une certaine délicatesse qui fait qu'on a peine ensuite à soutenir les travaux que demandent les emplois de cet état ; et de là vient ou qu'on ne sauroit pas se résoudre à les entreprendre, et ainsi on perd sa vocation ; ou si on a assez de courage pour les entreprendre, on en est aussitôt incommodé, on

est obligé de les interrompre, et ainsi on devient inutile. Tels sont les malheurs dont les Ecclésiastiques qui demeurent avec leurs parens ne peuvent presque pas se défendre, et la première source de la perte de ceux qui ne veulent pas se détacher de leurs proches : on demeure avec eux, et on s'y perd.

La seconde : on prend leurs sentimens et on suit leurs avis ; et comme ils ne recherchent que l'avancement et l'avantage de la famille, ils ne peuvent souffrir qu'on refuse des bénéfices ; ils sont ravis qu'on en recherche de toutes parts ; ils veulent qu'on en prenne à toute main, et pourvu que l'on fasse fortune, peu leur importe, et par quelles voies. Ce sont les désirs qu'ils nous inspirent, c'est dans ces inclinations qu'ils nous nourrissent, c'est de ces discours qu'ils nous entretiennent incessamment, et sur lesquels ils nous pressent tellement, qu'il faut y condescendre ou rompre avec eux. Ainsi ou ils empêchent notre vocation, nous faisant embrasser un état plutôt qu'un autre par des vues intéressées et des considérations charnelles, ou ils en bornent et limitent les emplois, en nous détournant des pénibles, des humilians, et nous assujettissant à travailler auprès d'eux dans le pays, comme il leur plaît, sans consulter ce que Dieu demande ; ou enfin ils en corrompent les fonctions en nous portant toujours à ce qui a le plus d'éclat, en nous louant, en nous donnant occasion d'agir par un principe de chair ; et c'est le second malheur où s'exposent ceux qui ne se détachent point de leurs parens ; et c'est le second écueil où ils échouent : on suit leurs sentimens, et on y perd sa vocation.

Le troisième est qu'ils n'éviteront jamais d'embrasser leurs intérêts : or, comme on s'imagine dans le monde qu'un Ecclésiastique n'a rien à faire, et a

toujours du temps de reste, on ne manquera point de le charger de toutes les affaires de la famille; il faudra qu'il en sollicite les procès, qu'il cherche les moyens d'en procurer les avantages; et s'il ne s'en détache, il sera lui-même ravi de leur amasser du bien, d'épargner pour eux ses revenus même ecclésiastiques, de leur partager ses bénéfices, s'il en a à sa disposition; en un mot, ravissant à l'Eglise et ses soins, et son temps, et ses biens qu'il seroit obligé par son état de sacrifier pour son service, il les consume misérablement pour l'utilité de ses proches dont il devient l'esclave. Voilà où en sont réduits les Ecclésiastiques qui sont attachés à leurs parens, et le troisième malheur où l'on s'engage par ces attaches. Jugez par-là combien ces liens sont dangereux. C'est, dit le concile de Trente, un séminaire de grands maux dans l'Eglise, et c'est la première chose que vous devez considérer dans ces liens.

La seconde chose est que non-seulement ces liens sont dangereux, mais il est encore extraordinairement difficile de s'en défaire; car, 1.° très-souvent on ne les connoît point et on se persuade que ce n'est qu'une tendresse et une inclination naturelle, quoiqu'on en porte l'affection et les liens jusque dans le fond du cœur. 2.° Quand on vient même à les connoître, on les couvre aisément de prétexte de piété: on dit qu'on doit le respect à ses parens, qu'on doit leur rendre obéissance, qu'on est obligé de les aimer, que Dieu même le commande; et ainsi on s'y entretient, bien loin de travailler à s'en défaire. 3.° Quand même on les discerne et qu'on commence à vouloir les combattre, on les trouve si forts, qu'on perd d'abord espérance de les rompre jamais. Et en effet, une habitude entretenue seulement pendant quelques années a tant de peine à

être détruite ! s'il faut une très-longue fidélité et des violences tout extraordinaires pour en venir à bout, que sera-ce de l'affection pour nos parens qui nous est si naturelle, que nous avons sucée avec le lait, et que nous avons cultivée avec tant de soins pendant toute notre vie ! Assurément il y aura bien de la difficulté à s'en rendre maître. C'est la seconde considération que vous devez faire sur la nature de ces liens : il est très-difficile de les rompre et de s'en défaire.

La troisième chose que vous devez y remarquer est qu'après s'en être défait et les avoir rompus, on les reprend avec une facilité étonnante. C'est le propre de ce qui est naturel, on ne le chasse qu'avec violence, et il revient avec facilité. Rien de plus difficile que d'adoucir un loup, rien de plus facile à lui que de reprendre sa cruauté naturelle ; qu'on blanchisse un corbeau, il prendra toujours sa première noirceur ; enfin, quoi que l'on fasse, la nature revient presque toujours. Ainsi, comme il n'y a rien de si naturel que d'aimer ses parens, il n'y a rien de plus facile que de reprendre cet amour. Et voilà quelle est la nature de ces liens qui nous attachent à nos parens : ils sont très-dangereux, il est très-difficile de les rompre ; quand on les a rompus, on les reprend très-aisément ; c'est le second motif qui doit nous obliger d'apporter tous nos soins pour nous en dégager.

Le troisième motif sont les avantages que reçoivent ceux qui les rompent. Il y en a trois principaux qui, dans le sentiment des saints Pères, sont tous trois renfermés dans le mot de *centuple*, dont Notre-Seigneur promet de récompenser leur fidélité. Le premier est la grâce d'une sainte liberté qu'il leur fait trouver dans ce dégagement ; car au milieu de leurs parens ils sont comme les Israélites en Egypte, ils sont esclaves,

et dans une étrange captivité; ils n'ont point la liberté de leurs fonctions; on ne leur permet pas de s'appliquer aux exercices de leur profession; on les précipite sans aucune préparation dans les saints ordres; on les engage comme malgré eux dans les emplois et dans les bénéfices, quoiqu'ils soient en danger de s'y perdre; on les oblige à faire toute autre chose que ce qu'ils doivent; en un mot, la grâce, le zèle, l'esprit ecclésiastique y sont en servitude, et on emploie ou la violence ou l'artifice pour les retenir sans cesse assujettis : or, lorsque par un principe de grâce ils se dégagent de leurs parens, ils se dégagent en même temps de cette servitude, et ils entrent dans une entière liberté pour suivre leur vocation dans toute son étendue, pour s'appliquer universellement à ce que Dieu veut. Oh! l'heureuse et désirable liberté! C'est le premier avantage de ce dégagement. Le second est que pour un père, une mère, un frère, un parent que l'on quitte, on en trouve cent autres. Notre-Seigneur le dit en termes formels dans l'Evangile; c'est-à-dire qu'au lieu des secours, des assistances, des soulagemens, des consolations que nous trouvions dans les soins et l'amour d'un père, Dieu suscitera cent autres personnes qui embrasseront nos intérêts, qui prendront soin de nos affaires, qui nous soulageront dans nos besoins, et qui le feront avec un amour et une fidélité d'autant plus grande, qu'ils le feront dans la vue de Dieu seul. Quel avantage! et où est donc après cela votre foi, puisque nous en avons pour garant la parole de Dieu qui s'y est engagé? *Nemo est qui reliquerit aut domum, aut patrem, aut matrem, qui non accipiet centiès tantùm nunc in tempore hoc : domos, et fratres, et sorores, et matres, et filios, et agros, et in seculo futuro vitam æternam* (S. Marc. 10, 30.).

Enfin le troisième avantage est que Notre-Seigneur même se donne à eux comme leur père, en échange du père selon la chair qu'ils ont abandonné. Car Notre-Seigneur se donne à l'homme pour lui tenir lieu de ce qu'il quitte pour l'amour de lui : s'il abandonne ses plaisirs, il se donne à lui comme plaisir ; s'il abandonne ses richesses, il se donne à lui comme richesse ; s'il se sépare de ses amis, il se donne à lui comme ami ; ainsi quand on quitte son père, il se donne particulièrement pour tenir lieu de père et pourvoir en cette qualité à tous nos besoins. Après cela qu'avez-vous à craindre en quittant votre père, en vous séparant de votre mère, en abandonnant vos plus proches ? Vous n'avez pu vous y résoudre jusqu'à présent ; ou si vous l'avez fait, ce n'est que pour un temps, et vous conservez toujours la pensée et le désir de les revoir. Car enfin, vous ne sauriez vous défaire de la volonté de retourner au pays, et c'est ce qui vous empêche de bien avancer dans le service de Dieu, et c'est ce qui vous tient dans un état de tiédeur, et c'est ce qui vous dissipe, et c'est en un mot ce qui vous perd. Confondez-vous devant Dieu d'avoir été jusqu'à présent si misérable, que de n'avoir pu encore faire cette démarche pour son amour. Demandez-lui pardon pour le passé, et la grâce de vous séparer entièrement de vos parens à l'avenir.

TROISIÈME POINT. *Coopération*. 1.° Résolvez-vous de ne demeurer avec vos parens qu'autant que la nécessité absolue ne pourra vous permettre de vous en séparer ; 2.° de ne les consulter jamais sur votre vocation, et de ne point vous arrêter à ce qu'ils vous diront touchant votre conduite ; car ils sont toujours intéressés. Surtout que leurs gémissemens et leurs larmes ne vous ébranlent jamais. *Aquæ multæ non potuerunt ex-*

tingere charitatem. -- Avunculus tuus quærit animam tuam, qui jam perdidit suam; verba oris ejus iniquitas et dolus etc. In via quâ ambulas abscondit laqueos, tendit retia; molliti sunt sermones ejus super oleum, et ipsi sunt jacula. -- Configat carnes tuas divinus amor, ne te decipiat carnalis amor (S. Bern.). — 3.° Tâchez de ne point vous embarrasser dans leurs affaires, de ne point vous charger de leurs procès, de ne point prendre le soin de la famille, puisqu'étant Ecclésiastique, tout votre temps, vos travaux, vos biens appartiennent à l'Eglise aussi bien que votre personne, et vous lui dérobez ce que vous donnez et employez à autre chose.

Remerciez Dieu des grâces qu'il vous a faites dans l'oraison. Demandez-lui pardon des fautes que vous y avez commises. Offrez-vous à la Sainte Vierge.

BOUQUET SPIRITUEL. Gravez sur votre cœur cette belle parole qu'un grand pape avoit gravée sur ses armes pour sa devise : *Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero*; et ajoutez-y, si vous voulez : *et emundabor à delicto maximo.*

Sancta Victoria, virgo et martyr sub Diocletiano imperatore, à proconsule interrogata : Vis hoc cum Fortunatiano fratre tuo (qui gentilis erat)? respondit : Nolo, quia christiana sum, et illi sunt fratres mei, qui Dei præcepta custodiunt.

VINGTIÈME MÉDITATION.

Du soin des affaires séculières défendu aux Ecclésiastiques.

1.° Adorez Dieu présent. 2.° Anéantissez-vous devant lui, et renoncez à tout vous-même pour vous donner à Jésus-Christ. 3.° Invoquez son Esprit, et renoncez au vôtre.

PREMIER POINT. *Adoration.* Pesez bien ce que saint Paul dit à un Evêque, et, en sa personne, à tous les Ecclésiastiques : *Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus, ut ei placeat cui se probavit.* Adorez Notre-Seigneur vous donnant cette belle leçon par la bouche de son Apôtre. Il vous apprend par-là qu'étant dédié et consacré à Dieu pour lui rendre un service agréable, vous ne pourrez jamais lui plaire, à moins que vous n'ayez absolument renoncé au soin des affaires séculières, et, comme un soldat enrôlé, vous devez quitter d'abord le soin de toutes les affaires domestiques, pour ne songer qu'à combattre et à vaincre. Remerciez Notre-Seigneur de ce que vous ayant appelé dans sa milice, il vous fait encore la grâce de vous faire connoître ce que vous devez y faire et ce que vous devez éviter pour lui plaire. Aimez-le de tout votre cœur, et demandez-lui la grâce de bien vous convaincre ici de vos obligations.

SECOND POINT. *Communion.* Pour vous convaincre de l'étroite obligation que vous avez de quitter les affaires séculières, et de ne vous y attacher jamais, considérez avec attention les trois motifs suivans : le premier, combien cette occupation et cet amusement est contraire à l'esprit de Notre-Seigneur ; le se-

cond, combien il est opposé à l'esprit de l'Eglise; le troisième, combien il choque l'esprit même de votre profession.

Pour l'opposition à l'esprit de Notre-Seigneur, considérez ce qu'il vous dit lui-même principalement en trois occasions dans l'Evangile. La première, au sujet de ces deux frères qui avoient entre eux quelque différend pour le partage de leurs biens. Ils choisissent le Fils de Dieu pour en être l'arbitre. Il peut aisément terminer leur différend, et les mettre d'accord; c'étoit même, ce semble, une œuvre de grande charité et digne du Dieu de la concorde et de la paix; néanmoins il ne veut point s'y entremettre; et au lieu d'accepter l'offre et la prière qu'on lui en fait, il renvoie assez rudement celui qui en fait la proposition, en lui disant: *Homo, quis me constituit judicem aut divisorem inter vos*? Oh! les belles paroles pour étouffer l'ardeur de l'esprit humain qui emporte les plus sages aux affaires du monde, sous prétexte de charité! Notre-Seigneur, dit saint Ambroise, ne veut point se mêler du différend de ces deux frères, parce qu'étant venu en ce monde pour traiter des affaires spirituelles, il n'étoit pas expédient qu'il s'occupât des temporelles; et c'est avec raison qu'il renvoya celui qui vouloit l'engager dans un partage de biens du siècle, lui qui étoit destiné pour être le dispensateur de ceux du ciel. Voyez par cet exemple quel est l'esprit du Fils de Dieu, et combien il vous y apprend à vous dégager des affaires séculières, vous, dis-je, qui étant Ecclésiastique, n'avez été appelé à cet état que pour le même sujet pour lequel il est venu au monde, c'est-à-dire pour être employé aux affaires spirituelles du salut des ames, et pour vaquer aux affaires de la religion.

Le second exemple, c'est lorsqu'il chassa les vendeurs et les acheteurs du temple. C'est une chose surprenante de voir comme il se comporte en cette occasion ; car, sans garder les mesures ordinaires de sa douceur et de sa mansuétude qui avoient part en toutes ses actions, il prend une conduite toute rigoureuse et sévère, et, transporté du zèle de la maison de son Père, il chasse à coups de fouet ceux qui entretenoient ce commerce ; il renverse leurs tables ; il jette leur argent, et témoigne qu'il ne peut souffrir que du temple qui est sa maison, qui est un lieu consacré à la prière et qui doit servir aux emplois de la religion, on en fasse une caverne de voleurs, et on y vaque à des occupations profanes. Or, pourquoi pensez-vous que le Fils de Dieu use de cette sévérité, lui qui étoit venu en ce monde particulièrement pour nous donner un exemple incomparable de douceur ? *Discite à me quia mitis sum.* Pourquoi pensez-vous que, nous en ayant donné des marques si extraordinaires tout le reste de sa vie, il ne s'en dispense que dans cette occasion ? Ce n'est pas seulement pour purger le temple, mais c'est encore pour obliger les Prêtres à se dégager de tout commerce ; car, comme remarquent les saints Pères, c'étoient les Prêtres même qui avoient donné lieu à ce trafic ; c'étoient eux-mêmes qui l'entretenoient ; eux-mêmes y avoient part ; et le Fils de Dieu, pour faire connoître combien ce déréglement lui étoit odieux, et combien le trafic, le négoce et tout commerce des affaires du monde lui étoit insupportable dans l'Eglise et dans le clergé qui est sa maison, et combien en même temps tous les Prêtres le doivent craindre, il chasse à force de coups ceux qui s'en mêlent ; et, quoiqu'on ne voie point qu'il se soit mis en colère dans tout le reste de sa vie, il sem-

ole néanmoins s'y mettre extraordinairement en cette occasion, comme s'il n'y avoit que ce crime, tant il est énorme, qui fût capable d'exciter les mouvemens de sa colère. Voilà l'esprit du Fils de Dieu, dans la seconde occasion où il nous fait paroître combien l'engagement des Ecclésiastiques dans le négoce ou le commerce des affaires du monde est contraire et tout-à-fait opposé à son esprit.

La troisième chose où il nous fait paroître ce même esprit, c'est dans la conduite qu'il tient à l'égard de ses disciples; car, 1.° il les oblige de renoncer à tout : *Qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest esse meus discipulus*; c'est la première démarche qu'il leur fait faire. 2.° Il déclare en termes précis et formels, qu'il n'en recevra jamais pour être de ce nombre, qu'ils n'aient fait cette même démarche, et qu'ils n'entrent dans ce parfait dégagement. 3.° Quand il les envoie, il ne veut point qu'ils se chargent de quoi que ce soit, ni qu'ils se mettent en peine des choses même qui leur seroient nécessaires pour la vie : *Nihil tuleritis in via.* 4.° Comme un jour il en vit un qui vouloit mettre ordre à ses affaires, et disposer de l'emploi de son bien, il ne voulut pas le lui permettre; mais, au contraire, il lui déclara nettement que c'étoit retourner en arrière, et que par-là il se rendroit indigne d'être au nombre de ses disciples. Voilà l'esprit du Fils de Dieu; faites-y bien attention, et vous verrez combien cela oblige les Ecclésiastiques, qui sont ses véritables disciples, de se dégager de toutes les affaires séculières, de tous les soins de la terre, et de toutes les sollicitudes de cette vie : et c'est le premier motif que vous devez méditer.

Le second est que l'engagement des Ecclésiastiques dans les affaires séculières est extraordinairement op-

posé à l'esprit de l'Eglise; car l'esprit de l'Eglise étant le même que celui du Fils de Dieu, elle se trouve remplie de ses mêmes sentimens, et ainsi elle ne peut souffrir, non plus que son époux, que ses ministres s'appliquent à ces occupations basses et à ces emplois terrestres qu'elle laisse aux soins des personnes du monde, et qu'elle interdit aux Ecclésiastiques. Or, pour bien connoître sur ce point l'esprit de l'Eglise, et pour discerner jusqu'où va à cet égard son opposition, vous ferez attention aux deux choses suivantes qui serviront à vous le découvrir.

La première sont les défenses très-expresses que l'Eglise a faites à tous les Ecclésiastiques de se mêler d'affaires séculières; car il n'y a point de matière sur laquelle nous trouvions des ordonnances plus anciennes, plus souvent réitérées et portées sous de plus rudes peines. Car, 1.° elles sont presque aussi anciennes que l'Eglise même, et elle étoit encore dans son berceau, qu'elle interdit cette occupation à ses ministres. Il y a un canon parmi ceux des Apôtres, qui est formel là-dessus: *Episcopus aut presbyter, aut diaconus nequaquàm seculares curas assumat; sin aliter dijiciatur.* 2.° De temps en temps elle en a renouvelé les défenses, et à peine trouvera-t-on un siècle où elle n'en ait donné de remarquables sur ce sujet. 3.° Elle l'a fait de manière à ce qu'elle a particularisé jusqu'aux moindres occupations, et aux plus petits emplois ou ils pourroient avoir occasion de s'engager; elle défend les uns sous peine de suspension, les autres sous peine de déposition. En un mot, elle n'a point de peine qu'elle n'ait employée pour détourner ses ministres de ces actions irrégulières; et si elle en a permis quelques-unes en certaines occasions, ce n'a été que les moins indécentes, et encore ne les a-

t-elle permises que dans la nécessité, pour le secours des pauvres, l'assistance des veuves et des orphelins abandonnés, et pour le besoin de l'Eglise. 4.° Elle témoigne enfin avoir cela tellement à cœur, que la dernière fois qu'elle nous a parlé par la bouche des Pères du concile de Trente, elle ne s'est pas contentée d'en faire une ordonnance particulière, mais elle a renouvelé toutes celles qui avoient été faites sur ce sujet, abrogeant toutes les coutumes contraires; et voilà la première chose qui nous fait connoître l'esprit de l'Eglise sur ce point, les ordonnances qu'elle a faites en toute occasion.

La seconde chose est qu'elle n'a jamais pu souffrir qu'aucun Ecclésiastique se mêlât de ces affaires; car, 1.° elle n'a point voulu qu'on en reçût dans le clergé qui y fussent embarrassés. 2.° Elle en a chassé ceux qui, y ayant été reçus, ne vouloient pas s'en dégager, jusqu'à les traiter d'apostats, de prévaricateurs de leur ordre et de leur ministère, et de violateurs de toutes les lois divines et humaines. 3.° Elle n'a pas même pu souffrir ceux qui engagoient les Ecclésiastiques dans ces affaires séculières. C'est pourquoi nous voyons que du temps de saint Cyprien on défendit de prier Dieu pour une personne qui avoit choisi un Prêtre pour exécuteur de son testament; et ce Saint crut, conformément à l'esprit de l'Eglise, comme il dit lui-même, que celui-là n'étoit pas digne d'être nommé à l'autel, qui avoit voulu en détourner un Prêtre en lui donnant d'autres emplois, et qu'il ne falloit point offrir pour lui le sacrifice ni prier Dieu pour son repos éternel. Jugez par-là combien ce crime est en exécration à l'Eglise qui, souhaitant uniquement et avec des tendresses inconcevables le salut de ses enfans, se porte néanmoins à cet excès d'indignation, que de ne pas vouloir offrir le

sacrifice pour le salut de ceux qui donnent aux Ecclésiastiques des emplois séculiers, et qu'elle les prive même de ses suffrages après leur mort. Quels peuvent être ses sentimens pour les Ecclésiastiques même qui s'y appliquent ! Et voilà le second motif qui vous oblige à quitter toutes les affaires séculières, l'opposition à l'esprit de l'Eglise.

Enfin, le troisième motif qui doit vous obliger à renoncer à toutes ces affaires du siècle, c'est que vous ne sauriez vous y appliquer sans choquer tout-à-fait l'esprit de votre profession ; car, 1.° c'est ce que Dieu exige des Ecclésiastiques dans cet état, comme il l'a fait connoître en figure dans les Lévites. 2.° C'est ce qu'eux-mêmes ont promis en entrant dans cet état. 3.° Ils doivent être morts au monde et à tout le siècle, afin de ne vivre qu'à Dieu pour le service de son Eglise ; ce sont les trois parties de la vie ecclésiastique, et ce que renferme essentiellement l'esprit de cette profession. Or, pour juger combien cela demande qu'on se dégage des affaires séculières, vous ferez attention aux désordres suivans que ces affaires causent dans les Ecclésiastiques qui s'en mêlent.

1.° Elles les obligent de partager leur temps, leurs soins, leurs travaux pour en donner à ces occupations profanes : or, tout autant qu'ils en emploient pour ces affaires, c'est autant de services qu'ils dérobent à l'Eglise et à la Religion, à qui ils doivent uniquement tout ce qu'ils font. 2.° Elles font qu'ils ne s'appliquent point avec la même assiduité et le même zèle à l'administration des sacremens, à l'instruction des ignorans, à la conversion des peuples, au service de l'Eglise et des autels. 3.° Elles les détournent de l'application à Dieu et de l'attention à ses divines vérités, et les jettent dans de terribles dissipations. 4.° Elles les

engagent dans un certain commerce avec les laïques, et dans mille pratiques qui avilissent et rendent méprisables leur caractère et leur personne : *Hœc res*, dit saint Grégoire, *Sacerdotem vilem reddit*, *et reverentiam sacerdotalem annihilat.* 5.° Elles les exposent à mille conjonctures fâcheuses qui obscurcissent l'honneur de leur sacerdoce, affoiblissent l'autorité de leur emploi, et qui causent dans les peuples un mépris qui rejaillit sur les mystères; parce que, voyant ces mystères traités par des profanes avec qui ils traitent tous les jours pour des affaires grossières, et en qui ils aperçoivent les mêmes infirmités auxquelles eux-mêmes sont sujets, ils n'en conservent plus la même estime, et perdent la plus grande partie de leur respect. 6.° De là aussi pour l'ordinaire l'avarice des Ecclésiastiques prend son origine, et ensuite leur dureté envers les pauvres, leur lâcheté et leur molle complaisance envers les riches qui peuvent leur nuire ou les favoriser dans leurs affaires. De là les exactions sordides et les trafics honteux. De là leurs embarras en mille affaires, à solliciter des procès, à procurer des mariages, à acheter des charges et à s'inquiéter en mille manières pour faire des établissemens. De là un demi abandon de leur Eglise, où ils ne s'appliquent qu'avec peine, et où ils ne donnent plus qu'une bien petite partie de leur temps. De là une négligence totale de leurs études, de leurs exercices, et une inutilité entière dans le clergé. Enfin, cet engagement dans ces affaires les rend tout charnels, tout séculiers, et presque tout laïques, les engageant à tous les soins terrestres d'une vie mondaine dont la grâce ecclésiastique et la sainteté de leur profession les avoient exemptés, et après tout les précipite dans une effroyable damnation.

Faites bien attention à tous ces désordres, ou au

moins à quelques-uns des principaux, et vous y reconnoîtiez nettement trois choses : La première, qu'il est impossible qu'un Ecclésiastique appliqué aux affaires séculières ne tombe dans ces malheurs : jamais vous n'en trouverez qui s'en soient préservés. La seconde, qu'il n'y a rien de plus opposé à la vie ecclésiastique que ces désordres, et qu'il n'y a rien par conséquent qui soit plus opposé à l'esprit de notre état, que ces occupations profanes qui les produisent. La troisième, qu'il est donc extraordinairement important à un Ecclésiastique de se dégager de ces occupations. Examinez-vous après cela pour voir si vous en êtes bien dégagé. Les affaires séculières, disent les Conciles et et les Saints, sont, 1.° le trafic, le négoce et tout autre commerce qui se pratique entre les personnes du siècle, pour y amasser de l'argent et y gagner leur vie; 2.° se charger de la poursuite des procès, des affaires, en entreprendre la défense ou en être le solliciteur; 3.° prendre la recette ou la ferme de quelque seigneur, ou avoir le soin de ses rentes et amasser ses revenus, être son économe, ou se rendre administrateur de son bien, être son facteur, receveur de pension, ou pourvoyeur; 4.° prendre à louage des biens, des maisons, des héritages pour y gagner par soi ou par personnes interposées; 5.° prendre la tutelle ou curatelle même de ses parens, à moins que la piété n'y engage, et se charger de l'exécution des testamens; 6.° prendre le soin des affaires domestiques, des personnes même chez lesquelles on demeure; 7.° se donner aux grands du siècle pour être leurs valets et domestiques, et pour servir à des choses temporelles; 8.° toutes les occupations profanes et sollicitudes de la vie dont on peut se dispenser, quand même elles ne se trouveroient pas expressément

expressément défendues. Voilà en général ce que l'Eglise appelle affaires séculières qui sont interdites aux Ecclésiastiques. Voyez si vous en êtes bien dégagé ; confondez-vous de votre misère, demandez-en pardon à Dieu, et la grâce de vous en détacher parfaitement, pour ne vous appliquer désormais qu'aux affaires de votre ministère.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* 1.° Résolvez-vous de vous détacher de l'affection des biens du monde, et du désir d'amasser des richesses, comme d'une source qui ne manque jamais de porter les Ecclésiastiques à mille occupations profanes, et qui les engage à des affaires séculières. 2.° Tâchez de vous détacher de vos parens et des intérêts de famille, autrement vous ne vous dégagerez jamais des occupations et des emplois profanes et séculiers où ils vous précipiteront. 3.° Affectionnez-vous beaucoup à tout ce qui regarde votre ministère ; vous trouverez dans ces emplois de votre profession, de quoi remplir tout votre temps, sans vous amuser à d'autres occupations.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. *Quod ad alia officia confertur, hoc religionis cultui et huic nostro officio decerpitur* (S. Ambr.). — *Sui nominis memores clerici quo continuò admonentur se à curis mund sequestratos et in sortem Domini vocatos* (Concil. Camer. 1586.). — *Singuli divino sacerdotio honorati et in clericali ministerio constituti, nonnisi altari et sacrificiis deservire et precibus atque orationibus vacare debent; scriptum est enim : Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus* (S. Cyp. Lib. 1.).

VINGT-UNIÈME MÉDITATION.

Que les Ecclésiastiques doivent s'appliquer à confesser.

PREMIER POINT. *Adoration.* Adorez Notre-Seigneur Jésus-Christ ressuscité, apparoissant à ses Apôtres dans son état de gloire, et leur disant ces paroles : Les péchés que vous pardonnerez, seront pardonnés, et ceux que vous retiendrez seront retenus. Considérez dans ces paroles, jusqu'où va la bonté de Notre-Seigneur pour les Prêtres, et voyez comme il les rend participans de ses mêmes pouvoirs, et surtout de celui de remettre les péchés, qui est le plus surprenant que puisse avoir une créature : *Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus* ? Etonnez-vous de voir que quoiqu'il n'y ait que Dieu seul qui ait le droit et le pouvoir de les pardonner, il n'y en a point néanmoins qu'un simple homme ne puisse remettre, ausitôt qu'il est honoré du sacerdoce : *Quæcumque solveritis super terram erunt soluta et in cælis.* Remerciez Notre-Seigneur d'avoir fait cette grâce à son Eglise, et cet honneur aux Prêtres, que de les faire ainsi asseoir sur son trône pour juger souverainement, et décider du salut éternel des ames, et pour être les arbitres entre Dieu et les pécheurs touchant les offenses commises contre sa majesté : *Quid est homo quia magnificas eum* ? Rendez tous vos devoirs à ce divin Sauveur qui vous remet ainsi ses intérêts entre les mains, et qui vous élève à ce haut point de gloire.

SECOND POINT. *Communion.* Il est important que vous ne laissiez point inutile en vous ce pouvoir de remettre les péchés que Notre-Seigneur vous donne. Vous craignez le confessionnal, vous ne sauriez vous

résoudre à entendre les confessions, vous fuyez cet emploi comme un rude supplice; vous vous appliqueriez volontiers aux autres fonctions de votre ministère, mais pour celle-ci elle vous paroît insuportable, et vous n'avez point de cœur à l'entreprendre; c'est là votre foible. Voici de quoi vous guérir sur ce point; voici de quoi guérir vos foiblesses et surmonter votre répugnance; voici trois considérations puissantes pour vous porter à cet emploi.

La première est la dignité de cet emploi et l'excellence de cet office; car, après l'action de la sainte Messe qui n'a point sa pareille, vous ne sauriez rien faire de plus sublime, ni de plus considérable en cette vie. C'est par-là que vous entrez en participation, et en l'exercice de l'autorité de juge du Fils de Dieu, en retenant et pardonnant les péchés, et prononçant des jugemens si absolus et si souverains sur les pécheurs, que la sainte Trinité ratifie dans le ciel ce que vous ordonnez dans ce tribunal. C'est par-là encore que vous exercez et continuez la qualité de Sauveur, en rachetant les ames de la captivité du péché, du diable et de l'enfer, et leur appliquant par ce sacrement ce précieux sang, ce fruit de la sainte passion. C'est par-là enfin, qu'un, Prêtre, revêtu de sa majesté et de sa toute-puissance, parle en Dieu, ordonne en Dieu, agit en Dieu, et fait ce qui n'appartient qu'à cette majesté souveraine, effaçant les péchés, conférant la grâce, communiquant le Saint-Esprit. Se peut-il voir rien de plus noble, de plus sublime! Et n'est-ce pas se rendre indigne de cet honneur, que de renoncer à ce privilége, que de ne vouloir point se servir de cette puissance, et que d'en considérer l'exercice comme une charge pesante et un joug intolérable? Ajoutez, pour connoître encore plus en particulier l'excellence de cet

emploi, qu'après le très-adorable sacrifice où Jésus-Christ même s'immole à la gloire de Dieu son Père, il ne peut rien se faire de plus grand sur la terre pour la gloire et la joie du ciel, pour le bien de l'Eglise, pour la confusion de l'enfer; trois choses considérables auxquelles vous ferez présentement attention.

1.° Pour la joie du ciel, pour la grande gloire de Dieu : le grand bonheur de tout le paradis est de voir de véritables pénitens; or, c'est ce qui se fait dans la confession, c'est le principal effet de ce ministère. 2.° Il ne se fait rien de plus utile à l'Eglise que l'administration de ce sacrement. Que deviendroient les fidèles, les sacremens et les mystères? Les fidèles pour la plupart seroient désespérés, les sacremens profanés, et les mystères abandonnés. Les fidèles désespérés; c'est le seul remède qui leur est donné pour les péchés où ils tombent après le baptême; et comme il n'y en a presque point qui ne tombent, il n'y en a presque point dont le salut ne fût désespéré. Car de s'attendre à la contrition parfaite, c'est ce qui est rare, et il y en a bien peu qui soient justifiés sans l'administration actuelle du sacrement de Pénitence; sans cela donc la plupart des enfans de l'Eglise seroient désespérés. Les sacremens seroient aussi profanés; car les pécheurs ne trouvant plus dans la confession le remède à leurs péchés, recevroient les sacremens en mauvais état, et on ne verroit plus que sacriléges. Enfin, les mystères seroient abandonnés; car les sacriléges finissent par porter une ame à l'insensibilité et la mettent dans un état tel qu'elle n'a plus de sentiment de piété, et qu'elle entre dans l'indifférence et même dans le mépris pour toutes les choses de la religion. Or, c'est à quoi remédie l'administration du sacrement de Pénitence. On peut donc dire qu'il n'y a

rien de plus utile à l'Eglise. Rien, en troisième lieu, de plus honteux à l'enfer, et qui donne plus de confusion, de dépit et de rage au démon ; car 1.° son orgueil ne peut souffrir sans une peine étrange qu'un simple homme soit élevé au-dessus de lui, qu'on lui accorde un honneur qui ne lui a jamais été donné; et quand il le voit assis sur le trône même du Fils de Dieu, où il parle en Dieu, où il juge souverainement comme s'il étoit Dieu, *Ego te absolvo*, c'est ce qui est insupportable à son orgueil. 2.° Il se fâche de se voir chassé par un homme, et de voir qu'on le soumette par cette action à déférer malgré lui à la vertu du sacrement de Pénitence, sans en pouvoir jamais recevoir le moindre secours. 3.° Il enrage lorsqu'il voit qu'après lui avoir refusé la pénitence, on l'accorde néanmoins si libéralement aux hommes. Telle est la suite du ministère du Prêtre qui confesse, c'est ce qu'opère son office, c'est ce qui en découvre la grandeur, et c'est le premier motif qui doit vous obliger à vous y appliquer, la dignité et l'honneur de cet emploi.

Le second motif peut se tirer des grâces que Notre-Seigneur communique ordinairement à ceux qui s'appliquent à cet emploi ; elles sont assurément plus grandes qu'on ne pense. Voici trois fondemens qui pourront vous servir à les connoître plus nettement, et sur lesquels vous pourrez méditer à présent. Le premier est que Notre-Seigneur nous donne toujours des grâces proportionnées aux emplois qu'il nous confie : plus les emplois sont importans, et plus la grâce qu'il donne à celui qu'il y appelle est considérable. Or, vous savez qu'après le sacrifice de Jésus-Christ, il n'y a point d'emploi plus saint, plus relevé, plus auguste, plus avantageux que celui de la confession. Il faut

donc dire que les grâces qu'on y reçoit sont des plus considérables qui soient dans l'Eglise.

Le second est qu'il n'y a rien à quoi Dieu s'engage si étroitement, et à quoi il s'oblige de donner tant de récompenses et tant de grâces, qu'aux œuvres de miséricorde : or, si cela est vrai, comme l'Evangile nous en assure, et comme le Fils de Dieu l'a témoigné lui-même de sa propre bouche, quelle bénédiction, quels secours, quelles grâces ne doit point attendre un confesseur ! car il n'y a personne qui exerce si parfaitement les œuvres de miséricorde. Il instruit les ignorans, il donne conseil à ceux qui en ont besoin, il console les affligés, il corrige les pécheurs, il donne secours aux malades, il prie Dieu pour eux, il supporte beaucoup de peine pour les retirer de leurs misères ; et tout cela à petit bruit, dans le secret, sans danger de vanité et sans craindre que l'orgueil ravisse une partie de sa grâce, comme il arrive lorsqu'on travaille aux autres emplois qui ont quelque éclat devant le monde, et qui sont estimés parmi les hommes. N'est-ce pas là un moyen pour faire un grand amas et un grand trésor de grâces et de mérites ?

Le troisième est que, comme il n'y a point de charité plus grande, selon le témoignage même du Fils de Dieu, que de donner son ame pour le salut de ses frères, il n'y a personne aussi sur qui il fasse découler ses grâces avec tant d'abondance, et en qui il les verse avec tant de force et de plénitude, que sur ceux qui exposent par charité leur propre salut pour celui des ames, et qui s'abandonnent de la sorte pour son amour. C'est ce qui a paru particulièrement en la personne de Moïse et de saint Paul, qui souhaitoient être anathème pour leurs frères, et qui

recevoient de Dieu tant de grâces et tant de bénédictions ; c'est ce que saint Bernard assure être plus agréable à Dieu que toutes les mortifications et les pénitences de ces saints solitaires qui ont été si éminens en sainteté dans l'Eglise ; et c'est ce qui lui plaît si particulièrement dans tous ceux qui, par la charité qu'ils ont pour les pécheurs, s'appliquent aux confessions, qu'en récompense de ce qu'ils s'exposent au péril qui se rencontre dans cet emploi pour son amour, il leur donne une grâce si forte, un secours si puissant, une protection si spéciale, une bénédiction si singulière qui les conserve très-purs et très-saints au milieu de tous les dangers et de toutes les difficultés qui s'y rencontrent. Après cela, pourquoi refuserez-vous de vous appliquer à un si saint emploi, et qui vous est si avantageux ? Vous craignez de vous perdre ? Les périls et les difficultés qui s'y rencontrent vous en empêchent ? Vous auriez raison, si vous n'examiniez que vos propres forces, vos sentimens et vos dispositions naturelles ; mais puisqu'il y a de si grandes grâces qui y sont attachées, et des secours extraordinaires que Notre-Seigneur y donne, n'est-ce pas assez pour dissiper vos craintes, pour vaincre vos répugnances, pour vous résoudre à prendre cet emploi comme un grand moyen de vous sanctifier vous-même, en sanctifiant une infinité d'autres ames par votre ministère ?

Enfin, si l'excellence de cet emploi, les avantages qui s'y rencontrent, ne sont point encore assez puissans sur vous pour vous faire résoudre à l'entreprendre, le compte que vous devez rendre à Dieu et les châtimens que vous en devez craindre doivent tout-à-fait vous y déterminer ; car vous avez reçu la puissance pour exer-

cer cet office, elle vous a été conférée dans votre ordination ; et, en recevant le caractère du sacerdoce, on vous a donné le pouvoir de confesser et de remettre les péchés. C'est un grand privilége, une grâce incomparable, un talent extraordinaire que Notre-Seigneur vous a donné; mais il vous en demandera aussi un compte terrible, de sorte que si vous n'avez point fait valoir ce talent, qui ne vous avoit été donné que pour en faire un fructueux usage, *ut fructum afferatis*, n'aurez-vous pas tout sujet de craindre ce redoutable châtiment et cette même condamnation que souffrit ce serviteur qui avoit enfoui le talent de son maître? *Servum inutilem ejicite in tenebras exteriores.* Vous aurez beau dire alors que vous n'avez point commis d'injustices, que vous n'avez point fait de mal, que vous n'avez fait tort à personne, qu'on ne peut vous reprocher de méchantes actions: ce sera assez pour avoir tout sujet de craindre, que de n'avoir pas fait l'usage que Notre-Seigneur vouloit, du pouvoir de confesser qu'il vous avoit donné pour talent.

2.° Vous aurez d'autant plus sujet de craindre que Dieu ne vous châtie un jour sévèrement, si ayant les talens nécessaires, vous ne vous appliquez point à cet emploi, qu'on voit une infinité d'ames qui se perdent pour ne point trouver d'assez bons confesseurs, et que vous pourriez sauver en leur rendant ce service. Ce ne sont point les prédicateurs qui convertissent; et tout ce qu'ils peuvent faire de plus avantageux pour le salut des pécheurs qui les écoutent, c'est de leur faire connoître leur mauvais état, de les effrayer par la crainte du jugement et de l'enfer, de les troubler dans leur fausse paix par la vue des périls où ils se trouvent, afin de les obliger à chercher le remède et à se jeter aux pieds d'un confesseur: c'est ce

que peut faire ordinairement un prédicateur; mais ensuite c'est le confesseur qui applique le remède; c'est le confesseur qui guérit; c'est le confesseur qui ramène dans la voie du salut. Or, vous savez que vous pourriez bien par cette voie ramener quantité d'ames qui sont égarées; si donc elles se perdent, ce sont autant de témoins, d'accusateurs et de juges qui s'élèveront contre vous au jugement de Dieu. Et ne dites pas pour excuse que, si elles se perdent, c'est par leur faute, et qu'il y a assez de confesseurs sans vous; car il est vrai qu'il n'y en a que trop, mais il est vrai aussi qu'il y en a trop peu de bons.

3.° Vous avez encore plus sujet de craindre que Dieu ne vous condamne bien sévèrement pour ne vous pas appliquer à cet emploi; parce que quand vous n'y seriez pas obligé d'ailleurs pour faire valoir le talent que Dieu vous a donné, et pour subvenir à la grande nécessité où sont réduits les pécheurs, vous le devez par votre propre engagement. Car en entrant dans l'Eglise vous avez fait profession d'être un de ses ministres, et vous vous êtes engagé à la servir dans ses besoins: or, quel plus grand besoin que d'avoir de bons confesseurs? De plus, dans le sacerdoce on vous a donné le pouvoir de confesser, et ce pouvoir que vous avez reçu et sans lequel on ne vous auroit point admis au sacerdoce, montre assez quel a été le dessein de l'Eglise sur vous, et quel a été aussi votre engagement lorsque vous vous y êtes volontairement soumis; de sorte que si vous ne vous en servez pas, vous aurez tout sujet de craindre que Notre-Seigneur ne venge en vous, 1.° les intérêts de son épouse, qui est l'Eglise, à qui vous aurez refusé les services que vous deviez lui rendre; 2.° les intérêts des ames que vous avez abandonnées, en ne leur donnant pas les secours qui dépendoient de vous;

3.° ses propres intérêts, en ne faisant pas valoir ce talent qu'il vous avoit donné pour ce sujet. Voilà ce que vous devez craindre, et c'est le troisième motif qui doit vous obliger de ne pas négliger cet emploi, de peur d'attirer sur vous toute la colère de Dieu et tout le poids de sa fureur.

Humiliez-vous donc d'avoir eu si peu de soin à vous y appliquer par le passé; demandez-lui-en pardon, et priez-le de vous donner grâce, force, lumière pour vous en bien acquitter à l'avenir.

TROISIÈME POINT. *Coopération.* 1.° Tâchez de ne plus considérer cet emploi comme un joug fâcheux et une charge pesante, mais comme le plus honorable et le plus avantageux que vous puissiez avoir en cette vie. 2.° Travaillez à vous rendre capable de vous en bien acquitter; et pour cela appliquez-vous à l'étude des choses qu'on vous conseille; pour cet effet consultez des personnes d'expérience, et profitez des avis qu'elles vous donneront, afin de pouvoir dignement remplir ce divin ministère. 3.° Soyez ravi de vous appliquer à cette fonction autant que vous y serez appelé, et dans le temps et dans l'occasion que Notre-Seigneur exigera de vous ce service; ne fuyez point le travail et la peine qui s'y rencontrent, mais embrassez-les de tout votre cœur.

Remerciez... Priez... Offrez...

BOUQUET SPIRITUEL. Dites avec l'apôtre saint Paul dans un esprit vraiment apostolique : *Ego impendam libenter, et superimpendar ipse pro animabus vestris.*

FIN.